

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE MENGUEME



REPUBLIC OF CAMEROON

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

MENGUEME COUNCIL

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE DE MENGUEME



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE DE MENGUEME

MISSION 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNÉES



VOLUME 1 : RAPPORT DIAGNOSTIC VERSION DEFINITIVE

Occupation des sols

- Zone urbaine: 179 ha
- Zone agricole: 1258 ha
- Zone d'habitat rural: 916 ha
- Forêt dense: 66086 ha

- Points d'eau
- Hydrographie
- Transformateur
- Nyong et so'o



FEVRIER 2025

- Equipements éducatifs
- Ecoles maternelles
- Ecole catholique
- Ecoles primaires
- CETIC de Mirilaba
- Lycée de Mengue
- CFS d'Essoussam
- SAR/SM
- Site touristique
- Salle de fête
- Lac municipal
- Stade



Ce rapport est la **version définitive** de la **Mission 1 : Diagnostic territorial et constitution de la base de données du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Mengueme, phase 1**. Rédigé par le Consultant, le BET Polygone SARL, ce document est l'aboutissement des travaux de terrain effectués dans la Commune de Mengueme en novembre 2024 et de l'intégration des observations faites lors de l'atelier de restitution de la version provisoire du rapport de la Mission 1, qui s'est tenu le 28 janvier 2025.

Le présent rapport est la version définitive du Diagnostic territorial effectué par le consultant suivant les termes de référence de la Lettre commande et répond aux exigences et prescriptions du Guide méthodologique de rédaction des Documents de Planification Urbaines (DPU) au Cameroun et le Manuel de procédure.

Le Consultant	L'Ingénieur du Marché	Le Chef Service du Marché

**Remerciements :**

*Le consultant tient ici à remercier, l'ensemble des acteurs, des parties prenantes rencontrées, pour leur appui, la qualité des échanges et leur collaboration dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Mengueme.*

**PS :** *Le présent document est la propriété intellectuelle de Polygone SARL. De ce fait, toutes les cartes, images, graphiques et tableaux non référencés à l'intérieur lui incombent de fait et toute copie voire utilisation externe nécessite leur citation comme source. Les tracés des limites administratives ainsi que les annotations cartographiques produites dans le cadre de cette étude sont indicatifs et ne font pas nécessairement autorité. De ce fait, le Consultant, Polygone SARL ne peut être engagé en cas d'erreurs ou omission, car la base de données initiale est fournie par l'Institut Nationale de la Cartographie (INC).*

*Le BET tient aussi à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la finalisation du présent projet de rapport.*

*Cordialement. /.*

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES CARTES .....	viii
LISTE DES IMAGES .....	viii
LISTE DES FIGURES .....	x
PARTIE I : CADRAGE DE L'ETUDE.....	12
INTRODUCTION GENERALE .....	12
0. POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DANS LA REGION .....	39
PARTIE II : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA COMMUNE .....	52
1. MILIEU NATUREL ET SITUATION .....	52
2. ANALYSE DE LA POPULATION.....	70
3. ANALYSE DE L'HABITAT ET DE L'OCCUPATION DU SOL .....	84
4. ECONOMIE LOCALE .....	115
5. MODES DE DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS DES PERSONNES ET DES BIENS DANS LA COMMUNE .	137
6. EQUIPEMENTS SOCIOCOLLECTIFS.....	150
7. ANALYSE DES SERVICES URBAINS.....	172
8. ENVIRONNEMENT ET RISQUES .....	192
9. GOUVERNANCE URBAINE ET FINANCE LOCALE .....	212
Partie III : BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE .....	241
10. VISION DE DEVELOPPEMENT .....	241
CONCLUSION GENERALE.....	253
BIBLIOGRAPHIE.....	254
TABLE DES MATIERES .....	256

## LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>AONR</b>	Appel d'Offres National Restreint
<b>AEP</b>	Adduction d'Eau Potable
<b>ARCGIS</b>	Automotive Repair Guidance Information System
<b>ASMI</b>	Avis de Sollicitations à Manifestations d'Intérêts
<b>BET</b>	Bureau d'Etude Technique
<b>CAC</b>	Centimes Additionnels Communaux
<b>CAF</b>	Capacité d'Auto-Financement
<b>CAMTEL</b>	Cameroon Telecommunication
<b>CAMWATER</b>	Cameroon Water Utility
<b>CDE</b>	Camerounaise des Eaux
<b>CES</b>	Collège d'Enseignement Secondaire
<b>CFA</b>	Communauté Financière Africaine
<b>CIPM</b>	Commission Interne de Passation des Marchés
<b>CMA</b>	Centre Médical d'Arrondissement
<b>COFIL</b>	Comité de Pilotage
<b>CRT</b>	Commission de Recette Technique
<b>CRTV</b>	Cameroon Radio Television
<b>CSI</b>	Centre de Santé Intégré
<b>CSRT</b>	Commission de Suivi et de Recette Technique
<b>CTD</b>	Collectivité Territoriale Décentralisée
<b>CTFC</b>	Centre Technique Forêt communautaire
<b>CTP</b>	Comité Technique de Pilotage
<b>DAADER</b>	Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>DCE</b>	Dossier de Consultation des Entreprises
<b>DD</b>	Délégation Départementale
<b>DEPC</b>	Division des Etudes de La Planification et de La Coopération
<b>DPU</b>	Document de Planification Urbaine
<b>DR</b>	Direction Régionale
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSSEF</b>	Document de Stratégie pour le Secteur de l'Education et de la formation
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>EEC</b>	Eglise Evangélique du Cameroun
<b>EIE</b>	Étude d'Impact Environnemental
<b>EIES</b>	Étude d'Impact Environnemental et Social
<b>ELECAM</b>	Elections Cameroon
<b>EM</b>	École Maternelle
<b>ENEO</b>	Energy Of Cameroon
<b>EP</b>	École Publique
<b>EPC</b>	Église Presbytérienne Camerounaise
<b>EU</b>	Eaux Usées
<b>FEICOM</b>	Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale
<b>FFOM</b>	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
<b>FGIC</b>	Fédération des Groupes d'Initiatives Communes
<b>GIC</b>	Groupe d'Initiative Commune

<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>Hab</b>	Habitant
<b>INC</b>	Institut National de Cartographie
<b>KW</b>	Kilo Watt
<b>M<sup>2</sup></b>	Mètre carré
<b>MARP</b>	Méthode Accélérée de Recherche Participative
<b>MINADER</b>	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINAT</b>	Ministère de l'Administration Territoriale
<b>MINATD</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>MINCOMMERCE</b>	Ministère du Commerce
<b>MINDCAF</b>	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
<b>MINDDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l'Education de Base
<b>MINEE</b>	Ministère de L'Eau et de L'Energie
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPDED</b>	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Élevage, des pêches et des Industries Animales
<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINFOF</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINHDU</b>	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
<b>MINJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
<b>MINMAP</b>	Ministère des Marchés Publics
<b>MINMIDT</b>	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé
<b>MINSEP</b>	Ministère des Sports et de l'Education Physique
<b>MINTOUL</b>	Ministère du Tourisme et des Loisirs
<b>MINTP</b>	Ministère des Travaux Publics
<b>MNT</b>	Modèle Numérique de Terrain
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>OGEC</b>	Ordre National des Géomètres du Cameroun
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONAC</b>	Ordre National des Architectes du Cameroun
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONIGC</b>	Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil du Cameroun
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUC</b>	Ordre National des Urbanistes du Cameroun
<b>OS</b>	Ordre de Service
<b>P2C</b>	Prise en Compte /Compatibilité/ Conformité
<b>PCD</b>	Plan Communal de Développement
<b>PM</b>	Premier Ministre
<b>PNDP</b>	Programme national de développement participatif
<b>PNGE</b>	Plan National de Gestion de l'Environnement
<b>POS</b>	Plan d'Occupation des Sols
<b>POS</b>	Plan d'Occupation des Sols
<b>PS</b>	Plan de Secteur
<b>RAS</b>	Rien à Signaler

<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RMO</b>	Rapport de Mise en Œuvre
<b>RN</b>	Ressources Naturelles
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limité
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>SNADDT</b>	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
<b>SND</b>	Stratégie Nationale de Développement
<b>SRADDT</b>	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
<b>SWOT</b>	Strenghts Weaknesses Opportunities Threats
<b>TDR</b>	Termes de Référence
<b>TF</b>	Titre Foncier
<b>TGFG</b>	Taux Global de Fécondité Général
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UGIC</b>	Union des Groupes d'Initiatives communes
<b>VRD</b>	Voiries et Réseaux Divers
<b>WC</b>	Water-closets
<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concertée

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Quelques textes qui encadrent cette étude.....	17
Tableau 2: Éléments contractuels du marché.....	18
Tableau 3 : Qualité des participant(e)s à l'atelier de lancement et à la réunion de validation du rapport de mise en œuvre.....	26
Tableau 4: Villages enquêtés et échantillon réalisé.....	31
Tableau 5 : Cibles, techniques et outils de collecte des données.....	34
Tableau 6: Carte identitaire de la Commune de Mengueme.....	40
Tableau 7: Répartition du territoire Communal.....	41
Tableau 8 : Matrice FFOM du climat de la Commune de Mengueme.....	54
Tableau 9 : Matrice FFOM du relief de la Commune de Mengueme.....	56
Tableau 10: Différents cours d'eau de la Commune et leurs caractéristiques.....	57
Tableau 11 : Tableau des bassins versants de la Commune de Mengueme.....	59
Tableau 12 : Matrice FFOM de l'hydrologie de la Commune de Mengueme.....	60
Tableau 13 : Matrice FFOM de la géologie de la Commune de Mengueme.....	62
Tableau 14 : Matrice FFOM de la pédologie de la Commune de Mengueme.....	64
Tableau 15 : Espèces fauniques de la Commune de Mengueme.....	67
Tableau 16 : Tableau de synthèse de l'analyse du milieu naturel.....	69
Tableau 17: Répartition de la population sur le territoire communal.....	72
Tableau 18: Synthèse FFOM du capital humain de Mengueme.....	83
Tableau 19: Estimation des surfaces classées dans le domaine public artificiel.....	104
Tableau 20: Désir d'acquérir une nouvelle parcelle aménagée sur le territoire communal.....	110
Tableau 21: Synthèse FFOM de l'analyse sur l'habitat et l'occupation du sol.....	114
Tableau 22: Principales productions agricoles de l'année 2024 dans la commune de Mengueme.....	119
Tableau 23: Effectifs de cheptels des principales spéculations animales dans la commune de Mengueme.....	125
Tableau 24: Prix moyen des bêtes dans la commune de Mengueme.....	125
Tableau 25: Impact environnemental des activités d'extraction des matériaux de développement sur l'environnement.....	128
Tableau 26: Potentialités, ressources et contraintes de la commune de Mengueme.....	133
Tableau 27: Potentiel Naturel de la commune.....	134

Tableau 28: Caractérisation du réseau routier à Mengueme .....	141
Tableau 29: Coût de transport à la gare par différentes destinations .....	143
Tableau 30: Matrice SWOT.....	149
Tableau 31: Répartition des établissements de base par type.....	153
Tableau 32: Situation générale de l'accès à l'enseignement secondaire dans la Commune de Mengueme .....	157
<i>Tableau 33: Equipements sanitaires dans la commune de Mengueme .....</i>	<i>158</i>
Tableau 34: Liste des marchés dans la commune de Mengueme .....	163
Tableau 35: Récapitulatif des chefferies traditionnelles de la commune de Mengueme .....	165
<i>Tableau 36: Synthèse de l'analyse des équipements socio-collectifs .....</i>	<i>171</i>
Tableau 37: Les PMH et forages dans la Commune de Mengueme .....	174
Tableau 38: Types de routes dans la Commune.....	183
Tableau 39: Itinéraires de route au sein de la Commune.....	183
Tableau 40: Récapitulatif des ouvrages d'art dans la Commune de Mengueme .....	186
Tableau 41: Synthèse FFOM des équipements de voirie et de réseaux divers .....	191
Tableau 42: Le cadre juridique de la gestion environnementale au Cameroun.....	193
Tableau 43: Conventions et protocoles ratifiés par le Cameroun.....	196
Tableau 44: Articulation du Plan d'Occupation des Sols (POS) avec le cadre réglementaire et la politique environnementale.....	200
Tableau 45: Synthèse des enjeux en matière de pollution .....	208
Tableau 46: Synthèse de l'analyse FFOM de l'environnement de la commune de Mengueme .....	211
Tableau 47: Statut du personnel employé par la Mairie de Mengueme .....	218
Tableau 48: Etat du personnel par service dans la Mairie de Mengueme.....	218
Tableau 49: Récapitulatif de l'état d'exécution des recettes de la Mairie de 2023 .....	222
Tableau 50: Aperçu global sur les 3 dernières années .....	223
Tableau 51: Tableau 62 : Evolution globale des recettes propres (lignes 710, 712, 713 et 720) .....	223
Tableau 52: Récapitulatif de fonctionnement de l'année 2023.....	227
Tableau 53: Récapitulatif des dépenses d'investissement exploitées.....	230
Tableau 54: Principales immobilisations de la Mairie en début 2024 .....	231
Tableau 55: Sommier mobilier de la Mairie de Mengueme .....	232
Tableau 56: Reflet sur les projets 2024.....	235
Tableau 57: Attentes des populations de la commune de Mengueme face aux problèmes énoncés ..	238

Tableau 58: Matrice FFOM de l'analyse institutionnelle, organisationnelle et financière de la Commune de Mengueme .....	240
Tableau 59: Synthèse FFOM du POS de Mengueme .....	243
Tableau 60: Objectifs Stratégiques du PSU de la Commune de Mengueme .....	251

## LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la Commune de Mengueme .....	42
Carte 2: Délimitation du périmètre d'étude .....	44
Carte 3 : Relief de la Commune de Mengueme .....	55
Carte 4 : Pentés de la Commune de Mengueme .....	56
Carte 5 : Hydrologie de la Commune de Mengueme .....	58
Carte 6 : Bassins-versants de la Commune de Mengueme .....	59
Carte 7 : Géologie de la Commune de Mengueme .....	62
Carte 8 : Pédologie de la Commune de Mengueme .....	65
Carte 9: Tendances d'urbanisation de la commune de Mengueme .....	86
Carte 10: Réseau de transport de la commune de Mengueme .....	140
Carte 11: Distribution spatiale des équipements administratifs et sécuritaires.....	152
Carte 12: Distribution spatiale des équipements de l'éducation de base .....	156
Carte 13: Distribution spatiale des équipements scolaires de l'enseignement secondaire.....	158
Carte 14: Distribution spatiale des équipements sanitaires.....	162
Carte 15: Equipements commerciales de la commune de Mengueme .....	164
Carte 16: Distribution spatiale des chefferies traditionnelles à Mengueme .....	168
Carte 17: Infrastructures de sport dans la commune de Mengueme.....	170
Carte 18: Voirie de la Commune de Mengueme .....	185
Carte 19: zones à risque de la commune de Mengueme .....	204
Carte 20: Synthèse des équipements de la Commune de Mengueme .....	245
Carte 21: Synthèse du centre urbain de Mengueme .....	246

## LISTE DES IMAGES

Image 1: Atelier de lancement de l'étude .....	27
Image 2: Présentation du consultant lors de lancement de l'étude .....	27

Image 3: Equipe de saisie des données .....	35
Image 4: Morphologie urbaine de Mengueme.....	89
Image 5: Image aérienne du tissu à Mengueme centre .....	91
Image 6: Image aérienne du tissu Sud-Ouest de la Commune.....	92
Image 7: Habitat rural à Mengueme.....	95
Image 8: Habitat haut de standing à Nkolebae .....	95
Image 9: RN2 et Route en terre à Falassi.....	141
Image 10. RN2.....	141
Image 11: Gare routière en construction.....	142
Image 12: Hôtel de ville de Mengueme.....	151
Image 13: IAEB de Mengueme .....	151
Image 14: Brigade de gendarmerie de Mengueme .....	152
Image 15: Poste de sécurité publique de Mengueme .....	152
Image 16: Ecole maternelle de Mengueme.....	154
Image 17: Ecole maternelle et primaire de Ntang .....	154
Image 18: Complexe scolaire maternel et primaire de Mfida .....	154
Image 19: EP de Nsili.....	154
Image 20: Lycée de Mengueme.....	158
Image 21: CETIC de Minlaba .....	158
Image 22: CMA de Mengueme .....	161
Image 23: CSI de Mengueme .....	161
Image 24: CSI d'Ebogo .....	161
Image 25: CSI de Bilon .....	161
Image 26: Chefferie 3 degré de Bilon.....	166
Image 27: Chefferie de 3e degré d'Osso essam .....	166
Image 28: Chefferie 3e degré de Bane Ouest.....	166
Image 29: Chefferie d'Ebogo .....	166
Image 30: Eglise catholique orthodoxe .....	167
Image 31: Mission catholique à Nkolebae.....	167
Image 32: Site touristique d'Ebogo .....	169
Image 33: Tribune de Mengueme .....	169
Image 34: PMH fonctionnelle et en bon état à Nkolebae .....	175

Image 35: Château d'eau à Ntang .....	175
Image 36: PMH fonctionnelle à pont So'o .....	175
Image 37: PMH fonctionnelle à l'abandon.....	177
Image 38: Champ solaire à Nkolebae .....	180
Image 39: Etat de la RN2, au niveau de pont So'o .....	184
Image 40: Route communale non revêtue à Falassi .....	184
Image 41: Pont en bois à Yenessi.....	186
Image 42: Pont à Kamba .....	186
Image 43: Route sans ouvrage à Minlaba.....	189
Image 44: Route sans ouvrage de drainage à Minlaba .....	189

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la Commune de Mengueme .....	53
Figure 2 : Quelques cours d'eau de la Commune de Mengueme .....	58
Figure 3 : Quelques végétations de la Commune de Mengueme .....	67
Figure 4 : Matrice FFOM de la flore et la faune de la Commune de Mengueme.....	68
Figure 5: Année d'installation dans la Commune .....	73
Figure 6: Les motifs d'installation dans la Commune .....	73
Figure 7: Volonté des chefs de ménages de rester ou non dans la Commune .....	75
Figure 8: Pyramide par groupes d'âges de la région du Centre .....	76
Figure 9: Pyramide par groupes d'âges de la région du Centre en milieu urbain.....	76
Figure 10: Pyramide par groupes d'âges de la région du Centre milieu rural.....	76
Figure 11: Répartition de la population de Mengueme par sexe .....	77
Figure 12: Département d'origine de la population.....	77
Figure 13: Proportions des religions des populations.....	78
Figure 14: Statuts matrimoniaux des chefs de ménage de la Commune .....	79
Figure 15: Niveau d'instruction des chefs de ménages.....	79
Figure 16: Répartition des chefs de ménages par activités économiques .....	80
Figure 17: Revenus mensuels des chefs de ménages.....	81
Figure 18: Sources principales de dépenses dans les ménages .....	82
Figure 19: Structure des logements dans la Commune de Mengueme .....	93

Figure 20: Nombre de pièces de logement .....	93
Figure 21: Statut d'occupation des ménages .....	94
Figure 22 : Matériaux de construction des murs .....	96
Figure 23: Matériaux de construction des toits.....	97
Figure 24: Type de revêtement du sol.....	97
Figure 25: Mode d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Mengueme.....	98
Figure 26: Procédé pour le traitement de l'eau dans la commune de Mengueme.....	98
Figure 27: Accès à l'Energie électrique .....	99
Figure 28: Source d'énergie utilisée pour la cuisson.....	100
Figure 29: Type d'aisance des ménages à Mengueme.....	101
Figure 30: Répartition modale des déplacements .....	143
Figure 31: Accessibilité des ménages.....	146
Figure 32: Les différentes sources d'AEP rencontrées dans la Commune de Mengueme.....	173
Figure 33: Différentes proportions des distances parcourues pour atteindre les points d'eau .....	177
Figure 34: Proportions de réponse à la question: procédez-vous au traitement de l'eau avant consommation.....	178
Figure 35: Modes de potabilisation de l'eau à Mengueme .....	179
Figure 36: Modes d'approvisionnement en électricité dans la Commune de Mengueme.....	180
Figure 37: Fréquence de coupure de courant au sein de la Commune .....	181
Figure 38: Gestion des déchets par les populations .....	188
Figure 39: Raisons du rejet des déchets dans la nature par la population .....	188
Figure 40: Mode de gestion des eaux usées par les populations.....	190
Figure 41: Organigramme type des Communes au Cameroun.....	216
Figure 42: Organigramme de la commune de Mengueme .....	217
Figure 43: Récapitulatif des recettes propres de la Commune (lignes 710, 712, 713 et 720) .....	223
Figure 44: Récapitulatif de l'exploitation des comptes des dépenses de la Commune .....	229
Figure 45: Quelques problèmes économiques rencontrés par les ménages au quotidien .....	237
Figure 46: Impact de l'action de la Mairie auprès de ses populations .....	239

## PARTIE I : CADRAGE DE L'ETUDE

### INTRODUCTION GENERALE



## ORIENTATION GLOBALE DE L'ETUDE

La loi n° 2004-003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, en son chapitre 2 article 25, stipule que, **les documents de planification urbaine** déterminent les conditions permettant, d'une part, de limiter l'utilisation de l'espace, de maîtriser les besoins de déplacements, de préserver les activités agricoles, de protéger les espaces forestiers, le patrimoine culturel, les sites et paysages naturels ou urbains, de prévenir les risques naturels voire les risques technologiques, ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature et, d'autre part, de prévoir suffisamment d'espaces constructibles, pour les activités économiques, d'intérêt général, ainsi que pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat et d'équipements publics.

Ainsi, face au développement anarchique, et la précarité dont font preuve plusieurs villes sur le territoire national, l'Etat du Cameroun au travers de son Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), a décidé d'y faire face. Ainsi, avec ses décrets d'application de 2008, le MINHDU, a commencé par doter certaines Communes du territoire national de **Document de Planification Urbaine (DPU)**. C'est dans cette mouvance que la Commune de Mengueme s'est vue dotée en 2024 du BIP MINHDU dudit exercice, afin que cette dernière puisse avoir une maîtrise de l'occupation de son sol.

Le MINHDU a décidé d'accompagner la Commune de Mengueme dans l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), afin de permettre à cette dernière de cadrer son développement urbain territorial. Cette étude est dès lors une aubaine, afin d'avoir, non seulement un programme de développement économique et social intégré, mais également un plan d'aménagement visant à orienter de manière rationnelle l'urbanisation et les opérations d'aménagement à moyen terme. Ce document de planification urbaine déterminera les prévisions d'aménagement et proposera les règles d'utilisation et d'occupation des sols non seulement du centre urbain de Mengueme, mais de l'ensemble du territoire communal.

L'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Mengueme est une opportunité pour la prise en compte des risques liés aux changements climatiques en vue de développer la résilience urbaine dans la ville mais aussi une action concrète de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes, dans ses titres Planification et gestion du développement spatial urbain notamment les engagements 93, 94 et 98.

Ces derniers adressent les questions liées à la planification urbaine à travers la promotion d'une planification intégrée et une gestion maîtrisée des extensions urbaines, un environnement sûr, sain et inclusif, la promotion des villes attractives et viables, la gestion des déchets respectueux de l'environnement, l'accès à tout un système de mobilité, l'amélioration des services d'hygiène et d'assainissement pour la promotion des villes propres.

La matérialisation du POS de la Commune de Mengueme, passe par l'atteinte de plusieurs objectifs afin d'espérer des résultats concrets qui pourront s'arrimer à la vision de développement durable de ladite Commune. Cette étude sera ainsi faite suivant un cadre technique bien précis, défini dans les termes de référence du marché.

## RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE

Ce document de planification urbaine déterminera les prévisions d'aménagement et d'investissements nécessaires pour garantir à ses populations présentes et futures, la disponibilité d'espaces constructibles, la disponibilité d'emplois décents, des conditions d'hygiène et de salubrité appréciable, l'accès soutenable aux services sociaux de base (eaux, électricité, assainissement, etc.). Mais aussi et surtout, l'ambition est de définir les règles d'utilisation et d'occupation des sols qui favorisent la fourniture des services précités.

Les présents Termes de Référence précisent les objectifs, les résultants attendus, les limites des prestations à réaliser, leur phasage, le découpage temporel et le profil du Prestataire qui devra les conduire.

### Nature et consistance des prestations

Au démarrage de l'étude, des réunions de concertation (pour une mise au point méthodologique) regroupant les autorités administratives et municipales notamment le Comité Technique de Pilotage et le Consultant ont été organisées dans la commune.

Au cours de ces réunions, les questions relatives à la perception que les autorités ont de leur ville, aux grands projets d'aménagement prévus, au périmètre urbain, aux limites et toponymie des quartiers ont été débattues.

Le Consultant a été notifié par ordre de service pour le démarrage de l'étude. Il a produit dans un délai de trois semaines à compter de la date de notification l'ordre de service, un Rapport de Mise en Œuvre.

La présente prestation se déroulera en deux tranches à savoir :

- **Tranche ferme, Mission 1** : Diagnostic territorial et constitution de la base de données ;
- **Tranche conditionnelle** : Analyse des scénarii d'aménagement et production des dossiers du POS et cette dernière tranche comprend deux missions à savoir :
  - **Mission 2** : Programmation des besoins et formulation des scénarii d'aménagement ;
  - **Mission 3** : Développement du scénario retenu et élaboration du règlement d'urbanisme.

Le Consultant a été notifié par Ordre de Service pour le démarrage de la tranche ferme et il sera de même pour celle conditionnelle. Ainsi, il produira dans un délai de deux semaines à compter de la date de notification l'ordre de service, un rapport de démarrage de la tranche concernée.

### Tranche Ferme : Elaboration du diagnostic territorial et urbain

Cette Tranche s'est déroulée en trois étapes :

- **Etape 1** : Elaboration de la cartographie de base ;
- **Etape 2** : Etablissement de l'Etat des Lieux
- **Etape 3** : Synthèse et Bilan Diagnostic

- **Etape 1 : Elaboration de la cartographie de base**

Sur la base d'une image satellite de haute résolution (moins de 0,5 m) qui sera réceptionnée par le Maître d'ouvrage, le Consultant produira la cartographie participative de base de la Commune, représentant les éléments ci-après :

- Relief et environnement (zones à risques/dangers, points cotés, courbes de niveau, zones hydromorphes, végétation, ressources naturelles, etc.) ;
- Hydrographie (plans d'eau, cours d'eau, bassins versants) ;
- Juridiction (limites département, ville, communes quartiers, zones de dénombrement, unités de plan) ;
- Transports (emprises de voies ferrées, routes, aéroports, carrefours, etc.) ;
- Bâtiments et équipements (emprise des grands équipements, etc.).
- Les limites du périmètre d'étude (c'est-à-dire les limites du territoire communal) à une échelle comprise entre 1/5000è et 1/ 10 000è.

- **Etape 2 : Etat des lieux**

Sur la base de la cartographie produite, le Consultant procédera à un état des lieux exhaustif et ciblé de l'ensemble du territoire communal. Cet état des lieux portera sur les thèmes suivants :

- Site naturel : (relief, hydrographie et bassins versants, climat, végétation, géologie et pédologie, ressources naturelles...), afin de mettre en évidence les contraintes et atouts du site ;
- Démographie : structure de la population, effective et caractéristique, mobilité, densité, projections démographiques, conditions de vie, emplois, insécurité, problèmes sociaux.
- Economie : zones d'activité économique, distribution sectorielle, marchés, potentiels économiques et commerce, etc. ;
- Etapes de la croissance de la ville (évolution urbaine et front d'urbanisation future etc.) ;
- Habitat : type, taille, offre et demande en logement, matériaux, patrimoine, usage, etc. ;
- Situation foncière : structure foncière, marché foncier, principaux titres fonciers, statut des principaux lotissements, etc. ;
- Equipements sociaux collectifs : éducatifs, sanitaires, marchands, culturels, sportifs touristiques, loisirs et détente...
- Services sociaux : les réseaux d'eau, d'électricité et éclairage public, d'assainissement (déchets solides et liquides), de télécommunications... ;
- Voirie et Transports : circulation urbaine, structure et état de la voirie, déplacements, types de transport (terrestre, fluvial...)

- Gouvernance urbaine : institution communale, finances locales, institutions représentatives (services déconcentrés...), environnement des affaires (services d'accompagnement des affaires, actions ou mesures incitatives, .....), associations des populations, élites, syndicats,
- etc. ;
- Risques : l'analyse rapide des risques (identification par typologie, estimation de la gravité, probabilité/intensité, évaluation de l'importance et priorisation pour la bonne prise de décision) ; l'analyse de la vulnérabilité des systèmes essentiels, des ouvrages et des infrastructures sociocollectives face aux risques climatiques, de catastrophes et d'évènements extrêmes ; la planification intégrale des mesures d'atténuation, de résilience, d'adaptabilité et de réponse.
- Grands projets en cours ou projetés.

Le consultant a travaillé en étroite collaboration avec les autorités locales, les concessionnaires des réseaux, les entreprises et la société civile afin de collecter et analyser le maximum d'informations fiables et nécessaire à la finalisation de l'étude.

### **Une cartographie thématique a accompagné chaque composante du diagnostic.**

*Ces cartes sont « renseignées » selon le système national de référence de coordonnées géographique, planimétrique et altimétrique avec un niveau de précision de 0.5 m au 1/5000. La légende de ces cartes est établie selon la nomenclature de la Charte Graphique du guide pratique et méthodologique d'élaboration des documents de planification urbaine au Cameroun, disponible au MINHDU.*

#### **• Etape 3 : Synthèse ou bilan diagnostic**

Sur la base de l'état des lieux réalisés, le Consultant établira un arbre à problème en faisant ressortir le problème central et les problèmes secondaires, leurs causes et leurs conséquences. Il fera ensuite un bilan ressortant les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces du territoire communal et formulera enfin une vision du développement de la commune à moyen terme, assorti d'objectifs stratégiques à atteindre.

A la fin de cette phase, un atelier d'un (01) jour sera organisé par le consultant pour examiner et valider le diagnostic produit, les problèmes (arbre à problème) identifiés et la vision de développement de la ville, et les orientations stratégiques d'aménagement. Cet atelier réunira les membres du Comité Technique de Pilotage et les différents acteurs et partenaires du développement urbain local.

### **CADRE REGLEMENTAIRE D'ELABORATION DES DPU AU CAMEROUN**

Plusieurs textes de lois et décrets d'application sont utilisés pour la réalisation du présent POS. La principale sur laquelle l'étude s'appuie est la loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun et ses Décrets d'Application notamment le Décret n°2008/0736/PM du 23 avril 2008 fixant les modalités d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine.

À côté de ces principaux textes, d'autres textes connexes, sans être exhaustif, sont à mentionner notamment : les textes législatifs relatifs à la décentralisation, au foncier, à la fiscalité locale, à l'environnement, etc. (cf. tableau suivant).

Tableau 1: Quelques textes qui encadrent cette étude.

DÉSIGNATION
Ordonnance 74-01 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier
Ordonnance 74-02 du 6 juillet 1974 fixant le régime domanial
Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement
Loi 97/003 du 10 janvier 1997 relative à la promotion immobilière
Loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun
Décret n°2008/0736/PM du 23 avril 2008 fixant les modalités d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine
Décret n°2008/0737/PM du 23 avril 2008 fixant les règles de sécurité, d'hygiène et d'assainissement en matière de construction
Décret n°2008/0739/PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction
Décret 1 n°2008/0740/PM du 23 avril 2008 fixant le régime des sanctions applicables aux infractions aux règles d'urbanisme
Loi n° 2009 / 019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale
Loi_n_2009_011_du_10_juillet_2009 portant régime financier des CTD
Circulaire conjointe N° 0002335/MINATD/MINFI DU 20 octobre 2010 précisant les modalités d'application de la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale
Arrêté n°0002/E/2/MINDUH/SG du 23 mai 2011 fixant les modèles de demande et de permis de construire
Arrêté n°0002/E/2/MINDUH/SG du 23 mai 2011 fixant les modèles de demande et de permis d'implanter
Arrêté n°0005/E/2/MINDUH du 23 mai 2011 fixant les modèles de demande et de certificat d'urbanisme
Décret N° 2012 / 2809 / PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets
Décret n°2013/0042/PM du 23 janvier 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2008/0739/PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction
Décret N° 2013/0171/PM du 14/02/2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental
Décret n° 2014/0521/PM du 19 mars 2014 portant réglementation des interventions en matière de voirie et réseaux divers en milieu urbain
Arrêté N° 00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental
Loi n°2016 17 du 14 décembre 2016 portant sur le code minier
Décret Présidentiel N°2018/190 du 02 mars 2018, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Décret N°2018/449 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement local
Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées en son article 500
Loi N°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune
Circulaire N°00908/MINTP/DR sur les « Directives pour la prise en compte des impacts environnementaux dans l'entretien routier » actuellement applicable à tous les projets d'entretien routier et de réhabilitation des routes au Cameroun

*Source : Recueil de textes législatifs et réglementaires du Cameroun, exploité par Polygone SARL, 2024*

## CADRE CONTRACTUEL DE L'ETUDE

La présente étude est réalisée dans le cadre de la lettre commande N° 017/LC/C-MENGUEME/SG/SM/CIPM/2024 du 05 Novembre 2024 pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Mengueme. Pour l'application du présent marché, Les éléments contractuels se présentent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Éléments contractuels du marché

INTITULE DU PROJET :	PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)
LIEU :	MENGUEME
Lettre commande	N° 017/LC/C-MENGUEME/SG/SM/CIPM/2024
Souscrite le :	05 Novembre 2024
Signée le :	05 Novembre 2024
Enregistré le :	
Autorisation	Gré à gré N°0446324/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC
Financements	BIP/MINH DU 2024
Maître d'Ouvrage	Maire de la Commune de Mengueme
Chef service du Marché	Cadre Communal de Développement de la Commune de Mengueme
Ingénieur du marché	Délégué Départemental du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINH DU) pour le Nyong et So'o
Maitre d'œuvre	Interne à la Délégation Départementale de l'Habitat et du Développement Urbain pour le Nyong et So'o
Prestataire	Le BET POLYGONE SARL, BP: 33 872 YAOUNDE-CAMEROUN, Tel : (+237) 696 564 095 / (+237) 679 341 611 <a href="mailto:polygone_sarl@yahoo.fr">polygone_sarl@yahoo.fr</a> Siège social et direction générale sis à Yaoundé, Carrefour Club France, 2 <sup>e</sup> étage Résidence ALMA
Instance de suivi et de validation	Comité de Suivre et de recette technique (CSRT)
Responsable chargé de fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché	Le Maire de la Commune de Mengueme, le Chef Service du Marché, l'Ingénieur du Marché et le DDMAP/NS
Responsable chargé de fournir les renseignements contractuels	Maire de la Commune de Mengueme
Délai d'exécution	03 mois

Source : DAO et Lettre Commande de l'étude, exploité par Polygone SARL, 2024

L'étude prend également en compte plusieurs arrêtés nécessaires à la formalisation de celle-ci. Il s'agit entre autres de l'arrêté préfectoral constatant la mise en place du Comité Technique de Pilotage (CTP) et celui prescrivant l'étude. A l'issue de l'atelier de présentation du rapport de mise en œuvre (RMO) et de lancement des travaux d'élaboration du POS de Mengueme, le CTP définitif sera établi et enregistré comme tel.

Les travaux d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols sont suivis par le comité technique de pilotage (CTP) présidé par le Maire, dont la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par arrêté du Ministre chargé de l'urbanisme ou du Ministre chargé des questions urbaines selon le cas, dans les conditions fixées par voie réglementaire, ou par arrêté préfectoral tel que libellé dans le cadre de cette étude. Ce comité est en charge du suivi des travaux, afin d'en assurer la conformité avec la réglementation en vigueur, les règles de l'art et les options retenues.

## ENJEUX ET FONCTIONS DU POS POUR LA COMMUNE DE MENGUEME

La viabilité d'un Plan d'Occupation des Sols ne doit pas simplement être limitée à l'aspect spatial. Elle doit intégrer les dimensions essentielles de l'urbain en conformité avec les objectifs de développement durable. Ainsi, mettre en exergue les enjeux et fonctions du présent document de planification urbaine est un impératif. De plus, le POS ne se limite pas seulement au périmètre urbain de la Commune de Mengueme, mais couvre toute l'étendue du périmètre de souveraineté territoriale, c'est-à-dire, l'arrondissement de Mengueme dans sa globalité.

Les enjeux de ce document de planification urbaine sont de :

- Promouvoir un développement urbain durable ;
- Prévenir les risques naturels et technologiques et combattre la pollution ;
- Limiter l'extension urbaine et les besoins de déplacement ;
- Préserver les activités agricoles, les espaces forestiers et les sites et paysages naturels et urbains ;
- Prévoir suffisamment d'espaces constructibles pour les activités économiques et d'intérêt général ;
- Prévoir la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat et d'équipements publics ;
- Articuler harmonieusement le développement urbain et le développement agricole.

Le POS remplit trois fonctions principales à savoir :

- **Une fonction stratégique** en définissant un projet de territoire respectueux des principes d'équilibre, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale/fonctionnelle et de gestion économe de l'espace.
- **Une fonction quasi-opérationnelle** d'encadrement des actions et opérations d'aménagement notamment en servant de référence aux opérations de renouvellement urbain, d'opération de lotissement, ou de zone d'aménagement concertée.
- **Une fonction réglementaire** en définissant le droit des sols. Ainsi, le POS déterminera les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autres part ;
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que, d'équipements publics.

## OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude a pour objectif général de doter la Commune de Mengueme d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) traçant la destination générale des sols et respectant l'esprit et la loi n° 2004/003 du 24 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun. Ce document devra cadrer le développement de la Commune de Mengueme à travers une organisation sommaire des zones urbaines et à urbaniser, une protection des zones naturelles et une réglementation de l'occupation du sol pour un développement socio-économique et spatial harmonieux et durable.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Produire une cartographie de base et un SIG ;
- Faire un état des lieux assorti d'un bilan diagnostic de la situation actuelle ;
- Dégager une vision du développement à l'horizon de 15 ans, assortie d'objectifs stratégiques précis y afférents ;
- Elaborer un plan d'affectation des sols en collaboration avec les autres administrations sectorielles (MINADER, MINFOF, MINTP, MINEDUB, etc.) et proposer les infrastructures et équipements structurants ;
- Délimiter le périmètre urbain de la commune à l'horizon du POS ;
- Produire un règlement d'urbanisme qui servira de boussole pour la mise en œuvre du POS. Y définir le périmètre de chacune des zones d'affectation et édicter, pour chacune d'elles, les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol ;
- Elaborer un Programme d'Investissements Prioritaires à court, moyen et long terme ;
- Elaborer une stratégie de mise en œuvre et de mobilisation des ressources.

## PHASAGE DE L'ETUDE

L'étude sera réalisée en deux (02) missions successives :

- **Mission 0** : Rapport de mise en œuvre ou de démarrage
- **Mission 1** : Diagnostic territorial et constitution de la base de données.

## CONSISTANCE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic comprend l'analyse territoriale afin de caractériser le territoire de la commune dans son contexte, le bilan du document d'urbanisme (habitat, économique, consommation de terres agricoles, protection de l'environnement...) antérieur et l'étude des perspectives et des besoins.

Il doit permettre de faire émerger les atouts, les potentiels et les faiblesses du territoire et doit ressortir les enjeux. Le travail pourra dépasser le cadre communal en fonction des problématiques. Il est ainsi évident que les enjeux économiques, de déplacements ou environnementaux par exemple, permettent d'articuler le développement futur avec les territoires voisins. Une cartographie thématique accompagnera chaque composante du diagnostic.

Ces cartes devront être « renseignées » selon le système national de référence de coordonnées géographique (planimétrique). Elle se basera sur la charte graphique proposée dans le Guide méthodologique pour l'élaboration des documents de planification urbaine au Cameroun (MINHDU, 2018).

Le diagnostic doit être partagé et validé par l'ensemble des élus et acteurs intervenant dans l'élaboration du document d'urbanisme. C'est une partie objective dans le sens où il s'agit d'une vision du territoire sans prise de parti.

### Etape 1 : Travaux préparatoires (01 mois)

Les travaux préparatoires consisteront en :

- L'acquisition des fonds de carte, de l'image aérienne ;
- La stéréo préparation ;
- L'élaboration des outils de collecte des données et le paramétrage des tablettes numériques ;
- La saisine des autorités locales concernées et la mobilisation des administrations visées ;
- L'établissement d'un calendrier de collecte de données.

### Etape 2 : Mission exploratoire (01 mois)

La mission exploratoire vise :

- La sensibilisation des autorités administratives et locales sur les objectifs du projet ;
- L'exécution de la cartographie participative pour une vérification des informations contenues sur la carte et la délimitation de la zone d'enquête ;
- La planification du dénombrement et une répartition de la charge de travail entre les agents de collecte ;
- La reconnaissance du terrain, le complètement des informations manquantes, la correction et la complétion des repères spatiaux sur le terrain.

### Etape 3 : Codification des structures et saisine des autorités (02 semaines)

A l'issue de la mission exploratoire, les outils de collecte seront ajustés, les structures à lever codifiées, un calendrier de collecte arrêté et les structures visées saisies avant l'arrivée des équipes sur le terrain et le début des opérations.

### Etape 4 : Cartographie participative (02 semaines)

La cartographie participative se déroulera dans le cadre d'un « focus group » impliquant les responsables des services déconcentrés du MINH DU, les services techniques de la collectivité concernée pour la vérification des informations contenues sur la carte et la délimitation de la zone d'enquête. Elle permettra par ailleurs d'identifier, délimiter et caractériser les poches d'habitat précaire.

### Etape 5 : Collecte des données proprement dite (2,5 mois)

Tous les villages de la Commune sont concernés par la collecte de données, comme suit : il s'agira d'une collecte de données de base sur la voirie, les équipements socio collectifs et les poches d'habitat précaire ;

De manière générale, la collecte des données se fera en deux (02) volets, en fonction de la source à savoir :

- **La collecte de données de source administrative** : Les données de source administrative devront être collectées auprès : de la collectivité concernée ; des services centraux et déconcentrés de certaines administrations publiques (MINEE, MINTP, MINDCAF, MINEPAT, MINESEC, MINEDUB, MINSANTE, MINT etc.) ; des établissements scolaires (maternelle, primaires, secondaires et universitaires) ; les concessionnaires de réseaux (CAMTEL, CAMWATER, CDE, ENEO, ARSEL, ART ...), etc. ;
- **La géolocalisation** : La géolocalisation devra se faire à l'aide des tablettes numériques pour la voirie, les équipements socio-collectifs et l'habitat précaire et couvrira l'ensemble du territoire communal. Le drone devra être utilisé pour décrire le tissu urbain et le paysage des poches d'habitat précaire. Les équipements à lever sont les équipements sanitaires, les équipements vétérinaires, les équipements éducatifs, les équipements de sécurité, les équipements administratifs, les équipements marchands, les équipements culturels, les équipements cultuels, les équipements sportifs, les équipements de tourisme.

La présente étape qui concerne l'élaboration du diagnostic territorial poursuit l'objectif de recueillir et d'analyser dans le périmètre d'étude, l'ensemble des données indispensables à :

- La formulation d'un diagnostic technique et institutionnel permettant d'avoir une lecture des problèmes d'infrastructures ou d'accès aux divers services urbains ;
- La formulation d'un diagnostic social afin d'en appréhender les éléments culturels (dynamiques sociales existantes), socio-économiques et démographiques ;
- La formulation d'un diagnostic environnemental axé d'une part sur l'état de lieux ou la situation environnementale de la Commune et d'autre part sur l'analyse des impacts environnementaux et

sociaux différents projets réalisés et à réaliser dans cette étude. De façon détaillée, il s'agira de présenter le cadre juridique et réglementaire, faire une analyse de la gestion des déchets dans la Commune, faire une analyse de la gestion des eaux pluviales, d'identifier les différentes zones à risques ;

- La formulation d'un diagnostic de la gouvernance locale; il sera question de faire un diagnostic institutionnel et organisationnel de la Commune, une analyse des indicateurs de la gouvernance locale, une identification des différentes ressources de la Commune, une analyse des ressources financières de la Commune et enfin une analyse des projets réalisés et en cours dans la Commune ceci dans le but d'apprécier le niveau de réalisation des projets dans la Commune et de déceler les freins à la réalisation de ces différents projet.

## METHODOLOGIE DE LA MISSION 1 DU POS DE MENGUEME

La méthodologie présentée ci-dessous s'appuie sur un ensemble de documents, dont les Termes de référence de l'étude, le rapport de mise en œuvre et le guide méthodologique de rédaction des documents de planification urbaine (DPU). Cette méthodologie met l'accent sur l'organisation de la mission, la stratégie de collecte des données, les méthodes d'analyse et enfin la rédaction du rapport.

Pour réaliser l'état des lieux et le diagnostic territorial de la Commune de Mengueme, le Consultant a adopté une méthodologie en tout point de vue participative. Celle-ci représente une vision consensuelle, résultat de la prise en compte des points de vue et aspirations des divers acteurs. Cette méthodologie revient sur la phase préparatoire, l'enquête de terrain et l'analyse des données.

Plus spécifiquement, la méthodologie de l'étude se décline ainsi qu'il suit :

### **La phase de Préparation :**

- Prise de connaissance du projet, collecte et analyse des documents préliminaires.
- Préparation de la mission de terrain, incluant la planification des ressources nécessaires et des méthodologies à appliquer.

### **La phase de Collecte de Données :**

- Réalisation de la mission sur le terrain pour collecter les informations nécessaires.
- Rencontres avec les autorités administratives et traditionnelles locales.
- Consultations approfondies avec les parties prenantes, y compris les responsables des services déconcentrés de l'État, les représentants des services parapublics et privés, les élus locaux, ainsi que les responsables d'ONG et autres associations pertinentes.
- Enquêtes menées directement dans les établissements humains concernés par le projet.

### **La phase d'Analyse et de Rapport :**

- Traitement et dépouillement des données collectées.
- Élaboration du rapport d'état des lieux et de diagnostic territorial, intégrant les résultats des enquêtes et des consultations.

- Présentation des conclusions et recommandations basées sur une analyse approfondie des informations recueillies.

Ces phases et étapes ont été menées de manière synchronisée pour assurer une cohérence et une complétude dans l'approche méthodologique, permettant ainsi une compréhension approfondie des enjeux territoriaux de la Commune de Mengueme et facilitant l'identification des orientations stratégiques pour le développement futur. Les étapes de réalisation de la phase diagnostique (collecte des données, traitement et analyse des données, rédaction du rapport diagnostique) de l'étude a été conduit sur la période allant du 04 au 28 décembre 2024.

Ces différentes phases sont développées dans les paragraphes suivants.

### La phase préparatoire

Plusieurs activités ont été conduites de manière simultanée en phase préparatoire, dont la préparation administrative et la préparation technique.

- **Préparation technique**

L'étape de préparation, entamée après la signature du contrat soit le **04 novembre 2024**, poursuivait l'objectif de rassembler toutes les conditions nécessaires au démarrage et à la réussite de la mission. Cette étape a consisté en la mobilisation des experts, en la prise de contact et au cadrage méthodologique. Pour y parvenir, plusieurs phases ont été suivies.

- Réunion de prise de contact et de cadrage méthodologique. Elle avait pour but de recueillir les attentes et de mettre à niveau toutes les parties prenantes, d'harmoniser la méthodologie de travail et échanger sur la programmation globale de l'étude. En effet, les résultats de l'étude dépendent en grande partie de sa préparation de départ. Au cours de cette rencontre, l'on a procédé à la définition des besoins et les conditions nécessaires à la réussite de la mission. Elle s'est déroulée principalement dans le siège de Polygone Sarl ;
- Revue et analyse documentaire : des recherches ont été effectuées sur la zone d'étude, les études socioéconomiques, les outils de réalisation de diagnostic territorial, etc.
- Elaboration des outils : après la mobilisation du personnel clé, les différents outils de collecte de données ont été élaborés et ont fait l'objet de nombreux échanges en vue de leur consolidation. Ces différents outils sont disponibles en annexe.

Au terme de cette étape, la démarche méthodologique générale de l'étude a été discutée et validée, le programme provisoire de l'activité a été présenté, le plan de déploiement sur le terrain a été conçu et validé et les supports et outils de collecte ont été conçus, discutés et validés. Ces différents outils ont été multipliés en quantité suffisante afin d'éviter toute rupture pendant les opérations de collecte de données sur l'ensemble du territoire de la Commune.

- **La préparation administrative**

Simultanément à la préparation technique, a eu lieu la préparation administrative.

Une mission préliminaire sur le site de l'étude a été réalisée par les membres de l'équipe du consultant, du **18 au 20 novembre 2024**. Au cours de cette descente, l'équipe a effectué des rencontres administratives et préparatoires nécessaires à la bonne réalisation de l'étude en général et des enquêtes en particulier. Ont été consultés dans ce cadre, le Délégué Départemental MINHDU pour le Nyong et So'o, le Maire de Mengueme, les services du Préfet du Nyong et So'o, certains responsables des services déconcentrés locaux, certains chefs traditionnels et autres représentants des populations, etc.

- **Revue et analyse documentaire**

Il s'est agi de collecter les informations en rapport avec l'objet de l'étude à travers l'exploitation de la documentation existante. Cette revue et analyse documentaire a donné lieu à des notes de lecture afin de relever les aspects sur lesquels il fallait s'appesantir lors de la collecte de données. D'autres documents ont été consultés, surtout ceux relatif à la problématique environnementale, au cadre stratégique, institutionnel, législatif, réglementaire et organisationnel se rapportant à la planification urbaine, aux études de planification urbaine et subséquemment aux procédures des études de planification urbaine. La documentation de base a également été consultée sur internet.

Les documents utilisés ont essentiellement été collectées auprès des structures déconcentrées de l'Etat, à savoir les délégations départementales et d'arrondissement, des institutions publiques concernées (MINADER, MINEPIA, MINESEC, MINEDUB, MINSANTE, MINEPAT, MINEPDED, MINDCAF, etc.), de la Mairie de Mengueme, etc.

- **Outils de collecte**

Une batterie de supports a été adaptée en fonction des besoins et du type d'information recherché. Ils ont été consignés en annexe du RMO. Il s'agit en l'occurrence de :

- La fiche de collecte des équipements et infrastructures ;
- La fiche d'enquête activités économiques ;
- La fiche d'enquête réseaux routiers ;
- La fiche d'enquête sectorielle ;
- La fiche d'enquête socioéconomique ou fiche ménage ;
- La fiche d'enquête équipement.

Il s'agit ici des fiches d'inventaire des potentialités et des contraintes d'aménagement et de développement durable de la commune, sous forme de tableaux à plusieurs entrées, mais aussi de guides d'entretien semi-structuré sous forme de questionnaires comportant des questions ouvertes et des questions fermées en rapport avec toutes les thématiques du POS et les démarches des analyses SWOT ou FFOM, et SMART.

Ces différents supports constitués et mis à contribution, ont guidé la constitution d'une base de données exhaustive pour la réalisation de l'étude.

- **Atelier de lancement officiel des activités du POS de Mengueme**

Organisé à l'hôtel de ville de Mengueme, le **04 décembre 2024**, cet atelier était présidé par le troisième adjoint (A3) au Préfet du Nyong et So'o. Il s'agit d'une étape majeure du processus d'élaboration du POS, à travers la mise en place d'un cadre de communication entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire de la commune et les experts en charge de l'exécution de cette mission.

Cet atelier a permis au BET POLYGONE SARL de présenter le projet d'élaboration du POS et ses principaux objectifs aux différents acteurs de développement de la commune de Mengueme. Il a également servi de cadre de validation de la note méthodologique et du calendrier d'exécution. Cet atelier a été organisé le 04 décembre 2024. Le tableau et la planche photo ci-dessous illustrent la participation à cette activité.

**Tableau 3 : Qualité des participant(e)s à l'atelier de lancement et à la réunion de validation du rapport de mise en œuvre**

N°	Qualité	Effectif
1	Adjoints au Préfet	01
2	Sous-préfet	01
3	Maire et Adjoints	04
5	Délégués Départementaux	06
6	Représentant DR MINH DU	01
7	Délégués d'arrondissement	02
8	Représentants des ordres professionnels (OGEC, ONAC, ONUC, ONIGC)	02
9	Représentant du Conseil Régional	01
10	Cadres communaux (représentants de la commune)	03
11	Chefs traditionnels	03
12	Autorités religieuses	03
13	Autres	03
14	Equipe Consultant	04
<b>Total</b>		<b>35</b>

Source: POLYGONE SARL, 2024



Image 1: Atelier de lancement de l'étude



Image 2: Présentation du consultant lors de lancement de l'étude

Source: POLYGONE SARL, 2024

## Phase de collecte de données

La phase de collecte des données a été essentiellement basée sur la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) qui est une méthode de recherche participative souple, légère, plus opérationnelle et adéquate pour connaître des situations variées et dynamiques. But essentiel de la seconde mission de terrain, elle a consisté à approfondir les différents types d'informations, à savoir, économique, sociale, environnementale, habitat, foncière, etc.

Elle s'est réalisée pour la phase terrain (Brigade de levé) du **27 au 30 novembre 2024**, en deux principales articulations notamment, le recueil et relevés des données d'équipements/infrastructures, environnementales et socio-économiques ainsi que les rencontres avec les différentes parties prenantes (autorités administratives et traditionnelles, populations et autres responsables de structures associatives) locales.

Après l'élaboration et le test d'outils adaptés (fiches de relevés et guides d'entretien), les membres de l'équipe se sont déployés dans les villages pour la collecte de données complémentaires. L'observation de terrain, une des méthodes indispensables dans ce genre d'opération a été mise à profit afin de compléter les relevés de type standard.

L'opération de collecte des données a porté également, du **16 au 24 décembre 2024**, sur la mobilisation des données documentaires, dites aussi secondaires et des données primaires ou de terrain, nécessaires à l'élaboration du POS. Mais aussi, sur les entretiens au niveau du département et la Région.

- **Collecte des données documentaires secondaires**

Pour réaliser le diagnostic territorial de la Commune de Mengueme, l'équipe d'experts a procédé, avec le concours du Secrétariat Scientifique du projet, à la collecte des données textuelles, statistiques, cartographiques et iconographiques existantes sur le territoire concerné. Cette opération a permis aux intéressés de mobiliser une base de données documentaire pluridisciplinaire sur toutes les thématiques du diagnostic, les problématiques et les orientations générales de l'aménagement et du développement durable de la Commune de Mengueme, incluant des annuaires statistiques, des rapports d'études, des textes de lois, des documents de planification stratégiques, des documents cartographiques, des images satellitaires, des revues, des mémoires et des thèses. Ils ont consulté des documents majeurs auprès des acteurs clés opérant dans la Commune de Mengueme, notamment :

- La base de données consolidée des Diagnostics Participatifs des villages établis par le PNDP au travers du PCD, des données des comptes administratifs, le pré-diagnostic de la Commune de Mengueme dressé pour le lancement de l'étude par la Mairie ;
- Les plans d'actions sectoriels Communaux disponibles au niveau de la délégation départementale du MINEPAT et du journal des projets de l'année en cours ;
- Tout autre document pertinent disponible au niveau des services déconcentrés de l'État au niveau communal et départemental, principalement le Cadastre.

Il faut y ajouter les résultats d'enquêtes, les études et les bases de données des institutions de recherche et agences gouvernementales et non gouvernementales spécialisées dans le suivi des ressources en eau et

de leur usage, des partenaires et des institutions d'appui au développement au service de la Commune de Mengueme.

- **Enquête ménage**

Les enquêtes ont été menées du **27 novembre au 06 décembre 2024** sur la base d'un questionnaire administré à l'échantillon prélevé de la population de l'étude. Un questionnaire fermé, comportant quelques questions ouvertes a été élaboré et en fonction des objectifs de l'enquête. Ce questionnaire avait plusieurs items, dont le profil socioéconomique du ménage, l'habitat, le foncier, les principaux problèmes et attentes vis-à-vis de la municipalité, etc. Il a permis de collecter aussi bien les données quantitatives que les données qualitatives. Pour certaines variables, le répondant a pu choisir plusieurs réponses possibles.

**Encadré N° 1: Technique d'échantillonnage utilisée**

La technique d'échantillonnage des ménages à enquêter est la technique par le choix raisonné ou l'échantillonnage orienté vers l'objectif sélectionné le chef de ménage, afin de ressortir le statut dans l'habitat, le niveau de vie, le pouvoir d'achat, etc. Le type de matériaux de construction des habitations qui est un indicateur objectif de pauvreté endémique dont souffre la majorité des populations, surtout en zones rurales, a aussi été retenu. Pour un modèle d'enquête fondé sur un échantillon aléatoire simple, la taille d'échantillon est donnée par la formule suivante :

$$n = \frac{z^2 \hat{P}(1 - \hat{P})}{e^2 + \frac{z^2 \hat{P}(1 - \hat{P})}{N}}$$

N= nombre de ménages de la Commune de Mengueme estimé à 1771 en 2024 pour une population estimée à 10 623 hbts (suivant l'hypothèse de 06 personnes par ménage)

Ainsi :  $n = (1,96)^2 * (0,5) * (0,5) / ((0,05)^2 + (1,96)^2 * (0,5) * (0,5) / 1771) = 316 \text{ ménages}$

**n** = taille d'échantillon requise

**z** = niveau de confiance à 95% (valeur type de 1,96)

**p** = proportion estimative des paramètres à rechercher pour établir un changement de comportement en matière d'assainissement, d'hygiène dans la zone du projet (elle est fixée à 0,5 lorsque la valeur du paramètre est inconnue)

**m** = marge d'erreur à 5% (valeur type de 0,05)

**Ainsi :  $n = (1,96)^2 * (0,5) * (0,5) / ((0,05)^2 + (1,96)^2 * (0,5) * (0,5) / 1771) = 316 \text{ ménages}$**

Notre enquête repose sur un échantillon en grappes (sélection représentative de quartiers). Pour corriger la différence (l'effet grappe), on multiplie la taille de l'échantillon par l'effet du plan d'échantillonnage (**D**). Dans cette étude l'effet grappe est proche de 1,1 pour les enquêtes ménages faisant appel au sondage en grappes, car tous les quartiers sont échantillonnés.  $n \times D = 316 \times 1,1 = 348 \text{ Ménages}$

On ajoute encore 5% à l'échantillon pour tenir compte d'impondérables comme les non-réponses ou les erreurs d'enregistrement.  $n + 5\% n = 348 \times 1.05 = 365$  ménages

Ainsi la taille d'un échantillon représentatif pour l'étude avec un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 5% est de 365 ménages. Cependant, le consultant dans les soucis d'améliorer ce niveau de confiance et de réduire au maximum la marge d'erreur a ajouté 15 ménages supplémentaires pour obtenir **un échantillon de 380 ménages**.

Source : BET Polygone SARL, 2024

#### • **Recrutement, formation et déploiement du personnel enquêteur**

Le personnel enquêteur a été recruté 3 jours avant l'atelier de lancement officiel des travaux du POS, ils étaient au nombre de 12, tous résidant au sein de la Commune. Auparavant, un communiqué a été publié par le Maire à l'effet de solliciter la manifestation d'intérêt des potentiels enquêteurs. Ces derniers ont bénéficié d'une formation pratique sur les techniques de collecte et sur leurs obligations pendant l'opération. Dans ce cadre, le formateur s'est attelé à présenter et commenter les différentes sections du questionnaire avant l'enquête pilote qui a consisté à laisser l'opérateur travailler lui-même dans quelques ménages type pendant une heure ou deux, afin de l'évaluer. Au cours de cette formation, l'on a insisté davantage sur les informations de contrôle des fiches et de suivi des agents telles que :

- Le nom de l'agent qui a rempli la fiche : cela permet de responsabiliser chaque agent pour ses fiches ;
- La localisation et le code des questionnaires permettent de se retrouver facilement en cas de mélange de fiches, favorisant ainsi les dépouillements, traitement, saisie et affectation des données par village et la supervision par l'agent en charge.

Un intérêt a également été accordé aux informations de facilitation de la tâche des agents. Il s'agit des cartes de la commune et la délimitation de la zone de travail pour éviter toute confusion possible.

Tous les agents recrutés avaient au moins le niveau de la classe de 1<sup>ère</sup>, avec une bonne présentation physique et de bonne moralité. En définitive, la formation a porté surtout sur l'identification des ménages à enquêter, les règles de politesse et d'introduction, les techniques de remplissage des questionnaires, ainsi que le civisme des agents.

Outre la reconnaissance, le recrutement et la formation des agents enquêteurs, les dispositions pratiques ont été prises pour la mobilité des agents recrutés pendant leur service. Il leur a également été mis à disposition les différentes lettres d'introduction.



Planche photo 1: Quelques images de la formation des enquêteurs

Source: POLYGONE SARL, 2024

Le tableau ci-dessous fait état de l'échantillonnage qui a été fait pour les différentes enquêtes socioéconomiques :

Tableau 4: Villages enquêtés et échantillon réalisé

	Pop en 2005	Pop en 2024 (accroissement annuel de 1.83%)	Ratio par rapport au nombre total de ménages	Echantillon
<b>MENQUEME</b>	<b>7527</b>	<b>10 623</b>	<b>1,00</b>	<b>380</b>
<b>MENQUEME VILLE</b>	<b>823</b>	<b>1 162</b>	<b>0,11</b>	<b>42</b>
<b>MENQUEME</b>	823	1 162	0,11	42
<b>GROUPEMENT BANE</b>	<b>3040</b>	<b>4 291</b>	<b>0,40</b>	<b>153</b>
<b>ADZAP</b>	447	631	0,06	23
<b>BENEBALOT</b>	599	845	0,08	30
<b>FALASSI</b>	215	303	0,03	11
<b>MINLABA</b>	845	1 193	0,11	43
<b>MINTSAGOM</b>	119	168	0,02	6
<b>NYIMEYONG</b>	633	893	0,08	32
<b>YENESSI</b>	182	257	0,02	9
<b>GROUPEMENT ENOA ET NGOE</b>	<b>3664</b>	<b>5 171</b>	<b>0,49</b>	<b>185</b>
<b>BILON</b>	367	518	0,05	19
<b>EBOGO</b>	319	450	0,04	16
<b>ESSOESSAM</b>	1012	1 428	0,13	51
<b>KAMBA</b>	350	494	0,05	18
<b>MEBOMEZOA</b>	496	700	0,07	25
<b>NKOLEBAE</b>	386	545	0,05	19
<b>SOU MAYOP</b>	734	1 036	0,10	37

Source : RGPH 2005, Annuaire statistique 2018 de la région Centre, Exploitation et projection consultant 2024

- **Déroulement de la collecte des données**

Le rôle de coordonnateur de toutes les zones a été assuré par le Directeur Technique du BET Polygone SARL.

Pour la collecte des données dans chaque zone, un superviseur, membre du BET Polygone SARL avait la charge d'encadrer une équipe constituée d'un guide et des enquêteurs. Les enquêteurs avaient principalement la charge d'administrer les questionnaires aux chefs de ménage, tandis que le superviseur et le guide se chargeaient entre autres d'organiser et conduire les entretiens avec les personnes ressources.

Chaque jour, une répartition des sites était faite pour attribuer à chaque enquêteur le territoire à explorer. Les problèmes rencontrés par les enquêteurs étaient posés au téléphone et des solutions étaient proposées pour améliorer le travail. Des descentes sur site ont été faites par le superviseur pour résoudre les problèmes qui ne pouvaient pas être solutionnés par téléphone.

Une réunion d'échanges dirigée par le superviseur se tenait à la fin de chaque journée pour faire le point sur le déroulement des activités de la journée écoulée, pour rediscuter des difficultés rencontrées et améliorer les méthodes de travail, pour effectuer le contrôle des questionnaires remplis et redistribuer le travail pour le lendemain.

#### • **Recueil et relevé des données socioéconomiques et environnementales**

Cette articulation a consisté à approfondir l'information environnementale et socioéconomique. Elle s'est effectuée au moyen de plusieurs procédés, aux fins multiples :

- Mener des entretiens avec les autorités administratives (responsables des services techniques déconcentrés concernés), les autorités traditionnelles et les partenaires au développement ;
- Compléter les informations sur le territoire de la commune à l'aide des fiches en vue d'élaborer le diagnostic territorial reflétant la vision de développement de la commune ;
- Faire des relevés divers ainsi que la localisation des infrastructures et équipements à l'aide du GPS ;
- Décrire la situation du foncier, de l'habitat, de l'environnement biologique, physique et humain à travers des observations directes en vue de la description de l'état actuel de la zone du projet ;
- Collecter des documents dans les services publics de Mengueme donnant des informations utiles sur cette unité administrative ;
- Réaliser les consultations des parties prenantes.

De manière spécifique, ces procédés ont porté sur celles permettant d'effectuer les relevés GPS, les observations directes et les photographies.

#### • **Enquête équipements/infrastructures**

L'équipe du consultant a travaillé d'une part avec les responsables de la Sous-préfecture, des délégations d'arrondissement du MINADER et du MINEPIA, et de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base (IAEB), mais aussi au niveau des délégations départementales du MINH DU, du MINDCAF, du MINEE, du MINTP, du MINEPDED, du MINMIDT, du MINCOMMERCE, du MINESEC, du

MINSANTE, du MINAC, etc. La même équipe a aussi travaillé d'autre part avec le Maire et l'équipe communale, les chefs des entreprises économiques et les chefs traditionnels ou leurs représentants qui étaient présents lors du passage de l'équipe.

Les données qu'ils ont collectées à cette occasion concernent : l'histoire de la Commune, l'organisation administrative, les ressources naturelles, les conflits fonciers, les infrastructures, les équipements sociaux, la démographie, les autres aspects sociaux, l'économie, l'urbanisation et la vie de relation de la Commune de Mengueme, les besoins et les aspirations des populations de cette commune en matière de mise à disposition des infrastructures et des équipements socio-collectifs.

Ensuite, les experts d'appui ont procédé à l'aide des fiches appropriées, à l'inventaire des potentialités et des contraintes de développement de la Commune de Mengueme. Parallèlement, ils se sont employés à géo-référencer les infrastructures et équipements socio-collectifs ne figurant pas encore dans la base de données numériques de l'INC, et à réaliser des prises de vues photographiques des faits saillants de la vie économique, sociale et environnementale de la Commune de Mengueme.

Par ailleurs, ils ont conduit, à l'aide des guides appropriés, des entretiens centrés sur des GIC d'éleveurs, d'agriculteurs, d'artisans miniers, sur les conditions de travail de leurs membres et les relations qu'ils entretiennent avec leurs groupes partenaires, enfin sur des chefs traditionnels. L'appui des autorités administratives a contribué à créer les conditions d'une participation et implication efficaces de la majorité des acteurs publics et privés sollicités.

- **Relevés GPS**

Le GPS a été utilisé pour faire des relevés de coordonnées géographiques des infrastructures et équipements sur le territoire de la commune. Il a également permis de tracker la voirie et les limites territoriales de la commune.

- **Observations directes**

Les observations faites sur l'ensemble de la zone d'étude ont permis de compléter et préciser les renseignements obtenus auprès des autorités administratives, traditionnelles et municipales, des populations locales et dans la documentation.

Elles ont porté sur l'état du milieu biologique et physique, les activités développées dans la zone, l'état des infrastructures et équipements, soit :

- Les activités prédominantes des populations ;
- La situation des voiries et réseaux divers (VRD) : les éléments suivants ont été identifiés et caractérisés : (i) routes ; (ii) réseau d'électricité ; (iv) Adduction d'Eau Potable (AEP) etc. ;
- La localisation des équipements collectifs ou communautaires (scolaires, sanitaires, culturels, commerciaux, touristiques, etc.) ;
- Les habitudes culturelles et le type d'habitat.

- **Prises de vue**

Au-delà de la collecte des données, de nombreuses prises de vues photographiques ont été réalisées. Cette importante documentation photographique couvre des thèmes principaux :

- Les activités commerciales ;
- L'habitat ;
- L'état des routes ;
- Les mouvements de personnes et de biens ;
- Les infrastructures ou équipements collectifs (écoles, centres de santé, édifices religieux, marchés).

Les photographies sont d'une importance particulière pour la description et l'appréciation concrète des enjeux de développement et une présentation fidèle de la réalité observée.

L'organisation des entretiens avec les personnes ressources, phase essentielle et déterminante pour affiner les analyses des différentes données collectées n'est pas en reste dans cette mission.

Le tableau ci-dessous récapitule les techniques, les outils et les cibles de la collecte des données.

**Tableau 5 : Cibles, techniques et outils de collecte des données**

Cible	Techniques	Outils
<b>Les administrations concernées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien semi-structuré individuel</li> <li>- Collecte des documents</li> </ul>	<b>Guide d'entretien</b>
<b>Organisations de la société civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens et séances de travaux</li> <li>- Collecte des documents</li> </ul>	<b>Guide d'entretien</b>
<b>Autres acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et séances de travaux</li> <li>- Groupe de discussion dirigée (Focus group)</li> <li>- Collecte des documents</li> </ul>	<b>Guide d'entretien</b>
<b>Populations et chefs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Séance de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- - Questionnaire</li> <li>- - Guide d'entretien</li> </ul>
<b>Relief et hydrographie, équipements, paysages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de vue sur le relief et les cours d'eau</li> <li>- Evaluation des différents enjeux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appareil photo</li> <li>- GPS</li> <li>- Guide d'entretien</li> </ul>

Source: POLYGONE SARL, 2024

### Phase d'analyse des données

Les données collectées ont fait l'objet d'une compilation synthétique progressive. L'analyse s'est faite suivant les principes de l'analyse des contenus et également suivant les principes d'exécution des travaux d'une Étude d'état des lieux et de diagnostic.

- **Dépouillement des données documentaires et de terrain**

Le dépouillement, l'exploitation et l'analyse des données collectées aussi bien au niveau de la documentation que du terrain ont permis d'élaborer le présent rapport. Le dépouillement a été fait manuellement pour ce qui concerne les données documentaires et les résultats des entretiens avec les administrations et les données des enquêtes socio-économiques et démographiques ont subi une saisie et traitement à l'aide du logiciel SPSS.

- **Saisie, Apurement et Traitement des données**

Par ailleurs les opérateurs de saisie ont été formés sur la compréhension et l'appropriation des codes, ainsi que sur le processus de saisie des données dans le masque préparé à cet effet à partir du fichier CS Pro. Ils ont ensuite procédé à la saisie, sous la supervision d'un statisticien.

La saisie des données dans le masque était effectuée dans chaque zone. Une vérification des données saisies était faite par le statisticien en vue de remédier aux erreurs et incohérences.



Image 3: Equipe de saisie des données

Source : BET Polygone SARL, 2024

- **Analyse des données**

Elle a été faite en plusieurs étapes. Les résultats de travaux bibliographiques, des entretiens et des observations sur le terrain ont constitué des données qualitatives et quantitatives capitalisées, traitées et interprétées aussi bien sur les milieux physique et écologique, qu'humain et agricole. L'analyse multicritère des données a permis d'affiner l'analyse des différentes thématiques, l'analyse de la situation environnementale et socio-économique de la commune, le milieu humain, etc.

Les données saisies et vérifiées ont été acheminées au chef de mission qui a organisé le travail de traitement en impliquant chaque membre de l'équipe des experts. Les masques remplis ont fait l'objet d'une dernière révision, d'une harmonisation et d'un toilettage général avant l'analyse. L'analyse de ces données a été faite à l'aide des techniques qualitatives, quantitatives et comparatives, ainsi que les outils d'analyse diagnostic.

– **L'analyse quantitative**

L'analyse a consisté à interpréter les résultats obtenus afin de donner une signification aux données collectées. Pour les données quantitatives, la saisie des données sur les feuilles de calcul a facilité le tri et l'analyse. Pour faire cette analyse, les données ont été triées et ventilées en fonction des points de traitement définis et des variables pertinentes de l'étude. Des comparaisons ont été faites pour relever les différences, les analogies et les corrélations. Cette procédure a permis d'établir des calculs statistiques simples et des graphiques pour illustrer l'analyse des résultats.

– **L'analyse qualitative**

En ce qui concerne l'analyse des données qualitatives issues de la recherche documentaire, des entretiens et des questions ouvertes, les techniques utilisées ont été basées sur la catégorisation et l'analyse contextuelle.

– **L'analyse stratégique**

Une autre analyse qualitative stratégique a été effectuée dans la matrice de SWOT pour mettre en exergue les atouts, faiblesses, contraintes et opportunités du territoire de la commune.

Les résultats issus de cette étape d'analyse ont servi à poser le diagnostic territorial et urbain de Mengueme, et d'amorcer la formulation de la vision de son développement sur le moyen terme.

### Travail cartographique

• **Modélisation du relief**

Pour analyser le relief, nous disposons de trois types de données complémentaires. Premièrement la carte topographique du département du Nyong et So'o au 1/50 000 où nous avons délimité la zone d'étude, les images satellites ASTER de 0,5 mètres de résolution qui présentent l'altimétrie de la zone d'étude. Ici nous avons extrait l'arrondissement de Mengueme. Enfin les levés GPS obtenus sur le terrain ont permis de confirmer les altitudes existantes sur les deux précédentes sources.

Nous avons eu recours aux techniques de Systèmes d'Information Géographiques pour modéliser le relief. Grâce aux logiciels ArcGIS et Global Mapper, nous avons dans un premier temps digitalisé les courbes de niveau puis converti les images ASTER en iso lignes et ensuite procédé à l'interpolation des courbes de niveau pour obtenir les cartes d'altitudes, des pentes et les Modèles Numériques de Terrain (MNT) qui nous ont permis de mieux restituer la topographie de Mengueme. Les levés topographiques au GPS ont été superposés à ces cartes pour confirmer les altitudes existantes sur les autres supports.

### Production du rapport de l'étude

L'objectif de cette étape était de capitaliser l'ensemble de l'étude sur le plan méthodologique et sur le plan des résultats obtenus. Pour cela, il a été procédé à la revue et à l'analyse des principaux documents élaborés dans le cadre de la prestation. Ensuite, une description et une analyse des résultats ont été faites. Au terme

de l'étape, on note la disponibilité du présent rapport assorti des recommandations utiles et des perspectives post prestation.

Entre les différentes étapes, des réunions de suivi et d'évaluation ont été organisées, à l'effet d'évaluer, de recadrer les techniques et les outils, dans l'optique de l'optimisation des résultats.

Dans le cadre du suivi-évaluation, il s'agissait de concevoir un outil et faire évaluer chaque étape, tirer des leçons et procéder aux ajustements si nécessaire et formuler des recommandations.

## STRUCTURATION DU RAPPORT DE L'ETUDE

Le présent rapport diagnostic s'articule autour de 10 thématiques. Ces dernières feront l'objet des analyses approfondies afin de présenter un état des lieux exhaustif de la situation actuelle de la Commune de Mengueme et baliser un bilan diagnostic fidèle. Il s'agit de :

### Partie I : Cadrage de l'étude

#### Introduction générale

**Chapitre 0 : Présentation de la commune et positionnement dans la Région** : donne les données importantes pour une meilleure connaissance de la Commune ; il s'agit de présenter l'historique, la population en 2024, la superficie de la commune, et d'ouvrir une brèche sur son environnement immédiat à l'échelle du département. L'idée est d'apprécier les interactions avec les autres Communes ;

### Partie II : Diagnostic territorial de la Commune

**Chapitre 1 : Milieu naturel situation** : présente les caractéristiques physiques (relief, hydrographie, climat, végétation etc..) du site en rapport avec les possibilités qu'il offre pour le développement urbain ainsi que les contraintes qu'il pose ;

**Chapitre 2 : Analyse de la population** : présente brièvement l'évolution de la population et le développement social dans l'espace et le temps ;

**Chapitre 3 : Analyse de l'habitat et de l'occupation des sols** : il s'agit de l'analyse de l'organisation de l'espace et la typologie architecturale de la commune, les modes d'occupation de sols en vigueur et leur impact sur l'expansion spatiale de la commune ;

**Chapitre 4 : Economie locale** : analyse la base économique en mettant l'accent sur les opportunités qu'elle offre et les contraintes qu'elle pose. Il s'agira aussi d'analyser le transport et la mobilité des biens et des personnes dans la Commune ;

**Chapitre 5 : Equipements socio-collectifs** : présente la situation, l'état et les modes de fourniture des services publics et communautaires dans la zone d'étude ;

**Chapitre 6 : Voirie et réseaux divers** : présente et analyse l'état des infrastructures urbaines existantes, qui ont contribué à la structuration de la ville ;

**Chapitre 7 : Environnement** : Il traite des aspects environnementaux, de l'impact de l'aménagement du territoire sur l'environnement et enfin de la protection de la nature ;

**Chapitre 8 : Gouvernance urbaine et finance locale** : analyse et diagnostic des finances communales, le partenariat et la gouvernance locale en tant que facteurs clés du développement urbain durable et soutenable. L'on traitera aussi des aspects fonciers et de l'affectation du sol ;

### **Partie III : Bilan diagnostic de la Commune**

**Chapitre 9 : Vision de développement** : il s'agit ici de dégager la vision, les enjeux et les orientations stratégiques sommaires pour encadrer le développement urbain de Mengueme.

### **Conclusion générale**

Cette structuration ne se limite pas seulement aux thématiques, car l'étude ressort aussi la bibliographie et les annexes éventuelles.

## 0. POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DANS LA REGION

L'élaboration des documents de planification urbaine est toujours un exercice complexe et exaltant. En effet, dans le cadre de son processus, plusieurs étapes sont abordées, dont l'état des lieux et le bilan diagnostic. Dans le cadre du POS de la commune de Mengueme, la réflexion commence par un questionnement sur la problématique et les enjeux du développement urbain au Cameroun en général, puis revient sur le contexte de son élaboration avant de positionner la Commune et sa ville dans l'armature nationale, régionale, départementale et locale.



## 0.1. GENESE ET EVOLUTION DE LA COMMUNE DE MENGUEME

La date de création de la ville de Mengueme remonte à la fin du 19eme siècle avec l'installation des ancêtres dans cette localité, du clan des Enoa. L'histoire contemporaine fait voir surtout le passage de la commune rurale en commune de Mengueme en 1995 à la suite du décret n°095/082 DU 24 AVRIL et du District en arrondissement de MENGUEME 2010. Il est à noter que la Mairie de Mengueme a connu à ce jour trois (03) maires dont : AKOA MANGA (1997-2007), ENGOLA Thaddee (2007-2013), MVONDO Luc Hubert (2013-2020) et l'actuel Maire depuis 2020, ONANA Mba Martin.

## 0.2. ANALYSE DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Commune de Mengueme est une commune située dans la Région du Centre Cameroun, plus exactement dans le département du Nyong et So'o. Son ressort territorial couvre celui de l'Arrondissement portant le même nom (Mengueme) et elle partage ses limites avec les communes de Mbalmayo, Ngoulemakong, Ngomedzap et Akoeman. Le tableau ci – dessous présente la carte identitaire de la commune de Mengueme.

Tableau 6: Carte identitaire de la Commune de Mengueme

Nom officiel	Commune de Mengueme
Date de création	Créée par Décret n°095/082 DU 24 AVRIL 1995
Région	Centre
Département	Nyong et So'o
Délimitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Nord, par la Commune de Mbalmayo;</li> <li>• Au Sud, par la commune de Ngoulemakong;</li> <li>• À l'Est, par la Commune de Akoeman;</li> <li>• À l'Ouest, par la Commune de Ngomedzap.</li> </ul>
Superficie	548 km <sup>2</sup> (PCD)
Population	(RGPH 2005) : 9 477 habitants Projection 2024 : 13 200
Densité	24.08 hts/Km <sup>2</sup>
Groupes ethniques principaux	Otoloa; Mvog Manze; Yimedui. Enveng ; Obegue, Enoa, Ngoe, Essam, Embè
Langues principales	Ewondo, Français
Climat	Le climat est tropical humide de type équatorial, avec quatre saisons alternativement deux de pluies et deux sèches

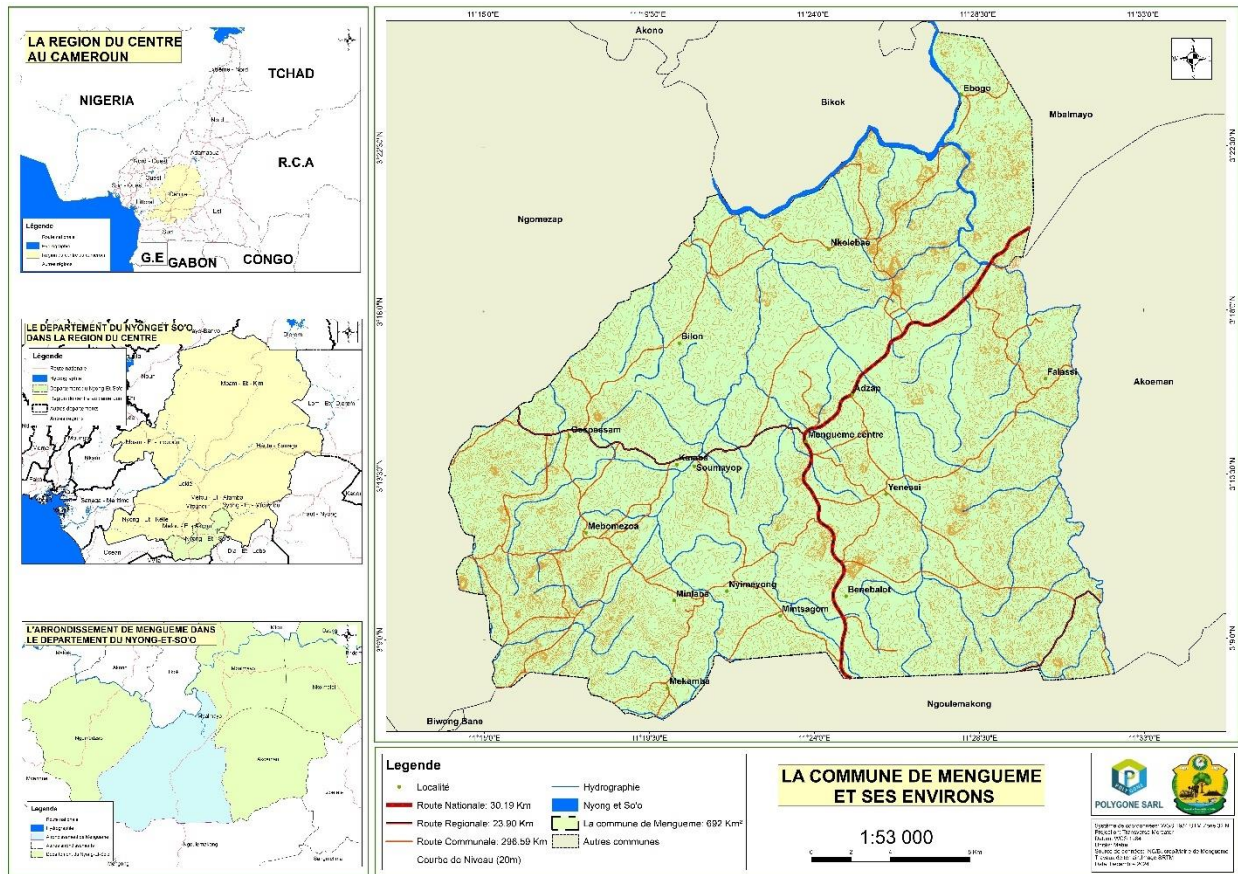
Source : PCD de la Commune de Mengueme

Dans l'ensemble, la Commune de Mengueme comporte 16 localités bien réparties sur le territoire communal. Nous avons d'une part, Mengueme-ville ou Mengueme-urbain et d'autre part les 15 villages. Le tableau suivant fait état de la répartition de ces 16 localités.

Tableau 7: Répartition du territoire Communal

	<b>MENGUEME</b>
	<b>MENGUEME VILLE</b>
1	MENGUEME
	<b>GROUPEMENT BANE</b>
2	ADZAP
3	BENEBALOT
4	FALASSI
5	MINLABA
6	MINTSAGOM
7	NYIMEYONG
8	YENESSI
	<b>GROUPEMENT ENOA ET NGOE</b>
9	BILON
10	EBOGO
11	OSSOESSAM
12	KAMBA
13	MEBOMEZOA
14	MEKAMBA
15	NKOLEBAE
16	SOUMAYOP

Source : Données PCD de Mengueme, exploitation POLYGONE SARL2024



Carte 1: Localisation de la Commune de Mengueme

### 0.3. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE

La problématique de développement urbain de la Commune de Mengueme, est marquée par la précarité et la promiscuité du secteur de l'habitat, ainsi que par la vétusté de ce dernier couronnée par un manque de structuration. De là découle une insuffisance en matière de réseau viaire. En outre la commune est caractérisée par un manque perceptible en équipements et infrastructures de base. De plus, le désordre des zones d'extensions périphériques se poursuit encore et ce de manière anarchique.

L'armature urbaine présente un tissu urbain sous-structuré et spontané caractérisé par un manque de voies de dessertes. On observe un maillage viaire organisé autour de la Nationale N°2 qui traverse la Commune sur près de 30 km.

L'habitat est dominé par les constructions traditionnelles en terre battue, en briques de terre cuite etc. surtout dans les quartiers populaires et/ou sous structurés, et dans la zone d'extension urbaine.

A l'analyse de la documentation en vigueur dans la commune et l'exploitation de son Plan Communal de développement (PCD), il ressort à première vue, que l'espace urbain et rural à Mengueme présente les défauts ci-après :

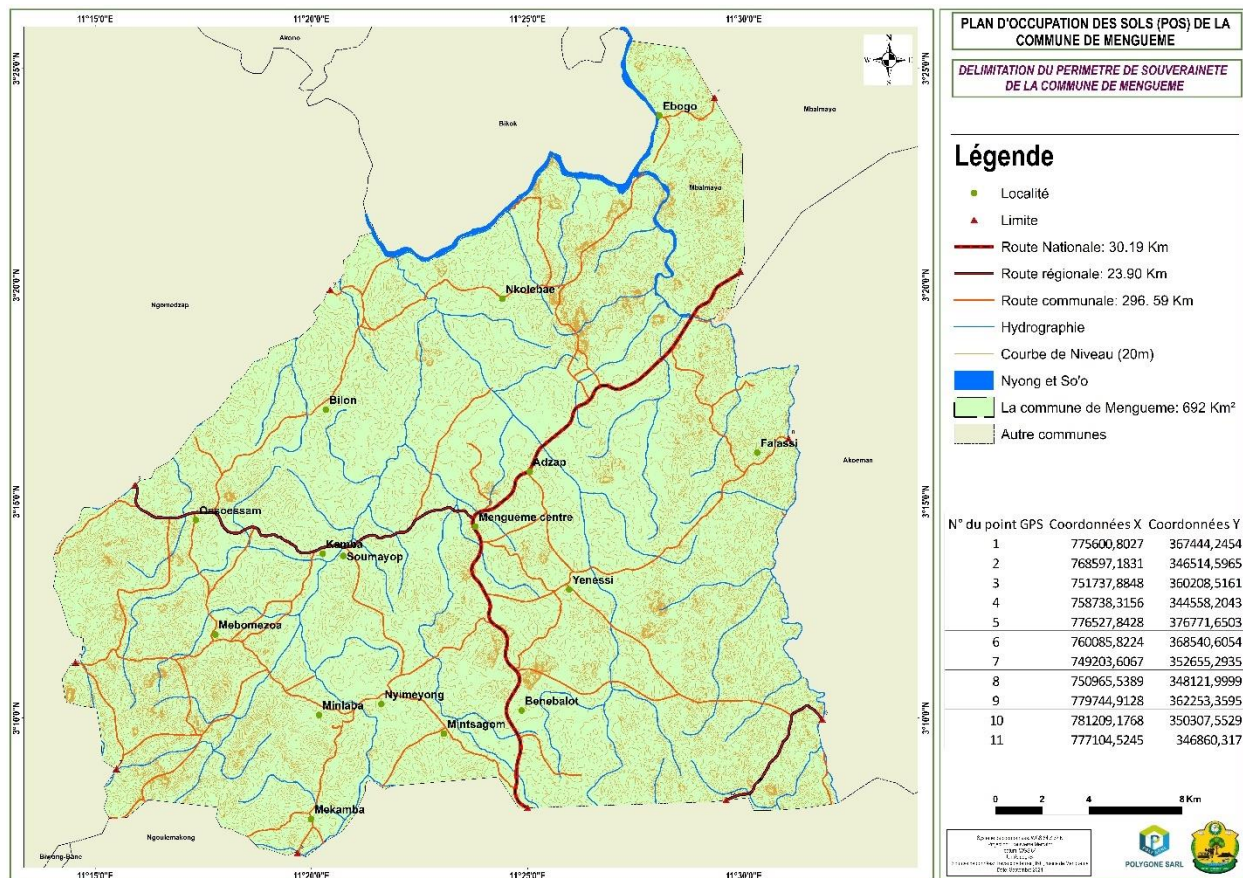
- L'absence d'un Document de Planification Urbaine ;

- L'insécurité foncière, car la gestion du foncier dépend des propriétaires coutumiers et principalement des chefs de village ;
- Une voirie urbaine insuffisante, en mauvais état, faiblement hiérarchisée, difficilement praticable ou réduite à de simples pistes ;
- Le manque d'un réseau de collecte des eaux pluviales et la non-maîtrise des techniques de traitement des eaux ;
- Des activités économiques peu développées en raison du manque d'appui technique dans la commune ;
- Une occupation anarchique de l'espace urbain et des extensions périphériques, surtout les occupations des zones non aedificandi (fortes pentes et zones basses inondables) ;
- Un habitat périphérique ou rural précaire et une dégradation dangereuse de l'environnement visuel par le désordre des constructions ;
- Un accès difficile aux services sociaux et urbains de base (eau, électricité, éclairage public, santé, assainissement...);
- L'obsolescence et la vétusté de certains équipements sociaux de base ;
- Le faible taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons ;
- L'insuffisance d'infrastructures et d'équipements scolaires et sanitaires ;
- La prolifération des maladies hydriques et des dépotoirs sauvages dans les quartiers ;
- Une faible extension du réseau électrique et l'irrégularité de la fourniture de courant ;
- L'insuffisance de points d'eau potable dans les quartiers ;
- Une faible diversification des sources de revenus de la Mairie et une forte dépendance des ressources extérieures.

Dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations la commune de Mengueme et conformément aux dispositions de la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, il s'avère nécessaire de doter cette commune d'un Document de Planification Urbaine (DPU) d'où le présent Plan d'Occupation des Sols.

#### 0.4. DELIMITATION DU PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre d'étude du Plan d'Occupation des Sols coïncide, en tout point de vue, avec celui de la Commune de Mengueme (zone rurale + zone urbaine). Ainsi, les doubles périmètres, de souveraineté et urbain de la Commune de Mengueme ont fait l'objet d'une délimitation afin d'avoir la commune mesure de chaque zone. La carte y afférente permet d'apprécier la délimitation du périmètre de souveraineté de la commune de Mengueme dans sa globalité.



Carte 2: Délimitation du périmètre d'étude

## 0.5. ANCRAGE DE L'ETUDE A QUELQUES DOCUMENTS STRATEGIQUES

Le Plan d'Occupation des Sols n'est pas une invention de l'esprit, encore moins une entreprise autonome. En effet, il s'arrime à plusieurs documents stratégiques de planification et d'aménagement du territoire initiés au Cameroun. Cet ancrage permet de s'assurer que toutes les orientations que donnera ce POS seront en droite ligne avec les politiques et les objectifs déjà établis au niveau départemental, régional, national ou même international. Le POS de Mengueme a un donc un ancrage dans les documents stratégiques internationaux, dans les documents de planification en vigueur au Cameroun et dans un certain nombre d'instruments législatifs.

### 0.5.1. Ancrage du POS dans les documents stratégiques internationaux

L'ancrage du POS dans les documents internationaux est crucial pour garantir le développement urbain cohérent avec les principes et objectifs internationaux en matière de durabilité, d'inclusion sociale et de prospérité économique. Cela implique de faire référence à des documents clés tels que : les ODD, l'Agenda 2063 de l'UA.

### 0.5.1.1. Ancrage du POS dans les ODD

Les Objectifs de Développement Durable ou ODD ont été adoptés en 2015 et constituent un plan d'action mondial pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir que tous les êtres humains jouissent de paix et de prospérité. Parmi les 17 ODD, plusieurs sont particulièrement pertinents pour l'urbanisme, notamment :

- **ODD 11 : Villes et communautés durables** : Cet ODD vise à faire des villes et des communautés des espaces inclusifs, sûrs, résilients et durables. Il comprend des cibles spécifiques pour l'accès au logement abordable, aux transports en commun et aux espaces verts.
- **ODD 3 : Bonne santé et bien-être** : Cet ODD vise à garantir une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous, à tous les âges. Il comprend des cibles spécifiques pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la qualité de l'air et à des services de santé de qualité.
- **ODD 8 : Travail décent et croissance économique** : Cet ODD vise à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, un emploi plein et productif et un travail décent pour tous. Il comprend des cibles spécifiques pour la création d'emplois décents dans les villes.

Ces objectifs cadrent totalement avec les problématiques qu'un Plan d'Occupation des Sols se veut de résoudre. De plus, Les ODD encouragent la construction de villes résilientes capables de faire face aux impacts du changement climatique, à la préservation des écosystèmes présents. En adoptant une approche axée sur les ODD, le POS de Mengueme peut contribuer à renforcer la capacité de la Commune à faire face à ces difficultés.

### 0.5.1.2. Ancrage du POS dans l'Agenda 2063 de l'UA

L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons est un plan stratégique de développement à long terme adopté par l'Union africaine (UA) en 2013. Il vise à transformer l'Afrique en une puissance mondiale du futur, en s'appuyant sur les aspirations et les priorités du continent. Ces sept aspirations sont les suivantes :

- 1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
- 2) Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine ;
- 3) Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour ;
- 4) Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ;
- 5) Une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées ;
- 6) Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ;
- 7) Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale.

Au vu de leur pertinence, il est impératif de veiller à ce que les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063 soient constamment pris en compte et intégrés dans tous les processus de planification urbaine et de prise de décision. Le POS de Mengueme prendra donc aussi son ancrage dans ce document.

### **0.5.2. Ancrage du POS dans les documents de planification stratégique nationaux**

Le POS de la commune de Mengueme plonge ses racines dans quelques documents de planification en vigueur au Cameroun à savoir : Vision 2035, la SND 30, le Rapport du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Cameroun (SNADDT) et enfin le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) du Centre.

#### **0.5.2.1. Ancrage dans le rapport du SNADDT**

Le SNADDT est un document stratégique de planification qui vise à définir les grandes orientations pour l'aménagement du territoire et le développement durable à l'échelle nationale. Il établit les lignes directrices pour un développement équilibré et harmonieux du territoire camerounais, et prend en compte les besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

Le POS prend en compte les orientations du Rapport du SNADDT du Cameroun. Il tire parti des principaux acquis ou résultats du diagnostic, de la prospective territoriale réalisés en amont de la contractualisation territoriale. Comme lui, il énonce les enjeux et les défis de l'aménagement du périmètre géographique auquel il se rapporte et à celui de la Région de Centre, et particulièrement à la commune de Mengueme.

Ceux-ci peuvent être résumés en ce qui suit :

- Une réponse à l'explosion des besoins sociaux de toute nature des deux décennies entre 2015 à 2035 ;
- Un modèle de développement économique durable, concerté, diversifié, à contenu en valeur ajoutée plus avancé et à coûts compétitifs ;
- Une gouvernance publique transparente et moderne avec un management privé efficace ;
- Des infrastructures, des équipements et des services administratifs et publics de haut niveau ;
- Une politique d'emploi, de revenus et de protection socio-territorialement inclusive ;
- Une stratégie de valorisation des ressources nationales pertinentes ;
- Une gestion macroéconomique saine et un leadership sous régional assumé ;
- Une politique de développement.

De même, le POS de Mengueme est un document stratégique qui guide le développement urbain et territorial de manière à tirer parti des atouts économiques et naturels de la commune, tout en répondant aux défis socio-économiques et environnementaux identifiés dans le cadre du SRADDT pour la Région du Centre Cameroun.

### 0.5.2.2. Ancrage dans le rapport du SRADDT - Centre

Le SRADDT est un document stratégique de planification au niveau régional au Cameroun. Il établit les grandes orientations pour l'aménagement et le développement durable du territoire au niveau de la Région. Il prend en compte les spécificités régionales pour promouvoir un développement équilibré.

Il s'articule autour des orientations suivantes :

- **Renforcer la sécurité et la paix** : cela comprend la lutte contre l'insécurité et le terrorisme, la promotion de la cohésion sociale et du vivre-ensemble ;
- **Développer les infrastructures et les services de base** : avec comme actions principales l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité ; le développement des infrastructures de transport et de communication renforcement des services de santé et d'éducation ;
- **Promouvoir le développement économique local** : cela passera par la diversification de l'économie et création d'emplois ; le développement de l'agropastoralisme et de l'agroalimentaire ; la promotion du tourisme et de l'artisanat ;
- **Préserver l'environnement et lutter contre les changements climatiques** : avec la gestion durable des ressources naturelles ; la protection de la biodiversité ; l'adaptation aux changements climatiques ;
- **Renforcer la gouvernance et la participation citoyenne** : avec la décentralisation et renforcement des capacités des collectivités locales ; la promotion de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques ; la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance ;
- **Valoriser le patrimoine culturel et touristique** : cela passera par la préservation et la promotion du patrimoine culturel et le développement du tourisme culturel et durable.

Le POS s'arrime aussi sur les orientations du Rapport diagnostic du SRADDT- Centre et sur ses principales recommandations concernant la commune de Mengueme. Ainsi, il tire parti des principaux acquis sur les résultats du diagnostic territorial réalisé en amont. Comme lui, il énonce les enjeux et les défis de l'aménagement du périmètre géographique auquel il se rapporte.

### 0.5.2.3. Ancrage du POS dans le document de planification Vision 2035

Le document Vision 2035 du Cameroun est un plan de développement stratégique à long terme qui définit les aspirations du pays pour les 25 à 30 prochaines années. Il a été officiellement adopté en 2020 et est l'aboutissement d'un processus de consultation exhaustif impliquant un large éventail d'acteurs. Ce document identifie un certain nombre d'objectifs clés qui devront être atteints pour concrétiser la vision, notamment :

- **Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable** ;
- **Atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire** ;

- **Devenir un pays nouvellement industrialisé ;**
- **Consolider la démocratie et renforcer l'unité nationale.**

Le POS de la Commune de Mengueme cadre avec les orientations du Document de stratégie à long terme Cameroun, Vision 2035. Ce document indique au point III.2, relatif à la Stratégie d'Aménagement du Territoire que « L'aménagement du territoire s'appuiera également sur une organisation locale des bassins d'emplois à travers la promotion des dynamiques sociales et des diverses autres formes de valorisation des potentialités locales. Sans préjudice pour le rôle de l'Etat en tant que garant de l'équité territoriale et des principales orientations nationales, des contrats de partenariat au développement Etat/régions, Etat/communes, Régions/Communes seront instaurés. Ils déclineront au plan opérationnel les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en œuvre des plans de développement régionaux et locaux ainsi que leurs contributions au développement durable, à la protection de l'environnement et des écosystèmes et à la lutte contre les effets des changements climatiques ».

#### **0.5.2.4. Ancrage du POS dans la SND 30**

La SND 30 est un cadre complet qui guide les efforts de développement du Cameroun pour la prochaine décennie. Elle est alignée sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durable (ODD). La SND30 vise à transformer le Cameroun en un pays émergent, démocratique et uni en s'appuyant sur trois piliers clés à savoir :

- **Pilier 1, gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État** : Ce pilier met l'accent sur le renforcement de la gouvernance, la promotion de la décentralisation et l'assurance d'une gestion efficace de l'État. Cela implique de : (i) renforcer l'État de droit et lutter contre la corruption, (ii) promouvoir la transparence et la redevabilité dans les institutions publiques, (iii) décentraliser la prise de décision et autonomiser les collectivités locales, et (iv) améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration publique ;
- **Pilier 2, développement du capital humain** : ce pilier souligne l'importance d'investir dans le capital humain pour stimuler le développement économique et social : Les objectifs clés incluent : (i) améliorer l'accès à une éducation et à une formation de qualité ; (ii) promouvoir le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, (iii) renforcer les soins de santé et la protection sociale ; (iv) promouvoir l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat ;
- **Pilier 3, transformation structurelle et croissance inclusive** : ce pilier vise à transformer l'économie camerounaise en une économie plus diversifiée, compétitive et inclusive.

La SND 30 développe également un programme de modernisation urbaine, pour faire face aux effets induits par l'urbanisation galopante actuelle. Ce programme vise à transformer les villes camerounaises en des espaces dynamiques, inclusifs et durables. En somme, il permet d'améliorer le cadre de vie des populations, assurer un développement économique local et mettre en place une gouvernance urbaine efficace. Ainsi, le POS, au vu de ses objectifs, s'insère parfaitement dans cette vision.

### 0.5.2.5. Ancrage du POS dans le PNACC

Le PNACC, ou Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques, est un document stratégique visant à orienter les actions du Cameroun pour faire face aux impacts des changements climatiques. Adopté par les parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUC), l'un des objectifs du Cameroun à travers son Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) en réponse à ces derniers, est de faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification de développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient. La vision du PNACC est qu'en 2035 « **les changements climatiques dans les cinq zones agroécologiques du Cameroun soient complètement intégrés au développement durable, réduisant ainsi sa vulnérabilité, et transformant même le problème de changement climatique en solution (opportunité de développement)** ».

### 0.5.3. Ancrage du POS dans les instruments législatifs

L'élaboration du POS de Mengueme plonge ses racines dans trois instruments législatifs en vigueur au Cameroun : la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun et ses décrets d'application de 2008, la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation et la loi n°201/008 du 6 Mai 2011 d'orientation pour l'Aménagement et de Développement Durable du territoire au Cameroun. A ces trois instruments majeurs s'arrime d'autres instruments connexes et complémentaires.

#### 0.5.3.1. Ancrage dans la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun

C'est une législation clé qui encadre l'aménagement et le développement urbain dans le pays. Cette loi vise à organiser l'aménagement du territoire urbain de manière rationnelle et équilibrée, à promouvoir le développement durable des villes et à améliorer la qualité de vie des habitants. Elle établit les principes de la planification urbaine, notamment à travers l'élaboration des documents de planification urbaine que sont : le PDU, le POS, le PS et le **POS**. Ces documents fixent les orientations et les règles d'aménagement pour les différentes zones urbaines.

Au niveau du cadre normatif, les décrets d'application de la loi sur l'urbanisme de 2004 entérinent l'opérationnalisation de ladite loi. En effet, cet ensemble de décrets précisent les modalités d'élaboration des documents de planification urbaines au Cameroun et l'ensemble de sanction et règles de sécurité à observer. Il s'agit entre autres :

- **Décret n°2008/07/37 du 23 avril 2008 fixant les règles de sécurité, d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine ;**
- **Décret n°2008/07/37 du 23 avril 2008 fixant les règles de sécurité, d'hygiène et d'assainissement en matière de construction ;**
- **Décret n°2008/07/38 du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier ;**

- **Décret n°2008/07/39 du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction ;**
- **Décret n°2008/07/40 du 23 avril 2008 fixant le régime des sanctions applicables aux infractions aux règles d'urbanisme.**

C'est un ensemble de documents régissant l'urbanisme réglementaire et opérationnel au Cameroun.

#### **0.5.3.2. Ancrage dans la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation**

La loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation est une loi fondamentale qui encadre le processus de décentralisation au Cameroun. Elle définit les principes, les modalités et les conditions de transfert des compétences et des moyens de l'État aux collectivités territoriales décentralisées (CTD). Les objectifs de la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation sont les suivants :

- **Promouvoir le développement local et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques ;**
- **Renforcer la démocratie locale et la bonne gouvernance ;**
- **Améliorer la prestation des services publics aux populations ;**
- **Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre les inégalités.**

Dans cette loi, l'article 18 est convoqué et stipule que :

**Article 18 : Les collectivités territoriales peuvent, en tant que de besoin, s'associer sous forme contractuelle pour la réalisation d'objectifs ou de projets d'utilité publique :**

- **Avec l'Etat ;**
- **Avec une ou plusieurs personnes(s) morale(s) de droit public créée(s) sous l'autorité ou moyennant la participation de l'Etat ;**
- **Avec une ou plusieurs organisation(s) de la société civile.**

L'arrimage du POS à la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 est un enjeu crucial pour le développement local et la promotion d'un aménagement du territoire durable au Cameroun. En relevant les défis liés au renforcement des capacités des Communes, à la mobilisation des ressources financières, à la coordination entre les acteurs et à la sensibilisation des populations, le Cameroun pourra tirer pleinement profit de la décentralisation pour un développement spatial harmonieux et inclusif.

### **0.5.3.3. Ancrage dans la loi du 6 Mai 2011 d'orientation pour l'Aménagement et de Développement Durable du territoire au Cameroun**

Le POS s'arrime également à la loi du 6 mai 2011 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire au Cameroun. Dans son article 4 cette loi stipule que « Les services compétents de l'Etat et les Collectivités territoriales décentralisés concourent à la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, dans le respect des principes de transfert et de répartition des compétences fixées par la loi ». Dans son article 16, elle ajoute que « Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire fixe les orientations de développement physique, spatial et démographique à mettre en œuvre par la Région, soit directement, soit par voie contractuelle avec l'Etat, d'autres Régions, les communes, les entreprises privées ou publiques, les établissements publics ou toute autre personne morale de droit public ou privé ».

Le POS de la Commune de Mengueme prendra aussi ancrage si c'est possible au Plan Régional de Développement (PRD) de la Région du Centre, mais aussi au Plan Communal de Développement (PCD) de la Mairie de Mengueme actualisé et dont une partie des données est exploitables dans le cadre de cette étude.

## PARTIE II : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA COMMUNE

### 1. MILIEU NATUREL ET SITUATION

«**Mengueme** : Un paysage peu vallonné encaissant des affluents du Fleuve Nyong, un équilibre à préserver pour l'avenir »

Dans ce chapitre, il sera question de présenter et de caractériser les composantes du milieu physique de la Commune de Mengueme ; afin d'en déterminer les atouts et contraintes en termes d'occupation de l'espace et éventuellement d'aménagement de l'espace si besoin s'en trouve.



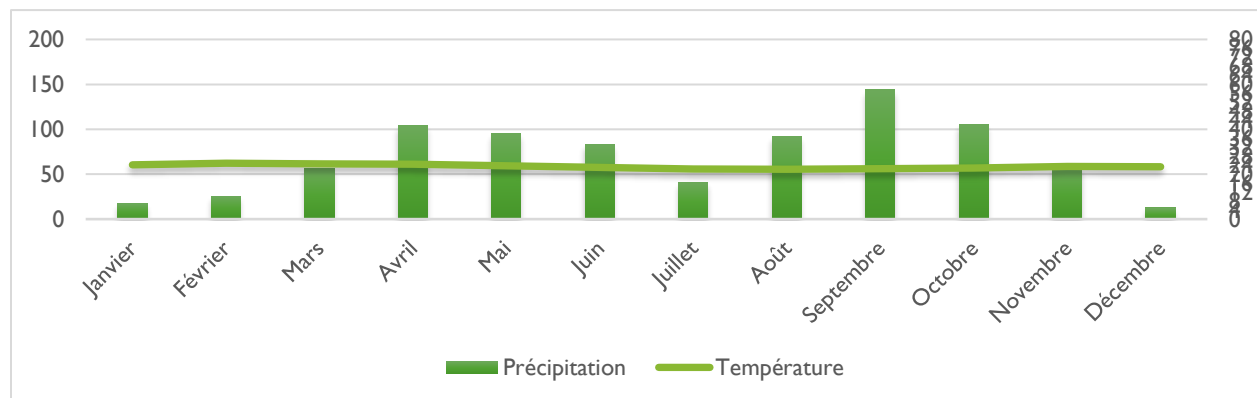
## 1.1. CLIMAT : ALTERNANCE ENTRE SAISONS SÈCHES ET HUMIDES

La commune de Mengueme, située à l'extrême sud du département du Nyong-et-So'o, est caractérisée par un climat équatorial de type humide, influencé par le Front Intertropical (FIT). Ce régime climatique, typique des zones de transition, est marqué par l'alternance entre saisons sèches et humides. Cette dynamique climatique influence fortement les pratiques agricoles, pastorales et les conditions de vie des populations locales.

Le climat de Mengueme se découpe en quatre saisons marquées, dont la succession influence fortement les activités agricoles, l'élevage et la gestion des ressources naturelles :

- Grande saison sèche (décembre à février) : Pendant cette période, les précipitations sont faibles, atteignant des valeurs mensuelles moyennes de seulement 12,5 mm en décembre et 25,6 mm en février. Les températures maximales oscillent entre 23,3 °C et 24,9 °C. Ce climat sec impose des contraintes aux cultures et à l'élevage, nécessitant des pratiques adaptées pour la gestion des ressources en eau.
- Petite saison de pluies (mars à mai) : L'humidité augmente avec l'arrivée de la mousson, entraînant une augmentation des précipitations qui culminent à 103,7 mm en avril. Les températures restent modérées, variant de 23,8 °C à 24,6 °C. Cette saison favorise la mise en place des cultures et constitue une période clé pour les activités agricoles.
- Petite saison sèche (juin à août) : Bien que les précipitations diminuent temporairement, elles restent significatives, atteignant 40,9 mm en juillet et 91,8 mm en août. Les températures baissent légèrement, avec des moyennes autour de 22,2 °C à 23 °C. Cette période est souvent exploitée pour des pratiques agricoles intermédiaires et la préparation des cultures principales.
- Grande saison de pluies (septembre à novembre) : Cette saison marque le pic des précipitations, atteignant jusqu'à 143,8 mm en septembre. Les températures moyennes restent relativement basses, oscillant entre 22,5 °C et 23,4 °C. C'est une période cruciale pour les récoltes et l'abondance des ressources naturelles.

Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la Commune de Mengueme



Source : Le planificateur à contresens (2024) et exploitation de Polygone Sarl, 2024

Avec une pluviométrie annuelle moyenne estimée à 821 mm, Mengueme bénéficie d'un régime climatique favorable mais irrégulier, ce qui impose des stratégies agricoles et de gestion des ressources adaptées aux variations saisonnières.

Le tableau ci-dessous ressort la matrice des Forces Faiblesses Opportunités et Menaces (FFOM) du climat de la Commune de Mengueme.

**Tableau 8 : Matrice FFOM du climat de la Commune de Mengueme**

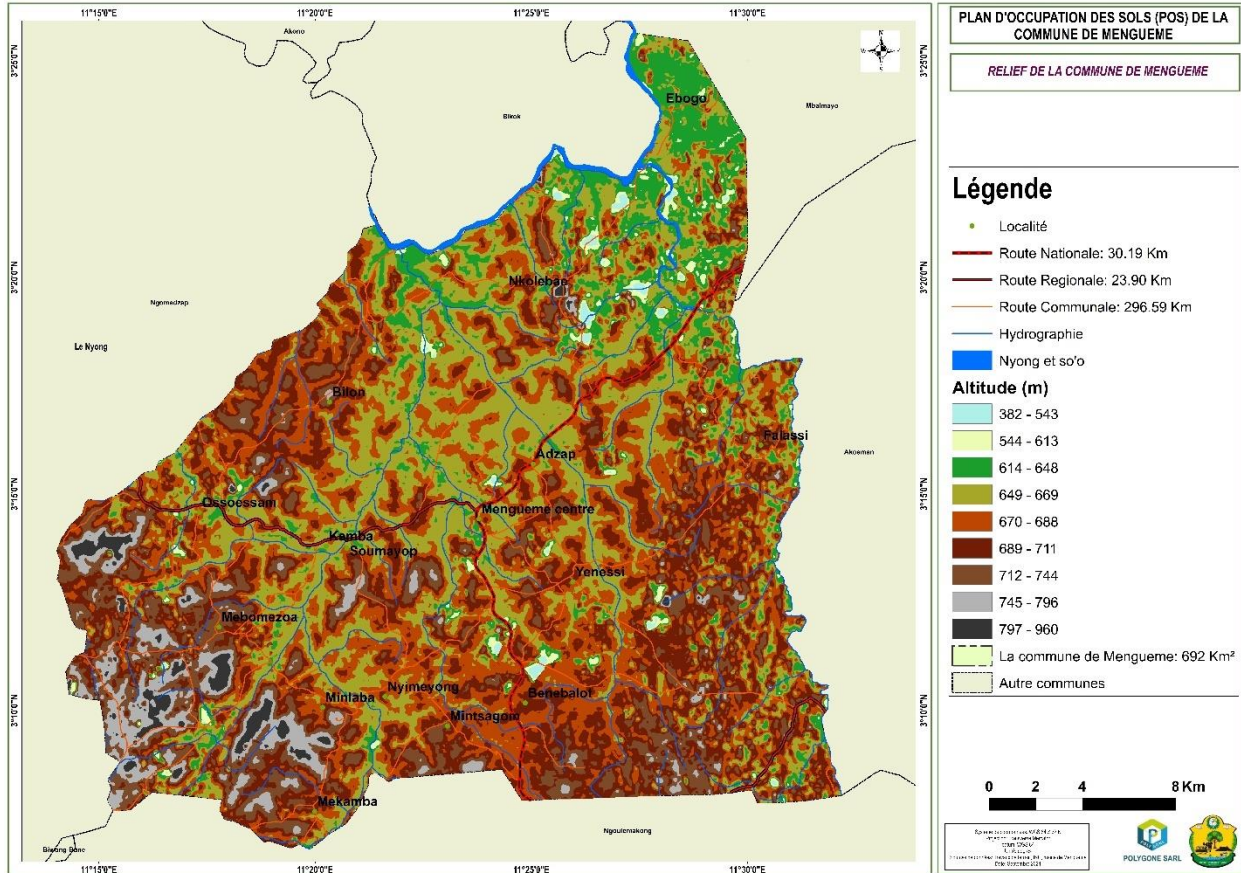
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Alternance entre saison sèche et saison des pluies, permettant des activités agricoles et pastorales diversifiées ;</b></li> <li>- <b>Températures relativement modérées pendant les saisons pluvieuses, favorisant la culture de certaines espèces adaptées.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période assez longue de grande sécheresse avec des températures très élevées, pouvant fragiliser les écosystèmes et les activités productives ;</li> <li>- Pluviométrie irrégulière avec des précipitations insuffisantes en début et en fin d'année, rendant certaines zones vulnérables à l'assèchement des sols.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Potentiel de développement de techniques d'irrigation et de gestion durable de l'eau pour sécuriser les activités agricoles et pastorales ;</b></li> <li>- <b>Accès à des financements et à des technologies pour améliorer la résilience face aux aléas climatiques.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changements climatiques prévisibles pouvant aggraver les conditions de sécheresse et altérer les cycles de pluie habituels.</li> <li>- Risque accru de dégradation des écosystèmes et de baisse de la productivité des terres lié à la pression anthropique.</li> </ul>

Source : POLYGONE SARL, 2024

## 1.2. RELIEF : UNE RELIEF PEU ACCIDENTE

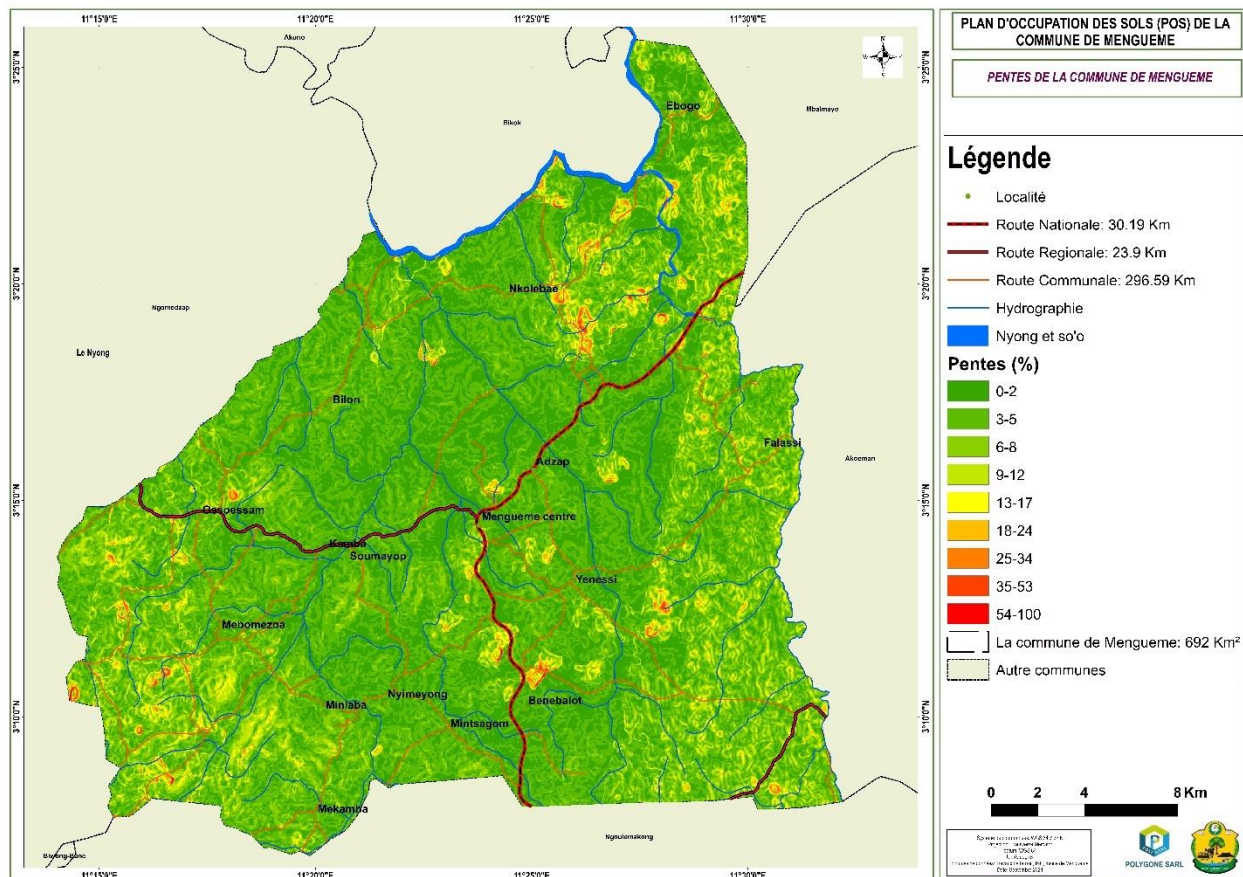
La commune de Mengueme, située sur le plateau sud du Cameroun, se distingue par une topographie globalement plate, vallonnée et peu accidentée. Le relief varie entre 382 et 960 mètres d'altitude soit une différence d'altitude de près de 600 m. La tendance générale du relief est tel qu'il décroît de la périphérie vers le centre, à l'exception de la périphérie Nord qui elle, est plutôt moins élevée. Les zones les plus élevées se trouvent au Sud de la commune notamment à Minlaba et Mebomezoa.

Carte 3 : Relief de la Commune de Mengueme



L'analyse géomorphologique démontre que la majorité du territoire communal (plus de 70%) est marquée par des pentes très faibles, inférieures à 15% offrant plusieurs possibilités d'aménagement sans contraintes majeurs.

Carte 4 : Penthes de la Commune de Mengueme



Cette topographie peu vallonnée constitue un atout pour l'aménagement et la construction, comme l'indique le diagnostic précédent. Par ailleurs, les variations notables d'altitude offrent un potentiel pour la mise en place d'un réseau efficace de gestion des eaux de surface, facilitant ainsi le drainage naturel et la prévention des inondations.

Le tableau ci-dessous ressort la matrice FFOM du relief de la Commune de Mengueme.

Tableau 9 : Matrice FFOM du relief de la Commune de Mengueme

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Topographie peu accidentée, favorable à l'aménagement et à la construction ;</li> <li>- Variation d'altitude de 382 à 960 mètres, offrant des possibilités pour le drainage naturel et la gestion des eaux de surface ;</li> <li>- Pentes majoritairement très faibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques zones de basse altitude le long de la bordure du fleuve Nyong, exposées aux risques d'inondation en période de crue ;</li> <li>- Faible débit d'écoulement des eaux voire stagnation des eaux.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel de développement d'un réseau de gestion des eaux de surface grâce aux fluctuations d'altitude,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques de dégradation des sols et d'accumulation d'eau en cas de précipitations intenses,</li> </ul>

<p>permettant de réduire les risques d'inondation et d'érosion ;</p> <p>- Possibilité d'expansion urbaine et d'infrastructures de manière harmonieuse, favorisée par le relief peu accidenté.</p>	<p>particulièrement dans les zones de faible drainage naturel ;</p> <p>- Changements climatiques pouvant intensifier les crues du fleuve N et accentuer les risques pour les zones à proximité des basses altitudes.</p>
---	--

Source : POLYGONE SARL, 2024

### 1.3. HYDROGRAPHIE : UN RESEAU DE COURS D'EAU POLARISE PAR LE NYONG

L'hydrographie de la commune de Mengueme se caractérise par la présence de quelques cours d'eau. Ses trois principales cours d'eau sont la Fala, la So'o et la Soumou auxquels s'ajoutent la présence marquante du fleuve Nyong qui longe une partie de la limite Nord-Ouest de la Commune. Ce dernier matérialise la limite naturelle avec les Communes de Bikok et de Mbalmayo. Ce fleuve est le principal axe d'écoulement des eaux de la commune, drainant de nombreux cours d'eau issus des reliefs environnants. Les eaux se dirigent naturellement vers le Nyong en raison de l'orientation du relief, créant un réseau hydrographique complexe et vital pour la commune.

La commune est parcourue par plusieurs petits cours d'eau situés dans les bas-fonds, qui s'écoulent principalement vers le fleuve en formant des bassins versants de tailles variées alimentés par les différents cours d'eau.

Tableau 10: Différents cours d'eau de la Commune et leurs caractéristiques

Cours d'eau	Villages traversés	Caractéristiques	Activité menée	Tendance
<b>Fala (Fleuve)</b>	Falassi	Affluent qui se jette dans le Nyong	Pêche	<b>Augmente de volume pendant la saison des pluies</b>
<b>So'o</b>	Adzap, Kolebae	2 <sup>ème</sup> Grand fleuve de la commune	Pêche	
<b>Nyong</b>	Ebogo Kolebae	Plus grand fleuve de la commune	Pêche	
<b>Yene</b>	Yenessi, Adjap, Kolebae	Rivière de la commune Regorge d'énormes quantités de sable	Pêche artisanale des silures Lessive, bain	<b>La rivière est presque sèche pendant la saison Sèche</b>
<b>Soumou</b>	Minlaba, Soumayop Bilon	Rivière avec le fond sabloneux	Pêche artisanale Lessive, bain	<b>Ne tari jamais, même en saison sèche</b>
<b>Ossoebeba'a</b>	Soumayop Mengueme	Rivière de la commune Regorge d'énormes quantités de sable	Pêche artisanale (a la vidange) en saison sèche des silures	<b>Tarissements des rivières en saison sèche</b>
<b>Ossoengoe</b>	<b>Adzap, Kolebae</b>	<b>Rivière avec le fond sabloneux</b>	<b>Pêche artisanale Lessive, bain</b>	<b>Tarissements des rivières en saison sèche</b>

Source : PCD de la Commune de Mengueme, 2015

Carte 5 : Hydrologie de la Commune de Mengueme

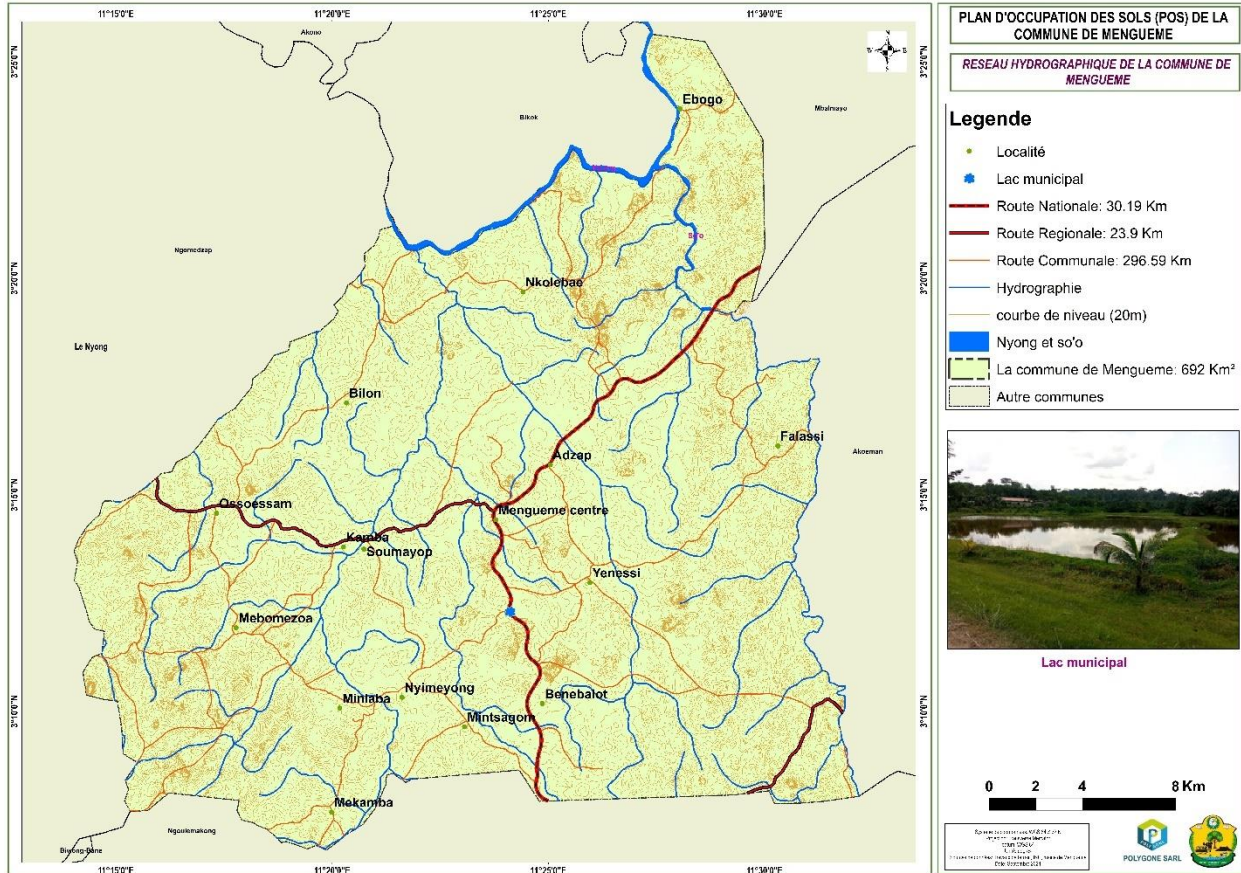


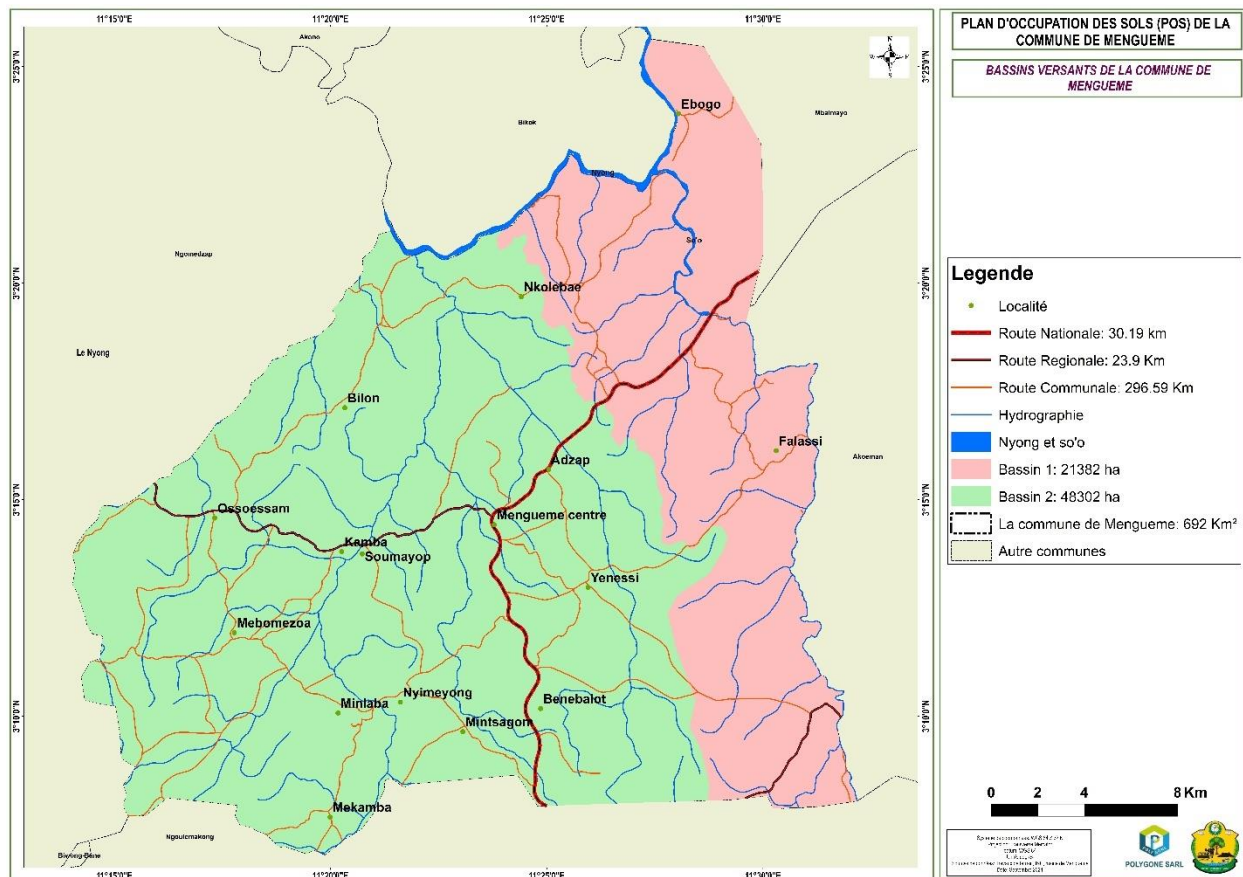
Figure 2 : Quelques cours d'eau de la Commune de Mengueme



Source : Collecte de données de terrain : POLYGONE SARL, 2024

Certaines localités, telles que Nkol-Ebae et Ebogo, sont situées à proximité des rives du fleuve Nyong, exposant ces rives aux crues saisonnières du fleuve, particulièrement pendant les mois de septembre à novembre, lorsque les précipitations sont les plus intenses.

Carte 6 : Bassins-versants de la Commune de Mengueme



Les eaux de la commune s’organisent suivant deux bassins versants. Le plus grand situé à l’ouest de la commune sur une étendue de 48 302 ha déverse ses eaux directement dans le fleuve Nyong tandis que l’autre bassin versant situer à l’est de la commune sur une étendue de 21 382 ha déversent ses eaux dans le Nyong passant par l’affluent So’o. Ce réseau complexe impose une gestion minutieuse pour la préservation des ressources hydriques et la prévention des inondations.

Le tableau ci-dessous présente les étendues des différents bassins-versants de la Commune de Mengueme.

Tableau 11 : Tableau des bassins versants de la Commune de Mengueme

Bassin versant	Superficie (ha)
Bassin 1	21 382
Bassin 2	48 302

Source : POLYGONE SARL, 2024

Le tableau ci-dessous ressort la matrice FFOM de l’hydrographie de la Commune de Mengueme.

Tableau 12 : Matrice FFOM de l'hydrologie de la Commune de Mengueme

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau hydrographique assez fourni marqué par la présence du fleuve Nyong ;</li> <li>- Présence de plusieurs petits cours d'eau pour l'approvisionnement en eau. ;</li> <li>- Présence du cours d'eau sablonneux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible débit dans certaines zones, limitant leur utilisation pour les activités agricoles en saison sèche.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de développer des stratégies de gestion de l'eau adaptées aux spécificités de chaque sous-bassin versant ;</li> <li>- Possibilité de coordination avec les communes limitrophes pour une gestion efficace des ressources en eau transfrontalières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts potentiels des changements climatiques sur la dynamique hydrologique de la commune ;</li> <li>- Possibilité d'inondation des rives du Nyong en période de crue.</li> </ul>

Source : POLYGONE SARL, 2024

#### 1.4. GÉOLOGIE : UN PANORAMA DE RESSOURCES MINÉRALES

La commune de Mengueme présente une grande diversité de formations géologiques qui influencent non seulement la topographie et la biodiversité, mais aussi les activités humaines, notamment l'agriculture et la construction. Parmi ces formations, les gneiss granulitiques représentent 50% de la géologie locale, offrant une base solide pour les infrastructures. Leur résistance mécanique est un atout considérable pour le développement économique de la région. De plus, les gneiss leucocrates migmatiques, qui constituent 25% des formations, ajoutent une richesse minéralogique favorable à des pratiques agricoles diversifiées.

Les gneiss TTG, représentant 12% de la commune, ainsi que les schistes de bas grade, qui en constituent 5%, sont moins étendus mais jouent un rôle crucial, en particulier en ce qui concerne le drainage et l'érosion des sols. Bien que présents en moindre quantité, les (méta)syénites et granitoïdes, qui totalisent 6%, peuvent également être exploités pour des matériaux de construction. Enfin, les amphibolites, bien que représentant seulement 2% de la géologie, nécessitent une attention particulière quant à leur impact sur la gestion des ressources en eau.

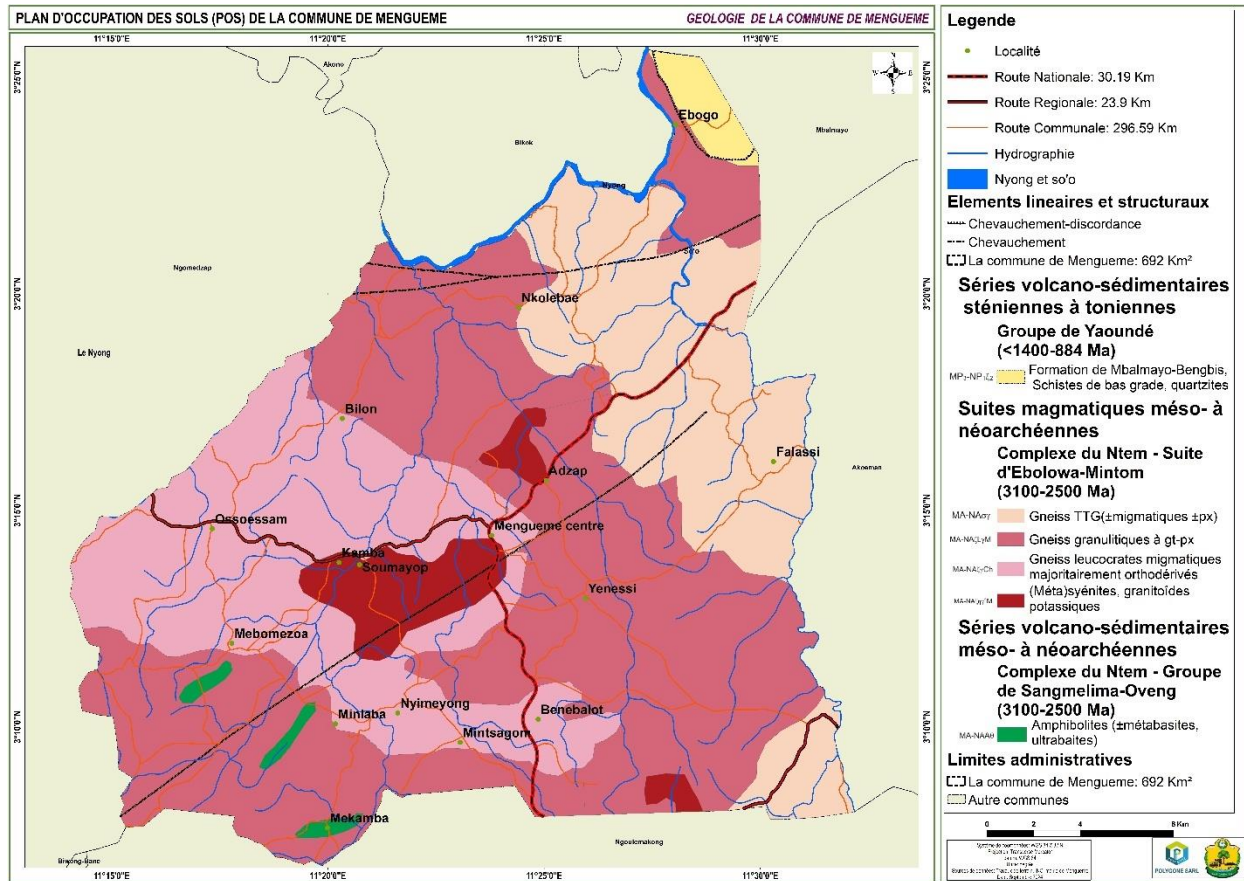
Les gneiss granulitiques, qui dominent la commune, constituent une base solide pour les constructions et favorisent l'agriculture grâce à leur structure résistante. Leur large répartition permet de soutenir diverses activités économiques. En parallèle, les gneiss leucocrates, riches en minéraux, sont principalement situés au centre de la commune et sont propices à des pratiques agricoles plus intensives, contribuant ainsi à la diversité des habitats et à la biodiversité locale.

Les gneiss TTG et les schistes de bas grade, bien que moins étendus, ont un impact significatif sur la gestion des sols. Les schistes de bas grade, en particulier, sont souvent associés à des sols plus fragiles, nécessitant

des pratiques agricoles adaptées pour prévenir l'érosion. D'autre part, les (méta)syénites et granitoïdes, présents au centre, peuvent être exploités pour des matériaux de construction, mais leur extraction doit être soigneusement encadrée pour minimiser l'impact environnemental. Les amphibolites, bien qu'en faible quantité, sont importantes pour la compréhension globale de l'hydrologie de la région.

En outre, un aspect clé du diagnostic est la présence de chevauchements et de discordances. À l'extrême nord de la commune, à Ebogo, un chevauchement-discordance a été identifié. Deux lignes de chevauchement traversent la partie nord centrale de la commune, allant de Nkol-Ebae à Bilon, tandis qu'une autre ligne traverse le sud, de Adzap à Mebomezoa. Ces structures géologiques peuvent influencer les phénomènes de glissement de terrain et d'érosion, et doivent être prises en compte dans la planification de l'occupation des sols.

Carte 7 : Géologie de la Commune de Mengueme



Source : POLYGONE SARL, 2024

Le tableau ci-dessous ressort la matrice FFOM de la géologie de la Commune de Mengueme.

Tableau 13 : Matrice FFOM de la géologie de la Commune de Mengueme

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de gneiss granulitiques offrant une base solide.</li> <li>- Potentiel d'extraction de matériaux de construction.</li> <li>- Diversité géologique favorable à la biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de schistes de bas grade plus fragiles.</li> <li>- Risques d'érosion dans certaines zones.</li> <li>- Infrastructures potentielles limitées dans certaines zones.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'infrastructures durables.</li> <li>- Exploitation responsable des ressources.</li> <li>- Amélioration des pratiques agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés aux glissements de terrain.</li> <li>- Impacts environnementaux de l'exploitation.</li> <li>- Changements climatiques affectant les sols.</li> </ul>

Source : POLYGONE SARL, 2024

## 1.5. PÉDOLOGIE : DIVERSITÉ DES SOLS ROUGES ET JAUNES

La commune de Mengueme présente une diversité pédologique notable, marquée par une imbrication de sols rouges et jaunes et par des sols ferrallitiques jaunes dérivés des roches métamorphiques. Cette répartition géographique des types de sols influence significativement les potentialités agricoles et les stratégies d'aménagement du territoire.

Les sols rouges et jaunes, qui couvrent environ 57 % de la commune, prédominent dans la moitié nord-est, englobant les localités telles qu'Ebogo, Adzap, Nkol-Ebae, Falassi et Mengueme centre. Ces sols résultent de processus complexes de pédogenèse sous climat tropical humide. Ils se caractérisent par une structure relativement bien drainée, ce qui les rend propices à certaines cultures vivrières et arboricoles, mais leur faible teneur en matière organique et en éléments nutritifs peut limiter leur usage intensif sans fertilisation adéquate.

Dans la moitié sud-ouest de la commune, qui représente 43 % du territoire, les sols ferrallitiques jaunes dominent. Ces sols, localisés dans les zones de Kamba, Mebomezoa, Minlaba et Bénebalot, dérivent des roches métamorphiques et sont fortement influencés par les conditions climatiques locales. Leur texture fine et leur coloration jaune témoignent d'une accumulation d'oxydes d'aluminium et de fer, caractéristiques des environnements tropicaux à forte altération. Bien que généralement profonds, ces sols présentent une faible capacité de rétention en eau et une pauvreté relative en nutriments, imposant des pratiques agricoles spécifiques, telles que l'utilisation de techniques agroécologiques pour maintenir leur fertilité.

Cette répartition pédologique en diagonale, du nord-est vers le sud-ouest, reflète une variation géologique sous-jacente qui façonne les potentialités et les contraintes du territoire. Les sols rouges et jaunes, bien qu'ayant une meilleure aptitude agricole relative, nécessitent des investissements en amendements pour optimiser leur productivité. En revanche, les sols ferrallitiques jaunes, avec leur stabilité structurale, offrent des opportunités pour des aménagements durables, sous réserve d'études géotechniques adaptées.

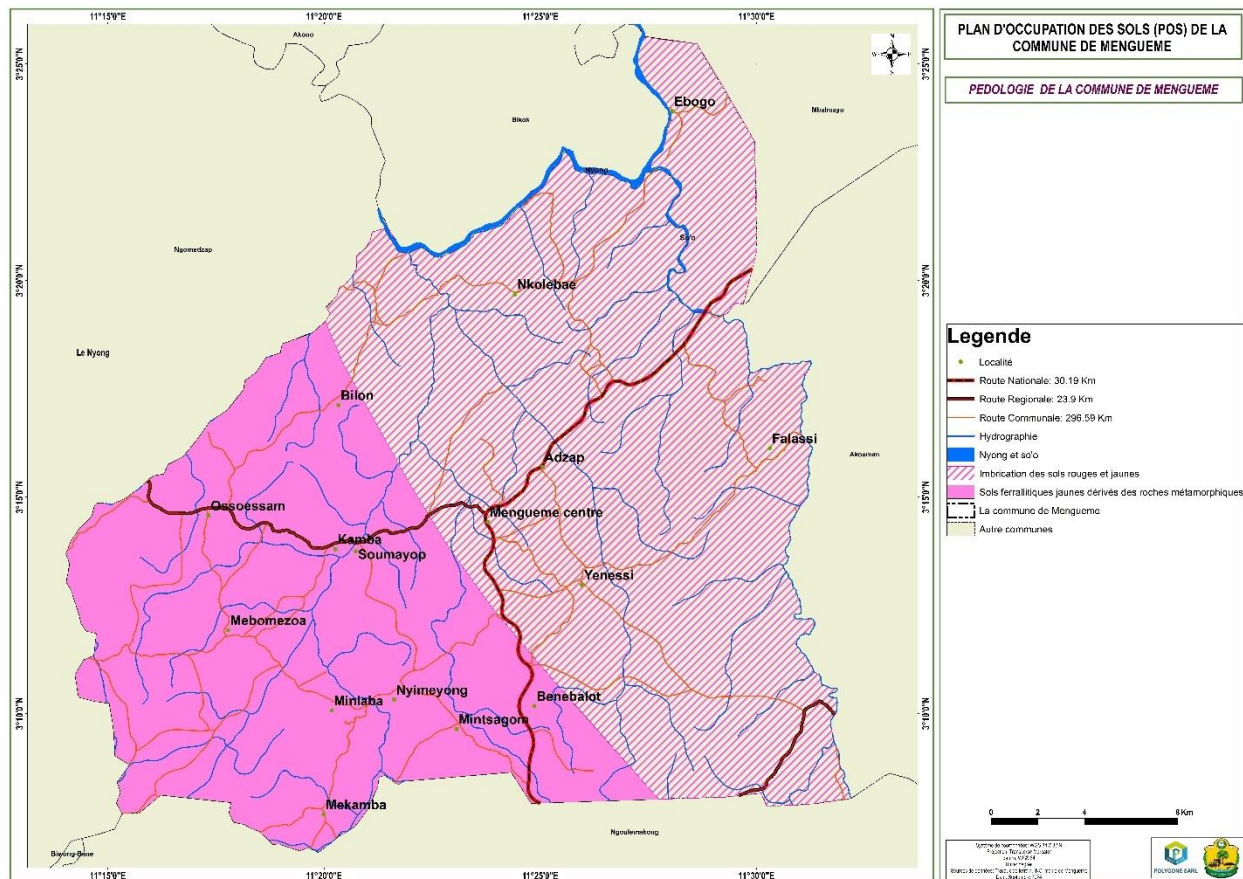
Le tableau ci-dessous ressort la matrice FFOM de la pédologie de la Commune de Mengueme.

Tableau 14 : Matrice FFOM de la pédologie de la Commune de Mengueme

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Présence de sols rouges et jaunes couvrant 57 % du territoire, offrant un bon drainage.</b></li> <li>- <b>Stabilité structurale des sols ferrallitiques jaunes, favorable à certains aménagements.</b></li> <li>- <b>Diversité pédologique, permettant une variété d'utilisations agricoles et non agricoles.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible teneur en nutriments des sols, limitant leur aptitude pour l'agriculture intensive.</li> <li>- Capacité limitée de rétention en eau des sols, impactant les cultures nécessitant des sols plus riches.</li> <li>- Forte altération des sols sous climat tropical, réduisant leur fertilité naturelle.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Possibilité de développer des techniques agroécologiques pour améliorer la fertilité.</b></li> <li>- <b>Aménagement de zones spécifiques selon le type de sol pour optimiser l'utilisation des terres.</b></li> <li>- <b>Mise en œuvre d'amendements et d'infrastructures agricoles pour valoriser les sols.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation accrue des sols en raison de pratiques agricoles inadaptées ou d'un lessivage excessif.</li> <li>- Changement climatique, pouvant exacerber la perte de nutriments et l'érosion des sols.</li> <li>- Conflits potentiels liés à l'utilisation des terres dans des zones a sols peu productifs.</li> </ul>

Source : POLYGONE SARL, 2024

Carte 8 : Pédologie de la Commune de Mengueme



Source : POLYGONE SARL, 2024

## 1.6. LA FLORE : UNE VÉGÉTATION DIVERSIFIÉE AUX VERTUS MÉDICINALES

La flore de la commune de Mengueme se distingue par la forêt dense humide sempervirente de basse et moyenne altitude, constituée de vieilles forêts secondaires, de jachères forestières et de jachères à *Chomolaena odorata*. Les essences forestières de la communauté sollicitées pour l'exploitation sont : Le Bubinga, le Moabi, le Sapelli, le Sipo, le Tali, le Movingui, le Bibolo, l'Ayous, le Bilinga, l'Ekop, l'Azobé, l'Ebène et l'Iroko. On rencontre aussi quelques Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) tels que l'Ando'o, l'Ezeang, le cola, le Bitter Cola, le Nding, l'Obam, l'Essok, l'apwa, etc.

**La forêt dense humide sempervirente** : Ici, la canopée de cette forêt polypécifique atteint 45-50 m. Certaines espèces sont présentes, en particulier des mimosacées (*Piptadeniastron africanum*) et *Baillonella toxisperma* (Sapotacées). Les méliacées du genre *Entendrophagma cylindricum* sont peu fréquentes. Le sous-bois est généralement dominé par des zingibéracées et commelinacées.

**La forêt ripicole humide** : Dans cette formation, les strates arborescentes supérieures dépassent rarement 35 m et sont relativement peu recouvrantes, alors que la strate arborescente inférieure est bien développée. On trouve des forêts ripicoles humides en bordure des cours d'eau.

**La raphiale (forêt humide marécageuse)** : Cette formation existe au fond des interfluves. Il s'agit de peuplement de *Raphia* Sp. La Commune en est vraiment bondée et ceci constitue un réel potentiel pour la mise en valeur par la pratique de la pisciculture et l'artisanat.

**La vieille forêt secondaire** : Il s'agit d'une formation de recolonisation d'anciennes zones cultivées ou de chablis. A ce stade, la strate arborescente supérieure est déjà présente, quoiqu'encore récente. Elle est constituée de quelques vieux arbres de l'ancienne forêt primaire et d'espèces ayant recolonisé l'espace à la suite de *Musanga cecropioides* généralement premier occupant du terrain, en particulier *Ricinodendron heudelotii* Euphorbiacées *Funtunia elastica* (Apocynacées), *coelocaryon pieussi* (Myristicacées), *Fagara* sp. (Rutacées) et *Terminalia superba* (Hiliacées).

**La jeune forêt secondaire** : Il s'agit d'un stade de recolonisation nettement moins avancé que les vieilles forêts secondaires. Les strates arborescentes supérieures et moyennes lorsqu'elles existent, sont très peu recouvrantes et constituées de vieux arbres de la forêt préexistante. La strate arborescente inférieure se développe et est très largement dominée par *Musanga cecropioides*. Les strates arbustives et herbacées, très recouvrantes, sont colonisées par *Aframomum* Sp. Et, dans une moindre mesure, par des espèces telles que *Macaranga* Sp. (Euphorbiacées).

**Les jachères post culture** : Elles sont en majorité colonisées par l'espèce *Chromolaena odorata* (Asteracées) qui étouffe les autres herbacées après les séries de récoltes. On y rencontre aussi des arbres qui n'ont pas été abattus lors de la préparation du terrain.

**Les forêts secondaires** : Elles sont plus abondantes dans la zone d'actions anthropiques à savoir les cultures et l'exploitation forestière. Dans cette forêt, plusieurs espèces de bois d'oeuvre et de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) constituent une source de revenus.

Figure 3 : Quelques végétations de la Commune de Mengueme



Source : Collecte de données de terrain : POLYGONE SARL, 2024

## 1.7. LA FAUNE : UNE BIODIVERSITÉ IMPORTANTE À PRÉSERVER

La faune de Mengueme est riche et variée. Elle est surtout constituée du petit gibier regorgeant des animaux tels que les lièvres, les chats-tigres, les porcs-épics, les hérissons, les singes, les biches, les vipères et autres espèces de serpents, les rats palmistes, les varans etc. Les zones de pêche que sont les cours d'eau regorgent du poisson, des crevettes, et des crabes.

Tableau 15 : Espèces fauniques de la Commune de Mengueme

Groupe	Espèces	Habitat / Zone
Petit Gibier	Lièvres ( <i>Lepus</i> spp.)	Zones herbeuses et semi-forestières
	Chats-tigres ( <i>Leptailurus serval</i> )	Forêts ouvertes et savanes
	Porcs-épics ( <i>Hystrix</i> spp.)	Forêts denses et zones boisées
	Hérissons ( <i>Erinaceus</i> spp.)	Sous-bois et zones herbeuses
	Singes (espèces diverses, ex. Macaque, Singe vervet)	Forêts denses et savanes
	Biches ( <i>Cervus</i> spp.)	Forêts et savanes
Reptiles	Vipères (espèces venimeuses)	Forêts, savanes, sous-bois
	Autres serpents (Pythons, Boas, etc.)	Forêts et zones rocheuses
	Varans ( <i>Varanus</i> spp.)	Forêts, zones rocheuses, savanes
Rongeurs	Rats palmistes ( <i>Pachyrrhizus</i> spp.)	Zones forestières, plantations de palmistes
Faune Aquatique	Poissons (diverses espèces)	Cours d'eau, rivières, zones de pêche
	Crevettes (diverses espèces)	Zones de pêche, rivières et marécages
	Crabes (diverses espèces)	Zones de pêche, bords de rivières et marécages

Source : PCD, 2015, exploitation de POLYGONE SARL, 2024

Le tableau ci-dessous recense la matrice FFOM de la flore et la faune de la Commune de Mengueme.

Figure 4 : Matrice FFOM de la flore et la faune de la Commune de Mengueme

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande diversité d'espèces animales, y compris du petit gibier, des reptiles, des mammifères et des espèces aquatiques ;</li> <li>- Diversité des habitats (forêts, savanes, zones humides) favorisant une faune variée ;</li> <li>- Présence de nombreuses zones de pêche avec des poissons, crevettes et crabes dans les cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines espèces (par exemple, les primates et gibiers) subissent des pressions de chasse ;</li> <li>- Dégradation de certains habitats à cause des activités humaines (exploitation forestière, agriculture).</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel d'implémentation d'un tourisme écologique basé sur la richesse floristique et faunistique locale ;</li> <li>- Opportunités pour l'agriculture maraîchère, qui peut être davantage développée dans les bas-fonds ;</li> <li>- Sensibilisation à la valorisation des plantes médicinales, ouvrant des opportunités pour l'industrie pharmaceutique ;</li> <li>- Développement d'initiatives de conservation et de gestion durable des forêts et des espaces protégés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de dégradation des habitats naturels due à l'agriculture non durable, l'exploitation forestière illégale et l'urbanisation ;</li> <li>- Menace de pollution des cours d'eau et surexploitation des ressources aquatiques</li> <li>- Déforestation croissante et pression démographique sur les écosystèmes naturels ;</li> <li>- Effets négatifs du changement climatique, affectant la faune et la flore locales.</li> </ul>

Source : PCD, 2015, exploitation de POLYGONE SARL, 2024

## 1.8. SYNTHÈSE D'ANALYSE DU MILIEU NATUREL ET INTÉRÊT DE L'AMÉNAGEMENT

La matrice suivante synthétise les différents éléments découlant de l'analyse du milieu naturel de la Commune de Mengueme.

**Tableau 16 : Tableau de synthèse de l'analyse du milieu naturel**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alternance entre saison sèche et saison des pluies, permettant des activités agricoles et pastorales diversifiées ;</li> <li>- Températures modérées pendant les saisons pluvieuses, favorisant certaines cultures ;</li> <li>- Topographie peu accidentée et pentes faibles, facilitant l'aménagement et la construction ;</li> <li>- Réseau hydrographique dense, incluant le fleuve Nyong et plusieurs petits cours d'eau ;</li> <li>- Sols rouges et jaunes couvrant 57 % du territoire, offrant un bon drainage et diversité pédologique ;</li> <li>- Présence de gneiss granulitiques, offrant une base solide et un potentiel pour les matériaux de construction ;</li> <li>- Grande diversité floristique et faunistique, incluant habitats variés et richesse aquatique (poissons, crevettes).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période assez longue de grande sécheresse avec des températures très élevées, fragilisant écosystèmes et activités productives.</li> <li>- Pluviométrie irrégulière, précipitations insuffisantes en début et fin d'année, accentuant la vulnérabilité des sols.</li> <li>- Zones de basse altitude exposées aux risques d'inondation et stagnation des eaux.</li> <li>- Faible débit dans certaines zones, limitant l'utilisation pour l'agriculture en saison sèche.</li> <li>- Faible teneur en nutriments des sols tropicaux, limitant l'agriculture intensive et leur rétention en eau.</li> <li>- Zones de schistes plus fragiles, avec risques d'érosion et infrastructures limitées.</li> <li>- Dégradation de certains habitats à cause des activités humaines (agriculture, exploitation forestière).</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel de développement de techniques agroécologiques et de gestion durable de l'eau pour l'agriculture.</li> <li>- Aménagement d'un réseau de gestion des eaux de surface pour réduire les inondations et l'érosion.</li> <li>- Développement d'infrastructures durables et exploitation responsable des ressources géologiques.</li> <li>- Mise en œuvre d'amendements et d'infrastructures agricoles pour valoriser les sols.</li> <li>- Opportunités pour un tourisme écologique et l'agriculture maraîchère dans les bas-fonds.</li> <li>- Valorisation des plantes médicinales pour l'industrie pharmaceutique et initiatives de conservation des espaces naturels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changements climatiques aggravant la sécheresse, modifiant les cycles de pluie et augmentant les crues ;</li> <li>- Pression anthropique entraînant la déforestation et la dégradation des sols ;</li> <li>- Menaces de pollution des cours d'eau, surexploitation des ressources aquatiques et pertes écologiques ;</li> <li>- Dégradation accrue des sols liée à des pratiques agricoles inadaptées ou à un lessivage excessif ;</li> <li>- Urbanisation et exploitation non durable intensifiant les conflits pour l'utilisation des terres ;</li> <li>- Effets négatifs du changement climatique affectant la flore, la faune et les écosystèmes naturels.</li> </ul>

Source : PCD (2015), MINFOF (2019), exploitation de POLYGONE SARL, 2024.

## 2. ANALYSE DE LA POPULATION

Ce chapitre est consacré à l'analyse de la population et des caractéristiques des ménages de la Commune de Mengueme. Les données y relatives proviennent en grande partie des enquêtes socio-économiques effectuées durant les travaux de terrain en Décembre 2024, sur un échantillon de 380 ménages, mais aussi des données de collecte à l'instar de la Carte scolaire de la commune, les comptes administratifs de la Commune, le rapport monographique etc. ...



## 2.1. EFFECTIF DE LA POPULATION

L'effectif de la population constitue un indicateur démographique fondamental dans ce diagnostic territorial. Il offre une première photographie de la dynamique de la Commune et permet d'appréhender les enjeux et les défis qui s'y posent.

### 2.1.1. De manière générale

Cette section a pour objet d'estimer la population de Mengueme. Cette analyse est menée dans un contexte national caractérisé par l'absence de données démographiques récentes. Le dernier recensement général de la population et de l'habitat étant réalisé en 2005. Certes des projections démographiques récentes ont été réalisées par le BUCREP, mais elles se limitent en 2015 et ne prennent pas en compte la population non-résidente. Quelques estimations de populations ont été faites dans le cadre de nombreuses études. Résultats de sondages réalisés au niveau national, elles se limitent, en général, au niveau régional. Face à cette carence de données, et dans l'attente de la publication des résultats du 4ème RGPH en cours de gestation, la présente étude a été menée grâce à une multitude de documents rassemblés et comparés :

- Le Plan Communal de Développement (PCD, 2015) ;
- Les projections du BUCREP (2005-2015) ;
- Annuaire statistique national, (INS), 2015 ;
- Les résultats du 3ème RGPH 2005.

Les résultats du 3ème RGPH 2005 situe la population de fait (résidente) à 9477 habitants en 2005. Paradoxalement, les estimations du consultant dans le cadre du SRADDT-Centre situent la population de Mengueme autour de 9 111 Hbts en 2015. Dans le même temps, les travaux PCD estiment que la population à Mengueme est de 9 477 habitants en 2015.

Les projections démographiques du BUCREP, basées sur une hypothèse de croissance géométrique de la population suivant un taux régional (dans le Centre) de 3% durant la période 2005 -2024, situe la population résidente autour de 13 200 habitants en 2024.

Dans le cadre de ce POS qui est une étude de planification urbaine à caractère scientifique, nous prendrons comme base démographique en 2024, la population de fait se fondant sur l'hypothèse du BUCREP soit 13 200 habitants en 2024.

### 2.1.2. Distribution spatiale de la population de Mengueme

L'analyse de la répartition de la population sur le territoire communal permet de constater que la zone détenant la plus forte population est la zone rurale de Mengueme, soit 89% de la population totale de la Commune. Les villages Minlaba, Benebalot, Nyimeyong, Ossoessam et Soumayop sont les plus peuplés. Cependant, aucune de ces zones ne peut en temps normal être classée comme centre-urbain conformément à la loi de 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun qui situe le minimum à 2000 habitants.

Le tableau ci-dessous donne une idée de la distribution des populations dans l'espace communal, il se fonde d'une part sur le 3ème RGPH et d'autre part sur les projections du BUCREP.

**Tableau 17: Répartition de la population sur le territoire communal**

N°	Localité	Pop en 2005	Pop en 2024 (accroissement annuel de 3%)
1	MENGUEME VILLE	823	1443
2	ADZAP	447	784
3	BENEBALOT	599	1050
4	FALASSI	215	377
5	MINLABA	845	1482
6	MINTSAGOM	119	209
7	NYIMEYONG	633	1110
8	YENESSI	182	319
9	BILON	367	644
10	EBOGO	319	559
11	OSSOESSAM	1012	1775
12	KAMBA	350	614
13	MEBOMEZOA	496	870
14	MEKAMBA		
15	NKOLEBAE	386	677
16	SOUMAYOP	734	1287

Source : RGPH 2005, projections sur la base de l'annuaire statistique de la Région du Centre

## 2.2. FACTEURS DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Pour comprendre les dynamiques du territoire communal de Mengueme, il est essentiel d'analyser les facteurs qui influencent sa croissance démographique. Ces facteurs sont connus pour la plupart et interagissent entre eux. La croissance naturelle et le solde migratoire constituent les deux composantes de la croissance de la population. Les déterminants du solde naturel sont la fécondité et la mortalité.

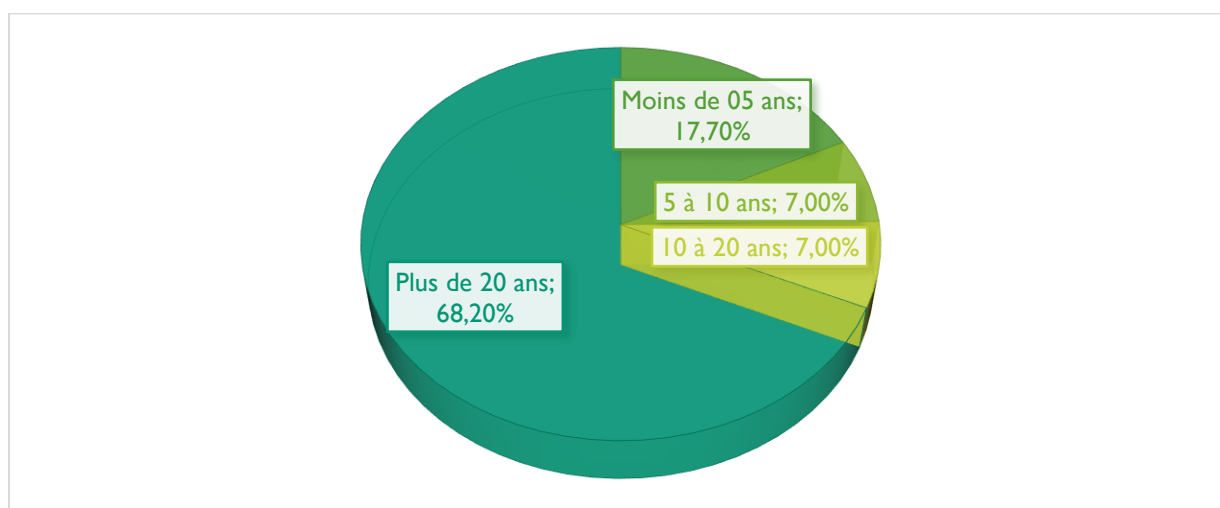
### 2.2.1. Les mouvements migratoires

Les échanges migratoires entre le Centre et les autres régions du pays sont non négligeables. Parmi les migrants des deux sexes recensés dans le Centre, 56.11% sont des migrants interrégionaux. Les parts des

migrants intrarégionaux dans l'ensemble des migrants recensés dans les différents départements du Centre varient de 10.36% dans le Mbam et Kim à 41.57 dans le Nyong et Kellé, en passant par 18,29% dans le Nyong et So'o.

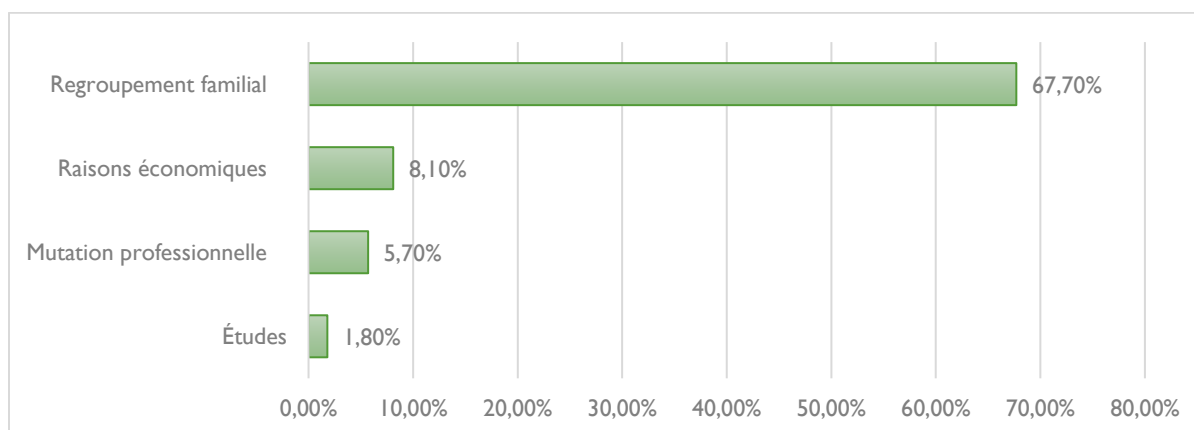
Ainsi, selon les enquêtes effectuées par le consultant auprès des ménages, la quasi-totalité de ces derniers admettent être ressortissants de la Région du Centre, ce qui corrobore parfaitement avec les résultats du RGPH cités au paragraphe précédent. De plus 68 % de la population est établie dans l'arrondissement depuis plus de 20 ans, cela explique que la majorité des habitants vivent dans une maison familiale qui est leur propriété foncière, d'où la stabilité dans le logement. Cette tendance est assimilable aux maisons familiales où la descendance se transmet entre générations et, par ricochet, les biens fonciers aussi.

Figure 5: Année d'installation dans la Commune



Pour l'heure, la Commune de Mengueme n'est pas très attractive économiquement. En effet, la plupart des migrants (quasiment 70%) sont venus s'installer à Mengueme l'ont fait pour des raisons familiales. A peine 08% des chefs de ménage se sont installés à Mengueme pour des raisons économiques.

Figure 6: Les motifs d'installation dans la Commune



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

## 2.2.2. La croissance naturelle de la population de Mengueme

La croissance naturelle de la population est un concept démographique fondamental qui correspond à la variation de la population uniquement due aux naissances et aux décès, en excluant donc les migrations. Autrement dit, c'est l'évolution démographique d'une population sur un territoire donné, sans tenir compte des entrées et des sorties de migrants.

### 2.2.2.1. La fécondité et la natalité

Les travaux du RGPH nous révèlent que la tendance générale de la fécondité sur le territoire national est à la baisse (notamment en milieu urbain) bien qu'on note une relative stabilité de son niveau aux cours des dernières années. Cette baisse pourrait être le résultat des changements survenus dans les comportements matrimoniaux (entrée un peu plus tardive en union), l'augmentation du niveau d'instruction des femmes et un recours à la contraception moderne quoique le niveau demeure faible.

L'ISF est un indicateur qui donne une estimation du nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie reproductive si elle connaissait, tout au long de sa vie féconde, les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année donnée. En moyenne dans le Centre, l'indice de fécondité est estimé à 4.2, ce qui est de peu inférieur à la moyenne nationale qui elle est de 4.9.

Par ailleurs, la Région du Centre présente un Taux Brut de Natalité (TBN) de 23.8, ce qui signifie qu'au cours d'une année il y a environ 23.8 naissances pour 1000 habitants. Et donc les naissances apportent à elles seules une contribution annuelle de 2.38% en moyenne à la population.

Ainsi, la fécondité relativement moyenne des femmes dans le Centre couplée au taux élevé de natalité sont des facteurs importants qui impulsent une certaine croissance démographique dans les Communes de la Région.

### 2.2.2.2. La mortalité

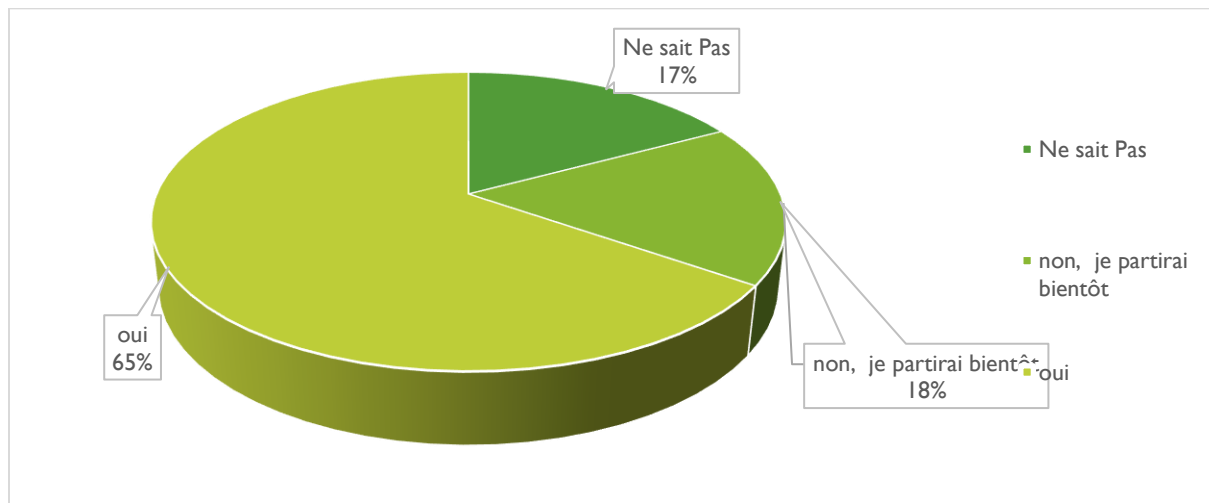
L'on quantifie généralement la mortalité à l'aide du TBM (Taux Brut de Mortalité). Il s'agit d'un indicateur démographique qui mesure le nombre de décès survenus au sein d'une population donnée pendant une période donnée, généralement une année. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 habitants. Ce taux dans le Centre est de 12.7, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de 10.8 environ. L'espérance de vie en moyenne au Cameroun est de 57 environ, tandis qu'à le Centre elle est de 52 ans environ.

Les populations de cette Région ont ainsi tendance à vivre moins longtemps qu'une personne le devrait au Cameroun selon le TBM et les espérances moyennes de vie, ce qui ralentit forcément l'accroissement de la population.

## 2.2.3. Volonté des chefs de ménage de rester ou non dans la Commune

Le tableau ci-dessus permet de comprendre que la grande majorité (65%) des habitants des différentes localités de la Commune de Mengueme estiment qu'ils vont rester définitivement. Ceci est sûrement dû à l'attachement des populations de Mengueme à leurs terres dont ils ont hérité et à leurs familles déjà installées sur place.

Figure 7: Volonté des chefs de ménages de rester ou non dans la Commune



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

## 2.3. CARACTERE SOCIOECONOMIQUE DES MENAGES

Les caractéristiques sociodémographiques prennent en compte un ensemble de données sur la population. Il s'agit de sa caractéristique, son évolution, mais aussi les statuts concernant le chef de ménage et son foyer. Ces données peuvent être fournies tant au niveau régional, départemental que d'arrondissement. Ces caractéristiques portent essentiellement sur les populations autochtones et les allogènes.

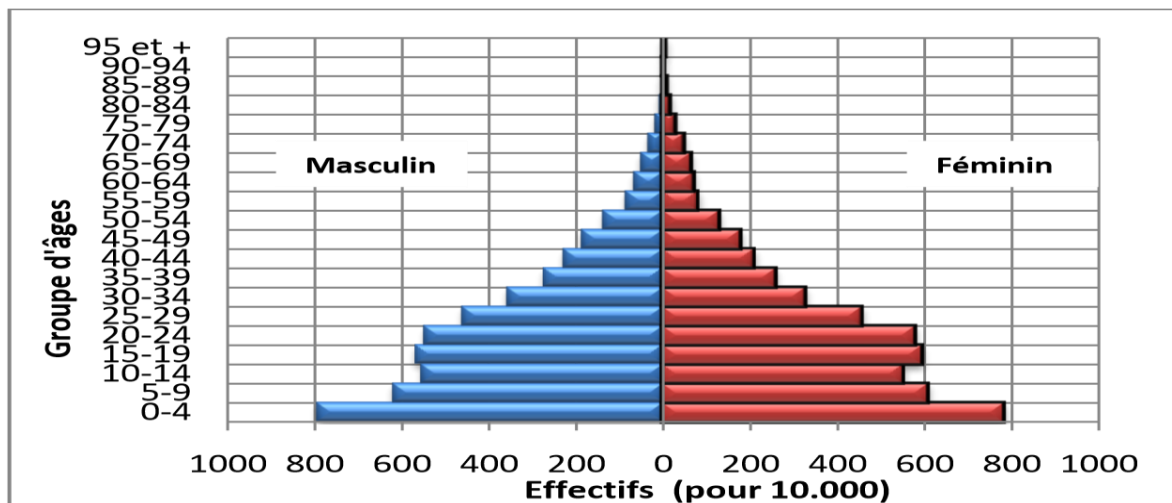
### 2.3.1. Structure par sexe et par âge de la population

La répartition par sexe de la population est un indicateur crucial pour la planification urbaine. Connaître la proportion d'hommes et de femmes au sein de la Commune de Mengueme permettra de concevoir des infrastructures et des services qui répondent aux besoins spécifiques de chaque groupe.

La population de la région du Centre est en majorité composée d'hommes qui représentent 50,1% de l'effectif total de la Région. La structure par sexe de la population varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, il y a plus d'hommes que de femmes, soit un rapport de masculinité de 101,4. Cette tendance s'inverse en milieu rural, où ce rapport est de 98,0 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait tirer son explication dans la migration sélective en faveur des hommes vers les villes.

La pyramide des âges de la Région du Centre quant à elle présente une structure d'ensemble quasiment identique à celle des populations au sein desquelles la fécondité est élevée associée à une forte mortalité. Les hommes sont plus nombreux aux jeunes âges ; alors qu'entre 15 et 59 ans cette tendance s'inverse en faveur des femmes. Aux âges élevés, on retrouve à nouveau une importance numérique des hommes. La pyramide de cette Région met en évidence la grande jeunesse de sa population dont la moitié a moins de 14,6 ans d'âge.

Figure 8: Pyramide par groupes d'âges de la région du Centre



Source : BUCREP, 3<sup>ème</sup> RGPH

Dans l'ensemble, le phénomène de l'exode rural qui touche surtout les jeunes femmes (15-35 ans) se traduit sous forme de déficit des effectifs de la population féminine de cette tranche d'âges en milieu rural et du gonflement des effectifs de cette même tranche d'âges sur la pyramide du milieu urbain.

Figure 9: Pyramide par groupes d'âges de la région du Centre en milieu urbain

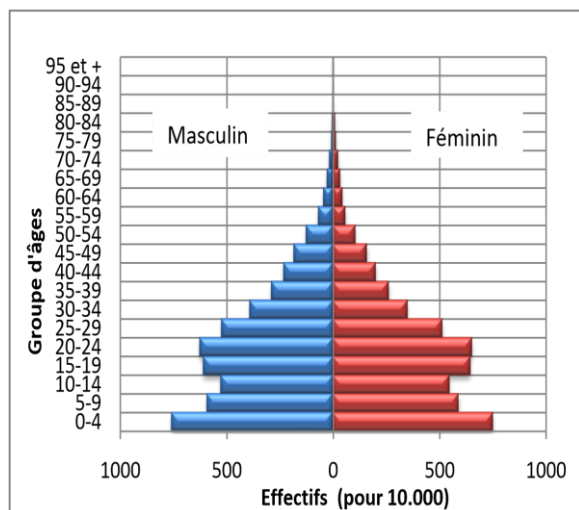
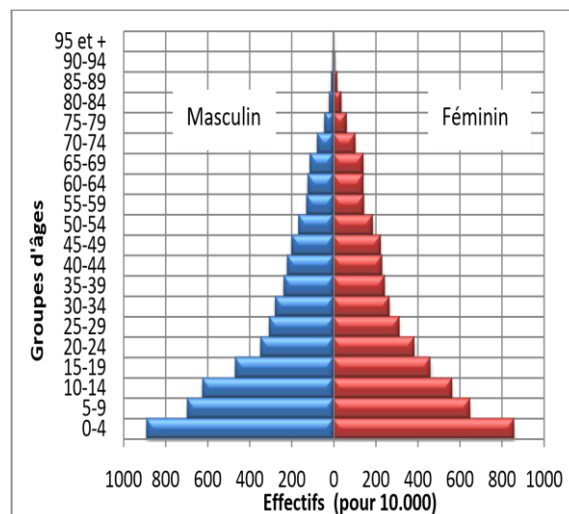


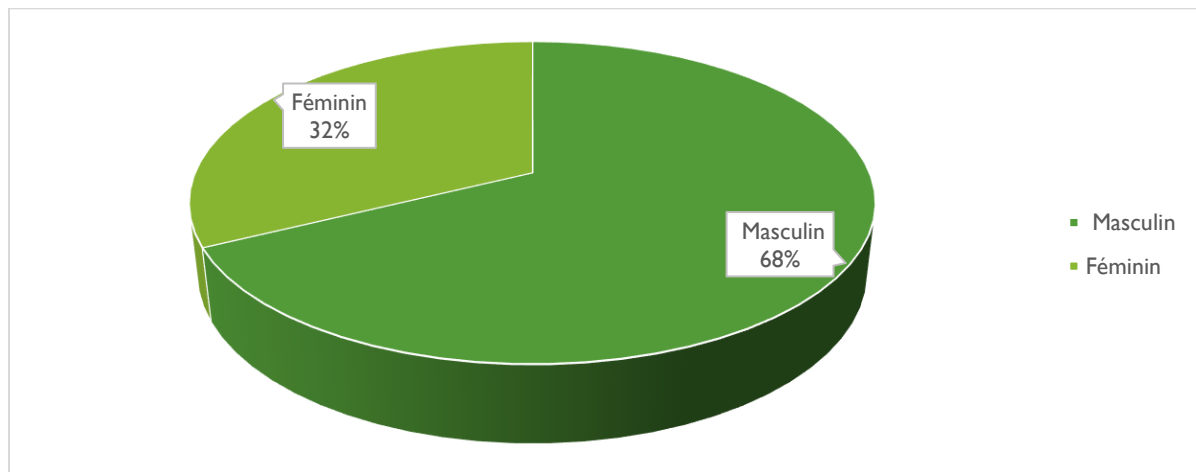
Figure 10: Pyramide par groupes d'âges de la région du Centre milieu rural



Source : BUCREP, 3<sup>ème</sup> RGPH

La Commune de Mengueme, pendant que l'annuaire statistique révèle un rapport de masculinité de l'ordre de 103 femmes pour 100 hommes, les enquêtes socioéconomiques réalisées par le Consultant ont montré que les chefs de ménage sont très majoritairement des hommes (à 68%).

Figure 11: Répartition de la population de Mengueme par sexe



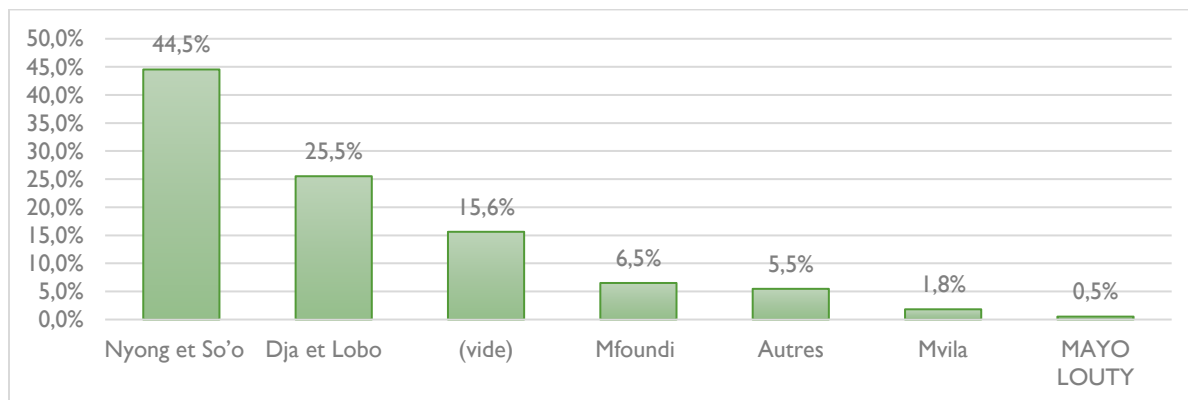
Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

### 2.3.2. Appartenances religieuses et ethnique

- **Les appartenances ethniques :**

Les enquêtes auprès des ménages ont révélé que la quasi-totalité des habitants de la Commune étaient originaires de la Région du Centre. Elles relèvent aussi que la quasi-totalité de la population à Mengueme est originaire du Nyong et So'o, nous avons à peine 0.5% de la population échantillonnée qui admet provenir du Mayo Louty, ce sont là les déplacés internes.

Figure 12: Département d'origine de la population



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

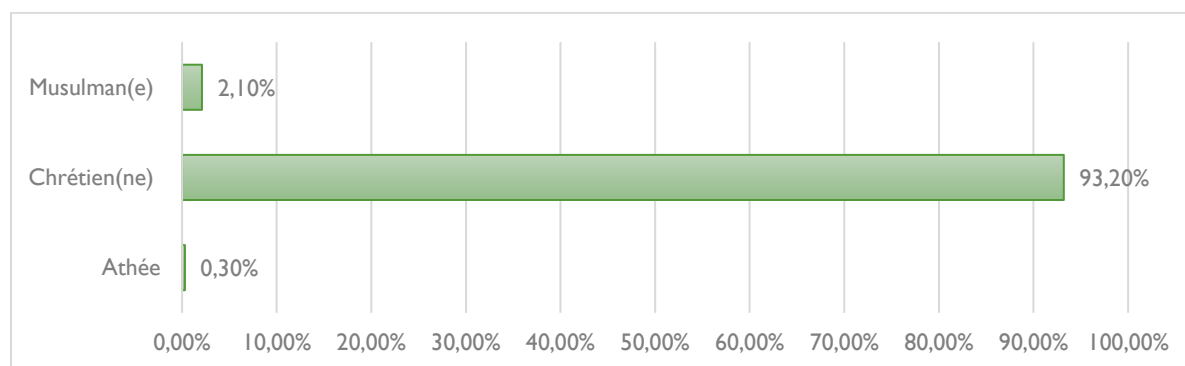
Par ailleurs, plusieurs groupes ethniques cohabitent dans la Commune de Mengueme. L'on retrouve majoritairement les Ewondo et les Ebene. Par ailleurs, Eton, les Mvog Mandze et les Yimedui sont également représentés au sein de la Commune, mais de façon minoritaire. 18% des chefs de ménages se sont abstenus de répondre à cette partie de l'enquête.

- **Les appartenances religieuses :**

La religion joue un rôle prépondérant dans la vie quotidienne et la structuration sociale de Mengueme. Ce rôle est ancré dans l'histoire, la culture et l'identité des populations de la Commune. On y retrouve trois principales religions, cette pluralité a été influencée par les courants historiques (colonisation et invasion des arabes). Les trois types d'obédiences que nous pouvons estimer sont les suivantes :

- **Le Christianisme** : c'est la religion majoritaire de la Commune. Les enquêtes de terrain ont révélé que les populations de Mengueme étaient à 93.2% chrétiennes ;
- **L'Islam** : cette religion représente ainsi 2.1% de la population enquêtée, ce qui donne la tendance générale de la Commune. L'on retrouve très peu de musulmans à Mengueme ;
- **L'athéisme** : selon les enquêtes de terrain ne représente que 0.3%. Cela représente la portion de la population qui aurait gardé un fort ancrage aux coutumes du territoire, et pratiqueraient l'animisme.

Figure 13: Proportions des religions des populations



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

### 2.3.3. Structure et composition des ménages

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui occupent un même logement et partagent un même budget. Il s'agit donc d'une unité de consommation et d'habitation. L'exploitation des données sur les ménages de la Commune permettra de mieux comprendre la structure de la population, d'évaluer les besoins en matière de logement et de services, et d'adapter les politiques publiques en conséquence dans les prochaines missions de l'étude.

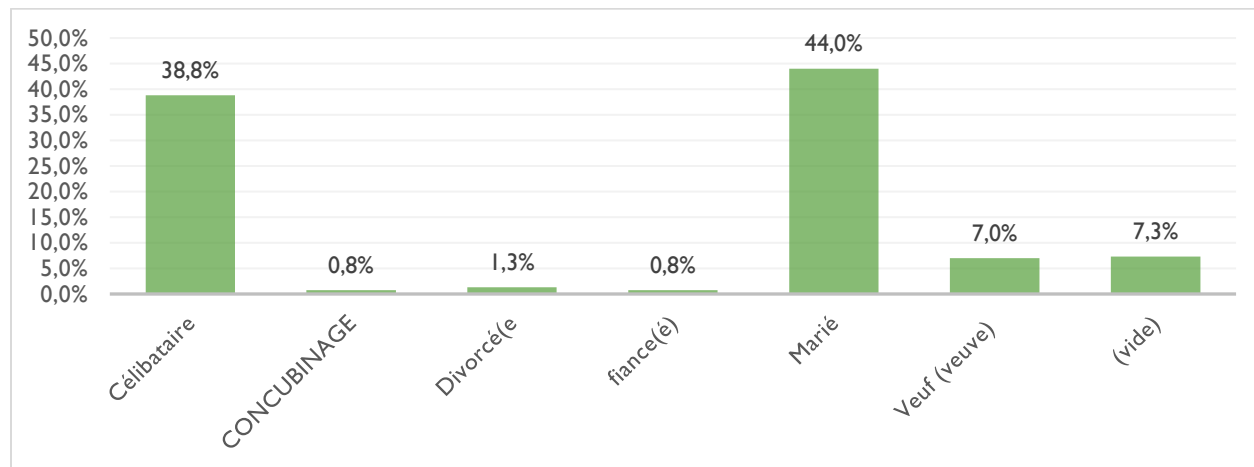
#### 2.3.3.1. La taille des ménages

Les résultats de l'EC-ECAM 4 révèlent que la taille moyenne des ménages du Centre Cameroun est de 4.7 personnes et varie peu selon les départements. La taille moyenne des ménages dans le Nyong et So'o est également de 4.7 personnes par ménages. La Commune de Mengueme-elle, selon les enquêtes de terrain, s'éloigne de cette norme. En effet on y retrouve en moyenne 8.68 individus par ménage. Ces ménages sont tenus à 84% par des hommes, ce qui est tout à fait normal dans une société patriarcale comme celle de Mengueme.

### 2.3.3.2. Statut matrimonial des chefs de ménages

Parmi les chefs de ménages enquêtés, 44% d'entre eux sont mariés, 7% veufs, 38.8% célibataires, 1.3% divorcés et 7.3% des chefs de ménages se sont abstenus de répondre. L'on remarque ainsi une prédominance du mariage parmi les chefs de ménage de la Commune, ce qui contribue à façonner une structure familiale traditionnelle, souvent élargie, où plusieurs générations cohabitent sous le même toit. Ce modèle familial, bien qu'il évolue, reste un élément important du tissu social local.

Figure 14: Statuts matrimoniaux des chefs de ménage de la Commune

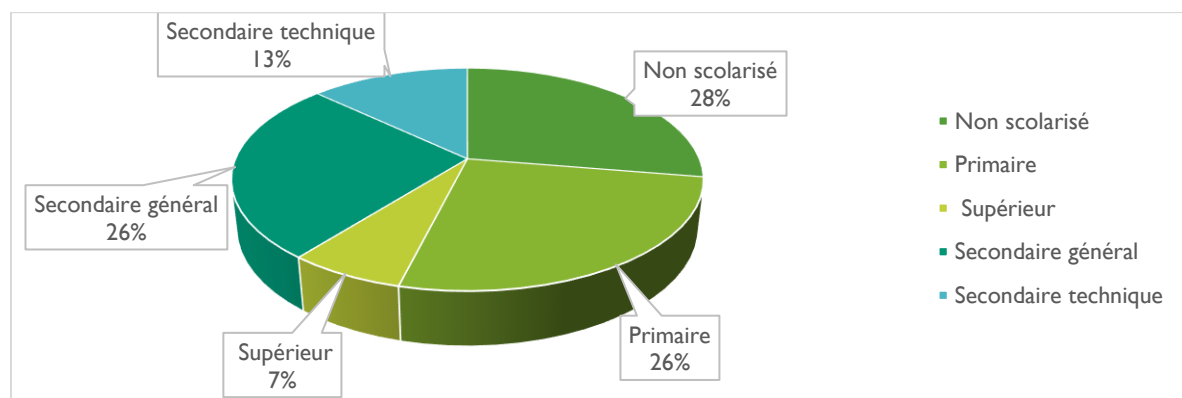


Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

### 2.3.3.3. Niveau d'instruction et catégories socioprofessionnelles des chefs de ménage

Les chefs de ménage au sein de la Commune ont un niveau d'instruction relativement moyen. En effet, pour une proportion significative de la population échantillonnée, à savoir 46.8%, les chefs de ménage ont un niveau d'éducation secondaire, secondaire et technique. 36.7% des chefs de famille au sein de la Commune se sont arrêtés au primaire et à peine 13.6% des chefs de ménage sont non scolarisés. La Commune présente également une proportion de niveau de scolarisation supérieur des chefs de ménage de 3%. La figure ci-dessous fait état de ces différentes proportions :

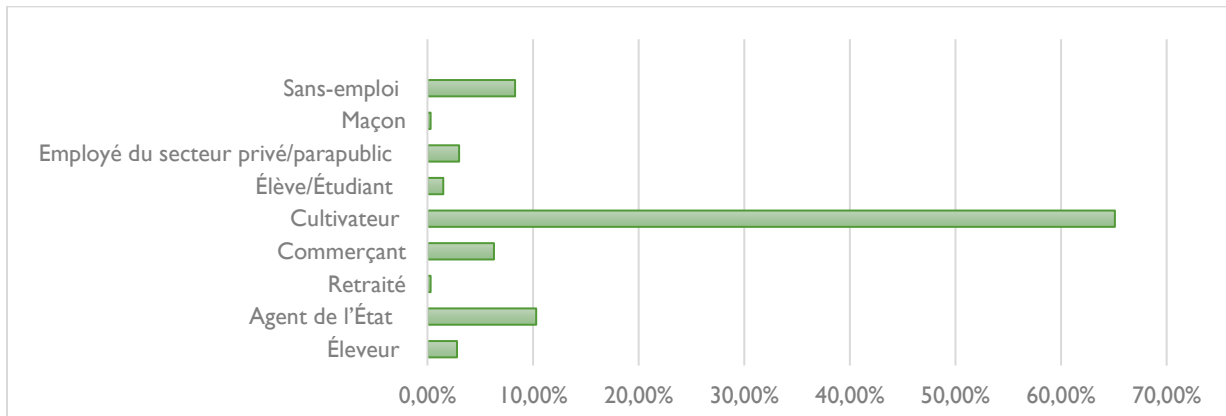
Figure 15: Niveau d'instruction des chefs de ménages



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

Le niveau d'instruction de ces chefs de ménage est fortement en relation avec le niveau de vie des populations en général. En effet, la pauvreté est une réalité que vit une proportion importante de la population du Centre. Cette Région connaît le taux de pauvreté le plus élevé du Cameroun (ECAM 2, ECAM 3, ECAM 4). Pour subvenir aux besoins de leurs familles, les chefs de ménage se donnent à des activités génératrices de revenus, chacun selon ses compétences et sa sensibilité. C'est ainsi que l'on observe une forte proportion de cultivateurs (65.1% des chefs de ménages échantillonnés), quelques agents de l'Etat (10% des chefs de ménage), et une pluralité d'autres emplois tels que les maçons, les éleveurs, les commerçants, les employés du secteur privé/parapublic. La figure ci-dessous donne un état de la répartition des chefs de ménages de la Commune par activités économiques.

Figure 16: Répartition des chefs de ménages par activités économiques



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

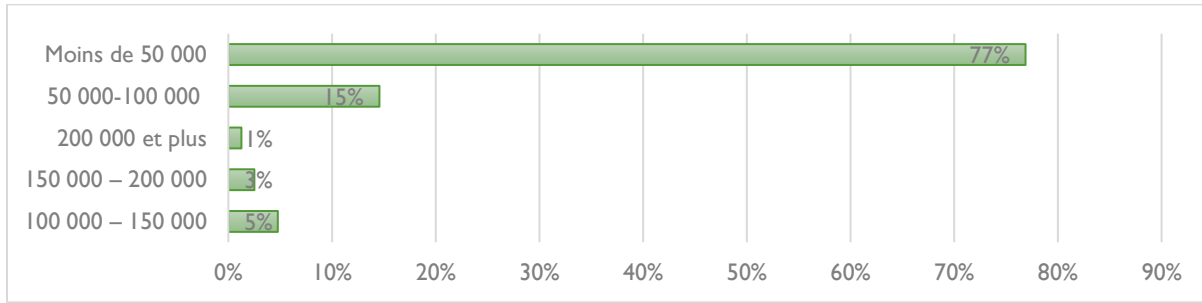
### 2.3.4. Profil économique des ménages

Dresser le profil économique des ménages au sein de la Commune est une étape importante, qui ressort le niveau des revenus mensuels des ménages et leurs principales sources de dépense. Cela permet ainsi de comprendre les dynamiques économiques locales et d'analyser le cadre de vie des ménages.

#### 2.3.4.1. Niveau de revenus mensuels des chefs de ménage

L'évaluation du cadre de vie des ménages peut se faire à travers le niveau de revenu mensuel des ménages ainsi qu'à travers leurs sources de dépenses principales. D'une manière générale, dans la plupart des zones à dominance agricole, le revenu des ménages varie en fonction de la saison, suivant qu'on soit en période des récoltes et de la période ordinaire. Cela expliquerait que le revenu mensuel des ménages à 77% soit inférieur à 50.000 FCFA.

Figure 17: Revenus mensuels des chefs de ménages



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

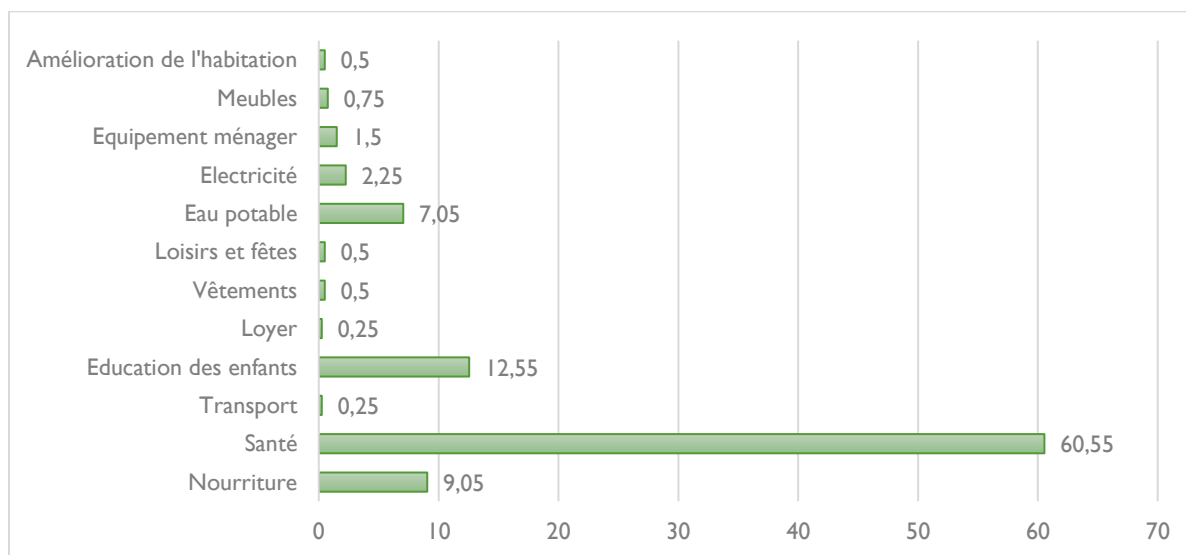
77% des chefs de ménages au sein de la Commune vivent ainsi avec des revenus mensuels inférieurs à 50.000 FCFA. Cette statistique est alarmante lorsqu'on sait que les chefs de ménages sont les principaux, sinon les seuls pourvoyeurs dans les ménages, ménages dont la taille moyenne à Mengueme est 8.68 personnes par ménage. Cela cache une importante situation de sous-emploi, mieux encore de sous-emploi invisible ; il concerne les travailleurs dont la rémunération est inférieure au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). Depuis février 2024, il est de 43 969 FCF au Cameroun. Le second palier de revenu (50 000 à 100 000 FCFA par mois) concerne en moyenne 15% des ménages ; ainsi plus de 90% ont un revenu mensuel inférieur à 100 000 FCFA. Cette situation traduit un très faible pouvoir d'achat avec pour corollaire une économie familiale de subsistance qui est fermée et tournée vers l'intérieure. Seulement 8% des ménages ont un revenu supérieur à 100 000 FCFA ; ils sont repartis ainsi qu'il suit : 4.77% appartiennent à la tranche de 100 000 à 200 000 FCFA, 2.51% se situe entre 200 000 et 400 000 FCFA et enfin une minorité (1.26%) à 200 000 et plus.

Sachant que la question liée au revenu des ménages, ne reçoit pas souvent un écho favorable auprès des ménages, qui pour des raisons inavouées préfèrent toujours sous-estimer leurs revenus, dans le cadre de cette étude le consultant a jugé bon de recouper l'information par la méthode du raisonnement par contraposé ; il s'appuie sur la logique selon laquelle les dépenses d'un ménage reflètent dans une certaine mesure son revenu.

#### 2.3.4.2. Dépenses mensuelles des ménages

Au terme des investigations sur les dépenses des ménages à Mengueme, nous avons pu ressortir leurs sources de dépenses principales. Ainsi, ces sources de dépenses reflètent les priorités des ménages dans leur cadre de vie. Les dépenses les plus importantes au sein des ménages de Mengueme concernent la santé (à 60%), ce qui peut s'expliquer par le fait que les populations des zones rurales de Mengueme sont plus nombreuses, sachant que ce sont elles les plus exposées aux maladies hydriques et à la malaria. Les dépenses qui viennent en second ordre d'importance dans les ménages concernent l'eau potable, l'éducation des enfants et la nourriture. Le graphique suivant fait état de l'ordre d'importance des dépenses au sein des ménages de la Commune :

Figure 18: Sources principales de dépenses dans les ménages



Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL, 2024

## 2.4. SYNTHÈSE FFOM DU CAPITAL HUMAIN

Tableau 18: Synthèse FFOM du capital humain de Mengueme

Force	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population majoritairement orientée vers l'agriculture</li> <li>• Démographie croissante avec une population estimée à 10 623 habitants en 2024 ;</li> <li>• Position géographique stratégique à proximité avec le fleuve Nyong ;</li> <li>• Richesse ethnique et religieuse avec une diversité culturelle qui peut stimuler l'innovation sociale et économique et même touristique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chômage important de la population</li> <li>• Faible pouvoir d'achat local</li> <li>• Une inégale répartition spatiale de la population (zone urbaine/zone rurale)</li> <li>• Difficulté d'accès aux différents services par les populations</li> <li>• Forte dépendance aux activités agricole</li> <li>• Absence de données démographiques récentes avec des recensements peu fréquents, ce qui complique les prévisions précises ;</li> <li>• Faible densité urbaine avec une grande partie de la population vivant en milieu rural ;</li> <li>• Population majoritairement vieille.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité foncière dans une Région en développement, offrant des possibilités d'expansion urbaine et de développement de nouvelles infrastructures et activités économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de sous-emploi et de revenus insuffisants</li> <li>• Exode rural ;</li> </ul>

Source : BET Polygone SARL, 2024

### 3. ANALYSE DE L'HABITAT ET DE L'OCCUPATION DU SOL

L'analyse macro-spatiale, permet de concevoir la ville en termes de Territoire Anthropisé (territoire urbanisé, agricole, espaces boisés, etc.) et Territoire Naturel, afin d'expliquer le processus d'évolution de la tâche urbaine. Autrement dit, comment l'urbanisation a gagné sur le territoire naturel pour aboutir à la morphologie urbaine actuelle et dans quel sens évolue-t-elle ?

En effet, comprendre la morphologie urbaine de la ville, telle qu'elle se présente aujourd'hui, ne peut se faire sans une connaissance rétrospective de son évolution passée et un décryptage des tendances de son évolution future. C'est dans ces termes que sera menée la présente analyse du processus d'évolution de la tâche urbaine par l'articulation des trois échelles temporelles : passé, présent et futur, à travers les trois questionnements suivants :

- Quels sont les éléments qui ont conduit à la morphologie générale de la ville ?
- Comment se présente la morphologie urbaine actuelle de la ville ?

Quelles sont les tendances observées de l'évolution de l'urbanisation et les enjeux qui en découlent ?



### 3.1. TENDANCES ACTUELLES ET FUTURS DE L'URBANISATION

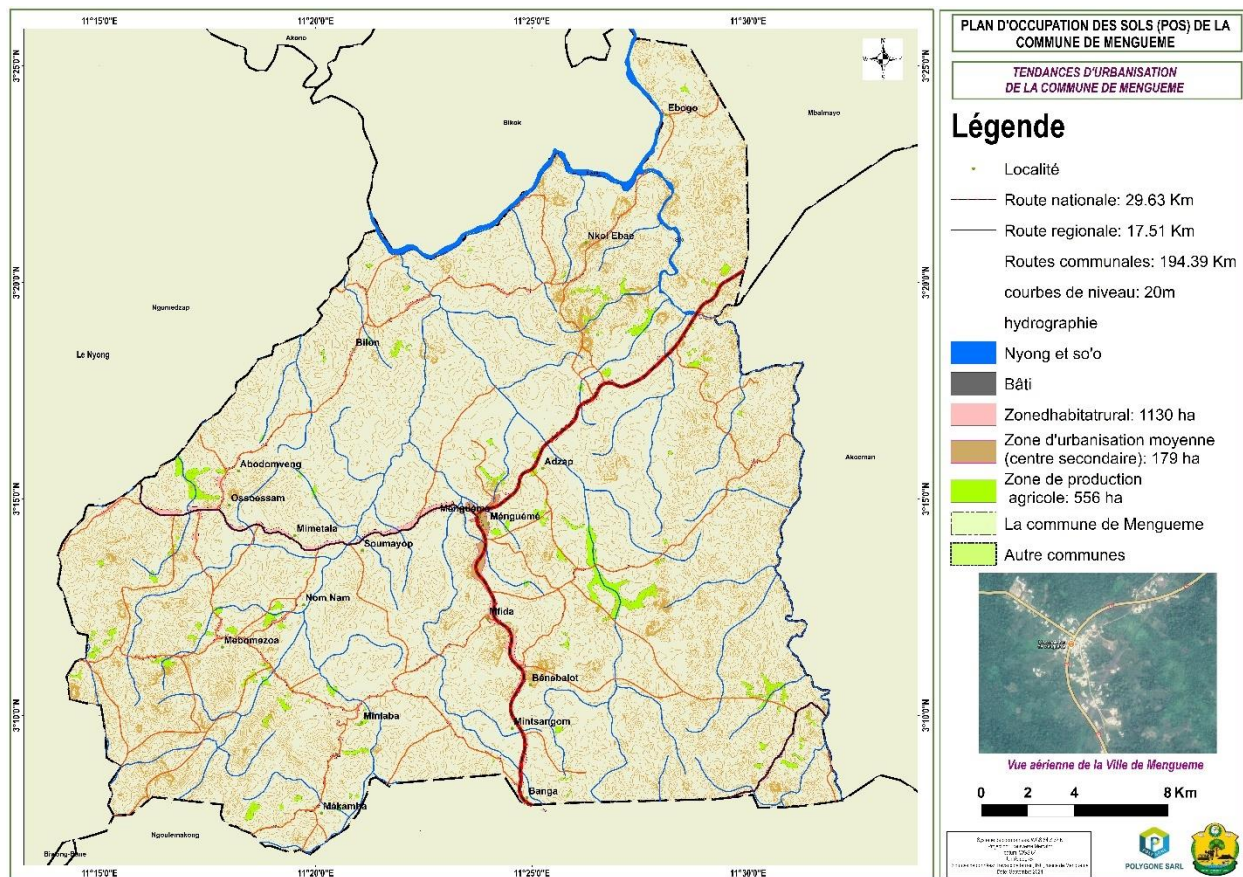
L'urbanisation de Mengueme connaît actuellement une dynamique en forte croissance, principalement concentrée le long des axes routiers majeurs, tels que la Nationale N°2 et les routes régionales. Ces voies stratégiques, qui desservent une grande partie de la commune, sont des facteurs clés dans l'accélération du processus de développement urbain. Les zones situées le long de ces routes bénéficient d'infrastructures et de services mieux développés, notamment en matière d'eau, d'électricité et de transport, ce qui les rend particulièrement attractives pour les projets résidentiels et commerciaux. Cette concentration d'activités autour des axes principaux entraîne une densification rapide des quartiers avoisinants, et la ville s'étend de manière plus structurée dans ces zones.

Cependant, l'urbanisation de Mengueme ne se limite pas à un développement planifié autour des routes principales. Un phénomène d'urbanisation "explosive" est observé, souvent lié à l'exploitation des ressources naturelles locales. Ce processus est caractérisé par une expansion rapide et parfois désorganisée des tissus urbains, qui s'étendent au-delà des centres urbains traditionnels et s'approchent des cours d'eau et des ruisseaux. Ce type de croissance est souvent spontané et difficile à réguler, ce qui engendre des défis importants en matière de gestion des infrastructures et de préservation de l'environnement. Les terres proches des ressources naturelles et des zones agricoles sont fréquemment converties en zones urbaines, augmentant ainsi la pression sur l'utilisation du sol.

En parallèle, l'urbanisation de Mengueme est également alimentée par un flux migratoire interne. De plus en plus de populations rurales, attirées par de meilleures conditions de vie et des opportunités économiques, migrent vers les zones urbaines de la commune. Cette migration, favorisée par la proximité de Mengueme avec d'autres centres urbains, engendre un phénomène d'urbanisation périphérique, où les habitants des zones rurales s'installent dans les quartiers plus développés, renforçant ainsi la croissance démographique et la demande en services et en infrastructures.

Cependant, cette expansion rapide de la ville est confrontée à plusieurs contraintes, aussi bien naturelles qu'humaines. La gestion des risques naturels, notamment les inondations et l'érosion des sols, constitue un défi majeur pour la planification urbaine. Par ailleurs, les tensions sur les ressources naturelles et l'accès à la terre sont des facteurs qui compliquent le processus d'urbanisation. L'enjeu pour l'avenir sera de concilier croissance urbaine et développement durable, en intégrant des solutions respectueuses de l'environnement tout en répondant à la demande croissante en logements et en infrastructures.

Carte 9: Tendances d'urbanisation de la commune de Mengueme



### 3.2. CONTRAINTES LIÉES À L'URBANISATION ET DISPONIBILITÉ FONCIÈRE

La ville de Mengueme présente en effet plusieurs fronts d'urbanisation préférentiels à partir de son espace urbain central, et jouit encore de quelques espaces avides d'urbanisation dans son hinterland. Elle fait face à plusieurs éléments de contraintes à la fois naturels et artificiels. Les éléments naturels qui conditionnent la naissance et le développement des établissements humains sont nombreux : climat, géomorphologie, relief, hydrologie, pédologie, etc. Ils constituent un écosystème global qui peut être favorable ou pas au développement de l'urbanisation.

#### 3.2.1. Relief : Peu accidenté, plat et vallonné

L'urbanisation de l'arrondissement de Mengueme, qui se situe sur le plateau Sud-camerounais, fait face à plusieurs contraintes naturelles liées à son relief. L'altitude moyenne de 650 mètres confère à la région un caractère montagneux et accidenté, où le terrain est parsemé de collines isolées et de complexes de collines. Cette topographie variée, avec des pentes parfois très raides, constitue une difficulté majeure pour le développement urbain. La présence de collines et de pentes variables rend la construction d'infrastructures comme des routes, des ponts et des bâtiments complexes et coûteux. Les zones à forte pente nécessitent des techniques de construction spécialisées pour éviter des risques d'érosion ou d'instabilité des sols, particulièrement lors des saisons pluvieuses.

Les complexes de collines et les rochers présents sur le terrain posent également un défi en matière d'aménagement du territoire. La présence de ces obstacles naturels peut limiter l'étendue des zones constructibles, forçant l'urbanisation à se concentrer sur les terrains plus plats et accessibles, souvent déjà très sollicités. Dans les zones où les pentes sont plus douces, il devient plus facile d'implanter des infrastructures, mais ces espaces sont souvent insuffisants pour absorber la demande croissante en logements et en services.

De plus, la gestion de l'eau dans cette région peut devenir un problème en raison de la configuration du relief. Les pentes peuvent faciliter le ruissellement des eaux de pluie, augmentant ainsi les risques d'inondations localisées et d'érosion des sols. Cela complique la mise en place de réseaux d'assainissement efficaces et la gestion des risques naturels dans certaines parties de la commune. L'urbanisation doit donc s'accompagner de mesures pour maîtriser le drainage et prévenir les risques d'inondation. Enfin, la présence de rochers et de formations géologiques particulières peut compliquer les travaux de terrassement et augmenter les coûts de construction, surtout pour les projets de grande envergure. Les projets d'infrastructure nécessiteront une planification minutieuse pour tenir compte des contraintes géologiques et des risques potentiels liés à ces éléments naturels.

### 3.2.2. Réseau hydrographique :

L'urbanisation de l'arrondissement de Mengueme, situé dans une zone traversée par un réseau hydrographique dense, fait face à plusieurs contraintes liées à la présence de rivières et de leurs affluents. La commune est arrosée par trois grandes rivières : la Fala, la So'o et la Soumou, ainsi que leurs nombreux affluents, tandis que le fleuve Nyong constitue la limite naturelle avec les arrondissements voisins de Mbalmayo et de Bikok. Bien que ces ressources hydriques soient cruciales pour l'approvisionnement en eau et pour certaines activités économiques, elles représentent également des défis significatifs pour le développement urbain.

- **Risques d'inondations** : La présence de plusieurs rivières et affluents dans la région augmente le risque d'inondations, surtout pendant la saison des pluies. Les zones riveraines peuvent être particulièrement vulnérables, avec des terrains bas qui sont susceptibles d'être submergés en cas de crue. Cela pose des problèmes pour l'aménagement du territoire, car certaines zones doivent être évitées pour la construction de logements ou d'infrastructures critiques, ou bien des mesures coûteuses de protection doivent être mises en place, comme des digues ou des systèmes de drainage. Ces risques limitent les possibilités d'expansion urbaine et augmentent les coûts d'infrastructure.
- **Gestion des ressources en eau** : Bien que les rivières et le fleuve soient une source d'eau pour la région, leur gestion devient complexe en cas d'urbanisation rapide. Une population croissante et une forte demande en eau nécessitent une gestion rigoureuse des ressources hydriques, pour éviter la surexploitation des rivières et prévenir la pollution de l'eau, qui peut résulter des activités humaines et industrielles. Les infrastructures nécessaires pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement devront être adaptées pour gérer ces ressources de manière durable et éviter toute contamination des rivières et du fleuve Nyong.

- **Érosion des sols et dégradation des berges** : L'urbanisation dans les zones proches des rivières et des affluents peut également conduire à l'érosion des berges et à la dégradation des sols. La construction de routes, de bâtiments et d'autres infrastructures le long des cours d'eau peut perturber les écosystèmes riverains et entraîner l'érosion des sols, particulièrement dans les zones où les pentes sont déjà assez fortes. Cela peut aggraver les risques d'inondation et de déstabilisation des sols, affectant à la fois les populations et les infrastructures existantes.

### 3.3. STRUCTURATION DE L'ESPACE COMMUNAL

L'implantation urbaine à Mengueme suit une logique principalement dictée par la proximité des infrastructures routières, qui jouent un rôle essentiel dans la structuration du territoire et l'orientation du développement urbain. En effet, les principaux axes de communication sont des facteurs déterminants dans l'organisation de la commune et la répartition des zones urbaines.

La Nationale N°2, qui traverse la commune dans une direction Sud-Nord-Est, est l'une des routes majeures qui assure la connexion entre Mengueme à Mbalmayo, chef-lieu du Département du Nyong et So'o. En plus de la Nationale N°2, deux routes régionales renforcent cette connectivité. L'une d'entre elles suit une direction Sud-Est, permettant de relier Mengueme à Akoeman, tandis que l'autre, orientée Centre-Ouest, facilite l'accès aux zones voisines et à la commune de Ngomedzap.

Le centre-ville de Mengueme, situé en plein cœur de la commune, constitue le principal pôle urbain, où se concentrent les activités commerciales, administratives et sociales. **Mengueme-centre** est le noyau de l'urbanisation, et son positionnement stratégique au croisement de plusieurs routes majeures le place au centre de l'attractivité. Il sert de référence pour la structuration du reste du territoire communal, en offrant des services et des équipements de base nécessaires à la population.

Cependant, cette centralisation de l'urbanisation n'exclut pas le développement de centres urbains secondaires dans les zones périphériques. Des localités telles que Mfida, Benebalot, Soumayop, et Ossoessam se développent autour de leurs propres dynamiques urbaines, tout en restant en lien direct avec les axes routiers principaux. Ces centres secondaires contribuent à désengorger le centre-ville et permettent d'offrir une diversité de services à une population croissante. Ils sont en quelque sorte les extensions naturelles de la ville principale, en lien direct avec les routes qui facilitent leur développement.

Par ailleurs, la zone rurale de Mengueme est également caractérisée par une multiplication de villages dispersés à travers la commune. Bien que ces villages présentent un mode d'urbanisation éparés et discontinu, souvent enclavé, ils jouent néanmoins un rôle important dans la structuration du territoire. Leur présence, bien que souvent moins marquée que celle des zones urbaines, participe à la dynamique globale de l'implantation. En effet, ces villages sont souvent liés aux infrastructures routières locales et contribuent à la diversification des espaces d'habitation, tout en créant des noyaux de développement dans des zones plus isolées.

Dans l'ensemble, la logique d'implantation de Mengueme est donc fortement influencée par son réseau routier, qui organise à la fois la croissance urbaine autour de centres principaux et secondaires, tout en contribuant à la structuration des zones rurales. L'extension de l'urbanisation, bien que relativement éparse

dans certaines régions, se fait selon un modèle en étoile, avec le centre-ville comme point de convergence des activités et des services. Ce modèle d'urbanisation est à la fois une opportunité pour le développement économique, mais aussi un défi en termes de gestion du territoire, de l'accès aux services et de l'aménagement durable des espaces.

### 3.4. MORPHOLOGIE URBAINE A MENGUEME



Image 4: Morphologie urbaine de Mengueme

La morphologie générale de la ville de Mengueme résulte principalement : d'un site caractérisé par des contraintes naturelles très présentes (constituant des obstacles à l'urbanisation), et les activités forestières. De ces éléments déterminants dans la formation et l'évolution de la ville, découle une structure spatiale bien spécifique à la Commune de Mengueme, qui peut être caractérisée à partir des éléments suivants :

- L'aire urbaine est influencée (voire dirigée) par le réseau routier. Il en résulte une urbanisation linéaire, entrecoupée par le réseau hydrographique, avec la nécessité d'aménager des ouvrages permettant un franchissement permanent d'une rive à l'autre;
- Mengueme Centre est le pôle majeur des investissements humains et matériels. Le changement de la typologie du tissu urbain au-delà de ces zones (urbain/rural, dense/lâche, planifié/spontané), l'atteste. Les villages aux delà de ces dernières sont en effet certes nombreux, mais moins peuplés et moins denses. Aucun autre centre urbain n'a de structure planifiée apparente ;
- Les centres urbains (principal et secondaire) manifestent les prémices d'une urbanisation transversale. Certaines artères secondaires sont ainsi créées à partir de l'artère principale,

- ce qui permet de consolider le tissu. De part et d'autre du centre-ville, les anciens quartiers et villages s'étendent plus de manière linéaire suivant la voie principale ;
- L'accès à la Commune est assuré par la route Nationale N°2 et les routes Régionales. Seules quelques connections permettent ainsi de relier les voies principales, avec pour défi la gestion des pentes et la traversée des cours d'eau et la préservation des aires forestières. La quasi majorité des voies sont non bitumées, ni même convenablement aménagées ;
  - Mengueme est une ville avec de nombreux sous-bassins versants naturels qui reçoivent de grandes quantités d'eau pendant la saison de pluies, rendant le trafic difficile. La rareté des ouvrages de franchissement et le mauvais état de ceux-ci impose une structure spontanée aux établissements humains. Les ouvrages existants sont faits pour assurer la sortie des produits issus de l'exploitation forestière dans la Commune. Les voies communales en milieux urbain comme en zone rurales forment quant-à-elles des maillages brouillons ;
  - La structure spatiale de Mengueme est caractérisée par une certaine similitude entre les zones urbaines et les zones rurales. La pratique de l'activité agricole est très présente dans les centres urbains. Ceci est dû à la forte densité du tissu végétal en milieu urbain et aux espaces laissés en friches.

### 3.5. TISSU URBAIN A MENGUEME

Le tissu urbain de la Commune présente à la fois des formes assez disparates selon les différents angles de son territoire, et assez composites, car allie tâche urbaine, agriculture et petites activités. Par ordre d'importance, les critères qui ont conduit à l'élaboration de la typologie du tissu dans la Commune de MENGUEME sont :

- Un premier critère lié au **mode de production** selon qu'il s'agit d'un habitat planifié tramé (tissus résidentiels) ou non planifié mixte, ayant fait l'objet ou pas, d'opérations de lotissement (nouveaux quartiers) ;
- Un deuxième critère lié à la **densité des tissus urbains**, qui peut être très variable du centre vers la périphérie ;
- Et un troisième critère lié au **maillage et à la structure viaire** selon qu'il s'agit :
  - D'un tissu urbain tramé avec un tracé de voirie régulier,
  - D'un tissu urbain spontané sur trame urbaine. C'est le cas du noyau d'origine qui a subi des transformations (ouvertures de nouvelles artères, maillage, desserte par les réseaux, etc.),
  - D'un tissu urbain non structuré avec un système de voirie et un maillage non organisé, évoluant en fonction de la progression de l'urbanisation.

Toutefois, les tissus urbains dans la commune partagent une caractéristique commune : leur organisation est essentiellement linéaire et relativement lâche. Cela signifie que l'ensemble des espaces urbains présente encore des traits d'urbanisation rurale, avec seulement quelques signes émergents d'une densification spontanée. La majorité des habitations, en grande partie traditionnelles, reflètent cette urbanisation informelle. Elles sont souvent disposées le long des axes de circulation, notamment la route régionale, qui

constitue un élément central pour l'organisation de l'espace bâti. Dans cette dynamique, les constructions observées sont souvent réalisées avec des matériaux provisoires. La tâche urbaine se reconnaît à :

- Accessibilité difficile par des pistes non aménagées ou mal entretenues ;
- Absence de réseaux d'eau potable et parfois de lumière
- Très faible densité d'occupation et disponibilité foncières
- Tissu urbain lâche, disparate et discontinu
- Absence de limites parcellaires ;
- Constructions en matériaux provisoires.



Image 5: Image aérienne du tissu à Mengueme centre

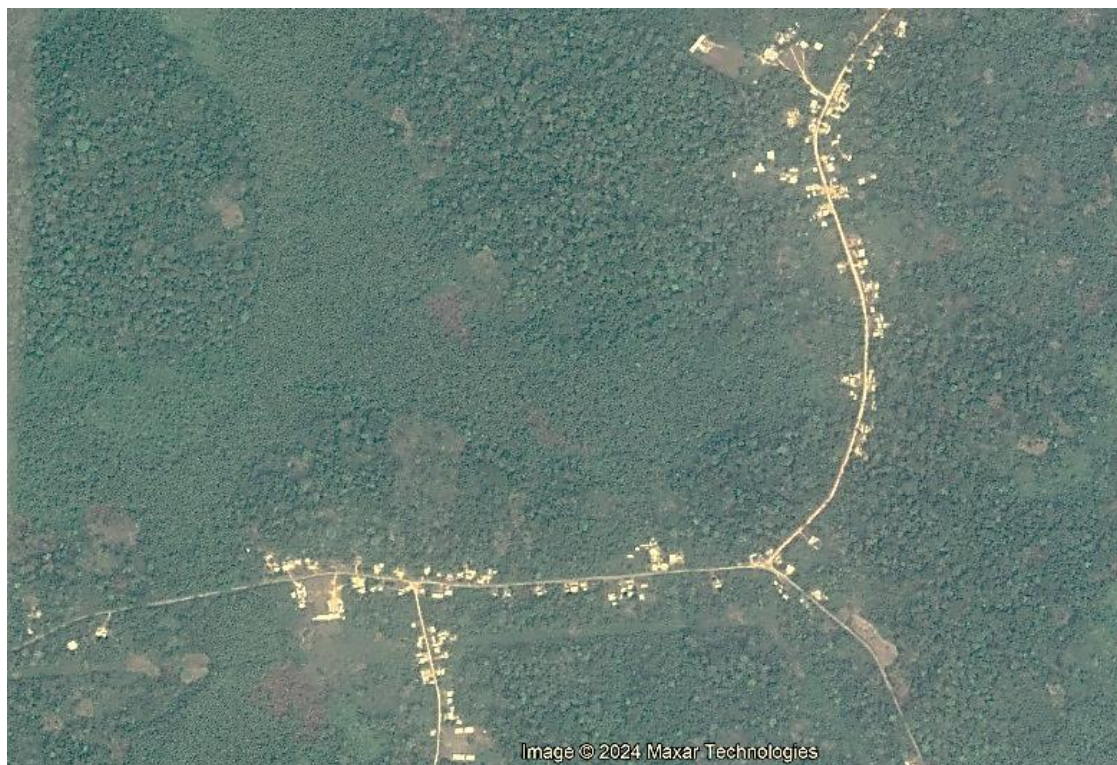


Image 6: Image aérienne du tissu Sud-Ouest de la Commune

## 3.6. HABITAT ET CADRE DE VIE DES POPULATIONS

### 3.6.1. Typologie des logements

L'habitat est le mode d'occupation de l'espace par l'Homme à des fins de logement. Il se décline en habitat individuel, habitat collectif ou habitat intermédiaire, mais aussi en habitat dense ou pavillonnaire. La production de l'habitat est fonction des conditions climatiques environnantes et de la disponibilité des matériaux locaux. La typologie du logement se réfère à la classification des logements en fonction de leur configuration, c'est-à-dire du nombre de pièces et de leur disposition.

#### ➤ Structure du logement

La répartition des types de logements à Mengueme indique un marché immobilier diversifié, avec une forte proportion de maisons à plusieurs logements (35,7%) et un bon pourcentage d'appartements (25%) et immeubles à étages (20,8%), ce qui témoigne d'une urbanisation en progression, notamment dans les zones plus centrales ou proches des infrastructures routières. Les studios (10,2%) suggèrent une certaine demande de petites unités résidentielles, tandis que la case (6,8%) représente encore une part significative de logements traditionnels, principalement dans les zones rurales. Enfin, la faible proportion de chambres (0,5%) pourrait refléter un besoin limité de logements temporaires ou précaires. Cette structure de logement varie selon les besoins socio-économiques et géographiques de la population, et peut indiquer une phase de transition entre un mode de vie plus rural et un mode de vie plus urbain et densifié. Comme le présente la figure suivante :

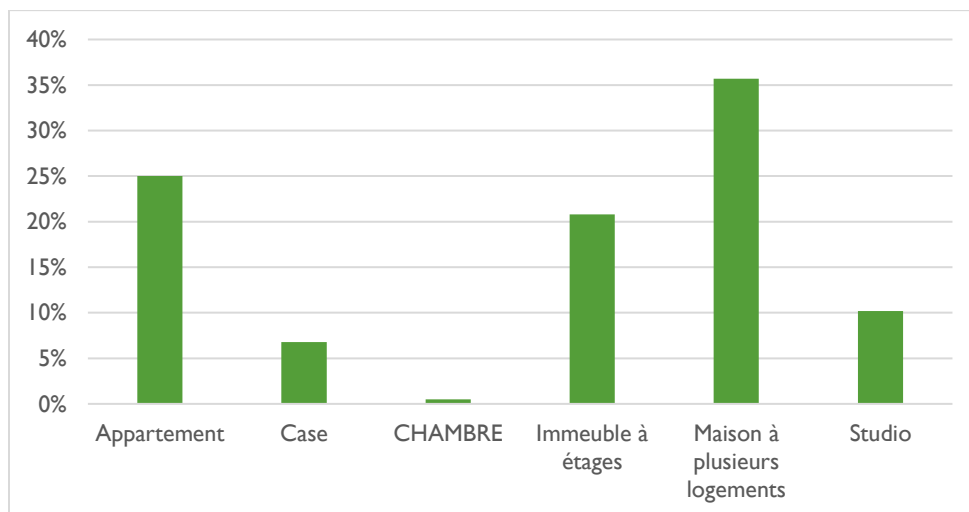


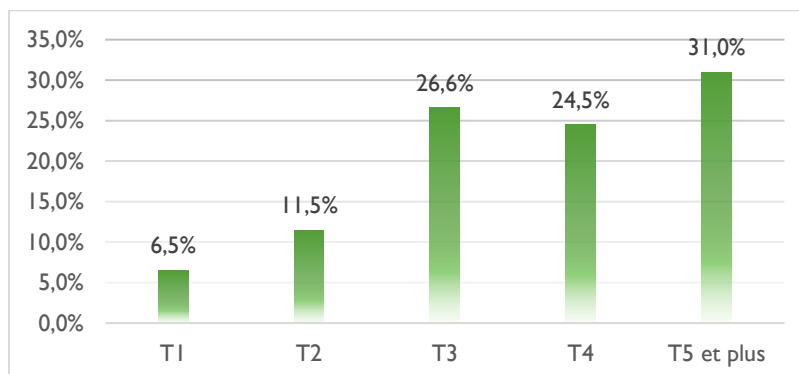
Figure 19: Structure des logements dans la Commune de Mengueme

Source : Enquêtes de terrain Polygone sarl, 2024

➤ **Nombre de pièces de logements**

L'analyse de la répartition des pièces dans les habitations de Mengueme révèle une diversité dans la taille des logements, avec une forte proportion de logements de grande taille. Les logements T5 et plus représentent la plus grande part (31,0%), ce qui indique une demande importante pour des habitations spacieuses, probablement adaptées aux familles nombreuses ou à des ménages recherchant plus de confort. Les logements T3 (26,6%) et T4 (24,5%) constituent également une part significative, représentant ensemble près de 51% des habitations. Cela suggère que de nombreux ménages optent pour des logements de taille intermédiaire, probablement pour répondre aux besoins d'une famille de taille moyenne. Les logements T2 (11,5%) sont moins nombreux, puis on a les logements T1 (6,5%) qui représentent la plus petite proportion, ce qui pourrait indiquer une demande limitée pour des habitations très petites, typiques des personnes seules ou des jeunes adultes. Cette répartition montre un marché immobilier majoritairement orienté vers des logements familiaux de taille moyenne à grande, avec un léger intérêt pour les petites unités.

Figure 20: Nombre de pièces de logement

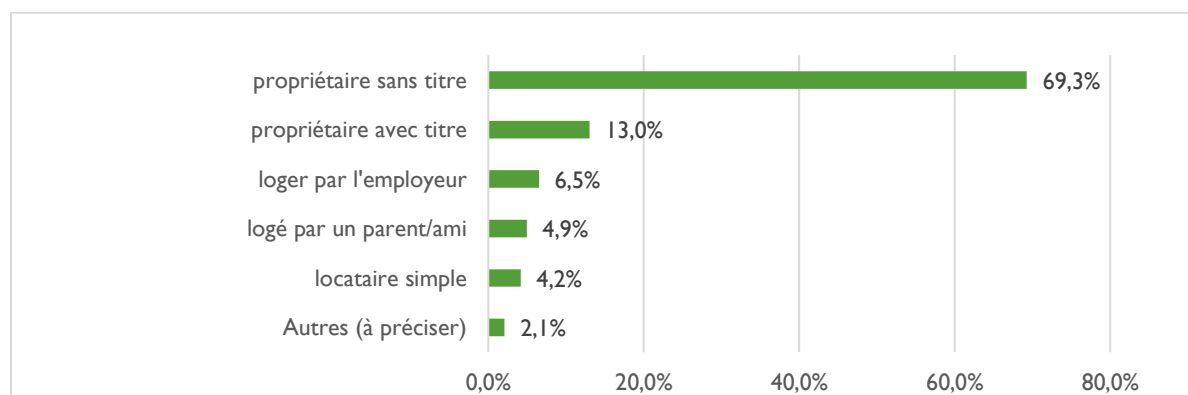


Source : Enquêtes de terrain Polygone sarl, 2024

### ➤ Statut d'occupation

Le statut d'occupation dans les logements à Mengueme montre une situation marquée par une forte proportion de propriétaires sans titre, représentant 69,3% de la population. Cela indique que la majorité des habitants vivent dans des conditions informelles, sans titre de propriété officiel. Les propriétaires avec titre représentent 13,0%, ce qui souligne que bien qu'une partie des résidents bénéficie d'une sécurité juridique, la plupart restent dans des situations de précarité foncière. Les logés par l'employeur (6,5%) et ceux logés par un parent/ami (4,9%) sont des cas plus spécifiques, souvent liés à des arrangements professionnels ou familiaux. Les locataires simples constituent 4,2%. Enfin, les autres statuts d'occupation représentent 2,1%, ce qui englobe des situations variées mais peu fréquentes.

Figure 21: Statut d'occupation des ménages



Source : Enquêtes de terrain Polygone sarl, 2024

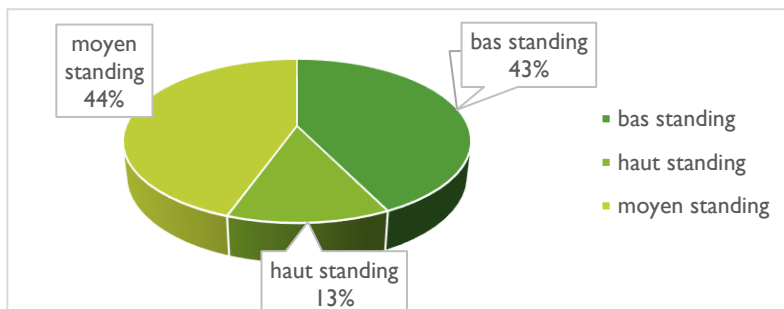
### 3.6.2. Caractéristiques du logement

#### ➤ Niveau de standing

En se basant sur le troisième recensement général de la population et de l'habitat du Cameroun (3ème RGPH, 2005), les matériaux de construction, les installations domestiques, ainsi que les équipements de confort permettent de qualifier les valeurs, l'évaluation des coûts, le standing d'un logement, et d'en distinguer sa catégorie ou sa typologie. Ainsi, en s'appuyant sur l'Arrêté n° 0832/Y.15.1/MINUH/D000 du 20 Novembre 1987 fixant les bases de catégorisation et de calcul de la valeur vénale de constructions affectées de cause d'utilité publique, nous pouvons catégoriser le type de logement de la commune de Mengueme suivant trois (03) formes :

Graphique 1: Typologie du logement selon le standing à

- **L'habitat traditionnel ou de bas standing** : construit en matériaux provisoires (terre battue, paille, chaume, bambous, planches) en bon état, mais jouant quelque peu le rôle d'abris pour les personnes qu'elles abritent ;



- **L'habitat évolutif ou de moyen standing** : construits en matériaux semi-définitifs et assurant un minimum de confort à ses habitants (sanitaires intégrés)
- **L'habitat de haut standing** : caractéristique des constructions faites en matériaux définitifs, assurant le confort et la sécurité (barrières, balcons), et accessible par les réseaux divers (eau, assainissement, électricité, assainissement).

À Mengueme, la majorité des logements se situe dans la catégorie de moyen standing, représentant 44,5% des habitations. Cela indique que de nombreux habitants vivent dans des conditions relativement confortables, bien que les logements ne soient pas de luxe. Une proportion importante, 42,7%, réside dans des logements de bas standing, souvent caractérisés par des structures plus simples et des conditions d'habitat moins favorables. Enfin, 12,8% des logements sont classés en haut standing, offrant un confort supérieur et des équipements modernes, mais réservés à une minorité de la population.



Image 7: Habitat rural à Mengueme



Image 8: Habitat haut de standing à Nkolebae

Source : Enquêtes de terrain Polygone SARL, 2024

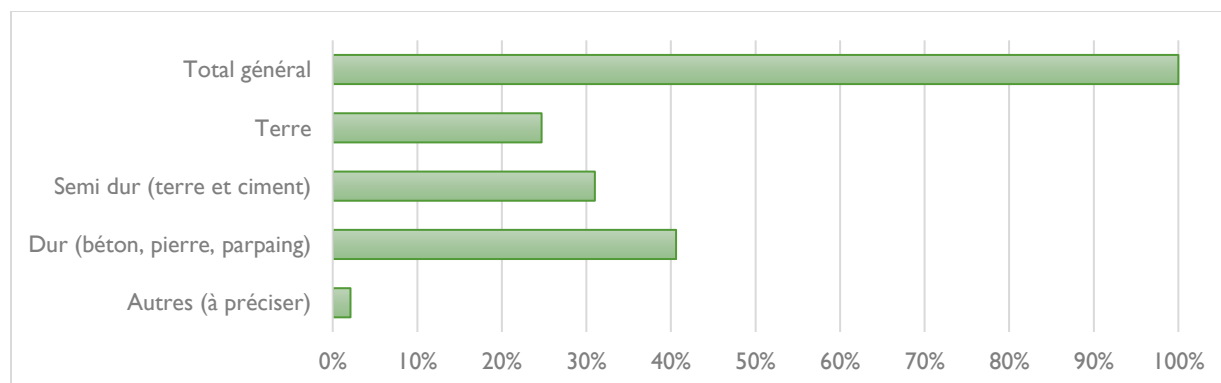
#### ➤ Matériaux de construction

Le matériau de construction détermine non seulement la durabilité de la construction, mais constitue aussi un élément majeur des conditions d'hygiène et de salubrité du logement. Le type de matériau peut ainsi avoir une influence directe sur l'état de santé et la sécurité des membres d'un ménage. Il s'agit ici du matériau utilisé pour la construction des murs, du toit, et celui utilisé pour le revêtement du sol au sein de la commune de Mengueme.

- **Construction des murs**

La majorité des habitations à Mengueme est construite avec des matériaux durs tels que le béton, la pierre ou le parpaing, représentant 40,6% des logements. Ces matériaux sont associés à une plus grande durabilité et solidité, typiques des constructions modernes ou en développement. 31,0% des logements sont faits de matériaux semi-durs, comme un mélange de terre et de ciment, ce qui suggère des constructions intermédiaires, offrant une certaine résistance mais sans la solidité complète des matériaux durables. Les murs en terre représentent 24,7%, un matériau traditionnel souvent utilisé dans les constructions rurales, mais qui peut être plus vulnérable aux conditions climatiques. La répartition des habitations de la commune selon le matériau du mur utilisé peut-être appréciée au sein du graphique suivant :

**Figure 22 : Matériaux de construction des murs**

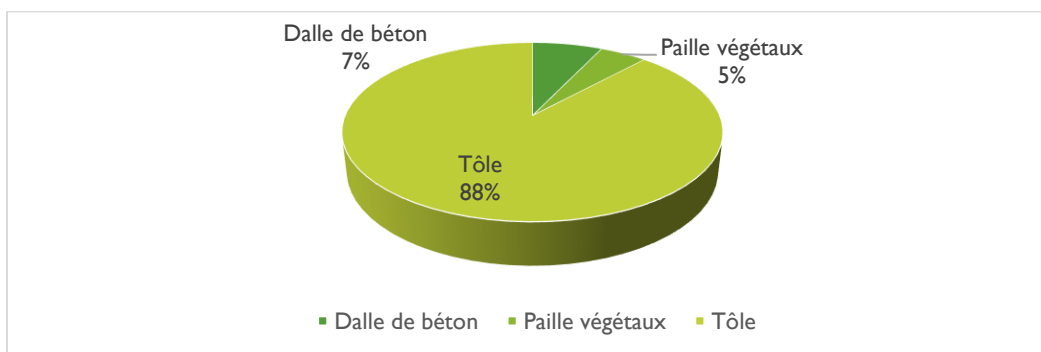


Source : Enquêtes de terrain Polygone sarl, 2024

- **Construction du toit**

Le type de toit des habitations à Mengueme montre une nette prédominance de la toiture en tôle, représentant 87,0% des logements. Les toits en dalle de béton représentent 7,0%, utilisés dans une proportion bien plus faible, probablement pour les constructions récentes ou de meilleure qualité. Les toits en paille ou végétaux sont présents dans 4,7% des logements, indiquant l'utilisation de matériaux traditionnels, principalement dans les zones rurales ou pour des constructions plus simples et écologiques. La répartition des ménages selon le type de construction du toit est ainsi récapitulée au sein du diagramme suivant issu des enquêtes statistiques :

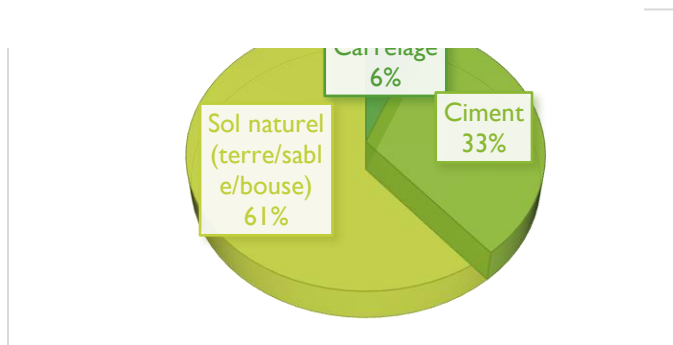
Figure 23: Matériaux de construction des toits



• **Revêtement du sol**

La majorité des habitations à Mengueme a un sol naturel, composé principalement de terre, sable ou bouse, représentant 60,9% des logements. Cela reflète une utilisation répandue de matériaux traditionnels, particulièrement dans les zones rurales ou dans des constructions moins formelles. Les sols en ciment sont présents dans 32,6% des habitations, ce qui indique une tendance croissante vers des matériaux plus durables et faciles à entretenir, souvent dans les constructions plus modernes ou urbaines. Enfin, 6,0% des logements ont un carrelage, qui est généralement associé à des habitations de meilleure qualité ou des espaces plus modernes, offrant un confort supérieur et une plus grande facilité de nettoyage.

Figure 24: Type de revêtement du sol



**3.6.3. Cadre de vie des populations**

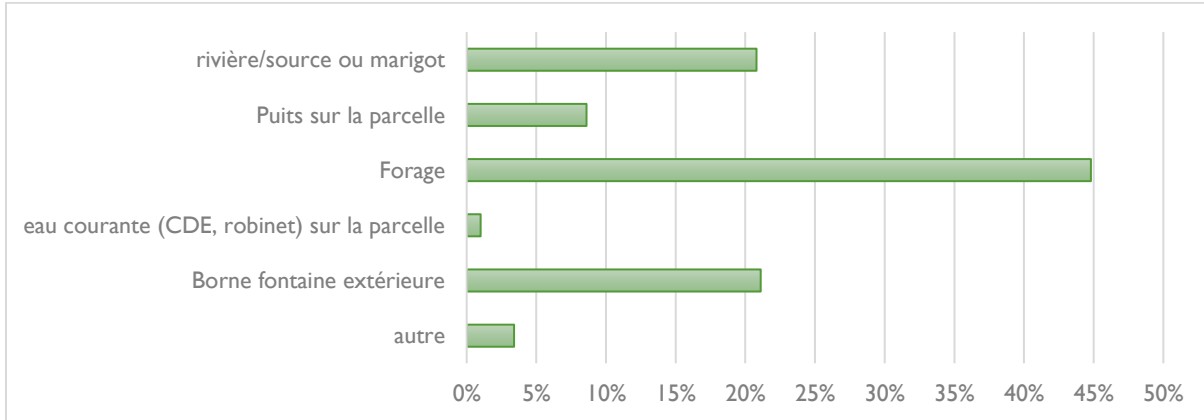
Le cadre de vie des populations à Mengueme est marqué par des contrastes et des défis importants. D'un côté, la commune offre un environnement naturel riche et une culture vibrante. De l'autre, l'accès aux services de base, aux infrastructures et aux opportunités économiques reste limité pour une grande partie de la population.

➤ **Moyen d'approvisionnement en eau potable**

L'accès à l'eau potable dans la commune de Mengueme est loin d'être optimal. L'approvisionnement en eau potable se fait principalement à travers le forage, qui représente 44,8% des foyers. Cela indique que de nombreuses personnes dépendent de forages privés ou communautaires pour accéder à l'eau, ce qui est souvent une solution dans les zones rurales ou semi-urbaines. Les bornes fontaines extérieures sont également courantes, fournissant de l'eau potable à 21,1% des habitants. Les rivières, sources ou marigots servent de source d'eau pour 20,8% des ménages. Seuls 1,0% des logements bénéficient d'une eau courante (CDE, robinet) sur la parcelle, ce qui reste marginal.

Enfin, 8,6% des foyers utilisent des puits sur la parcelle. La répartition du mode d'approvisionnement en eau potable des ménages peut donc être appréciée au travers du graphique suivant :

**Figure 25: Mode d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Mengueme**

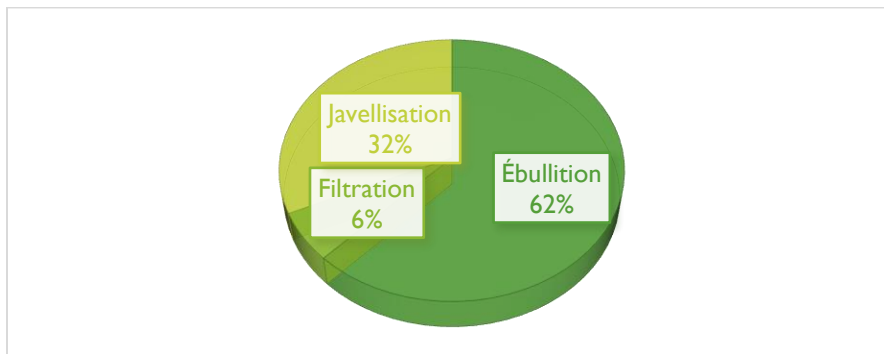


Source : Enquêtes de terrain Polygone sarl, 2024

À Mengueme, une majorité de la population, soit 62,8%, ne procède pas au traitement de l'eau avant la consommation, ce qui soulève des préoccupations concernant la qualité de l'eau potable et les risques sanitaires associés. Cela pourrait être dû à une dépendance à des sources d'eau considérées comme relativement sûres par les habitants, ou à un manque de moyens pour effectuer des traitements. Cependant, 37,2% des habitants déclarent traiter leur eau avant de la consommer, ce qui indique une prise de conscience partielle des risques sanitaires liés à la qualité de l'eau.

Parmi ceux qui traitent leur eau, la majorité utilise l'ébullition, avec 37,2% des habitants recourant à cette méthode. L'ébullition est une méthode simple et efficace pour éliminer de nombreux agents pathogènes, mais elle peut être coûteuse en termes de temps et de ressources. En outre, 19,0% des habitants pratiquent la javellisation, une méthode courante pour désinfecter l'eau, mais qui peut ne pas être aussi fiable si elle est mal dosée. Enfin, une proportion plus faible, soit 3,6%, utilise la filtration, qui peut être plus efficace pour éliminer certaines impuretés physiques, mais ne garantit pas la désinfection complète de l'eau.

**Figure 26: Procédé pour le traitement de l'eau dans la commune de Mengueme**



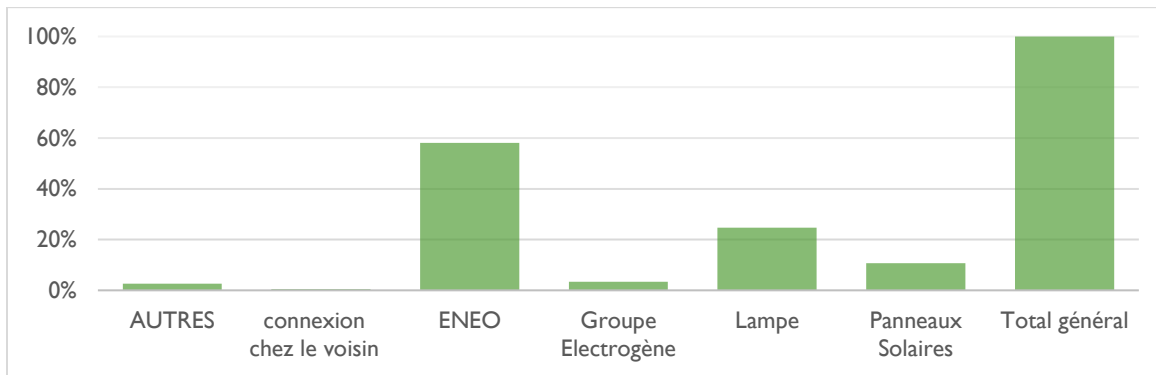
Source : Enquêtes de terrain Polygone sarl, 2024

### ➤ Mode d'accès à l'énergie électrique

L'approvisionnement en électricité à Mengueme montre une forte dépendance à ENEO, la société nationale d'électricité, qui fournit 58,1% des foyers en électricité. En revanche, 24,7% des foyers utilisent des lampes, ce qui suggère que, bien que l'électrification soit en progression, de nombreuses personnes, notamment dans les zones rurales, n'ont pas encore accès à une électricité stable ou suffisante.

Les panneaux solaires sont utilisés par 10,7% des ménages, ce qui témoigne de l'adoption croissante des énergies renouvelables comme alternative fiable, surtout dans les zones où l'accès au réseau électrique est limité ou intermittent. Les groupes électrogènes représentent 3,4% des foyers, utilisés principalement en tant que solution temporaire ou pour des besoins spécifiques, tels que l'éclairage ou le fonctionnement d'appareils. Enfin, 0,5% des habitants dépendent de la connexion chez le voisin, une pratique informelle qui souligne les défis d'accès à l'électricité dans certaines zones...

Figure 27: Accès à l'Energie électrique



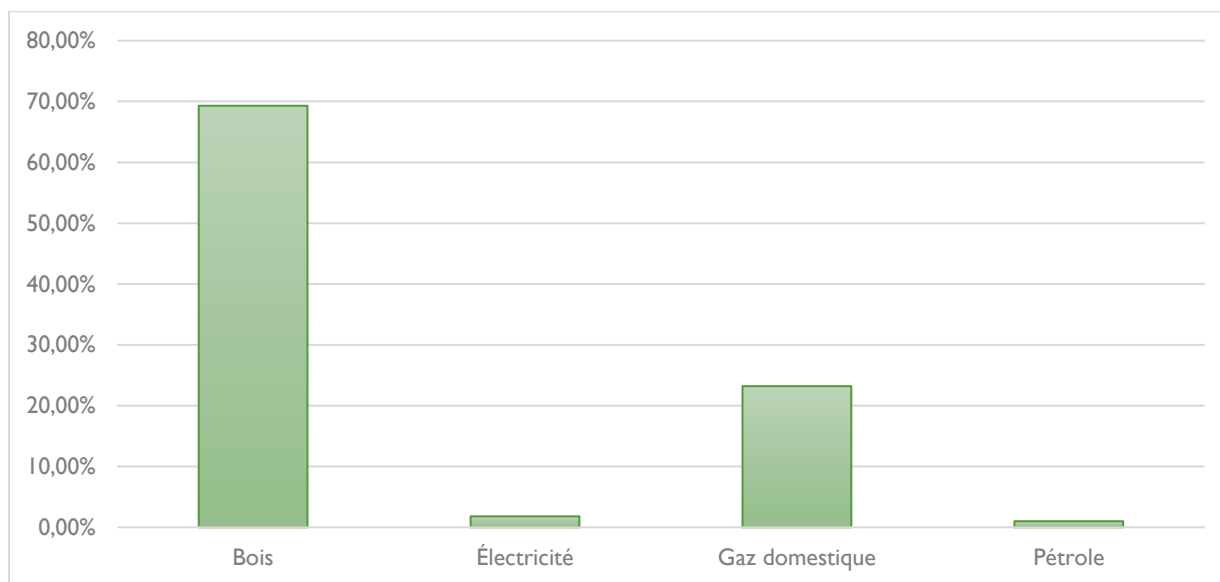
Source : Enquêtes de terrain Polygone SARL, 2024

### ➤ Source d'énergie de cuisine

À Mengueme, la majorité des foyers, soit 69,3%, utilise le bois comme principale source d'énergie pour la cuisson. Cependant, cette dépendance au bois présente des défis importants, notamment en termes de durabilité environnementale et de santé publique. La combustion du bois peut entraîner des émissions de fumée nuisibles à la santé, affectant particulièrement les femmes et les enfants qui passent plus de temps près du foyer.

En revanche, une proportion significative, 23,2%, des habitants utilise du gaz domestique, ce qui reflète une adoption croissante de sources d'énergie plus modernes et plus efficaces pour la cuisson. Bien que cette solution soit plus pratique et plus propre que le bois, son utilisation reste relativement faible, en raison probablement des coûts associés au gaz et de l'accès limité à cette ressource dans certaines zones. L'électricité est utilisée pour la cuisson par 1,8% des foyers, de plus, 1,0% des foyers utilisent le pétrole, bien que cette source d'énergie soit marginale, généralement utilisée dans des situations spécifiques ou comme alternative dans les zones où d'autres options sont indisponibles.

Figure 28: Source d'énergie utilisée pour la cuisson

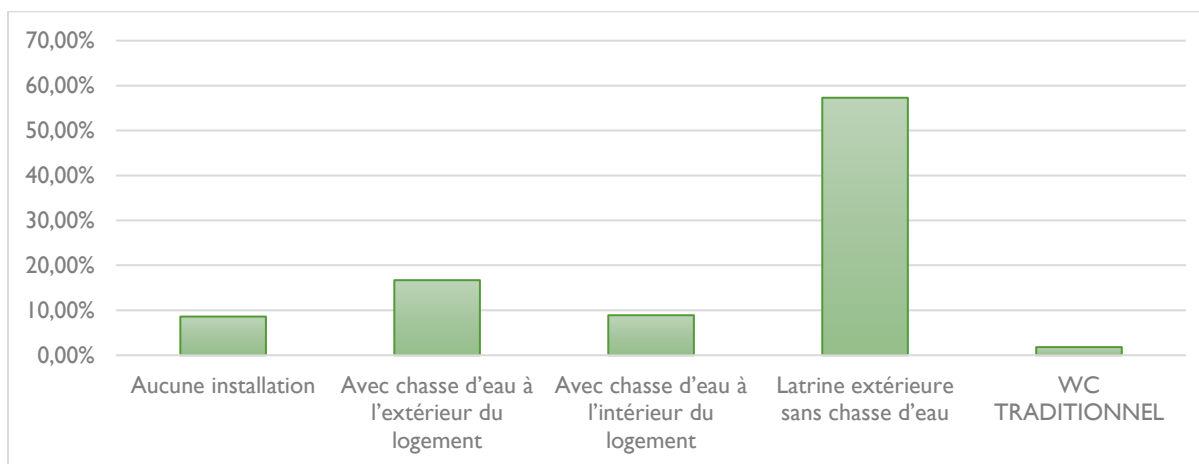


Source : Enquêtes de terrain Polygone SARL, 2024

#### ➤ Type d'aisance des ménages

La situation sanitaire à Mengueme est loin d'être optimale en matière d'accès à des installations d'assainissement adéquates. La répartition des installations sanitaires sur la parcelle révèle des conditions sanitaires largement basiques. En effet, une proportion importante de la population, soit 57,3%, utilise des latrines extérieures sans chasse d'eau, une solution traditionnelle et peu coûteuse. Environ 16,7% des foyers disposent de WC avec chasse d'eau à l'extérieur du logement, une installation qui offre plus de commodités tout en restant séparée de l'intérieur, ce qui peut être perçu comme une solution intermédiaire. 8,9% des foyers ont des WC avec chasse d'eau à l'intérieur du logement, encore relativement peu répandue. En outre, 8,6% des ménages n'ont aucune installation sanitaire. Cela montre un besoin important en matière d'infrastructures sanitaires de base, un facteur crucial pour la santé publique. Enfin, 1,8% des foyers utilisent des WC traditionnels, une solution ancienne qui peut offrir un confort limité et des conditions sanitaires parfois précaires.

Figure 29: Type d'aisance des ménages à Mengueme



Source : Enquêtes de terrain Polygone sarl, 2024

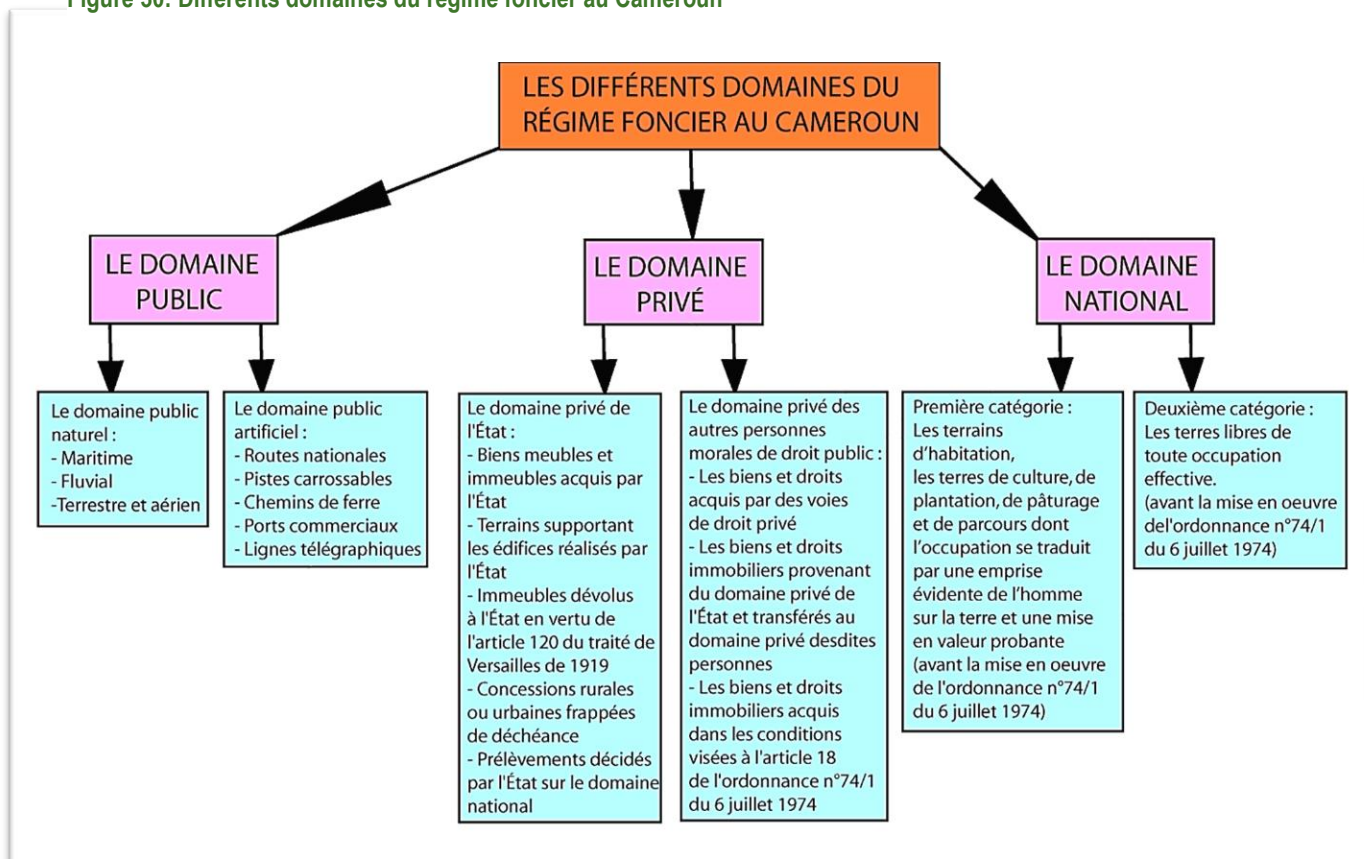
Cette situation souligne le faible taux d'accès à l'assainissement à Mengueme, exposant ainsi une large partie de la population à des risques sanitaires majeurs, notamment ceux liés aux maladies d'origine fécale. L'utilisation des latrines extérieures sans chasse d'eau, qui est la pratique la plus courante (57,3%), représente une solution sanitaire inefficace et peu hygiénique. Ces installations ne permettent pas un traitement adéquat des déchets, favorisant la propagation de maladies et contribuant à la pollution de l'environnement. De plus, elles augmentent les risques de contamination des nappes phréatiques, particulièrement en période de pluie, ainsi que de pollution des sources d'eau comme les puits et rivières.

L'accès à des WC avec chasse d'eau, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, reste limité et est souvent concentré dans certains quartiers ou parmi des groupes spécifiques de la population. Cela laisse une grande majorité de la commune dans une situation sanitaire précaire, où l'absence d'infrastructures modernes d'assainissement constitue un obstacle majeur à la santé publique. Ces disparités soulignent la nécessité urgente de renforcer l'accès à des installations sanitaires de qualité dans toute la commune, afin de réduire les risques sanitaires et améliorer les conditions de vie des habitants.

### 3.7. RÉGIMES FONCIERS

D'après l'Ordonnance 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier, le régime foncier domanial institue trois statuts possibles pour une parcelle dans l'ensemble du territoire camerounais. On distingue ainsi : le domaine national, le domaine public et le domaine privé. Ces derniers, selon les spécificités relatives à chaque domaine, laissent marge à l'administration en place pour l'institution ou l'implantation des parcelles à des fins de logement/habitat, espaces publics, de services, implantations économiques.

Figure 30: Différents domaines du régime foncier au Cameroun



Source : [Ordonnance n. 74-1 du 6 juillet 1974 fixant régime foncier](#) au Cameroun

Elle a été modifiée et complétée par le Décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 qui reconnaît à l'Etat la prérogative d'être « *le gardien de toutes les terres. Il peut, à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation* ». C'est ce décret qui a permis une généralisation de la propriété et une sécurisation des droits fonciers. Alors, bien que le droit foncier soit dual au Cameroun (coutumier et moderne), il impose certaines règles et restrictions que chaque exploitant doit observer afin de garantir la légitimité d'un fond.

### 3.8. STRUCTURE FONCIERE DE LA COMMUNE DE MENGUEME

La structure foncière de la commune de Mengueme reflète indéniablement celle de sa population. Elle s'inscrit dans une organisation essentiellement coutumière, où les droits fonciers sont souvent basés sur des legs et des héritages transmis de manière traditionnelle. Ce système a été largement influencé par les chefferies, qui ont joué un rôle primordial dans l'établissement des règles de propriété. En second lieu, les populations autochtones ont également contribué à cette structure foncière, mais de manière moins institutionnalisée. Toutefois, cette organisation foncière s'est développée dans un cadre de grande désorganisation, où l'anarchie et l'inégalité étaient omniprésentes. Les terres étaient souvent attribuées sans une régulation claire, ce qui a engendré des conflits et des disparités dans l'accès à la propriété.

De plus, cette situation a été aggravée par un manque d'implication et de ressources des services compétents dans la gestion des terres, contribuant ainsi à une absence de structure formelle et à une faible évolution de l'administration foncière dans la région.

### 3.8.1. Données foncières dans la commune de Mengueme

#### 3.8.1.1. Le domaine national

De l'entrée en vigueur de l'ordonnance 74-1, le Domaine National est constitué de l'ensemble des terres qui ne sont pas classées dans le domaine public ou privé de l'Etat, ou des autres personnes morales de droit public. Ainsi, ne sont pas incluses dans le domaine national les terres faisant d'ores et déjà l'objet d'un droit de propriété (privée). Le domaine national dans l'arrondissement de Mengueme couvre une superficie de **68 912 hectares**.

On peut le distinguer selon les catégories suivantes :

- **Le Domaine national de première catégorie (2 355 ha)** : terrains d'habitation, terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours dont l'occupation se traduit par l'emprise évidente de l'homme sur la terre, et une mise en valeur probante, à l'entrée en vigueur de l'ordonnance 74-1. Cela se traduit dans la Commune principalement par 3 types de tissus : la zone urbaine (179 ha), la zone d'habitat rural (918 ha), la zone de production agricole (1258 ha);
- **Le Domaine national de deuxième catégorie (66 557 ha)** : représente les terres libres de toute occupation effective à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 47-1. Il est matérialisé sur le terrain la forêt dense.

Bien que cette présence foncière offre de larges possibilités à l'État, et aux collectivités locales pour récupérer ou acquérir des parcelles utiles aux projets futurs, elles ne se révèlent pas très souvent adéquates et accostables du fait des dispositions peu attractives, du manque d'enjeux d'une catégorie de parcelles du point de vue de l'investissement économique (industries, PME, PMI, commerces, logements, lotissements, etc.) et de l'absence d'infrastructures solides de base.

#### 3.8.2. Le domaine public

Selon l'Ordonnance 74-2, il s'agit de tous les biens meubles et immeubles qui par nature, ou par destination, sont affectés soit à l'usage direct du public, soit aux services publics. Y sont concernées les surfaces occupées par les éléments naturels (cours d'eau, zones marécageuses, lacs...) et les emprises des constructions humaines (voies de communications, bâtiments administratifs et sociaux ...), dont le classement est spécifié suivant les catégories suivantes :

- **Le domaine public naturel:** toutes les zones naturelles, telles que les cours d'eau, les étendues d'eau, leurs rivages, la mer, l'atmosphère au-dessus du territoire national, le sous-sol... A Mengueme, le domaine public se dévoile tout d'abord selon son aspect naturel au travers des lacs, les cours d'eau qui parcourent et ceignent le territoire communal dont les majeures sont le Nyong et le So'o ;

- **Le domaine public artificiel:** il est constitué des routes classées, des pistes carrossables d'intérêt local, les pistes non carrossables, les chemins de fer, les ports, les lignes télégraphiques, téléphoniques et leurs dépendances ; mais aussi les monuments et édifices publics.

Le domaine public artificiel à Mengueme se manifeste via les routes Nationale et Régionale, les différentes routes communales constituées des principales mailles de la Commune en cours d'aménagement ou non encore aménagées, les voies d'accès de quartier et dessertes d'habitations. Mais aussi, les différentes lignes téléphoniques et les édifices publics (monuments) abritant les bâtiments administratifs et socio collectifs.

**Tableau 19: Estimation des surfaces classées dans le domaine public artificiel**

Entité du domaine public artificiel	Kilomètre
Routes régionales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• R0148</li> <li>• R0119</li> </ul>	23,9 km
Route nationale N2	30,19 km
Routes communales	296,59 km
<b>TOTAL</b>	<b>350,68 km</b>

Source : *Enquêtes de terrain, POLYGONE SARL, 2024*

Rappelons à cet effet que la plupart des biens classés dans le domaine public bénéficient de servitudes d'utilisation particulières, dont l'importance varie selon que l'on se trouve en milieu urbain, rural ou maritime.

### 3.8.3. Le domaine privé

Le domaine privé comprend un ensemble de terrains ayant fait l'objet d'une immatriculation et disposant d'un titre foncier ou l'objet de droits anciens donnant droit de propriété (les freehold lands, les transcriptions, les concessions domaniales ou définitives).

- **Le Domaine privé de la Commune : 385,26 ha**

Il comprend principalement les terrains destinés aux équipements marchands, aux équipements de sport (stade municipal et terrains de sport) ou à l'habitat. Il s'agit de propriétés de fait pour les Communes. La liste est reprise dans la thématique équipement.

La commune de MENGUEME se singularise aussi par sa double occupation physique et géographique. En effet, au premier regard sur une image cartographique de la zone d'étude, il est observé que la commune est constituée de deux grandes entités :

- **La commune de Mengueme** Bien qu'elle soit assez étendue, la commune de Mengueme est densément occupée, constituer de vaste espace de forêts où l'on retrouve la majorité des plantations agricoles locales. Elle est parsemée de nombreux cours d'eau qui une fois inondé deviennent des obstacles à l'implantation humaine et à ses activités ;
- **Le centre urbain de Mengueme ou Mengueme centre** logé au cœur du territoire communal, le centre urbain de Mengueme est très occupé et spatialement sous-structuré avec un réseau viaire

longitudinal maillé par les différentes voies de dessertes anarchiques qui partent du centre-ville vers les quartiers et localités environnantes. Cette occupation humaine est l'œuvre de l'implantation du centre administratif de Mengueme.

Cette cession de la commune en deux entités, fait en sorte que la quasi-totalité des occupations foncières relevant du domaine privé des particuliers et de l'Etat se retrouvent dans la partie centrale de la commune ou Mengueme centre.

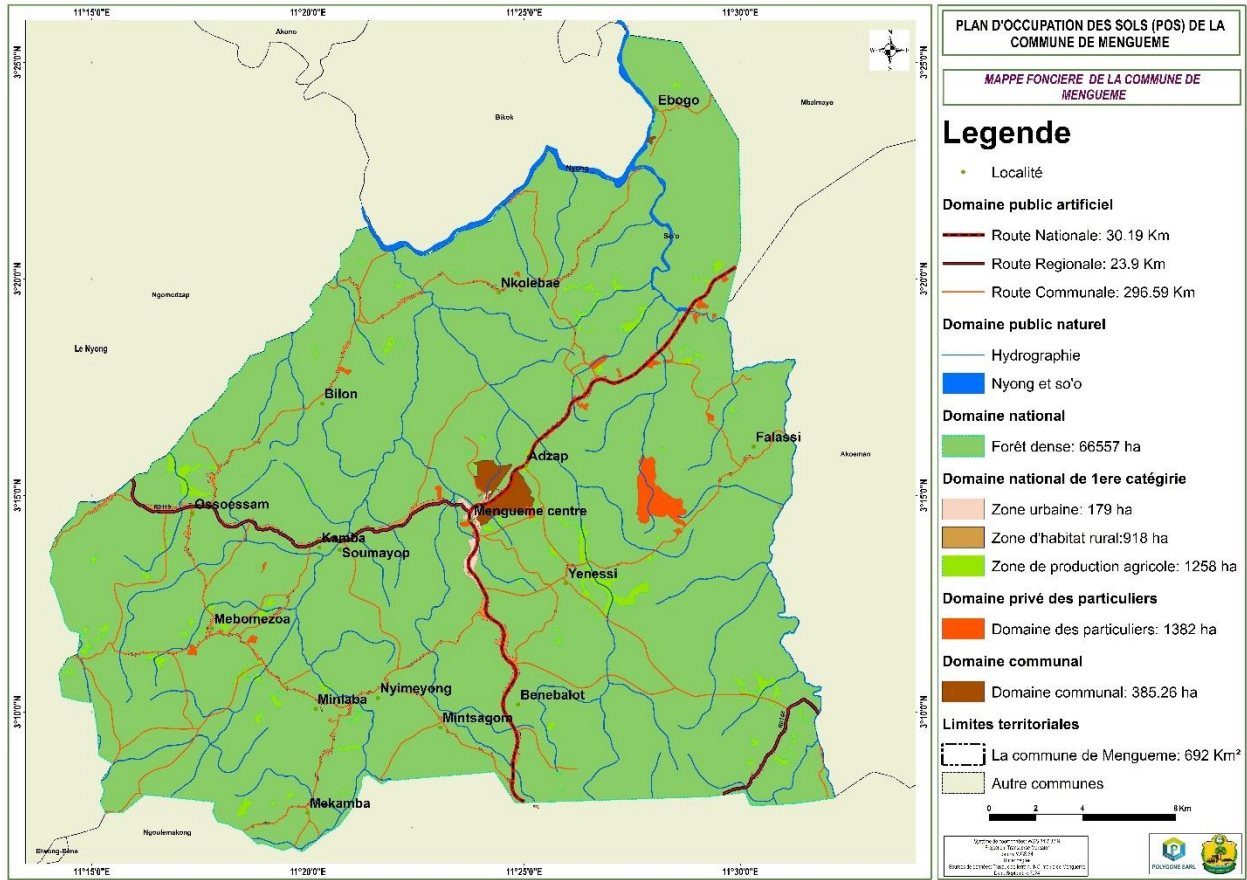
- **Le domaine privé des particuliers**

La matrice cadastrale de la Commune de Mengueme révèle que 1 382 hectares de terres sont sous la propriété des particuliers. Il s'agit du seul secteur relevant de l'immatriculation foncière dans cette zone, une situation qui mérite d'être mieux appréhendée à travers l'analyse des titres de propriété. En effet, cette information soulève des questions importantes concernant la gestion et la régulation des terres privées dans la commune.

Concernant les zones urbaines, les localités du centre-ville, qui font partie de l'aire d'étude, sont marquées par des transactions foncières fluctuantes et parfois instables. Ces mouvements sont bien documentés à travers les enquêtes menées auprès des ménages, qui montrent que de nombreux titres fonciers y sont en circulation. Cette dynamique de transactions fréquentes pourrait signaler une certaine volatilité du marché foncier, avec des implications notables pour la régulation et la planification urbaine.

Ainsi, la question du domaine privé dans la Commune de Mengueme ne se limite pas seulement à la gestion des terres, mais touche également aux enjeux de la sécurité foncière, de l'accès à la propriété, et des risques liés aux spéculations immobilières. Il est donc essentiel d'étudier ces évolutions de manière approfondie afin de mettre en place des stratégies de gestion plus cohérentes et de garantir une meilleure stabilité du marché foncier local.

Carte 10: Mappe foncière de la Commune de Mengueme



Source : Données de terrain et conception, POLYGONE SARL, 2024

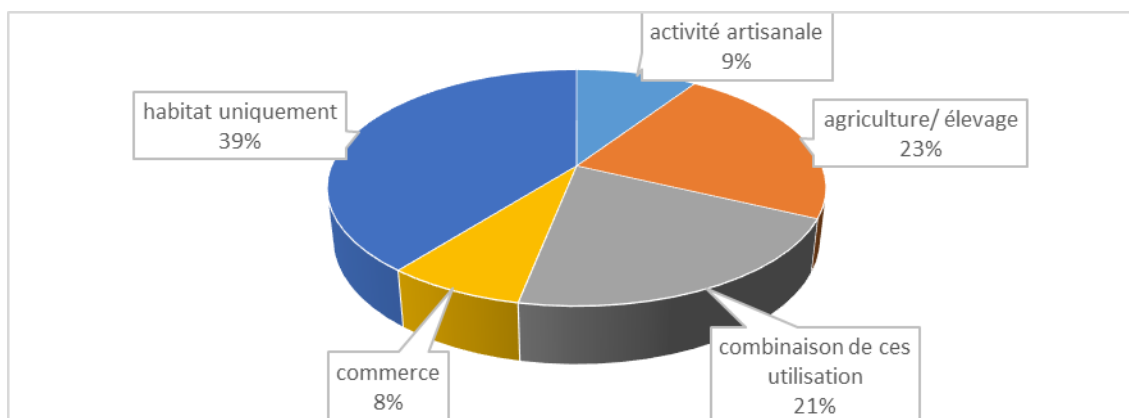
### 3.9. CARACTERISATION DU TISSU PARCELLAIRE

La commune de Mengueme, selon l'enquête ménage est constituée de plusieurs affectations des sols. Ainsi, il s'avère primordial de prendre lesdites affectations en compte dans l'analyse de l'espace et dans l'analyse foncière de la commune. Des ménages enquêtés, 13% ont déclaré avoir un titre foncier contre 69,3% qui ont déclaré être propriétaire sans titre foncier.

#### 3.9.1. Organisation structurelle des parcelles

Dans la commune de Mengueme, l'utilisation des parcelles est principalement orientée vers l'habitat, qui représente 39,3 % des terres. L'agriculture et l'élevage occupent une part significative de 22,7 %, soulignant l'importance de ces secteurs pour la subsistance locale. Une proportion de 21,1 % des terres est utilisée pour des activités combinées, où plusieurs usages coexistent, ce qui reflète une gestion polyvalente des ressources. L'artisanat et le commerce, quant à eux, représentent respectivement 9,4 % et 7,6 %, ce qui indique que ces secteurs ont une place plus modeste mais existent néanmoins.

Figure 31: Utilisation faite de la parcelle

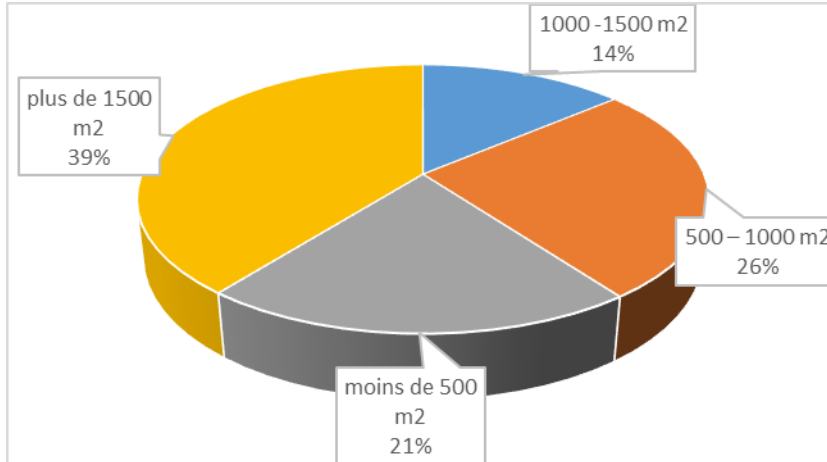


Source : Données d'enquête ménage et de terrain, POLYGONE SARL -MENGUEME-2024

#### 3.9.2. Taille des parcelles et superficie moyenne de la parcelle

L'aménagement des parcelles à Mengueme reste un enjeu majeur, car elles ne sont généralement pas bien délimitées sur le terrain, souvent à l'aide de méthodes imprécises et archaïques, ce qui rend difficile l'accès à des informations précises sur leur superficie. Les données recueillies auprès des ménages révèlent que 39,3 % des parcelles ont une superficie supérieure à 1500 m<sup>2</sup>, ce qui pourrait témoigner de l'importance de certaines exploitations agricoles ou résidentielles plus vastes. Par ailleurs, 26,0 % des parcelles sont comprises entre 500 m<sup>2</sup> et 1000 m<sup>2</sup>, et 20,8 % ont une superficie inférieure à 500 m<sup>2</sup>, montrant une diversité dans la taille des terrains. Cependant, cette répartition suggère que, malgré l'existence de parcelles relativement grandes, une proportion importante des terres reste de taille modeste, ce qui limite l'impact des ménages sur le foncier. Ce phénomène pourrait également s'expliquer par la pratique de l'agriculture et de l'élevage à proximité des zones résidentielles, où les terres plus vastes sont souvent nécessaires. En somme, bien que les surfaces plus grandes deviennent de plus en plus courantes, la sécurité foncière semble relativement préservée dans la commune.

Figure 32: Superficie d'exploitation de la parcelle au m2



Source : Données d'enquête ménage et de terrain, POLYGONE SARL -MENGUEME-2024

La superficie moyenne de la parcelle dans la commune de MENGUEME au mètre carré (m<sup>2</sup>) est de 1206m<sup>2</sup>. Enfin, les parcelles frontalières en terre de culture peuvent aller jusqu'à plusieurs hectares.

### 3.9.3. Coût du marché foncier

Le marché foncier à Mengueme présente une grande variabilité en termes de coût, fortement influencé par plusieurs facteurs. Ces facteurs incluent l'emplacement des terrains, notamment leur proximité avec des axes routiers stratégiques ou, au contraire, leur situation en périphérie. L'étendue de la parcelle, son état administratif, les éventuelles servitudes, ainsi que la demande du marché, sont autant d'éléments qui compliquent l'évaluation et l'attribution des terrains.

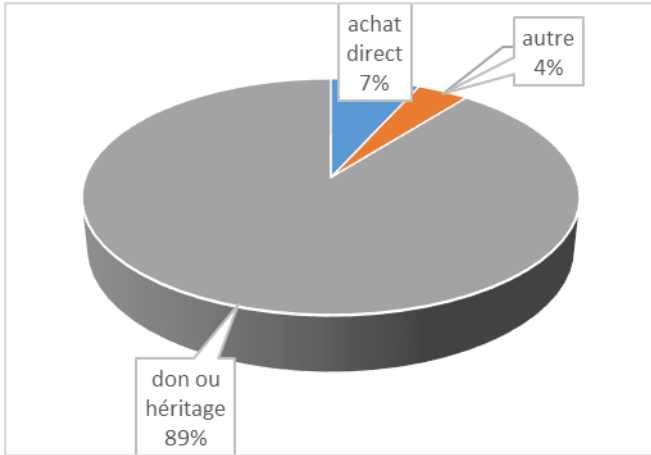
Actuellement, le marché foncier de la Commune de Mengueme reste relativement désorganisé, et les prix sont difficiles à standardiser. En effet, les tarifs n'atteignent guère les 5 000 FCFA par m<sup>2</sup> pour des terrains considérés comme ordinaires ou éloignés des zones centrales.

Ce faible coût reflète une certaine instabilité du marché et pourrait être influencé par des facteurs locaux tels que la faible demande ou les conditions administratives complexes.

Cette situation s'explique en grande partie par les modes d'acquisition des terres dans la commune. En effet, plus de 89% des parcelles ont été acquises par des procédés informels, tels que le don ou l'héritage, tandis que seulement 7% des parcelles ont été acquises par achat direct. Cette prépondérance de l'acquisition informelle crée une structure foncière assez floue, qui complique l'évaluation exacte du coût du foncier et limite la transparence des transactions.

En conséquence, la régulation et l'assainissement du marché foncier à Mengueme deviennent une priorité pour favoriser une meilleure organisation du secteur. Une meilleure transparence et un système d'enregistrement foncier plus rigoureux permettraient d'harmoniser les prix et de faciliter les transactions, tout en assurant une gestion plus équitable et stable des ressources foncières dans la commune.

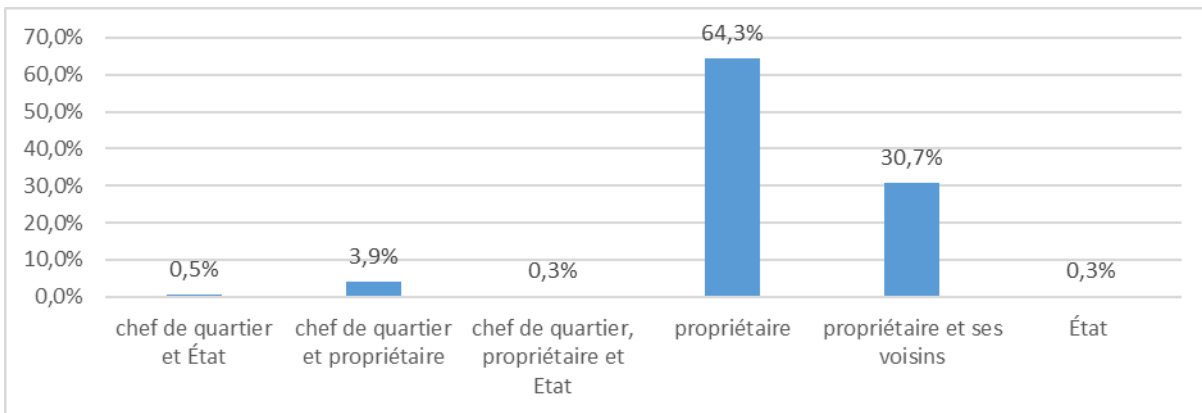
Figure 33: Mode d'acquisition de la parcelle à MENGUEME



Source : Données d'enquête ménage et de terrain, POLYGONE SARL -MENGUEME-2024

L'analyse des transactions foncières à Mengueme révèle une prédominance marquée des propriétaires individuels (64,3%), soulignant un marché foncier relativement libéral. Les relations de voisinage jouent un rôle significatif, avec 30,7% des transactions impliquant des propriétaires et leurs voisins. Le rôle de l'État et des autorités locales semble marginal (moins de 1% au total), suggérant une faible intervention dans la gestion foncière locale. Cette situation soulève des questions quant à la sécurité foncière, l'accès équitable à la terre et l'efficacité des politiques foncières en vigueur. Des recherches plus approfondies, telles que des études de cas, des enquêtes auprès des acteurs et des analyses spatiales, permettraient de mieux comprendre les dynamiques foncières locales et d'identifier les leviers d'action pour améliorer la gouvernance foncière à Mengueme.

Figure 34: Mode d'acquisition de la parcelle à MENGUEME



Source : Données d'enquête ménage et de terrain, POLYGONE SARL -MENGUEME-2024

L'étude sur la possession de titres foncières à Mengueme révèle une situation préoccupante. En effet, plus de 65,9% des transactions foncières concernent des terrains sans titre foncier. Ce taux élevé d'informalité foncière expose les propriétaires à une insécurité juridique importante, limite leur accès au crédit et freine le développement économique local.

Les causes de cette situation sont multiples et pourraient être liées à des coûts d'enregistrement élevés, à des procédures administratives complexes ou à un manque de sensibilisation.

À la question de savoir si les individus interrogés envisagent de rester ou de partir, les résultats sont clairs : une large majorité, soit 65,4%, exprime une intention de rester de manière définitive. Cette forte proportion suggère un attachement marqué au lieu et est un point positif dans la lutte contre l'exode rural et ressort le désir des habitants locaux à valoriser leur fond et à l'occuper eux-mêmes à des fins louables.

Toutefois, il est important de noter que 17,4% des personnes interrogées prévoient de partir à court terme, soulignant la nécessité d'identifier les facteurs susceptibles d'influencer leurs décisions. Enfin, 17,2% des répondants expriment une certaine incertitude quant à leurs projets futurs.

Une grande majorité des personnes (69,5 %) ne souhaitent pas acquérir une nouvelle parcelle, tandis qu'une proportion plus faible de 30,5 % se dit intéressée par cet achat. Cela suggère que l'idée d'acquérir une nouvelle parcelle ne séduit pas une grande partie des répondants, qui préfèrent probablement maintenir leur situation actuelle.

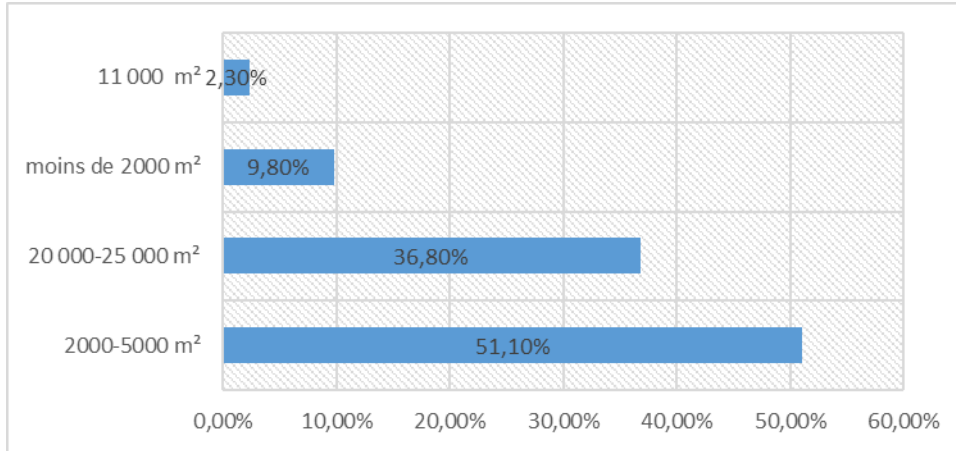
**Tableau 20: Désir d'acquérir une nouvelle parcelle aménagée sur le territoire communal**

<b>Voudriez-vous acquérir une nouvelle parcelle ?</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
Non	267	69,5%
Oui	117	30,5%
<b>Total général</b>	<b>384</b>	<b>100,0%</b>

Source : Données d'enquête ménage et de terrain, POLYGONE SARL -MENGUEME-2024

Parmi les personnes intéressées par l'acquisition d'une nouvelle parcelle, la majorité (51,1 %) privilégie des superficies allant de 2000 à 5000 m<sup>2</sup>, indiquant une préférence pour un espace relativement spacieux mais accessible. Une part importante (36,8 %) souhaite des parcelles encore plus grandes, de 20 000 à 25 000 m<sup>2</sup>, ce qui pourrait refléter un besoin d'extension ou de projets plus ambitieux. En revanche, une petite proportion (9,8 %) opte pour des parcelles de moins de 2000 m<sup>2</sup>, montrant un intérêt pour des terrains plus modestes. Enfin, seulement 2,3 % des répondants se tournent vers des superficies autour de 11 000 m<sup>2</sup>, ce qui reste un choix peu fréquent. Cette répartition met en lumière une préférence générale pour des terrains de taille moyenne à grande, avec un intérêt limité pour des superficies petites ou très spécifiques.

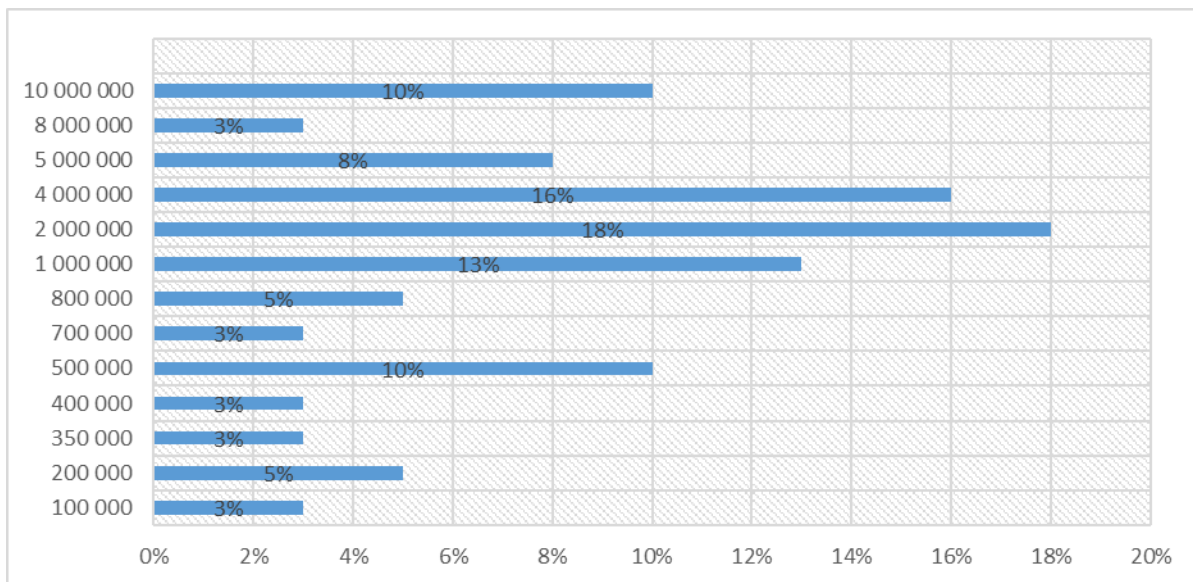
Figure 35: Quelle superficie voudrez-vous acquérir ?



Source : Données d'enquête ménage et de terrain, POLYGONE SARL -MENGUEME-2024

Les résultats concernant le prix que les répondants seraient prêts à payer pour une nouvelle parcelle varient en fonction de la superficie souhaitée. Les montants plus élevés, comme 2 000 000 (18 %) et 4 000 000 (16 %), sont privilégiés par une majorité d'acheteurs potentiels, suggérant que ces prix sont associés à des parcelles de grande taille. Les prix de 1 000 000 (13 %) et 500 000 (10 %) suivent également cette tendance, indiquant une préférence pour des superficies assez étendues. En revanche, les prix plus bas, tels que 100 000 et 350 000, attirent beaucoup moins d'intérêt, probablement liés à des parcelles de plus petite taille. Les options très élevées, comme 8 000 000 et 10 000 000, suscitent moins d'enthousiasme, mais cela pourrait aussi refléter des attentes en termes de taille exceptionnelle du terrain.

Figure 36: Quel prix voudrez-vous mettre pour acquérir ce fond aménagé



Source : Données d'enquête ménage et de terrain, POLYGONE SARL -MENGUEME-2024

### 3.9.4. Conflits et sécurisation foncière

L'absence d'un marché foncier structuré à Mengueme et la prédominance de transactions informelles sur des terres du domaine national et communal créent une situation d'insécurité foncière. La quasi-absence de titres fonciers entraîne de multiples problèmes : conflits récurrents liés à la propriété, difficultés d'accès au crédit, frein au développement économique et vulnérabilité des populations. Ces difficultés sont exacerbées par un manque de sensibilisation aux avantages de l'immatriculation, des coûts élevés, des procédures administratives complexes et l'absence d'un cadastre précis. Pour remédier à cette situation, il est urgent de mettre en place des mécanismes de sécurisation foncière, en favorisant l'immatriculation des titres fonciers, en simplifiant les procédures administratives, en renforçant les mécanismes de règlement des conflits et en menant des campagnes de sensibilisation auprès des populations.

### 3.10. LES PROBLEMES DU FONCIER DANS LA COMMUNE DE MENGUEME

De manière générale, sur le territoire national, la non-maîtrise foncière par les pouvoirs publics et plus particulièrement par les Collectivités Territoriales Décentralisées se traduit par l'absence de marges de manœuvre pour l'organisation rationnelle de la ville. Cette situation alimente la concurrence entre les acteurs et peut profiter à la spéculation foncière. En conséquence, l'urbanisation reste plombée par des difficultés foncières qui constituent un handicap majeur pour les enjeux du développement local urbain.

Cependant, dans la commune de MENGUEME, les problèmes liés au foncier sont particuliers et surtout en ce qui concerne le droit foncier coutumier. En effet, les querelles foncières sont dues majoritairement aux legs fonciers coutumiers. Le droit coutumier est en effet prédominant dans la commune en dépit de la législation foncière moderne en vigueur, créant ainsi des litiges de succession et de délimitation territoriale. Le deuxième aspect est soulevé par le fait que les premiers titres fonciers n'avaient pas une assiette d'enregistrement fiable. De même, de nos jours, très peu de titre foncier sont raccordés au réseau géodésique national.

La procédure de rattachement des anciens titres fonciers prend trop de temps, dû à l'absence d'une commission en charge spécifiquement de la gestion de ces derniers.

Par ailleurs, l'ignorance et le coût élevé de la procédure d'obtention du titre foncier, encouragent les pratiques du droit foncier coutumier. D'autres difficultés existent comme :

- L'incomplétude des données (lorsqu'elles existent) sur les domaines privés de l'Etat, domaine public artificiel, domaine public naturel, domaine national, qui ne permettent pas d'avoir la mesure de toute l'assiette foncière de l'Etat ;
- L'enregistrement des données foncières existantes dans le système géodésique national ;
- L'inexistence des données fiables sur le domaine communal et ses réserves ;
- La faible sécurisation des terrains qui peut être remis en cause et annulé s'il n'y a pas de mise en valeur effective ;

- Accompagner l'élaboration et la validation de document d'urbanisme réglementaire opposable aux tiers (notamment le POS).

Comme recommandations, l'équipe a recueillis sur le terrain ces dernières :

- Il faut densifier le réseau géodésique national et rattacher les TF témoins audit réseau ;
- Rattacher les anciens TF au réseau géodésique national actuellement en application dans la Commune ;
- Fournir les notes pour sensibiliser la population locale à immatriculer leur possession foncière.

### 3.11. SYNTHÈSE FFOM DE L'ANALYSE SUR L'HABITAT ET L'OCCUPATION DU SOL

L'analyse FFOM met en évidence les défis importants auxquels Mengueme est confronté en matière d'accès aux services essentiels. Cependant, elle souligne également des opportunités pour améliorer la situation par le biais d'une planification stratégique, d'une mobilisation des ressources et d'une implication active des communautés. En s'attaquant aux points faibles et en saisissant les opportunités, les acteurs locaux et nationaux peuvent contribuer à un développement durable et inclusif à Mengueme, garantissant un accès universel à l'eau potable, à l'électricité, à des combustibles propres et à des installations d'assainissement adéquates.

Tableau 21: Synthèse FFOM de l'analyse sur l'habitat et l'occupation du sol

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exploitation des ressources naturelles ;</li> <li>▪ Diversité des sources d'approvisionnement en énergie ;</li> <li>▪ Forte disponibilité foncière favorable aux opérations d'aménagement, l'extension future de l'habitat et l'édification des établissements humains</li> <li>▪ Potentiel foncier important ;</li> <li>▪ Cohabitation de populations de couches et de classes sociales différentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement urbain anarchique et incontrôlé des zones d'extension de l'habitat ;</li> <li>▪ Infrastructures sanitaires insuffisantes ;</li> <li>▪ Dépendance aux sources d'énergie non durables ;</li> <li>▪ Absence de prise en compte des règles et normes de construction ;</li> <li>▪ Faible couverture du réseau d'eau courante ;</li> <li>▪ Forte dépendance au bois de chauffage (déforestation, pollution) ;</li> <li>▪ Accès limité aux combustibles propres (coût, disponibilité) ;</li> <li>▪ Prédominance des latrines rudimentaires</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien aux initiatives locales de gestion des services essentiels ;</li> <li>▪ Projets de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement ;</li> <li>▪ Disponibilité foncière pour besoin d'expropriation ;</li> <li>▪ Renforcement des réseaux de transport et d'infrastructures ;</li> <li>▪ Réformes administratives et processus de décentralisation en cours</li> <li>▪ Mise en place d'un cadre réglementaire favorable à l'accès aux services essentiels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pression démographique et urbanisation rapide ;</li> <li>▪ Croissance démographique et pression sur les ressources en eau et en énergie.</li> <li>▪ Changements climatiques et impacts sur la disponibilité de l'eau et des combustibles.</li> <li>▪ Pratiques de spéculation foncière ;</li> <li>▪ Pollution de l'environnement et des sources d'eau ;</li> <li>▪ Ambivalence entre le pouvoir foncier coutumier et le droit foncier moderne ;</li> </ul>

Source : Polygone SARL, 2024

## 4. ECONOMIE LOCALE

L'économie locale permet d'avoir une production à proximité, ce qui facilite la mise en place des échanges. Pour les entreprises, cela permet de limiter les dépenses liées aux transports et ainsi avoir un impact positif sur l'environnement. Pour les consommateurs, cela leur permet de payer un prix plus abordable et ainsi de réduire une partie de leur budget. Les échanges locaux permettent également de favoriser la création d'emplois locaux et donc d'assurer l'autonomie financière des habitants.

Dans le cadre de la décentralisation, il revient à la commune de promouvoir ces secteurs vecteurs de développement économique au niveau local, voire national.

Pour identifier les potentialités économiques locales, il est nécessaire de procéder à une analyse de l'économie locale, afin de dégager les grandes tendances quant aux secteurs porteurs, les ressources sous-ou mal exploitées, les contraintes de développement... Il est établi que l'économie fait partie intégrante de la stratégie de développement de la localité. Bien plus, il faut bien comprendre les relations entre la sphère économique et les autres sphères de la société, afin de tenir compte des dimensions culturelles, sociales, historiques, politiques, environnementales... influant sur les activités économiques.

Le présent chapitre ambitionne de faire un état des lieux, présenter les différentes potentialités de l'économie locale de la commune, ainsi que ses contraintes. Pour le faire, il est judicieux de présenter les documents d'orientation stratégique, car le document de planification urbaine doit s'arrimer aux orientations de niveau stratégique. Ensuite, l'on présentera les différents secteurs de l'économie locale et enfin le potentiel économique et les contraintes de développement du secteur économique local.



#### 4.1. LES SOURCES DE DONNÉES ET LES DOCUMENTS D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Cette section a été élaborée de manière à s'arrimer aux différentes orientations stratégiques contenues dans les documents de planification de référence. Ce sont :

- La vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 ;
- La stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) ;
- Le Schéma National d'Aménagement et de développement Durable ;
- Le Plan Directeur d'industrialisation du Cameroun ;
- Les Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes d'arrondissement de Mbalmayo, Ndzeng et Ngomedzap ;
- Les Plans communaux de Développement des Communes de Mengueme, Ngoulemakong, Akoeman, Ngomedzap, élaborés par le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;

Dans le cadre de ce travail, plusieurs autres documents et sources de données ont été utilisés. Il s'agit de :

- L'annuaire statistique national ;
- Les résultats de l'enquête ECAM 4 et ECAM 5 ;
- Les résultats de l'enquête socioéconomique réalisée dans la Commune.

Plusieurs autres sources de données différentes ont été utilisées et sont fonction de la précision spatiale recherchée. En effet, des données récentes et exhaustives sont disponibles, notamment sur la population résidente et active. Elles sont issues du 3<sup>ème</sup> RGPH. Pour le type d'analyse réalisée, ce découpage n'offre pas une finesse spatiale suffisante pour représenter l'évolution de ces phénomènes sociaux et économiques à l'échelle infra-communale.

Pour l'étude du contexte économique, les tableaux reflètent les données les plus récentes de l'INS sur les phénomènes étudiés mais sont au maillage national et/ou de la région du Centre.

#### 4.2. STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

L'économiste anglais, Colin Clark (1947) a procédé à la classification de l'économie en trois secteurs principaux selon la nature de l'activité. On peut citer les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Ces trois secteurs d'activité économique sont représentés dans la Commune de Mengueme. En effet, l'économie locale de la commune de Mengueme est diversifiée et regorge plusieurs potentialités et atouts. On y retrouve, des activités très variées notamment dans le secteur agricole (cultures de rente et vivrières), l'énergie, l'industrie, le tourisme et le commerce. Toutefois, l'agriculture et l'élevage occupe une place importante dans les activités économiques de la population de cette commune.

### 4.2.1. Les activités du secteur primaire

Le secteur primaire qui regroupe l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts et l'environnement est un secteur important de l'économie Camerounaise et est fondamental pour la croissance et la création d'emploi. C'est un secteur clé pour les effets d'amorce du développement et d'entraînement qu'il a sur les autres secteurs de l'économie nationale. Le secteur primaire constitue le premier pourvoyeur d'emplois, avec 60% de la population active, de même que pour ce qui est de l'apport des devises, avec 55% du total des exportations (INS, 2011).

Ce secteur d'activité regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en l'exploitation des ressources naturelles : l'agriculture, la pêche, l'extraction de sable, et de pierres ... Dans ce secteur c'est l'agriculture et l'élevage qui jouent un rôle prépondérant puisqu'ils occupent la quasi-totalité des habitants au niveau des villages. D'autres activités y sont également pratiquées à l'instar de l'artisanat, l'exploitation des ressources naturelles (le sable, les pierres).

#### 4.2.1.1. L'agriculture

##### a. Stratégie nationale du secteur agriculture et développement rural

La révision et l'actualisation de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) datant de 2005/06 a débouché en 2012 sur le nouveau document de SDSR pour les secteurs agriculture et développement rural (SDSR 2020). L'actualisation du diagnostic de la situation actuelle a permis d'identifier les principaux défis à relever et qui comprennent, en particulier :

- La modernisation du monde rural et l'accélération de la croissance ;
- La réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- La sécurité et l'autosuffisance alimentaire ;
- La gestion durable des ressources naturelles.

La vision politique de la SDSR 2020 a pour finalité de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous Régionale, où le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement. La SDSR 2020 a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant sur les exploitations familiales agricoles reconnues et sécurisées et sur le développement d'exploitations de moyenne, de grande taille afin d'augmenter la production et limiter la dépendance alimentaire, tout en créant une dynamique d'emploi formel.

La SDSR repose sur quatre piliers correspondant aux objectifs stratégiques susvisés :

- Renforcer le cadre institutionnel et les capacités de l'ensemble des acteurs étatiques et privés ;
- Améliorer la productivité et la compétitivité des filières ;
- Moderniser les infrastructures du monde rural et de production ;
- Gérer durablement les ressources naturelles.

Pour faciliter l'implémentation de la SDSR, le Cameroun a validé en avril 2014 le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Le PNIA est le cadre de planification des fonds nationaux et extérieurs

pour le développement du secteur rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur à l'horizon 2014 – 2020. Il fédère tous les programmes et projets en cours et doit générer l'ensemble des nouvelles interventions.

La SDSR et le PNIA s'inscrivent dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Le Pacte PDDAA a été signé le 17 juillet 2013 par le Premier Ministre et l'ensemble des Ministres liés au secteur rural, les représentants du NEPAD et de la CEEAC, les organisations représentatives des producteurs, de la société civile et du secteur privé et par l'Ambassade d'Allemagne au nom des Partenaires Technique et Financiers. Il traduit un engagement commun d'œuvrer pour porter les performances du secteur agricole à la hauteur des potentialités du pays avec une croissance agricole d'au moins 10 % à l'horizon 2020.

L'approche stratégique du PNIA repose sur l'Agriculture de seconde génération, qui a pour objectif général de générer une croissance durable du secteur, respectueuse du capital environnemental. Elle vise à assurer la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays à travers une modernisation raisonnée et équilibrée des systèmes de production.

L'agriculture de seconde génération s'appuie à la fois sur les Exploitations Agricoles Familiales et sur les Exploitations de Moyenne et Grande Importance, en renforçant leurs complémentarités et en favorisant leur intégration dans les chaînes de valeurs et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'Etat doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui conseil et la vulgarisation, investir dans les infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, grands aménagements etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements.

*b. Les principales spéculations de la commune*

L'agriculture dans la commune est dominée par de nombreuses spéculations. Ces spéculations sont réparties dans les différentes filières ci-dessous :

➤ Les cultures de rente

Dans cette catégorie, on note principalement le cacao et le palmier à huile.

La région du Centre à laquelle appartient la commune de Mengueme constitue, depuis les années 1960, le principal bassin de production du pays (Champaud, 1966 ; Assoumou, 1977). Avec la revalorisation du prix de cacao, on observe un regain des activités de ce sous-secteur dans les différents bassins de production, y compris à Mengueme.

En dehors du cacao, on pratique également la culture du palmier à huile.

L'arrondissement de Mengueme a produit en moyenne 83,40 tonnes de cacao en 2024, pour une superficie de plus de 268 hectares. En ce qui concerne le palmier à huile, la DAADER de Mengueme a recensé 15 hectares plantés pour un rendement de 200 tonnes de noix de palme à l'hectare. La commune de Mengueme est un bassin de production non négligeable dans la région du Centre, en ce qui concerne le cacao.

D'ailleurs, la commune dispose d'une cacaoyère municipale à Yenessi, d'environ 30 hectares, mais seulement 8 hectares en exploitation. Toutefois, l'on fait face ici au vieillissement des plans, à l'exode rural

et au désintérêt des jeunes qui préfèrent les activités de moto-taximen. Les superficies de production vont de 1 à 3 hectares.

Quelques exploitations de moyenne et grande importance sont enregistrées dans la commune, dont :

- Une exploitation cacaoyère de 25 hectares appartenant à un particulier à Yenessi ;
- Une exploitation cacaoyère de 10 hectares appartenant à un particulier à Minlaba ;
- Une exploitation cacaoyère de 20 hectares appartenant à un particulier à Benebalot ;
- Une exploitation cacaoyère de 27 hectares appartenant à un particulier à Ntang
- Une exploitation cacaoyère de 12 hectares appartenant à un particulier et située à Adzap ;
- Une exploitation cacaoyère de 06 hectares appartenant à un particulier, située à Nkolebae ;
- Une exploitation de palmier à huile de 05 hectares appartenant à un particulier, située à Yenessi ;
- Une exploitation de palmier à huile de 02 hectares, hectares appartenant à un particulier, située à Falassi.

➤ Les légumineuses

Les principales légumineuses sont les arachides.

- Les céréales : les principales céréales cultivées dans la commune sont le maïs et dans une moindre mesure le haricot.
- Les racines et tubercules : ce sont le manioc, l'igname, le macabo et la patate douce.

Depuis quelques années, on assiste à l'introduction de nouvelles spéculations, surtout avec l'arrivée de nouveaux exploitants. Ces derniers ont expérimenté et mis en exploitation des parcelles de poivre blanc à Falassi notamment et de tournesol à Adzap.

De manière spécifique, les superficies exploitées et la production des différentes spéculations se présentent ainsi qu'il suit dans l'arrondissement de Mengueme :

**Tableau 22: Principales productions agricoles de l'année 2024 dans la commune de Mengueme**

Filière	Spéculations	Superficies (en ha)	Productions totales (en T)
<b>Cultures de rente</b>	Cacaoyer	268	83,4
	Palmier à huile	15	200 t de noix / ha
<b>Cultures fruitières</b>	Bananier-plantain	96	960
	Bananier doux	4	40 t
	Ananas	5	45 t / ha
<b>Légumineuses</b>	Arachides	10	0,5 t / ha
<b>Racines et tubercules</b>	Patate douce	1	14 t / ha
	Manioc	186	2 310
	Igname	2	20 t / ha
	Manioc	9	135
<b>Céréales</b>	Mais	62	124
<b>Cultures maraîchères</b>	Piment	3	10 t / ha
	Tomates	5	10 t / ha

Source : DAADER, janvier 2025

**N.B. Il est à noter que ces données ne sont pas exhaustives, tous les producteurs n'ont pas toujours mis à disposition les données de production.**

Ces différentes spéculations sont encore pratiquées de manière artisanale, avec un outillage rudimentaire fait de houes, machettes et dabs, et un système de production extensif, marqué par l'agriculture itinérante sur brûlis et la jachère.

Ces produits sont écoulés sur les marchés locaux de Mengueme, ou encore à Mbalmayo, Yaoundé et même dans les pays voisins tels que le Gabon et la Guinée-Equatoriale. Les filières d'écoulement de la production privilégient les intermédiaires locaux et les commerçants venant d'ailleurs.

Dans la commune, l'agriculture se pratique sur de petites et moyennes superficies, parfois avec un outillage rudimentaire fait de houe, machette, daba. Quelques producteurs pratiquent l'agriculture semi-intensive culture attelée. En moyenne 20 à 60% de la production est consommée, en fonction de la spéculation.



**Planche photo 2: Illustration de la cacaoyère municipale à Yenessi**

Tous les villages et même les acteurs de l'espace urbain sont concernés par les activités de production agricole.

Dans la commune de Mengueme, la filière agricole a plusieurs impacts, dont les plus importants sont :

- L'impact institutionnel, à travers la structuration des producteurs ;
- L'impact en matière d'infrastructures de transport et d'aménagement du territoire, à travers les investissements réalisés en lien avec la SODECAO, comme les pistes et ouvrages de franchissement et leur entretien ;
- L'impact environnemental, en lien avec la gestion des terroirs, repose surtout sur les actions d'amélioration et de restauration de la fertilité des sols. Bien plus, avec le phénomène des feux de brousse, on assiste à la destruction des espèces floristiques. Il est évident que les cacaoyères qui exigent un peu d'ombrage ont des difficultés à se mettre en place.

- L'impact économique avec les revenus engrangés par les producteurs.

Dans la commune, l'agriculture se pratique sur de petites et moyennes superficies, parfois avec un outillage rudimentaire fait de houe, machette, daba. En moyenne 20 à 60% de la production est consommée, en fonction de la spéculation.

- De l'exploitation forestière : plusieurs essences forestières sont exploitées dans la commune. On distingue le Sapelli, le Sipo, le Tali, le Movingui, le Bibolo, l'iroko, l'Ayous, le bilinga, l'Ekop, l'Azobe, etc.

#### c. *Les structures d'encadrement*

Dans la commune de Mengueme, plusieurs structures encadrent les producteurs. On distingue :

- La Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural (DAADER) : elle est dotée de personnels, qui du reste est insuffisant. En effet, le Délégué d'Arrondissement est le seul personnel de cette structure ;
- Les postes agricoles : on dénombre 04 postes agricoles, implantés à Mengueme-Carrefour, Mfida, Nkolebae et Ossouessam. Ces postes sont également faiblement dotés. Seuls les chefs de postes sont présents.
- Le Centre d'Education et d'Action Communautaire (CEAC) de Minlaba.

Dans chacune de ces structures, seuls les responsables sont en fonction et assurent aussi bien l'administration que les activités d'encadrement pratique sur le terrain.

Il existe une dynamique associative intéressante dans la commune. En effet, les producteurs sont regroupés en association, GICs et coopératives, afin de mutualiser leurs efforts. Dans les registres de la DAADER, on dénombre environ 50 GICs, une dizaine d'associations et 04 coopératives, dont une dans la production du manioc et les autres dans l'entretien du verger et la commercialisation du cacao.

Au rang des associations, presque toutes interviennent dans la production agricole et dans l'entraide de leurs membres. Elles procèdent à des tontines de travail pour le labour, le semis et la récolte aussi bien du cacao que du maïs.

Toutefois, il faut relever que certaines de ces associations sont opportunistes, pendant que d'autres ne sont pas toujours fonctionnelles.

#### d. *Les problèmes de l'agriculture dans la commune de Mengueme*

L'agriculture dans la commune de Mengueme fait face à d'importants problèmes qui plombent son développement. Les plus importants sont :

#### **Au niveau des producteurs**

- ✓ La pauvreté de certaines parcelles surexploitées / mal exploitées ;
- ✓ Les attaques des maladies et autres insectes ravageurs sur les cultures ;
- ✓ La cherté de la main d'œuvre ;
- ✓ L'insuffisant suivi des exploitations par le personnel d'encadrement ;

- ✓ Le financement insuffisant par les structures appropriées ;
- ✓ Le faible appui du MINADER en intrants et équipements agricoles ;
- ✓ L'exploitation des producteurs par les usuriers / coxer / financiers véreux à des taux très élevés ;
- ✓ La faible organisation des producteurs ;
- ✓ Les produits de traitement ne sont pas toujours accessibles (absence de structures de vente agréés sur place) ;
- ✓ Les feux de brousse qui déciment les plantes pendant la saison sèche.

#### **Au niveau des structures d'encadrement**

- ✓ Le manque de moyen de locomotion pour les autres personnels d'encadrement (DAADER, PA et CEAC et cadre d'appui) ;
- ✓ L'insuffisance des infrastructures pour orienter les producteurs et les mettre en contact avec le personnel ;
- ✓ Le manque de fourniture et de matériel de bureau ;
- ✓ L'insuffisance du personnel d'encadrement.

Sur le plan global, on peut citer :

- L'enclavement des bassins de production ;
- Les changements climatiques : les pluies sont parfois très abondantes sur de courtes périodes, tandis que la saison sèche est beaucoup plus longue que d'habitude ;
- L'insuffisante intervention de l'Etat ;
- De nombreux petits producteurs marqués par la petitesse des superficies d'exploitation ;
- De nombreux petits producteurs dont les rendements ne sont pas importants ;
- L'utilisation des produits phytosanitaires non homologués ;
- Les services des structures d'encadrement (délégation d'arrondissement et postes agricoles) sont mal logés et sous-équipés ;
- La faible collaboration entre les différents acteurs.

#### **4.2.1.2. L'élevage**

Au Cameroun, 70% de la population trouve des moyens de diversification des sources de revenus et d'épargne dans l'élevage. Par ailleurs, 35% de la population rurale vit exclusivement de l'élevage. L'Enquête pastorale Annuelle (EPA, 2012) montre que les ménages pastoraux constituent 21,6% de l'ensemble des ménages. Ce qui signifie qu'en moyenne un ménage sur cinq, pratique au moins un type d'élevage.

L'élevage joue donc un rôle important et contribue fortement à l'amélioration de la production rurale. Les ménages dans la commune de Mengueme élèvent plusieurs spéculations animales, même si cet élevage n'est pas très répandu.

Dans la commune, on distingue un élevage de type traditionnel de subsistance pratiqué exclusivement en divagation. Il revêt un caractère de sécurité sociale ou financière. En effet, l'animal est beaucoup plus considéré comme une épargne vendue en situation d'urgence pour avoir de l'argent. Il faut noter que ces animaux vont aussi constituer des dons aux autorités administratives lors de leurs tournées.

➤ Typologie des productions animales dans la commune de Mengueme

Les spéculations animales phares dans la commune portent sur les filières des petits ruminants (ovins, caprins), les porcins et la volaille.

L'élevage se fait suivant le mode extensif, et ceci dans les différentes filières suivantes :

- La filière bovine

Elle est quasi absente dans la commune.

- La filière des petits ruminants (ovins et caprins) :

L'élevage du petit bétail est le plus pratiqué. Les caprins représentent les animaux d'élevage les plus répandus. Ce sont des « populations primaires » (Lauvergne *et al.*, 1993), c'est-à-dire des cheptels dans lesquels il n'a pas encore été procédé à des sélections.

Les moutons servent aux sacrifices lors des fêtes religieuses musulmanes.

L'exploitation dans cette filière se fait aussi bien sur pied qu'en viande. Comme produit dérivé, on a les peaux. L'exploitation des produits dérivés de l'élevage ovin n'est pas aussi prospère que dans l'élevage bovin. Les peaux des ovins sont néanmoins utilisées par les artisans locaux pour la fabrication de divers objets.

Pour l'heure, il n'existe pas d'unité de transformation des peaux des petits ruminants.

Quant à l'élevage caprin, il est pratiqué par tous les agro pasteurs de la commune. Il semble moins contraignant et plus prolifique que celui des ovins, les bêtes étant plus résistantes aux maladies.

- La filière porcine :

L'élevage porcine est répandu sur toute l'étendue de l'arrondissement. C'est surtout un élevage en divagation. Il est important de noter qu'il n'existe pas de marchés de vente de porc. Dans la commune, sa commercialisation est beaucoup plus informelle.

- La filière canine et féline

Plusieurs habitants de la commune pratique l'élevage des chiens et des chats. Il s'agit le plus souvent des personnes éprises par les animaux de compagnies. D'autres sont tout simplement des chasseurs qui utilisent des chiens pour la capture de leurs proies. Dans la commune de Mengueme, on dénombre environ 1 137 animaux de compagnie dont 624 chiens et 513 chats.

- La filière avicole :

L'aviculture intensive avec des bandes de milliers de volailles est embryonnaire. Dans l'arrondissement de Mengueme, elle concerne l'élevage des poulets sur pied (espèces locales et chairs), les canards, les oies et les dindons. Elle reste une activité qui se pratique principalement en préparation des fêtes de fin d'année. Elle se fait en divagation pour les poulets sur pied et revêt un caractère économique. D'après les populations, le faible développement de l'élevage moderne se justifie d'une part par l'insuffisance de moyens techniques et financiers et d'autre part par les difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en intrants.



**Tableau 23: Effectifs de cheptels des principales spéculations animales dans la commune de Mengueme**

Espèces	Effectifs
<b>Bovins</b>	0
<b>Caprins (chèvres)</b>	999
<b>Porcins</b>	992
<b>Canins (chiens)</b>	624
<b>Félins (chats)</b>	513
<b>Poules locales</b>	2 826
<b>Poulets de chair</b>	1 400
<b>Canards</b>	502
<b>Oies</b>	122
<b>Dindons</b>	183
<b>Clarias</b>	990
<b>Tilapia</b>	1 100

Source : Délégation d'Arrondissement du MINEPIA de Mengueme, janv. 2025

➤ Les infrastructures

En ce qui concerne les infrastructures d'accompagnement du secteur de l'élevage dans la commune, on note une quasi absence de marché à bétail. Il existe une dizaine de porcheries semi-modernes, 22 étangs d'une superficie totale de 6 600 m<sup>2</sup> et 04 poulaillers modernes inactifs qui pourraient accueillir 1 000 sujets.

Le commerce des bêtes se fait dans les domiciles, au gré de la demande. Les prix moyens des bêtes sont les suivants :

**Tableau 24: Prix moyen des bêtes dans la commune de Mengueme**

Spéculation	Prix moyen (en FCFA)
Ovin (mouton)	32 000
Caprins (chèvres)	35 000
Porcins	90 000
Chien	15 000
Chat	3 500
Poule locale	2 500
Poule chair	3 500
Canard	4 000
Dindon	15 000

Source : Délégation d'Arrondissement du MINEPIA de Mengueme, janvier 2025

➤ L'encadrement

L'encadrement est assuré par les services techniques du MINEPIA au niveau local.

L'encadrement concerne les actions sanitaires, l'amélioration des itinéraires techniques, l'alimentation, l'habitat et la sensibilisation des producteurs sur les enjeux du travail en groupe.

L'encadrement est effectué par le personnel des services déconcentrés du MINEPIA. Il consiste en des soins de santé administrés aux animaux, en accompagnement des éleveurs au développement organisationnel et au transfert de technologie. Des sessions de sensibilisation et des formations sur l'importance de l'intensification de la production, de la vaccination, des déparasitages interne et externe et de se mettre en groupements ont eu lieu.

En matière d'animation et de vulgarisation, les services déconcentrés de l'État sont depuis un certain nombre d'années appuyés par les programmes PCP ACEFA et PCP AFOP grâce respectivement à un vaste réseau d'agents vulgarisateurs de zone, un dispositif appui-conseil et une formation continue des jeunes en agriculture et élevage au travers des centres et écoles de formation. Les organisations de producteurs, les Coopératives, les GIC et les ONG complètent ces efforts qui sont loin d'être suffisants.

➤ Les problèmes de l'élevage

- L'élevage est fait en divagation
- Il existe un problème d'alimentation du bétail pour le système extensif ;
- L'encadrement est inadéquat faute de moyens subséquents ;

Dans la perspective d'une amélioration de la production pastorale, il serait judicieux de :

- Intégrer les systèmes solaires aux différents équipements ;
- Accompagner les paysans à la pratique de l'élevage raisonné (espace spécifique à dédier en zone pour exploitation et élevage).

#### 4.2.1.3. La pêche

La commune est arrosée par un réseau hydrographique dense, constitué des rivières Fala, So'ò, Soumou et le fleuve Nyong. Cette présence de cours d'eau a induit une forte activité de pêche dans certains villages. Cette pêche, de type continental, est beaucoup plus pratiquée par les hommes et les enfants. Les outils utilisés sont les filets, les nasses et les hameçons. Les espèces les plus pêchées sont les carpes, le Tilapia, le capitaine d'eau douce, les silures et bien d'autres espèces non identifiées par les pêcheurs.

La Délégation d'Arrondissement du MINEPIA de Mengueme rencontre toutefois des difficultés à identifier les pêcheurs et organiser la filière. En plus, on note une absence de débarcadère, les difficultés liées à la conservation des produits de la pêche, à cause de l'instabilité de l'énergie électrique.

#### 4.2.1.4. La chasse

La chasse pratiquée ici est une chasse de subsistance. Les armes à feu et les pièges sont essentiellement utilisés dans la pratique de la chasse dans la Commune de Mengueme. La commercialisation se fait localement et de façon clandestine du fait de l'application des textes en vigueur en la matière.

Les techniques utilisées sont le piégeage, la chasse à la course à l'aide des chiens et la chasse au fusil. Toutefois, le piégeage et la chasse à la course sont les techniques les plus utilisées en raison du manque de moyens pour l'appropriation des fusils et surtout la réglementation de leur utilisation. Les espèces couramment capturées dans la zone sont le lièvre, le porc-épic, l'aulacode (hérisson), l'hyène, la biche et les reptiles (varan, serpent).

De manière non exhaustive, la faune recensée sur le territoire communal est répartie en :

- Mammifères : biches, porc-épic, chimpanzés, lièvre, hyène...
- Primates : singes ;
- Reptiles : serpents (vipère, varan, boa...), lézards, crocodiles, ...
- Insectes : papillons, chenilles, criquets, etc....
- Rongeurs : hérissons, rats palmistes, écureuils, ...
- Oiseaux : perroquets, toucans, perdrix, ...

Bien que les populations soient sensibilisées sur la protection de certaines espèces, elles ne se privent pas d'en capturer. On note que leur niveau de connaissance par rapport à la préservation des espèces protégées est sensiblement élevé parmi les adultes.

#### 4.2.1.5. La cueillette

Les populations de la zone d'étude pratiquent aussi la cueillette. Il s'agit essentiellement de la cueillette du vin de palme. Toutefois, c'est une activité très marginale dans la mesure où elle se fait accessoirement aux activités agricoles. Il est à noter que le vin de palme constitue une alternative aux boissons alcoolisées des brasseries qui coûtent chères dans la zone à cause des situations de monopole.

#### 4.2.1.6. L'exploitation minière

Sur le territoire de la commune de Mengueme, on recense quelques ressources minières, dont le sable et le gravier. Elles sont rangées dans la catégorie des minéraux de développement.

Les minéraux de développement sont des matériaux minéraux et connexes qui sont extraits, traités, transformés et utilisés à l'échelle locale dans le secteur des bâtiments et travaux public y compris dans le secteur agricole. Bien qu'étant négligeable sur le rapport **masse-prix** sur le plan financier, ces matériaux quasi inépuisables ont un impact important pour le développement local, durable et inclusif.

Les minéraux de développement exploités peuvent être regroupés en trois sous-catégories qui sont :

- a) Les matériaux de constructions : sable, gravier, latérite, argile pour remblais
- b) Pierres de tailles : graviers, moellons et tout venants issus de la roche granite
- c) Les minéraux industriels : le natron (bicarbonate de calcium di-hydraté)

Dans la commune de Mengueme, seuls ceux relevant du premier groupe, à savoir les matériaux de construction sont exploités. Les sites d'exploitations diffèrent d'une localité à une autre. Les villages Adzap,

Benebalot et Nkolebae sont les plus concernés par l'exploitation du sable, tandis que les villages Yenessi, Soumayop et Kamba renferme des gisements de pierres. L'activité **reste est artisanale et non organisée**.

L'extraction du sable se fait dans les cours d'eau les plus importants de la zone. Elle est l'œuvre de jeunes gens âgés entre 18 et 35 ans. Ces derniers y tirent des revenus saisonniers substantiels. En effet, l'extraction et la vente ne se font que pendant la saison sèche, en raison de la montée des eaux et de l'état des routes pendant la saison des pluies.

Quant aux pierres et graviers, le potentiel est intéressant. Malheureusement il est inexploité.

- Impact de l'exploitation du sable

A Mengueme, bien que l'exploitation du sable soit encore à petite échelle, elle conduit toutefois à créer un « système anthropique fragilisé » qui se caractérise aujourd'hui par une érosion accrue le long des berges. Si l'érosion est d'abord un phénomène naturel qui s'accompagne du départ ou retrait plus moins important de sédiment d'un ensemble géologique vers un autre, elle est aujourd'hui intensifiée par l'action de l'homme. La fragilité des berges des cours d'eaux de la Région est une preuve des attaques qu'elle subisse. Sur le plan naturel, les rivières sont par définition des lieux préférentiels d'accumulation. Les conséquences de cette exploitation sont de plus en plus catastrophiques depuis plusieurs années, la demande en sable est croissante au vu du nombre des projets dans le secteur des bâtiments et travaux public qui prennent corps.

Tableau 25: Impact environnemental des activités d'extraction des matériaux de développement sur l'environnement

Composante environnementale		Effets négatifs observés
Environnement atmosphérique	Qualité de l'air	Émissions provenant des véhicules et de l'extraction des granulats
	Bruit	Bruit émanant des véhicules
Végétation et sol	Ecosystèmes et des plantes situées en bordures des rivières	Destruction de la végétation et altération du sol à cause des camions bennes
Topographie et écoulement des eaux	Topographie	Changement de la topographie au fil du temps et érosion des berges des rivières
	Écoulement des eaux	Perturbation du rythme d'écoulement des eaux du fait de la modification de la topographie

#### 4.2.2. Les activités du secteur secondaire

Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction).

##### 4.2.2.1. L'artisanat

L'artisanat est peu développé dans la zone. Celui pratiqué ici concerne essentiellement la fabrication des objets culturels, des outils ménagers tels que les paniers, les hottes et les outils de pêche tels que les nasses. Elle concerne également la fabrication des nattes pour les toitures de maison, les nattes pour le couchage

et le séchage du cacao, le mobilier de maison en rotin et la sculpture sur bois et la fabrication des instruments de musique et autres statuettes.

Dans le processus de fabrication de ces produits, les éléments utilisés sont :

- Le rotin pour la fabrication des hottes pour le transport des produits champêtres et pour la fabrication des chaises ;
- Les tiges de raphia pour la fabrication des chaises et lits ;
- Le bois pour la fabrication des ustensiles de cuisine (mortiers, pilons, spatule) et des instruments de musique (tam-tam, balafons, etc.) ;
- Les feuilles de palmier à huile pour la fabrication des nattes

L'artisanat de production dans cette zone est également marqué par la transformation des produits. On note principalement la production artisanale de l'huile de palme.

L'activité artisanale reste traditionnelle et ne fait pas l'objet d'une exploitation commerciale soutenue.

#### **4.2.2.2. L'industrie**

Dans la commune de Mengueme, aucune industrie n'est installée, malgré le potentiel.

#### **4.2.3. Les activités du secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire se définit par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). Il se compose :

- Du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- Du tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

##### **4.2.3.1. Le tertiaire administratif**

Dans la commune, plusieurs services administratifs sont représentés. Il s'agit notamment de :

- La Sous-préfecture ;
- Services administratifs de la mairie ;
- Les services déconcentrés de l'Etat (délégations d'arrondissement du MINEPIA, MINADER, MINJEC, poste de contrôle forestier et de chasse, le CMPJ) ;
- Les forces de maintien de l'ordre (Gendarmerie) ...

La plupart de ces services sont concentrés dans le centre urbain de Mengueme. Ces services administratifs drainent des fonctionnaires dans la commune qui alimentent tant bien que mal la dynamique socioéconomique et territoriale.



Bâtiment abritant les services de la Mairie



Bâtiment abritant les services du poste forestier et de chasse

#### Planche photo 3: Quelques bâtiments abritant les services administratifs

Dans l'ensemble, quelques services déconcentrés de l'Etat sont mal logés. En effet, certains bâtiments administratifs sont vétustes et étroits pour certains. Il n'existe pas de logements d'astreinte. Cette dernière difficulté rend instable les fonctionnaires sur le terrain. Ces derniers sont déjà en sous-effectif. Certains résidents à Mbalmayo et d'autres à Yaoundé et font la navette suivant un rythme de trois à quatre jours par semaine.

#### 4.2.3.2. Le tertiaire marchand

L'activité de commerce est assez diversifiée dans la commune. Il existe des échoppes aussi bien au centre de Mengueme que dans certaines localités. La commune possède quelques espaces marchands : Mengueme centre, Adzap, pont So'o et Mvamzaba. Comme partout dans la région du Centre, ce sont des marchés rotatifs qui se tiennent tous les 8 jours. Ces marchés sont sous équipés et ne disposent que de hangars et quelques étals. Celui de Mengueme se tient les dimanches.

Notons qu'au niveau du marché central de Mengueme, l'activité commerciale est quotidienne, même si tous les produits ne sont proposés que le jour du grand marché, à savoir dimanche. Dans les villages, l'activité commerciale est embryonnaire.

En général, l'activité commerciale est structurée autour de la vente des produits agricoles, les produits d'élevage, les produits de transformation locale et les produits manufacturés dans les marchés, ainsi que des produits agroalimentaires. Par ailleurs la vente des produits de transformation locale, la restauration, la revente des produits de première nécessité dans les échoppes constituent aussi un grand pan de l'économie locale.

Enfin, la commune ne dispose pas d'une station-service qui ravitaille les populations et les autres usagers de passage en produits d'hydrocarbure et de gaz domestique. Face à cette carence, s'est développée la vente du carburant de contrebande.

L'état défectueux des pistes rurales et les routes carrossables (en saison pluvieuse), l'insuffisance des magasins de stockage, l'inorganisation des commerçants, le délabrement des équipements marchands et l'insuffisance de moyens de transport adaptés constituent les principaux problèmes du secteur.

#### 4.2.3.3. Les télécommunications

En matière de télécommunications, la commune est arrosée par les réseaux de téléphonie mobile des opérateurs Orange et MTN. Le Cameroun connaît l'essor depuis l'arrivée de la téléphonie mobile d'une activité économique appelé « Call-Box ». Ce sont des petits stands/comptoirs munis de parasol, et parfois dans des constructions bien faites qui offrent des services tels que l'achat du crédit de communication, des forfaits internet, des appels, des dépôts et retrait d'argent, cette activité est également présente dans la commune de Mengueme.

Il faut toutefois relever que la commune n'est pas toujours bien couverte partout. C'est ainsi que le réseau Orange connaît des perturbations et un mauvais signal par endroit.

#### 4.2.3.4. Tourisme et loisirs

- L'offre touristique

L'offre touristique et de loisirs se rapporte à la fourniture des biens et des services aux visiteurs. Entre autres établissements qui offrent des services aux visiteurs, on a les hôtels, les restaurants, les sites touristiques et les infrastructures de loisirs.

La commune de Mengueme renferme plusieurs attractions touristiques. On peut citer le site écotouristique d'Ebogo, ainsi que d'autres attractions au niveau des cours d'eau et de la forêt.

Sur ce site, plusieurs activités sont possibles. Ce sont :

- Faire des randonnées en forêt sur le sentier botanique ;
- Observer des animaux sauvages ;
- Observer et capturer des papillons ;
- Pratiquer de la pêche ;
- Visiter l'embouchure du So'o ;
- Visiter le Kossipo, le plus gros arbre de la région et l'un des plus vieux aussi.
- Visiter l'île aux perroquets.

- La demande touristique

Quant à la demande touristique, on estime à environ 500 visiteurs par an dans la commune. La demande hôtelière n'est pas quantifiée, en raison de la mauvaise tenue des registres appropriés.

L'absence de données chiffrées sur plusieurs années ne permet pas de faire une analyse sérieuse de la durée moyenne de séjour sur une période pertinente.

En ce qui concerne les restaurants, la situation n'est guère reluisante. Pour se restaurer, il faut se rendre à la gare routière et dans les échoppes.

Pour ce qui est des établissements de loisirs, ils sont nombreux et non classés.

D'une manière générale, le secteur tourisme et loisirs a bénéficié des largesses de la nature dans la commune. Sauf que de gros efforts doivent être faits pour l'aménagement des sites. Le secteur souffre du faible niveau de prestation, lié à l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel et à l'absence d'investissement de qualité.



Planche photo 4: Quelques images du site écotouristique d'Ebogo

#### 4.2.3.5. L'économie informelle

Sur le plan opérationnel, le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique (1993) ou de numéro de contribuable (2005) et/ou ne tenant pas une comptabilité écrite formelle au sens du plan comptable (OHADA ou OCAM).

##### Les caractéristiques du secteur informel

- La facilité d'accès aux activités ;
- L'utilisation de ressources locales ;
- La propriété familiale des entreprises ;
- L'échelle restreinte des opérations ;
- L'utilisation de techniques simples et le nombre réduit de travailleurs ;
- Des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel ;
- Des marchés échappant à tout règlement et ouvert à la concurrence.

Il est important de noter que dans la commune de Mengueme, l'économie informelle s'y est développée de façon transversale dans chacun des secteurs et sous-secteurs économiques. Cette contrainte rend difficile l'évaluation et la maîtrise exhaustive de l'économie locale. Toutefois, le secteur tertiaire est plus marqué par cet informel car certaines installations économiques de commerce, de services de restauration, ... ne sont pas enregistrées et sont même souvent installées sur les espaces inappropriés.

Par ailleurs, il faut remarquer que cette économie informelle permet de répondre à une demande manifeste et est bien le signe supplémentaire de l'urbanisation de la commune qu'il conviendrait dès lors d'encadrer convenablement.

### 4.3. PRINCIPALES POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

Les opportunités économiques engendrent tout output susceptible de booster de façon significative le développement économique de la commune de Mengueme. Ici nous sortons des normes économiques conventionnelles et ressortons des faits économiques à impact macro. La commune de Mengueme a un potentiel intéressant pour son développement, mais non exploité. Le tableau ci-dessous met en exergue les potentialités de développement économique de la commune.

**Tableau 26: Potentialités, ressources et contraintes de la commune de Mengueme**

Secteur	Potentialités	Ressources
Transport	-Proximité avec les villes de Mbalmayo et de Ebolowa ; -routes en terre quasi praticables en saison des pluies	-Marchés d'approvisionnement et d'écoulement des produits agricoles et maritimes.
Tourisme et Loisirs	-Proximité du fleuve Nyong et présence permanente de nombreux cours d'eau	-Disponibilité des produits de pêche et des sites potentiellement touristiques
Agriculture Développement Rural	Conditions agroécologiques favorables à la pratique de nombreuses spéculations Agropastorales	- Terres arables et hydromorphes, -pluviométrie élevée, -couvert végétal important ;
Elevage, Pêches et Industries Animales	-Possibilité de développer la pêche et la pisciculture ; -Conditions favorables de développement de l'élevage des espèces non conventionnelles et de préservation de l'écosystème	-Disponibilité des produits de la pêche ; -disponibilité des espèces fauniques à apprivoiser et à élever.
Environnement et Protection de la Nature et Développement Durable	- Produits forestiers non ligneux	-Disponibilité des espèces émergents et des essences forestières rares.
Culture	Zone de rencontre et d'échange de culture	-Population nombreuse et diversifiée ; -main d'œuvre importante,
Commerce	- Produits de pêche et de l'agriculture	-Existence de quelques infrastructures marchandes

Source : POLYGONE Sarl, 2024

Tableau 27: Potentiel Naturel de la commune

Ressources naturelles	Localisation	Potentiel	Utilisation/Utilisateurs	Contrôleur	Accès
Fleuve Nyong et nombreux Cours d'eau	Dans toute la commune	lits de cours d'eau sableux et poissonneux	Population locale	Population locale	Libre
Carrière de pierre et de sable		Présence de gisements	Etat, population locale	Etat et population locale	Contrôlé
Site naturel	Lieux sacrés	Dans toute la commune	Population locale	Etat et population locale	Libre
Sites sacrés	Les villages de la Commune	Présence de plusieurs espèces fauniques et floristiques	Populations locales,	Populations	Accès libre et contrôlé
Sites touristiques	Les villages de la commune	Présence de plusieurs vestiges	Etat Population locale	Population Etat	Accès libre et contrôlé

Source : POLYGONE Sarl, 2024

La commune jouit actuellement d'une économie essentiellement primaire mais il s'observe une émergence progressive du secteur tertiaire. Or, la commune bénéficie de nombreux atouts naturels, culturels, touristiques, géographiques, humains pouvant contribuer durablement à son développement économique et permettre à la commune de s'arrimer à la nouvelle donne mondiale qui veut que plus de 50% de l'économie provienne des activités urbaines. Ces atouts sont :

- Sa situation géographique stratégique ;
- Les zones agricoles et marécageuses ;
- Les carrières de pierres et de sable ;
- Les attraits touristiques ;
- La présence de nombreux partenaires et acteurs de développement ;
- Une main d'œuvre locale jeune et forte.

## 4.4. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

### 4.4.1. Hiérarchisation des problèmes

Les principaux problèmes relatifs au développement économique dans la commune de Mengueme peuvent se résumer comme suit :

- Le secteur agricole menacé par une insuffisance d'infrastructures et sa relative modernisation ;
- La précarité des activités secondaires ;
- Des problèmes d'accessibilité dus à l'état de la voirie ;
- Le secteur tertiaire inégalement réparti sur le territoire communal et à dominance informel ;
- Absence d'une vision de développement locale consensuelle entre les différents acteurs.

### 4.4.2. Analyse des problèmes et de leurs effets

Les causes du disfonctionnement de l'économie locale sont multiples dans la commune de Mengueme. Ils relèvent des facteurs endogènes et sont amplifiées par certains facteurs exogènes.

**Les facteurs endogènes :** Il s'agit des problèmes structureaux et organisationnels liés à chaque secteur et relatif aux systèmes d'exploitation artisanaux et extensifs ne pouvant pas assurer de bons rendements, ni la subsistance. Bien plus, on note une absence de planification stratégique pour un développement durable à long terme.

**Les facteurs exogènes :** Ils sont en relation avec l'environnement de développement, tel que la pression démographique, les migrations, l'insuffisance des infrastructures, l'insuffisance, voire l'absence de l'accompagnement et l'appui technique et financier, la faiblesse du marché de consommation locale, l'insuffisance des budgets de l'Etat...

### 4.4.3. Analyse FFOM

Au regard de la situation de la commune de Mengueme ci-dessus présentée, un ensemble d'observations peut être fait. Les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la commune sont présentés dans le tableau qui suit au travers de l'analyse par le matrix FFOM.

Tableau 28 : Analyse FFOM du l'analyse de l'économie locale à Mengueme

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un potentiel pour la pêche ;</li> <li>• Disponibilité foncière ;</li> <li>• Existence d'un important gisement minier (sable et gravier) ;</li> <li>• Existence des services déconcentrés des ministères pour le développement d'un tissu économique intéressant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse institutionnelle locale ;</li> <li>• Insuffisance des moyens techniques ;</li> <li>• Faible pouvoir d'achat de la population ;</li> <li>• Faible maîtrise ou ignorance des textes et des initiatives pour les projets de développement économique local ;</li> <li>• Insuffisance d'intrants pour l'élevage ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des structures d'encadrement (services déconcentrés de l'Etat) pour le développement de l'artisanat ;</li> <li>• Existence d'un potentiel touristique intéressant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de compétitivité entre les exploitants agricoles ;</li> <li>• Vente des produits à l'état brut ;</li> <li>• Prépondérance du secteur informel ;</li> <li>• Insuffisance d'encadrement pour les exploitants agricoles.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt de la commune pour le développement local ;</li> <li>• Proximité avec les principaux marchés d'écoulement des produits</li> <li>• L'aménagement de voies dédiées au développement agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'énergie électrique ;</li> <li>• Démotivation des jeunes pour l'activité agricole ;</li> <li>• Manque d'initiatives de projets pour le développement local ;</li> <li>• Manque de dynamisme de la part des populations.</li> </ul>

Source : POLYGONE Sarl, 2024

Près de 90% de la population exerce dans le secteur de l'agriculture. Elle développe des activités agricoles et pastorales qui leur procurent l'essentiel de leurs revenus. L'administration quant à elle ne procure pas un revenu considérable dans le tertiaire. Le secteur primaire est confronté à la faiblesse de la technologie, l'utilisation des pesticides et des engrais, l'insuffisance d'un personnel d'encadrement, etc.

La commune de Mengueme a une forte vocation agricole. Le tertiaire est encore embryonnaire et dominé par l'administration et le commerce majoritairement informel. Le secondaire quant à lui reste très embryonnaire. Les autres services également à améliorer sont le transport et le tourisme.

#### 4.4.4. Enjeux et défis

Entre autres enjeux et défis on peut citer :

- La maîtrise du développement urbain ;
- La modernisation et l'appui à l'agriculture et l'élevage ;
- Renforcement de la coopération avec les acteurs économiques locaux et internationaux ;
- Le développement économique durable ;
- Le renforcement de l'offre et de la demande touristique ;
- La promotion de l'économie sociale solidaire.

## 5. MODES DE DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS DES PERSONNES ET DES BIENS DANS LA COMMUNE

Dans le processus de planification d'une ville, il est difficile de ne pas penser à un espace concret, celui fait de bâtiments, de rues, d'espaces publics et d'individus interagissant au sein de ce territoire défini. Ce paysage urbain, riche et complexe, est le fruit d'un assemblage de processus, de modèles et d'expériences qui se déroulent dans l'espace. Comprendre ces dynamiques constitue un enjeu fondamental pour la recherche urbaine, abordée sous divers angles disciplinaires. Depuis près d'un siècle, les géographes urbains ont apporté des contributions significatives à la compréhension des interactions entre les processus environnementaux, économiques, politiques et culturels qui façonnent notre environnement bâti et les relations sociales qui en découlent. Cependant, un aspect essentiel de cette scène urbaine a souvent été relégué au second plan : le mouvement, et plus particulièrement, la mobilité.

Dans cette perspective, il devient impératif d'intégrer les enjeux de transport et de mobilité dans le processus de planification urbaine. Ce chapitre se propose ainsi d'explorer en profondeur les facilités de transport et de mobilité au sein de la commune de Mengueme. En examinant les infrastructures, les services disponibles, ainsi que les pratiques de mobilité des habitants, nous chercherons à identifier les forces et les faiblesses de ce système. Cette analyse permettra non seulement de mieux comprendre les défis actuels auxquels la commune est confrontée, mais également d'envisager des solutions innovantes et durables pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Ainsi, en plaçant la mobilité au cœur des réflexions urbanistiques, nous aspirons à contribuer à la création d'une ville plus accessible, où chaque individu peut se déplacer librement et efficacement. Ce faisant, nous espérons favoriser une meilleure intégration des différentes composantes du territoire, tout en tenant compte des aspirations et des besoins diversifiés de la population de Mengueme. Cette approche holistique du transport et de la mobilité se révèle essentielle pour bâtir une commune résiliente et dynamique, capable de relever les défis contemporains et de s'adapter aux évolutions futures.

## 5.1. PRESENTATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS AU CAMEROUN

Le secteur des transports est un acteur principal dans le développement économique du Cameroun. Il contribue d'une manière significative à la richesse nationale, soit 5 % du PIB. Les modes de transport sont diversifiés. Néanmoins, le transport routier est le mode dominant. En effet, il assure environ 85 % de la demande en passagers et marchandises. Toutefois, la part modale des chemins de fer demeure faible, malgré les efforts de l'état pour renforcer ce dernier. La ligne Douala - Yaoundé - Ngaoundéré, longue de 1060 km, est la seule ligne fonctionnelle. Ses services touchent seulement 1.5 % de la demande en passagers et 5.7 % de la demande en marchandises.

Le trafic international de marchandises est principalement assuré par la voie maritime, à travers les trois ports de Douala, Kribi et Limbé. Le port Autonome de Douala est le plus sollicité, en assurant 95 % de la demande totale.

Le Cameroun dispose de quatre aéroports internationaux (Douala, Yaoundé – Nsimalen, Garoua et Maroua) qui cumulent plus de 98% du trafic aérien et une quinzaine d'aéroports secondaires.

Le Cameroun contribue au désenclavement des pays limitrophes sans littoral, principalement le Tchad et la RCA. L'essentiel des échanges commerciaux de ces deux pays avec le reste du Monde s'effectue via le PAD, en transitant soit par voie routière ou via le transport combiné route/rail, le long de corridors conventionnels définis en commun accord entre le Cameroun et les pays concernés.

Sur le plan institutionnel, les Ministères des Travaux Publics (MINTP) et du Transport (MINT) sont les principales institutions en charge de l'activité, appuyés par des établissements spécialisés (PAD, APN, CAMRAIL, CCAA, ..) chargés de la gestion spécifique des modes de transport.

Sur le plan du financement, la plus grande partie des investissements est allouée au secteur routier. En ce qui concerne l'entretien, le fonds routier (FR), créé en 1996 et placé sous la tutelle du Ministère des Finances, constitue le principal « bailleur de fonds » de l'entretien routier du pays. Il collecte les principaux fonds pour le financement des travaux de maintenance réalisés par (i) le Ministère des Travaux Publics, (ii) le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain ainsi que (iii) le Ministère des Transports pour les activités relatives à la sécurité routière.

La plus grande ressource (80 % des recettes) provient de la redevance d'usage routier (RUR). Elle est suivie par (i) la redevance de péage (10 %), (ii) le produit des amendes (4 %) et (iii) la taxe à l'essieu (4 %). Bien qu'elles soient en nette progression, les ressources du FR restent nettement en dessous des besoins réels pour l'entretien du réseau prioritaire et la garantie de sa bonne praticabilité. L'étude d'actualisation du Plan Directeur Routier (PDR), devait proposer une stratégie visant à accroître au cours des prochaines années, l'effort d'entretien (en augmentant les ressources du fonds) et rattraper le retard pris dans la réhabilitation du réseau.

La région du Centre est l'une des régions les plus peuplée du Cameroun.

Sa position stratégique a permis la croissance des activités commerciales, portant sur des produits agricoles, du et pastorales, des produits de la pêche et où les transactions s'effectuent principalement via les marchés intérieurs.

## 5.2. ANALYSE DU SECTEUR DES TRANSPORTS DANS LA COMMUNE DE MENGUEME

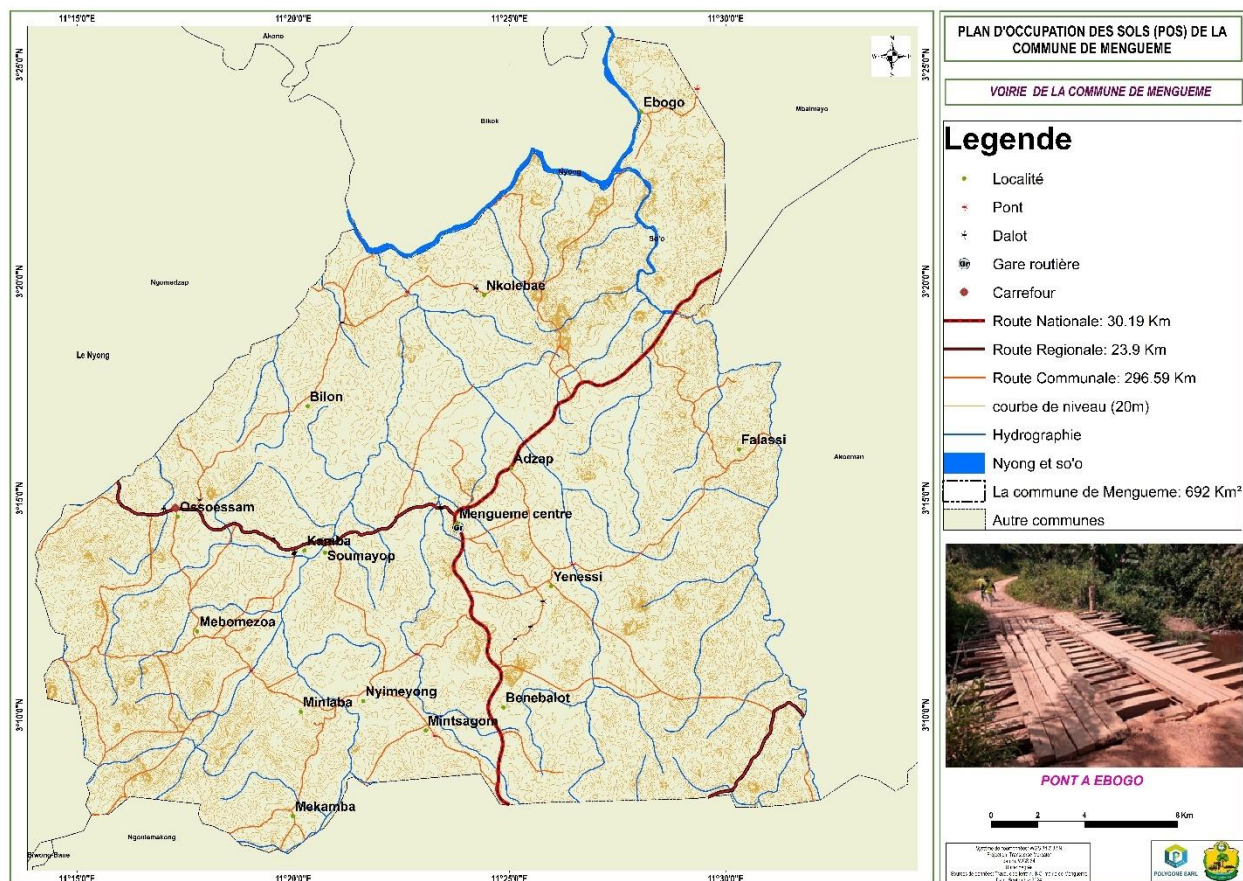
La présente section ambitionne de faire l'état des lieux des infrastructures de la commune de Mengueme. Il s'agira de questionner toutes les facilités nécessaires à l'épanouissement infrastructurel des populations de la commune, d'analyser leur état, leur accessibilité, leur quantité. Cette analyse permettra de savoir si l'offre qualitative et quantitative en infrastructures répond suffisamment aux besoins de sa population.

### 5.2.1. Les infrastructures de transport

#### 5.2.1.1. Les infrastructures routières

D'une superficie de 692 km<sup>2</sup>, la commune de Mengueme présente un réseau routier complexe. En effet, La totalité des routes desservant la commune et ses villages sont partiellement praticables, car non revêtues.

Carte 11: Réseau de transport de la commune de Mengueme



Le réseau viarie qui constitue l'infrastructure de base de cette commune se caractérise ainsi qu'il suit :

- **On note la présence d'une Route nationale (N2)** : cette route, longue d'environ 30,19 km, traverse la commune du Sud au Nord-Est de Mengueme, passant par des localités clés comme Banga et Mengueme centre. Elle est en totalité bitumée.
- **Route régionale** : 23,9 km, non bitumée.
- **Réseau routier communal** : ce réseau s'étend sur environ 296,59 km, et relie les différentes zones de la localité. La majorité des voies étant non revêtues, cela représente un défi pour la mobilité des habitants, malgré le fait qu'une petite portion au niveau du centre administratif soit revêtue.

La commune de Mengueme dispose d'un linéaire total de 350,68 km de routes, mais la majorité de ces voies sont en mauvais état, ce qui limite l'accessibilité et le confort des usagers. La présence de routes en terre, souvent en très mauvais état, souligne un manque d'entretien et d'investissement dans les infrastructures. Le tableau suivant donne un récapitulatif de la voirie de cette localité.

**Tableau 28: Caractérisation du réseau routier à Mengueme**

Type de route	Longueur (km)	Etat
Route nationale (N2)	30,19	bitumée
Route régionale	23,9	Non bitumée
Routes communales	296,59	Non bitumée

En dehors de la RN2 et du court tronçon bitumé au centre de Mengueme, la commune ainsi que ses villages sont desservies par un réseau routier non revêtu, rendant leur accessibilité difficile, notamment en cas d'intempéries. Il est quasiment impossible d'évaluer le système de voirie de cette commune et de décrire sa structure géométrique, la majeure partie étant constituée de pistes rurales. De plus, l'entretien du réseau routier, tant au niveau principal que secondaire, fait défaut. Les voies, en plus d'être en terre, se trouvent dans un état de dégradation avancée, entraînant des pertes de capacité significatives. On constate également l'absence d'aménagements fondamentaux tels que des trottoirs et des caniveaux pour l'évacuation des eaux. Il convient de souligner que l'ensemble des carrefours, qu'ils soient sur le réseau principal ou secondaire, ne fait l'objet d'aucune gestion, rendant difficile l'établissement d'une hiérarchie claire au sein du réseau routier. De manière générale, il n'existe aucune politique de gestion des points sensibles de la circulation.



**Image 9: RN2 et Route en terre à Falassi**

### 5.2.1.2. Infrastructures et équipements du réseau de transport ferroviaire, maritime et aérien

La commune de Mengueme n'est parcourue par aucune ligne de chemin de fer et ne possède non plus d'infrastructures liés au transport aérien. Par contre, l'on peut observer à sa limite du côté Nord, le passage du cours d'eau Nyong. Ce cours d'eau se retrouve non exploité du fait de l'absence d'aménagements adéquats.

On note la présence de plusieurs ponts en bois, source d'insécurité pour les usagers. Les ponts en bois de la commune de Mengueme, bien qu'ils remplissent une fonction nécessaire en facilitant le passage, présentent des préoccupations importantes en matière de sécurité et de durabilité. Leur construction en bois, bien que traditionnellement utilisée, les rend vulnérables aux intempéries et à l'usure, ce qui peut compromettre leur intégrité structurelle au fil du temps. De plus, ces ponts peuvent ne pas répondre aux normes de sécurité modernes, ce qui augmente le risque d'accidents pour les usagers. L'absence d'entretien régulier et de rénovations peut aggraver cette situation, rendant ces infrastructures potentiellement dangereuses. Pour garantir la sécurité des usagers et améliorer la fiabilité des déplacements, il serait crucial d'envisager des solutions de remplacement ou de renforcement, telles que la construction de ponts en matériaux plus robustes et durables.

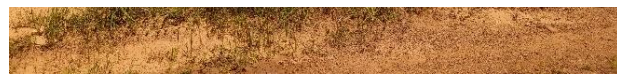
### 5.2.2. Les gares routières

Il est déplorable de constater que, dans le contexte camerounais, de nombreuses installations de transport se trouvent dans un état de délabrement avancé, ce qui compromet leur efficacité. La gare routière de Mengueme, située au cœur du centre administratif, illustre parfaitement cette problématique. Bien qu'elle fonctionne comme terminus pour diverses lignes de transport, son aménagement demeure sommaire. En effet, il s'agit d'un espace ouvert dépourvu d'infrastructures formelles, telles que des salles d'attente, des commerces ou des services d'information touristique, qui sont pourtant cruciaux pour améliorer l'expérience des voyageurs.



Image 11: Gare routière en construction

Il convient de souligner qu'il n'existe pas de gare routière formelle à Mengueme, ce qui accentue le manque de confort et d'efficacité pour les usagers. Cependant, il est réjouissant de noter qu'une nouvelle gare routière est actuellement en construction, ce qui pourrait potentiellement remédier à ces lacunes.



S'agissant du coût de transport, il varie en fonction du moyen utilisé, des différentes destinations et de l'état de la route. Les principales destinations sont : Mbalmayo et Yaoundé. Le tableau suivant présente les coûts de transport quittant de la gare de Mengueme pour certaines destinations. Le tableau ci-dessous illustre bien la situation des coûts de déplacements. On constate que la desserte, aussi bien par autocar que par moto demeure coûteuse.

Tableau 29: Coût de transport à la gare par différentes destinations

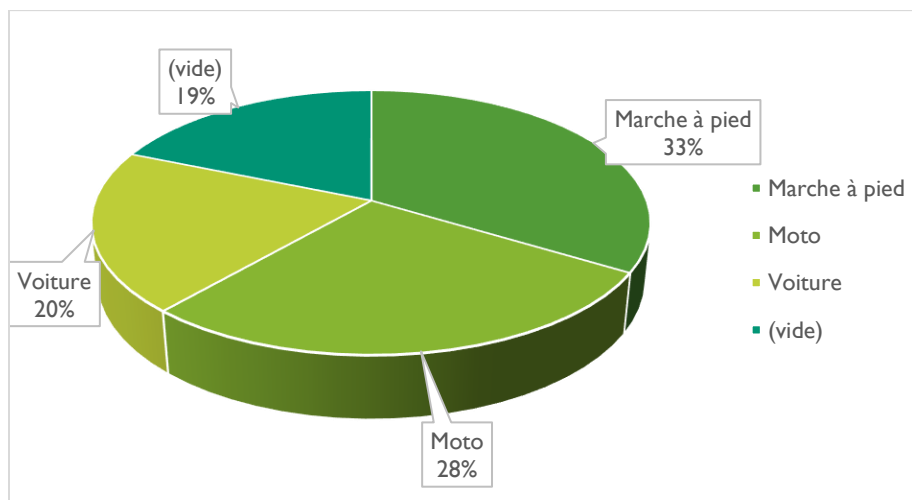
Destination	Prix du transport (XAF)	
	Moto	Car
Mengueme- Mbalmayo	2000	1000 FCFA
Mengueme- Yaoundé	//	1500 FCFA

### 5.2.3. Transport urbain et interurbain

#### 5.2.3.1. La mobilité urbaine de personnes

La mobilité urbaine est un enjeu crucial pour le développement socio-économique d'une localité. Dans la commune de Mengueme, les déplacements quotidiens des habitants sont influencés par divers facteurs, allant des infrastructures disponibles aux moyens de transport disponibles, sans oublier la réglementation en vigueur. L'enquête menée par le BET Polygone Sarl a mis en lumière des tendances significatives dans les modes de déplacement des résidents, révélant des défis majeurs à surmonter pour améliorer la qualité de vie et l'accessibilité.

Figure 37: Répartition modale des déplacements



Source : Enquête BET Polygone Sarl, 2024

#### 5.2.3.2. Les modes actifs

L'analyse des données révèle que la marche à pied constitue le mode de déplacement le plus fréquent à Mengueme. Elle représente 33 % des déplacements internes. Toutefois, cette pratique est entravée par l'absence d'infrastructures appropriées. En effet, à l'exception de la nationale N2, la commune ne dispose ni de trottoirs ni d'aménagements spécifiques pour les piétons, ce qui contraint les usagers à évoluer dans des

conditions souvent périlleuses. Ce déficit d'infrastructures adaptées non seulement freine la marche à pied, mais décourage également l'utilisation de moyens de transport alternatifs tels que le vélo.

Le vélo, en tant que mode de déplacement, pourrait offrir une solution intéressante pour la commune. Cependant, l'analyse révèle que les usagers de la route ne disposent pas de vélos, principalement en raison de l'inadéquation des infrastructures. Le manque de pistes cyclables sécurisées et d'espaces dédiés au stationnement des vélos limite l'adoption de ce mode de transport. Ainsi, bien que le vélo puisse représenter une alternative viable, les conditions actuelles ne permettent pas de l'exploiter pleinement.

### 5.2.3.3. Le transport artisanal ou informel

Similairement à la plupart des villes africaines, la commune de Mengueme est largement dominée par le transport informel ou artisanal pour certains. Il est actuellement très difficile de dénombrer avec précision les conducteurs et conductrices, encore moins les engins utilisés comme différents moyens de transport car la plupart ne sont pas enregistrés. Le transport artisanal a ceci de particulier qu'il se développe très rapidement en l'absence d'un mode organisé et structuré. Il paraît accessible rapidement, facilement et parfois à coût négociable et offre une certaine proximité, d'où son succès et même sa relative efficacité apparente dans un système de transport.

- **Les mototaxis**

Après la marche à pied, la plupart des déplacements internes à la commune de Mengueme sont assurés par les mototaxis, qui du fait de l'état des infrastructures réussissent toujours à se faufiler jusqu'au "last mile". Les mototaxis, qui représentent 28% des déplacements à Mengueme, illustrent parfaitement cette dynamique. Ces véhicules sont particulièrement adaptés aux réalités urbaines de Mengueme, permettant aux usagers de se déplacer rapidement dans des zones souvent mal desservies par les transports plus capacitaires.

Cependant, l'essor des mototaxis n'est pas sans conséquences. La sécurité routière est gravement compromise, car ces conducteurs ne sont généralement pas enregistrés et opèrent sans les assurances et permis nécessaires. Les routes en mauvais état exacerbent le risque d'accidents, rendant les trajets potentiellement dangereux. De plus, les mototaxis sont souvent associées à des comportements imprudents, tels que la conduite sans casque, ce qui augmente la vulnérabilité des passagers et des autres usagers de la route. Ces enjeux soulignent la nécessité d'une régulation stricte et d'une sensibilisation à la sécurité routière.

### 5.2.3.4. Les voitures particulières

La commune de Mengueme se distingue par une situation socio-économique qui limite considérablement la possession de véhicules personnels parmi sa population. En effet, les données recueillies lors d'enquêtes ménages révèlent un taux de motorisation assez faible. Ils correspondent à 20% des déplacements urbains. Cette situation est largement tributaire des revenus des ménages, qui influencent directement la capacité d'acquisition et d'entretien d'un véhicule.

Cette faible motorisation s'explique également par l'état dégradé des infrastructures routières. La quasi-totalité des voies de circulation dans la commune sont en mauvais état et non revêtues, rendant les déplacements en voiture non seulement désagréables, mais également risqués. Les conditions de circulation, souvent marquées par des routes inaccessibles ou dangereuses, dissuadent les habitants d'investir dans des véhicules personnels. Par conséquent, ce mode de transport demeure le moins fréquent au sein de la commune.

#### **5.2.4. La mobilité urbaine de marchandises et de biens**

Les motos, les véhicules de type Dyna et quelques poids lourds constituent le principal moyen de transport des marchandises observé sur le réseau routier urbain de Mengueme. En effet, un flux non négligeable de ce type de véhicules, qu'ils soient chargés ou vides, circule régulièrement dans la commune. Ces véhicules jouent un rôle essentiel dans le transport de marchandises et du bois exploité dans la zone où l'activité forestière est particulièrement intense.

Cependant, il est intéressant de noter l'absence de tricycles, qui sont souvent utilisés dans d'autres contextes urbains pour le transport de marchandises. À Mengueme, le transport de marchandises s'effectue principalement par le biais de motos ou, dans certains cas, en portant les charges sur la tête. Cette pratique traditionnelle, bien que courante, témoigne des défis que rencontrent les habitants face aux infrastructures limitées et à l'absence de moyens de transport adaptés.

L'absence de stations de service à Mengueme représente un défi majeur pour la mobilité et l'économie locale, affectant directement les usagers et les transporteurs. Les mototaxis, qui constituent 28 % des déplacements, doivent non seulement parcourir de longues distances pour se ravitailler, mais ils dépendent également de l'utilisation d'essence transportée dans des bidons, ce qui complique davantage la situation. Cette pratique peut augmenter le risque d'accidents, surtout en raison de l'état dégradé des routes, et impose une dépendance à des sources d'énergie externes, rendant la communauté vulnérable aux fluctuations de prix. Pour remédier à ces défis, la création de stations de service locales, en parallèle à des efforts pour améliorer les infrastructures routières, pourrait significativement renforcer la sécurité, la mobilité et le développement économique de Mengueme.

#### **5.2.5. Les générateurs de déplacements**

Un générateur de déplacement se définit comme un équipement ou une activité localisable géographiquement, qui entraîne le déplacement de personnes et/ou de biens à l'intérieur ou vers l'extérieur d'une zone donnée. Dans la commune de Mengueme, ces déplacements résultent de divers générateurs, qui peuvent être classés en deux catégories : internes et externes.

##### **5.2.5.1. Les générateurs internes**

Les générateurs de déplacement internes à Mengueme jouent un rôle fondamental dans la dynamique de la commune. Parmi eux, les marchés se distinguent comme des pôles d'attractivité, attirant non seulement les habitants, mais aussi des personnes des localités environnantes. Ces lieux de commerce favorisent les échanges et les interactions sociales, générant ainsi un flux constant de déplacements. De plus, le plateau administratif, qui regroupe des institutions telles que la mairie, la sous-préfecture et diverses brigades

administratives, constitue un autre point névralgique. Ce site est le théâtre de nombreux déplacements liés aux démarches administratives des citoyens, soulignant l'importance de l'accès à ces services publics. Enfin, les églises, les écoles et les structures sanitaires ajoutent à la variété des générateurs internes, car ils attirent des usagers pour des activités éducatives, religieuses et sanitaires.

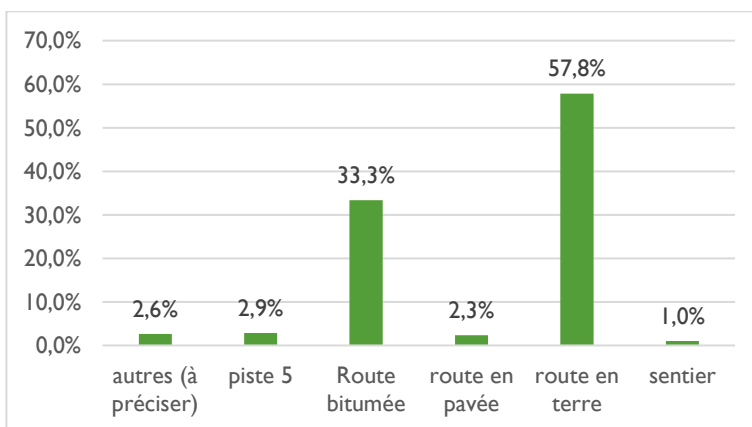
### 5.2.5.2. Les générateurs de déplacements externes

En ce qui concerne les générateurs de déplacements externes, ceux-ci exercent une influence significative sur la mobilité de la population de Mengueme. De nombreux habitants, bien qu'ils résident dans la commune, sont contraints de se déplacer vers d'autres localités pour travailler, se ravitailler ou accéder à des services urbains essentiels. Ces déplacements sont essentiels pour le maintien de la qualité de vie des résidents. Les plus fréquents des déplacements sont ceux en direction de Mbalmayo, pour les ravitaillements divers et des raisons administratives. Les marchands s'approvisionnent à MBALMAYO, à NGOULMAKONG et aussi à NGOMEDZAP. De même, les fonctionnaires et autres travailleurs se déplacent pour MBALMAYO pour leurs salaires.

### 5.2.5.3. Accessibilité des lieux de résidence

L'analyse de l'accessibilité des lieux de résidence à Mengueme met en évidence des problèmes préoccupants dans le système de mobilité de la commune. D'après l'enquête menée par le BET Polygone Sarl, 2024, 57,8% des ménages accèdent à leur logement par des routes en terre, 33,3% par des routes bitumées, tandis que 2,9% y accèdent par des pistes utilisent des pistes, ce qui indique une couverture viaire largement insuffisante. Cette situation crée d'importantes difficultés d'accès, particulièrement pendant la saison des pluies, et impacte la qualité de vie des habitants. Les limitations d'infrastructure affectent également les transports scolaires, médicaux et commerciaux, rendant la commune moins attractive pour de nouveaux résidents et investisseurs

Figure 38: Accessibilité des ménages



Source : Enquête BET Polygone Sarl, 2024

Cet état de fait ressort l'importance du travail à faire par la municipalité dans un processus d'urbanisation contrôlé et normalisé et s'arrime directement à l'amélioration du réseau viaire communal.

### 5.2.6. Organisation du transport

L'organisation du transport fait référence à la planification, à la gestion et à la coordination des activités liées au déplacement de personnes ou de marchandises d'un point à un autre. Cela inclut d'ailleurs plusieurs aspects.

Le secteur de transport dans la commune de Mengueme est géré par plusieurs institutions qui interviennent dans la gestion et le développement des infrastructures. Il s'agit notamment du Ministère des Travaux Publics (MINTP), du Ministère des Transports (MINT), du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH), le Conseil Régional du Centre ainsi que la commune de Mengueme.

Le MINTP et le MINT ont à leur charge le développement des politiques et stratégies relatives au secteur et assurent les aspects techniques relatifs à l'activité. Le MINDUH s'investit également dans les questions d'infrastructures routières dans le cadre de l'amélioration des voiries urbaines. Depuis l'application du décret N° 2010/ 0240/PM du 26 Février 2010, le rôle du MINTP et du MINT se limite à l'assistance et à l'appui en faveur des communes, dorénavant responsable des tâches suivantes :

- Création, aménagement, entretien ainsi que l'exploitation et la gestion des voiries communautaires primaires et secondaires et leurs équipements, y compris l'éclairage public, la signalisation, l'assainissement pluvial, les équipements de sécurité et les ouvrages d'art,
- Elaboration de plans de circulation et de déplacement urbain,
- Conception et l'exécution des plans d'investissement communaux relatifs au secteur transport,
- Organisation et la gestion des transports publics urbains,
- Création et entretien des voiries municipales ainsi que la réalisation de travaux connexes,
- Construction, équipement, gestion, entretien et maintenance des équipements de transport d'intérêt communautaire, notamment les gares routières.

L'insuffisance des financements alloués à l'aménagement des infrastructures et des voiries ainsi que la faible coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'activité, constituent les principales contraintes pour le développement du secteur et l'adéquation entre l'offre et la demande. On mentionne aussi certaines limites en relation avec le cadre réglementaire, notamment les mesures fiscales et réglementaires insuffisamment incitatives au développement des entreprises de transport.

Sur la base des textes légaux, la communauté urbaine joue un important rôle dans le domaine de la mobilité urbaine. Elle est de facto l'autorité organisatrice des déplacements pour le territoire qu'elle couvre. Ses attributions sont clairement définies par la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes (Articles 17 et 110). Elles sont particulièrement chargées de :

- Organiser et gérer les transports publics ;
- Créer, entretenir, et exploiter les voiries communautaires primaires et secondaires et développer les activités connexes y afférentes ;

- Préparer les plans de déplacements urbains et les plans de circulation ;
- Préparer les plans de développement urbain, les schémas directeurs, et les plans d'occupation des sols ;
- Élaborer et exécuter les plans d'investissement communaux.

Les attributions des communautés urbaines dans le domaine du transport public ont aussi été précisées et renforcées par le décret N°2015/4209/PM du 24 novembre 2015, décret d'application de la loi 2004/018. Ce décret va aussi plus loin, à juste titre, que le transport public puisqu'il définit globalement ce qu'est un plan de déplacements urbains et note que, dans le cadre de son élaboration, la commune ou la communauté urbaine est chargée « d'améliorer la fluidité du trafic routier, d'organiser et de promouvoir le stationnement, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mobilité des populations dans son ressort territorial ».

Malgré un transfert progressif aux CTD des compétences et des ressources dans le cadre du processus de décentralisation (**décret N°2021/745 du 28 décembre 2021 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat dans le cadre de leur participation à l'organisation et à la gestion des transports**), la commune de Mengueme semble encore peu outillée pour accomplir de manière adéquate et durable les missions de développement local. On note une absence de documents planification et de gestion des transports. Parmi les raisons de cet état des choses figurent les ressources financières, humaines et matérielles limitées, ainsi que des faiblesses en matière de gestion budgétaire, comptable et en matière de coopération décentralisée. L'absence d'un plan de voirie et de documents régissant le secteur des transports rend particulièrement l'action complexe.

### 5.2.7. Synthèse

La circulation dans la commune de Mengueme se caractérise par trois formes principales : le trafic interne, le trafic d'échange et le trafic de transit. Le trafic interne concerne les déplacements au sein de la commune, notamment entre le centre-ville et les quartiers environnants, et s'effectue principalement à pied, en véhicules motorisés. Le trafic d'échange englobe les interactions de Mengueme avec sa région, incluant les trajets domicile-travail, domicile-école et les loisirs, où les résidents accèdent aux services essentiels et aux zones de production. Enfin, le trafic de transit implique des mouvements de marchandises, principalement de bois, souvent en direction de régions voisines, soulignant le rôle de Mengueme comme axe de transit important.

Cependant, l'état des routes à Mengueme est préoccupant, avec de nombreuses voies en mauvais état, non revêtues ni entretenues rendant la circulation difficile et dangereuse, surtout pour les véhicules motorisés. De plus, l'absence caractérisée de trottoirs pour piétons pose un problème majeur, limitant la sécurité de ces derniers. Dans ce contexte, des efforts d'amélioration des infrastructures routières, ainsi que la création de trottoirs et de liaisons par voie d'eau, seraient essentiels pour optimiser la mobilité et les échanges au sein de la commune.

En somme, le système de transport à Mengueme, bien qu'essentiel à la mobilité des habitants, est marqué par des défis considérables liés à l'état des infrastructures et à l'accessibilité. Une planification stratégique et des investissements ciblés sont nécessaires pour améliorer le réseau routier, moderniser les infrastructures fluviales, et renforcer la sécurité et l'efficacité des modes de transport. Cela permettrait non

seulement de faciliter les déplacements au sein de la commune, mais également de dynamiser son développement socio-économique.

Tableau 30: Matrice SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de saturation du réseau</li> <li>- Prédominance de la mobilité douce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau routier en mauvais état</li> <li>- Faible hiérarchisation du réseau</li> <li>- Absence de gestion des intersections</li> <li>- Absence de couloirs dédiés à la mobilité douce</li> <li>- Vétusté du parc Automobile</li> <li>- Système accidentogène</li> <li>- Absence de politiques publiques encadrant le secteur</li> <li>- Absence de transport public institutionnel de personne,</li> <li>- Approvisionnement et écoulement difficile des marchandises.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non maîtrise des transporteurs, notamment : les moto-taximen</li> </ul> </li> <li>- Absence de station-service</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique</li> <li>• Projet d'appui au développement local du MINDDEVEL</li> <li>• Initiative de financement en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résistance aux changements de mentalités</li> </ul>

Source : BET. Polygone Sarl, Décembre 2024

## 6. EQUIPEMENTS SOCIOCOLLECTIFS

Les équipements socio-collectifs sont les superstructures publiques (émanant de l'Etat) ou des privées (émanant d'initiatives d'organismes et/ou individus) qui doivent répondre aux besoins des populations. Il s'agit des équipements éducatifs (maternel, primaire, secondaire et supérieur) ; administratifs et sécuritaires (bâtiments publics, gendarmeries, commissariats, etc.) ; de sports et de loisirs (stades, complexes sportifs, etc.) ; culturels et cultuels (chefferies, monuments, églises, mosquées, etc.) ; marchands (marchés, abattoirs, gares routières, etc.) ; sanitaires (CSI, CMA etc.). Ce chapitre s'attèle à analyser tant quantitativement que qualitativement les équipements socio-collectifs ainsi que leur répartition dans l'espace communal de Mengueme.

## 6.1. STRUCTURES ADMINISTRATIVES

La commune de Mengueme présente un paysage administratif encore peu étoffé. Si l'on observe une présence notable des services déconcentrés de l'État, œuvrant pour rapprocher l'administration des administrés, leur nombre reste cependant limité. Parmi les structures administratives clés de Mengueme, on retrouve : la sous-préfecture, la mairie, des centres secondaires d'État civil, les délégations d'arrondissement MINPIA et MINADER, un poste agricole ainsi que l'Inspection d'arrondissement de l'Education de Base.



Image 12: Hôtel de ville de Mengueme



Image 13: IAEB de Mengueme

Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL 2024

L'analyse des équipements administratifs de la commune de Mengueme révèle une hétérogénéité notable en termes d'état et de fonctionnalité des infrastructures publiques. L'Hôtel de ville se trouve dans un état satisfaisant, leur bon entretien permettant une pleine fonctionnalité et garantissant ainsi la continuité des services administratifs. Cependant, l'Inspection IAEB, bien que toujours fonctionnelle, est en état vétuste, ce qui soulève des préoccupations concernant sa pérennité et son efficacité à moyen terme. Par ailleurs, les Délégations d'arrondissement MINFOF et le MINSEP ne dispose pas de bâtiments propres à eux. Cette analyse met en lumière la nécessité de prioriser les réhabilitations des infrastructures vétustes, en particulier le CMPJ, afin de garantir un service public optimal et répondre aux besoins essentiels de la population de Mengueme. La sous-préfecture se trouve dans la mairie. Une approche proactive de maintenance et d'investissement dans la modernisation de ces équipements est indispensable pour soutenir le développement durable de la commune.

## 6.2. EQUIPEMENTS SECURITAIRES

La commune de Mengueme dispose de trois équipements sécuritaires : la brigade de gendarmerie, le poste de contrôle, un commissariat spécial et le poste de sécurité publique. Leur présence garantit une réponse rapide aux incidents et contribue à la prévention de la criminalité, renforçant ainsi le sentiment de sécurité parmi les citoyens.



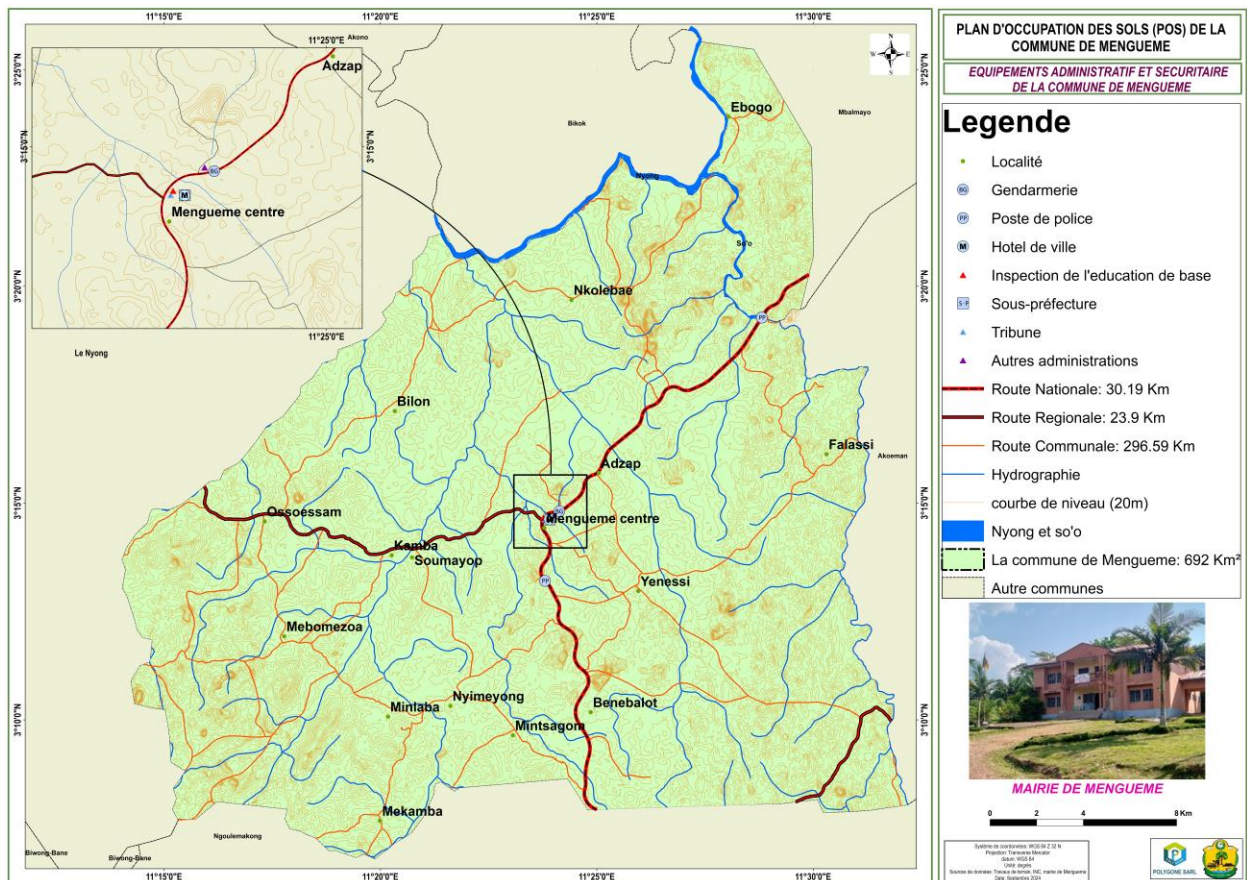
Image 14: Brigade de gendarmerie de Mengueme



Image 15: Poste de sécurité publique de Mengueme

Source : Enquêtes de terrain, Polygone SARL 2024

Carte 12: Distribution spatiale des équipements administratifs et sécuritaires



Source : POLYGONE Sarl, 2024

### 6.3. EQUIPEMENTS EDUCATIFS

Les équipements éducatifs englobent une large gamme d'infrastructures et de ressources matérielles qui soutiennent le processus d'enseignement et d'apprentissage. Dans la Commune de Mengueme, ils se déclinent en deux catégories : l'éducation de Base et l'enseignement secondaire. Pour chaque catégorie, il s'agit d'analyser en priorité les aspects liés à la zone d'influence, à la capacité d'accueil et à l'infrastructure (état du bâti et équipements techniques).

### 6.3.1. Education de base

La commune de Mengueme dispose d'un réseau éducatif comprenant 37 établissements, répartis entre 10 écoles maternelles et 27 écoles primaires. Ils sont repartis de la manière suivante :

**Tableau 31: Répartition des établissements de base par type**

Etablissement	Secteur	Nombre	Enseignant	Elèves	Tableaux	W.C	Salles de classe
<b>Maternel</b>	Public	2	9	159	123	32	168
	Privé	8	2	42			
<b>Primaire</b>	Public	24	86	2148			
	Privé	3	10	274			
<b>Total</b>		<b>37</b>	<b>107</b>	<b>2 623</b>	<b>123</b>	<b>32</b>	<b>168</b>

Source : Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de base (IAEB) de Mengueme, Analyse consultant 2024

Ces établissements sont sous la coordination de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB), qui a pour mission de veiller à leur bon fonctionnement et à la qualité de l'éducation dispensée.



Image 16: Ecole maternelle de Mengueme



Image 17: Ecole maternelle et primaire de Ntang



Image 18: Complexe scolaire maternel et primaire de Mfida



Image 19: EP de Nsili

Source : Enquêtes de terrain par Polygone SARL , 2024

Le diagnostic des établissements de base a permis de dégager les résultats suivants :

#### ➤ Couverture spatiale des établissements scolaires

La commune de Mengueme dispose d'un réseau scolaire relativement développé, avec un certain nombre d'établissements répartis sur son territoire. Cependant, bien que la distance d'un kilomètre à pied pour atteindre une école primaire soit souvent utilisée comme indicateur d'accessibilité, particulièrement pour les jeunes enfants, plusieurs défis demeurent.

La question de l'accessibilité physique reste un enjeu majeur. La distance à parcourir, bien qu'elle puisse être courte en théorie, est souvent compliquée par la qualité des chemins d'accès. Dans certaines zones, les routes et sentiers peuvent être impraticables, particulièrement en saison des pluies, rendant les trajets vers les écoles difficiles et risqués, notamment pour les enfants.

Par ailleurs, la proximité géographique ne garantit pas une éducation de qualité. Le manque d'infrastructures adéquates, comme des salles de classe suffisantes par rapport à la population scolaire, ainsi que des bâtiments souvent vétustes et mal entretenus, nuisent à l'environnement d'apprentissage. De plus, l'absence

de matériel pédagogique approprié, comme les livres ou les équipements technologiques, limite les possibilités d'enseignement. Les classes surchargées constituent également un frein à l'efficacité pédagogique.

#### ➤ **État des Équipements**

Les établissements scolaires de la commune de Mengueme présentent une diversité dans l'état de leurs infrastructures, allant de "bon" à "moyen" et "mauvais". La majorité des écoles publiques et privées ont des bâtiments en bon état, avec des écoles comme celles de Mengueme, Ebogo, Ntang et Mebomezoa disposant de bâtiments en bon état, bien adaptés pour l'enseignement. Cependant, certaines écoles, telles que celles de Nyiemeyong, Bilon et Onomenang, se trouvent dans un état moyen et nécessitent des travaux de maintenance pour préserver leur fonctionnalité. L'école de Mekamba, en revanche, se distingue par son mauvais état, avec des bâtiments délabrés et l'absence totale d'enseignants, ce qui rend son fonctionnement impossible. De plus, l'école catholique d'OSSOESAM est abandonnée, ce qui signifie qu'elle ne peut plus être utilisée comme établissement scolaire.

#### ➤ **Equipements et commodités**

Les équipements scolaires dans la commune de Mengueme sont répartis entre les écoles publiques et privées, avec un total de 2 030 tables-bancs pour les écoles publiques et 1 791 pour les écoles privées. Bien que ces équipements semblent suffisants en termes de nombre, il n'est pas précisé si chaque élève dispose d'un siège et d'une table adéquate, ce qui pourrait constituer un problème dans les établissements à forte fréquentation. En ce qui concerne les tableaux, il y a 123 tableaux pour l'ensemble des écoles, un nombre relativement limité pour un total de 37 établissements, ce qui peut poser un problème dans certaines écoles avec de nombreuses salles de classe.

Par ailleurs, le nombre de toilettes est insuffisant, avec seulement 32 WC pour toute la commune. Cette situation pourrait entraîner des problèmes d'hygiène et de confort, surtout dans les écoles qui comptent un grand nombre d'élèves. Enfin, le nombre de salles de classe est relativement élevé, avec un total de 168 salles pour 2 623 élèves, ce qui permet une bonne répartition des élèves dans les établissements et réduit le risque de surpopulation dans les classes. Toutefois, des investissements supplémentaires dans les équipements, notamment en tableaux et toilettes, ainsi que dans la rénovation des infrastructures vieillissantes, sont nécessaires pour améliorer les conditions d'enseignement.

#### ➤ **Ratios élèves-enseignants et élèves-salles de classe**

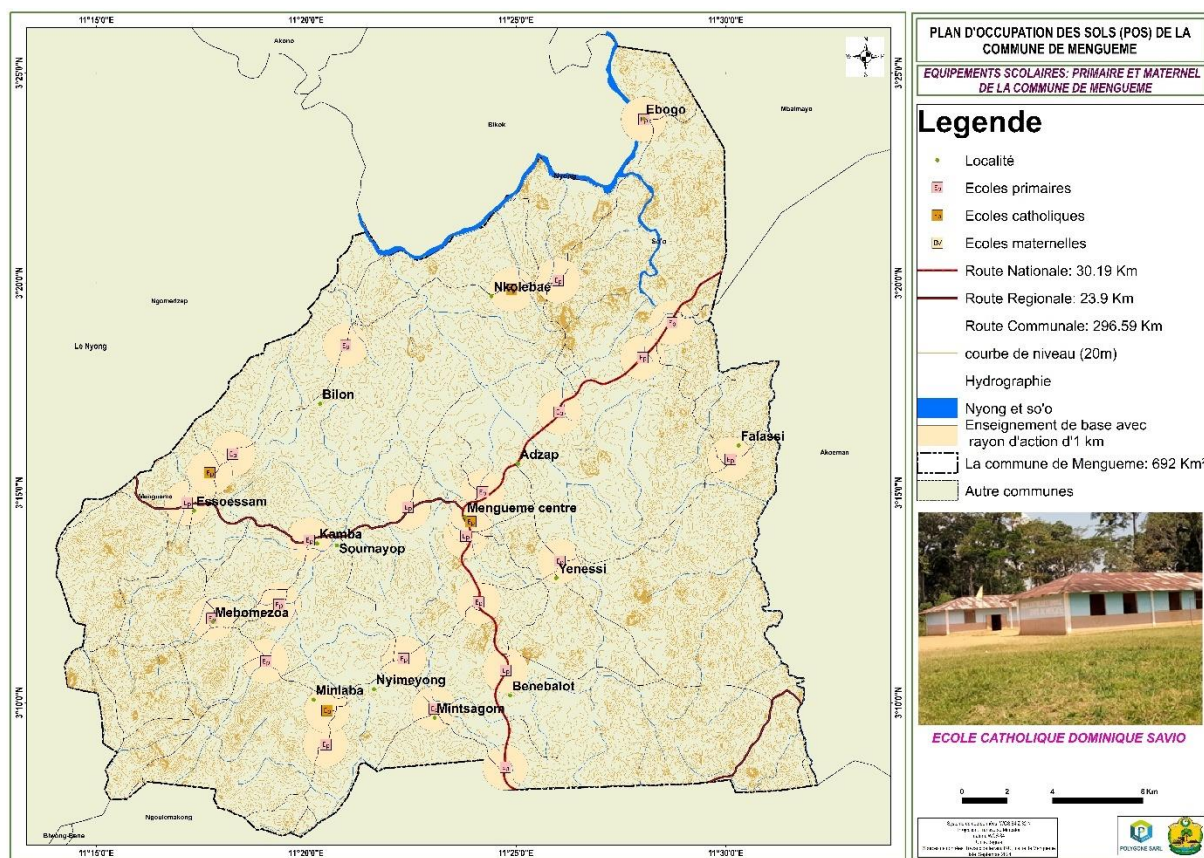
Le ratio élèves-enseignants dans la commune de Mengueme est relativement favorable, avec un total de 2 623 élèves pour 107 enseignants, soit environ 24,5 élèves par enseignant. Ce ratio est raisonnable et permet une gestion pédagogique efficace, même si certains établissements peuvent encore avoir des classes un peu plus chargées en fonction du nombre d'élèves par école. En ce qui concerne le ratio élèves-salles de classe, il s'élève à environ 15,6 élèves par salle de classe, un chiffre qui indique que, dans l'ensemble, les salles ne sont pas surchargées et que les élèves peuvent bénéficier de conditions d'apprentissage relativement bonnes.

Ces ratios suggèrent que, bien que certaines écoles puissent rencontrer des défis liés à l'afflux d'élèves, la majorité des établissements de la commune bénéficient d'une gestion adéquate du nombre d'élèves par enseignant et par salle de classe. Néanmoins, dans les établissements en forte demande, il pourrait être nécessaire d'ajouter des salles de classe supplémentaires ou d'augmenter le nombre d'enseignants pour garantir des conditions d'enseignement optimales.

Dans l'ensemble, la commune de Mengueme dispose d'un réseau scolaire relativement bien réparti et fonctionnel, avec de nombreuses écoles en bon état. Cependant, plusieurs défis doivent être relevés, notamment la nécessité de rénover les écoles en mauvais état, comme celle de Mekamba, et de maintenir celles en état moyen, telles que celles de Nyiemeyong et Bilon. De plus, bien que les équipements de base soient disponibles, il est important de renforcer l'infrastructure sanitaire, notamment en augmentant le nombre de toilettes pour répondre aux besoins croissants des élèves.

Il est également recommandé d'améliorer le nombre et la qualité des tableaux et de poursuivre l'entretien des bâtiments pour éviter leur dégradation. Enfin, bien que les ratios élèves-enseignants et élèves-salles de classe soient satisfaisants en moyenne, une attention particulière doit être portée aux écoles en surpopulation pour garantir une gestion pédagogique optimale. Par conséquent, des investissements dans la rénovation des infrastructures, l'augmentation des équipements, et l'amélioration des conditions sanitaires sont essentiels pour garantir un environnement d'apprentissage de qualité pour tous les élèves.

Carte 13: Distribution spatiale des équipements de l'éducation de base



### 6.3.2. Enseignement secondaire général et technique

La commune de Mengueme est desservie par plusieurs équipements éducatifs de l'enseignement secondaire. On dénombre sur le territoire communal 04 établissements tels que renseignés dans le tableau ci-dessous qui présente la situation générale de l'enseignement secondaire dans la commune.

Tableau 32: Situation générale de l'accès à l'enseignement secondaire dans la Commune de Mengueme

N°	Nom	X	Y	Localisation	Etat	Fonctionnalité
1	CES d' OSSEOSAM	754311,9568	358753,3718	OSSOESAM	Moyen, 4 batiments	F
2	Lycée de Mengueme	765810,1008	359287,4178	Mengueme	Moyen, 5 batiments	F
3	Cetic de Minlaba	760537,4913	350577,7008	Andock (Minlaba)	Moyen, 4 batiments	F
4	SAR/SM	767093,1397	359633,6406	Mengueme	2 batiments, 1 en bon état et 1 en construction	F

Source : Enquêtes de terrain par Polygone sarl , 2024

L'enseignement secondaire et technique de la commune de Mengueme est caractérisé par plusieurs établissements fonctionnels, bien que certains présentent des infrastructures nécessitant des améliorations. Le **CES d'OSSEOSAM**, avec ses quatre bâtiments en état moyen, illustre un cas où les conditions de travail sont opérationnelles, mais où des rénovations régulières sont essentielles pour maintenir la sécurité et la qualité de l'enseignement. De même, le **Lycée de Mengueme**, qui dispose de cinq bâtiments, est dans un état similaire, avec des structures qui, bien que toujours en fonctionnement, pourraient bénéficier d'un entretien renforcé pour éviter toute dégradation future. Le **CETIC de Minlaba**, avec quatre bâtiments également en état moyen, se trouve dans une situation comparable, nécessitant des travaux de maintenance pour préserver ses installations et garantir des conditions d'apprentissage adéquates.

Le **SAR/SM de Mengueme** est un cas particulier, avec deux bâtiments dont l'un est en bon état et l'autre en construction. Ce dernier établissement, bien qu'encore en développement, représente un investissement dans l'avenir éducatif de la commune, avec la possibilité de diversifier et d'élargir l'offre d'enseignement secondaire et technique à mesure que sa construction avance. La finalisation de ce bâtiment en construction est essentielle pour offrir une capacité d'accueil supplémentaire et améliorer l'infrastructure éducative de la commune.

Bien que la plupart des établissements de la commune soient encore fonctionnels, les bâtiments vieillissants et l'absence de certaines infrastructures modernes soulignent la nécessité d'un investissement constant dans la réhabilitation et l'entretien des infrastructures existantes. Les établissements secondaires et techniques de Mengueme, bien qu'offrant une formation essentielle aux élèves de la région, devront être surveillés de

près pour garantir que leurs infrastructures restent adaptées aux exigences pédagogiques et qu'elles continuent à fournir un environnement d'apprentissage sûr et propice à l'épanouissement des élèves.



Image 20: Lycée de Mengueme



Image 21: CETIC de Minlaba

Source : Enquêtes de terrain par Polygone Sarl, 2024

#### Carte 14: Distribution spatiale des équipements scolaires de l'enseignement secondaire

Source : Enquêtes de terrain par Polygone Sarl, 2024

### 6.4. EQUIPEMENTS SANITAIRES

L'adage "la santé n'a pas de prix" souligne l'importance essentielle de l'accès aux soins de santé, un élément clé du bien-être humain. Dans le contexte des Objectifs de Développement Durable (ODD), et plus précisément de l'ODD 3, qui vise à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être pour tous, il est crucial d'analyser les équipements sanitaires présents dans la commune de Mengueme. Actuellement, cette commune dispose de huit formations sanitaires dont l'état et la fonctionnalité diffèrent largement.

Tableau 33: Equipements sanitaires dans la commune de Mengueme

N°	Nom	X	Y	Localisation	Etat équipement	Fonctionnalité
1	Centre de santé Bon secours de Mfida	767041,4597	354397,7715	MFIDA	Moyen	F
2	CSI de Mengueme	766377,1864	358916,2665	Mengueme	Moyen	F
3	CSI d'Ebogo	774437,3391	375864,2516	Ebogo	Bon, 1 bâtiment	F
4	CSI DE Bilon	760602,8448	364981,5746	Bilon	Bon	F

5	CSI de Mebomezoa	755245,0387	354367,0699	Mebomezoa	Bon	F
6	CSI de Minlaba	761178,4903	350754,7186	Minlaba	Moyen, pas de cloture	F
7	Case de santé de Nkolbae	768268,5916	368501,32	Nkolbae	Bon	F
8	CSI d'Ossoesam			Ossoesam	Moyen	F
9	CMA de Mengueme	766973,2311	359650,3925	Mengueme	Bon, nouvellement construit	NF

Source : Enquêtes de terrain par Polygone sarl , 2024

L'analyse diagnostique des équipements sanitaires de la commune de Mengueme révèle une diversité d'états et de fonctionnalités. Globalement, la répartition géographique des centres de santé et structures sanitaires est étendue sur des localités variées telles que Mfida, Mengueme, Ebogo, Bilon, Mebomezoa, Minlaba, et Nkolbae. Cependant, l'analyse met en lumière plusieurs défis en matière d'entretien et de mise en service.

D'une part, les centres en bon état, tels que le CSI d'Ebogo, le CSI de Bilon, le CSI de Mebomezoa, et la case de santé de Nkolbae, assurent une disponibilité des services, même si pour certains, un suivi constant est nécessaire pour prévenir toute dégradation future. D'autre part, des équipements en état moyen, tels que le Centre de santé Bon secours de Mfida, le CSI de Mengueme et le CSI de Minlaba, nécessitent des rénovations pour garantir leur fonctionnalité à long terme, notamment en ce qui concerne la sécurisation des espaces (comme l'absence de clôture à Minlaba) et un entretien régulier. Enfin, bien que la CMA de Mengueme soit récemment construite, son absence de fonctionnalité active met en lumière un retard dans l'équipement ou dans l'organisation des services nécessaires à son ouverture effective.

Ainsi, bien que la commune bénéficie d'une couverture sanitaire théoriquement adéquate, des efforts substantiels doivent être engagés pour améliorer l'état de certaines infrastructures, optimiser la fonctionnalité de la CMA de Mengueme et garantir un accès équitable aux soins pour l'ensemble de la population. Il est recommandé d'entamer des travaux de réhabilitation ciblés, de renforcer les capacités de gestion et de maintenance, et d'accélérer l'intégration des nouvelles infrastructures dans le système de santé de manière opérationnelle. Ces actions permettront non seulement d'assurer la pérennité des équipements mais aussi de répondre aux besoins croissants en matière de services de santé pour une population en constante évolution.



Image 22: CMA de Mengueme



Image 23: CSI de Mengueme



Image 24: CSI d'Ebogo



Image 25: CSI de Bilon

Source : Enquêtes de terrain par Polygone SARL , 2024

Globalement, les formations sanitaires à Mengueme présentent des variations notables dans leurs équipements, état des infrastructures, et taux de couverture sanitaire. Les principaux défis incluent :

- **Installations insuffisantes** : Les infrastructures souffrent d'une installation électrique inadéquate et d'un apport en énergie insuffisant. Certaines structures manquent d'eau, de forage, ainsi que de fluides médicaux nécessaires.
- **Conditions de conservation** : Il existe un manque notable en matière de conditionnement, de ventilation et de climatisation des locaux. De plus, l'absence de réfrigérateurs et d'équipements adaptés compromet la bonne conservation de la chaîne du froid.
- **Gestion des déchets** : Le secteur manque de dispositifs adéquats pour le traitement des déchets médicaux et domestiques, entraînant souvent leur incinération à ciel ouvert ou leur enfouissement.
- **Installations sanitaires** : Les structures manquent de toilettes pour le personnel et les malades.



## 6.5. EQUIPEMENTS MARCHANDS

La commune de Mengueme se distingue par une variété d'équipements marchands, incluant des marchés centraux, des marchés de quartier et des marchés hebdomadaires. Ces espaces sont cruciaux pour le dynamisme économique local, permettant aux habitants d'accéder à des produits alimentaires, des biens de consommation et des services. Cependant, l'état général de ces infrastructures marchandes soulève des préoccupations quant à leur fonctionnalité et leur capacité à soutenir efficacement le commerce. Le listing exhaustif des marchés de la Commune est récapitulé dans le tableau suivant.

Tableau 34: Liste des marchés dans la commune de Mengueme

N°	Nom	X	Y	Localisation	Etat équipement	Fonctionnalité
1	Marché	775607,4709	367445,8011	Pont So'o	Présence de bâtiments et cases en planche	F
2	Marché de Mengueme	766372,4363	358292,2962	Mengueme	Assez bien	F
3	Marché carrefour Mengueme	766258,8905	358815,4228	Mengueme	Passable	F
4	Marché	771646,2372	364464,4949	Pont So'o	Bon, bâtiments	1 F
5	Marché périodique	771271,7233	370456,5559	Nkolebae	1 hangar	Périodique
6	Marché d'OSSOESAM	754323,4001	359101,4159	OSSOESAM	Moyen, hangar	1 F
7	2 boutiques	754251,3509	359101,4741	OSSOESAM Carrefour de la joie	Moyen	F

Source : Enquêtes de terrain par Polygone SARL , 2024

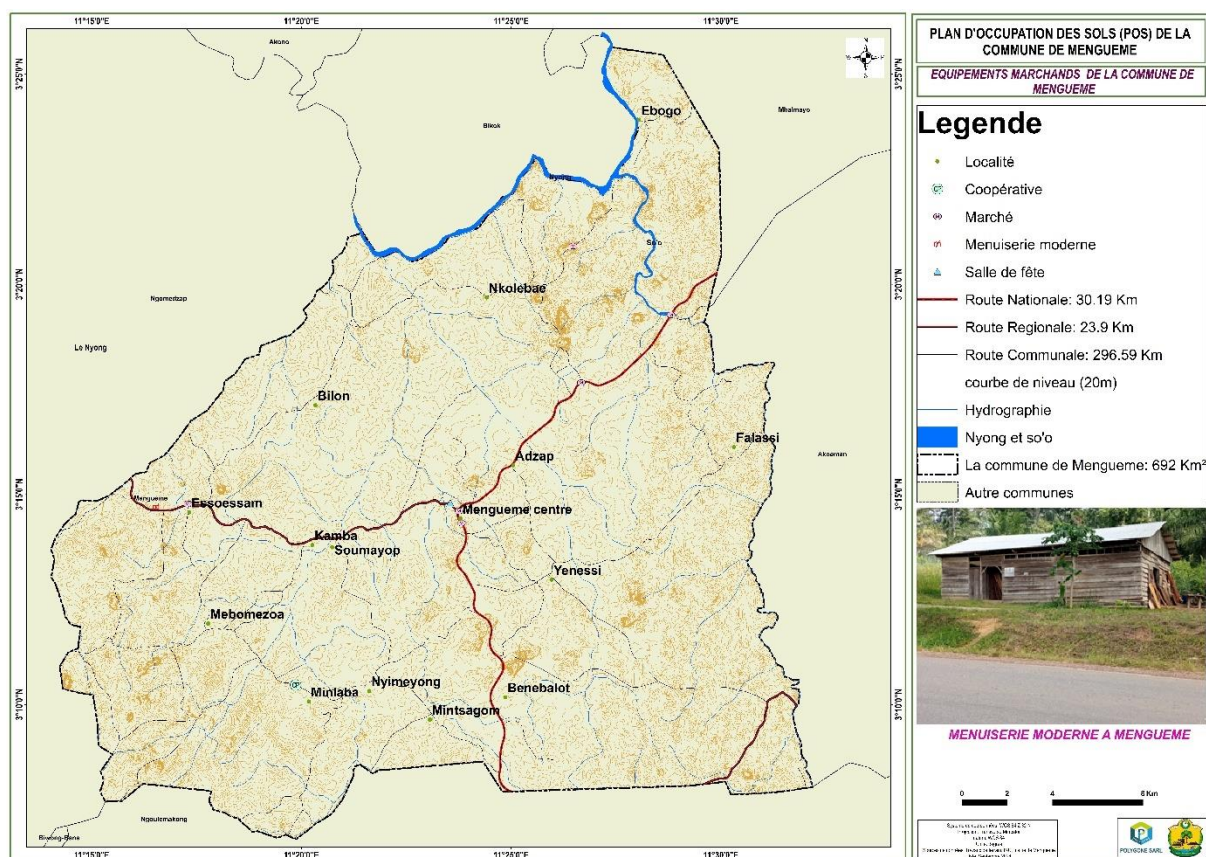
L'état général des infrastructures varie de bon à moyen, et même passable, ce qui souligne la nécessité d'un suivi et d'une réhabilitation ciblés pour assurer une expérience commerciale optimale et sécurisée pour les usagers.

Le **marché de Pont So'o** (à deux localisations distinctes) présente une diversité de conditions, avec des bâtiments en planche et une infrastructure plus précaire dans l'une des sections, ce qui peut nuire à la durabilité des équipements et à la sécurité des commerçants. Toutefois, ce marché reste fonctionnel et sert une population locale. La présence de bâtiments et de cases en planche dans certaines zones indique des insuffisances en termes de durabilité et de confort. Le **marché de Mengueme** est en état « assez bien », ce qui suggère qu'il fonctionne de manière satisfaisante mais nécessite probablement un entretien régulier pour maintenir sa bonne condition. En revanche, le **marché carrefour de Mengueme** est dans un état plus « passable », nécessitant probablement des travaux de rénovation pour améliorer sa structure et ses conditions de travail.

Le **marché périodique de Nkolbae**, qui consiste en un simple hangar, répond aux besoins temporaires de commerce, mais sa fonctionnalité limitée à une fréquence périodique rend son impact moins significatif pour une économie locale en pleine expansion. Le **marché d'OSSOESAM** présente un état « moyen » avec un hangar, indiquant également qu'une modernisation ou une extension de l'infrastructure serait nécessaire pour répondre aux attentes des commerçants et des clients. À l'**OSSOESAM Carrefour de la Joie**, la présence de deux petites boutiques est insuffisante pour un véritable marché et révèle un besoin de développement pour renforcer la structure commerciale dans cette zone.

La plupart de ces infrastructures nécessitent des améliorations substantielles en termes de durabilité, de fonctionnalité, et d'aménagement. Une action urgente est requise pour réhabiliter et renforcer les infrastructures existantes, avec un accent particulier sur la construction de marchés permanents et plus sécurisés, tout en augmentant l'accès aux marchés périodiques. Une planification de la modernisation des espaces marchands s'avère cruciale pour soutenir l'économie locale, améliorer les conditions de vie des commerçants et offrir une expérience de consommation plus agréable et sécurisée pour les habitants de la commune

Carte 16: Equipements commerciaux de la commune de Mengueme



Source : Enquêtes de terrain par Polygone Sarl, 2024

## 6.6. EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET CULTUELS

Le contexte socioculturel fait référence à l'ensemble des évènements, faits et phénomènes qui se rapportent à un groupe social, et à la culture. L'offre culturelle est notamment marquée par les chefferies traditionnelles, les lieux sacrés privés et les foyers culturels. La Commune de Mengueme dispose de 14 chefferies traditionnelles.

Tableau 35: Récapitulatif des chefferies traditionnelles de la commune de Mengueme

N°	Nom	X	Y	Localisation
1	Chefferie de Falassi	778024,8864	361095,6333	Falassi
2	Chefferie de Yenessi	773497,532	356769,9781	Yenessi
3	Chefferie de Mengueme	766357,5566	358659,556	Mengueme
4	Chefferie d'Ebogo	774171,173	375991,0256	Ebogo
5	Chefferie d'ADZAP	768746,5902	361085,44	ADZAP
6	Chefferie de Mintsangom	765041,9113	350001,6451	Mintsangom
7	Chefferie de Benebalot			Benebalot
8	Chefferie de 3eme degré de Nkolbae	767462,0321	368185,3734	Nkolebae
9	Chefferie de 3eme degré de Bilon	759941,8802	363831,1623	Bilon
10	Chefferie de 3eme degré d'OSSOESAM	754373,9848	359103,7428	OSSOESAM
11	Chefferie de 3eme degré de Mebomezoo	754873,4004	355473,7923	Mebomezoo
12	Chefferie de 3eme degré de Kamba	759808,5403	357667,3034	Kamba
13	Chefferie de 3eme degré de Soumayop	760705,4949	357634,5248	Ntang
14	Chefferie de 2e degré de Banne Ouest	761679,1506	351129,2238	Nyiemeyong (Minlaba)
15	Chefferie de Minlaba	759931,9562	350749,462	Andock (Minlaba)
16	Chefferie de Mekamba			Mekamba

Source : Enquêtes de terrain par Polygone sarl , 2024



Image 26: Chefferie 3 degré de Bilon



Image 27: Chefferie de 3e degré d'Osso essam



Image 28: Chefferie 3e degré de Bane Ouest



Image 29: Chefferie d'Ebogo

Source : Enquêtes de terrain par Polygone SARL, 2024

Le christianisme étant la principale religion dominante dans la Commune de Mengueme. La majorité des équipements culturels de la commune se trouve en **bon état**. En effet, 13 églises sur 24 (soit 54,2%) sont en bon état, et elles sont principalement situées dans des localités comme **Mengueme** (Eglise catholique Saint Pie X), **OSSOESAM** (Mission catholique d'OSSOESAM, Eglise catholique orthodoxe, Chapelle Saint Gabriel Archange), **Benebalot** (Eglise et Mission catholique), **Mvam Zamba**, **Nkolbae**, et **Benebalot 2**. Ces églises sont dans une situation idéale pour accueillir les fidèles, offrant un environnement de culte confortable et sécurisé. Leur bon état témoigne de l'entretien régulier et de l'investissement local pour préserver ces infrastructures.

En revanche, un nombre important d'églises (8 sur 24, soit 33,3%) sont dans un état **moyen**. Ces églises, bien que toujours fonctionnelles, présentent des signes de vieillissement ou de détérioration qui peuvent affecter leur longévité si elles ne sont pas entretenues. Parmi ces églises, on retrouve celles de **Pont So'o** (Eglise Anglicane), **Yenessi**, **Mebomezoa** (Eglise catholique), **Nkolbae** (EPC), **Mengueme** (EPC), **Mebomezoa** (Eglise catholique), **Mekamba** (Minlaba), et **Nyiemeyong** (Minlaba). Bien que fonctionnelles, ces infrastructures nécessitent une attention régulière pour éviter une dégradation supplémentaire, ce qui pourrait rendre leur usage difficile dans le futur.

Enfin, il existe 3 églises en **mauvais état** (soit 12,5% des équipements culturels), situées à **Nkolbae** (EPC), **Bilon** (Eglise catholique), **Mebomezoa** (Eglise Merena), et **Ntang**. Ces églises présentent de graves signes de détérioration, ce qui compromet non seulement la sécurité des fidèles, mais aussi le bon déroulement des activités religieuses. Elles nécessitent des interventions urgentes pour éviter tout risque de fermeture ou de danger pour les usagers.



Image 30: Eglise catholique orthodoxe



Image 31: Mission catholique à Nkolebae

Source : Enquêtes de terrain par Polygone SARL , 2024





Image 32: Site touristique d'Ebogo



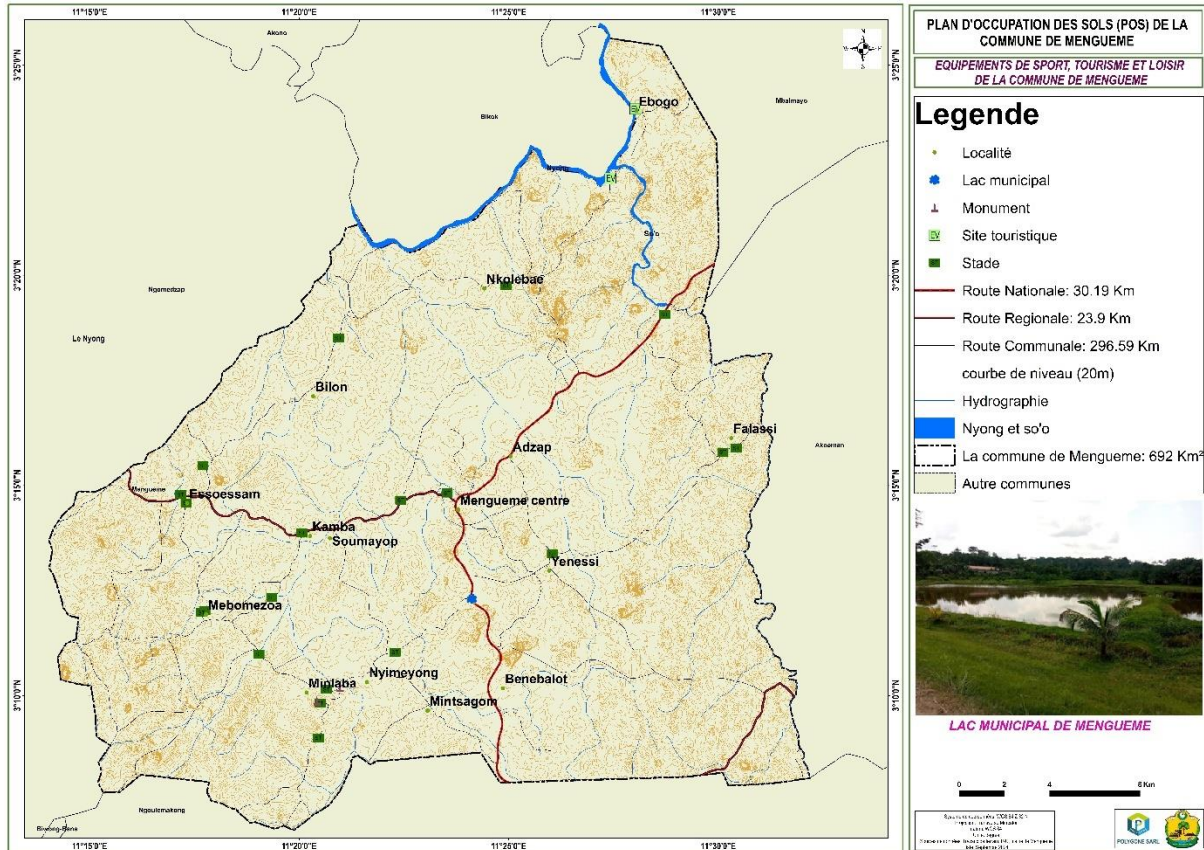
Image 33: Tribune de Mengueme

Source : Enquêtes de terrain par Polygone SARL , 2024

Le bilan diagnostic de ces équipements a permis de dégager les résultats suivants :

- Manque d'équipements sportifs dans les quartiers périphériques ;
- Plusieurs terrains de sport nécessitent des travaux d'aménagement ;
- La plupart de ces équipements sont mal gérés et mal entretenus.

Carte 18: Infrastructures de sport dans la commune de Mengueme



## 6.8. BILAN SYNTHETIQUE SWOT DES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

La matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) présentée ci-dessous offre une vue d'ensemble des atouts et des défis de la commune en termes d'équipements socio-collectifs. Elle met en évidence un certain équilibre entre les aspects positifs et négatifs, avec un potentiel de développement notable.

Tableau 36: Synthèse de l'analyse des équipements socio-collectifs

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Équipements administratifs fonctionnels ;</b></li> <li>• <b>La présence prédominante d'équipements éducatifs publics rend l'éducation plus accessible aux différentes classes sociales ;</b></li> <li>• <b>Représentativité des chefferies traditionnelles ;</b></li> <li>• <b>Bonne répartition des équipements éducatifs ;</b></li> <li>• <b>Couverture géographique sanitaire acceptable</b></li> <li>• <b>Fort taux d'équipements scolaires et de santé par rapport à la norme</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des bâtiments administratifs ;</li> <li>• Des problèmes récurrents d'entretien des bâtiments existants ;</li> <li>• Mauvaise desserte des équipements de services sociaux ;</li> <li>• Faible niveau d'aménagement des équipements marchands ;</li> <li>• Vétusté et manque d'entretien de certains équipements existants ;</li> <li>• Faible nombre de structures d'hébergement de qualité ;</li> <li>• Insuffisance de personnels qualifiés pour dispenser les services</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Documents de planification en cours d'élaboration : Les documents de planification peuvent aider à structurer le développement et à adresser les faiblesses identifiées ;</b></li> <li>• <b>Assiette foncière disponible pour implanter de nouveaux équipements</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Étalement des équipements de superstructures : L'accroissement des distances d'accès aux équipements peut poser des problèmes d'accessibilité ;</b></li> <li>• <b>Vandalisme envers les équipements : Le vandalisme peut entraîner des coûts supplémentaires pour la réparation et l'entretien des équipements ;</b></li> <li>• <b>Décrépitude des équipements : Le manque d'entretien et de maintenance peut conduire à la dégradation continue des infrastructures existantes.</b></li> </ul>

Source : Enquêtes de terrain par Polygone SARL , 2024

## 7. ANALYSE DES SERVICES URBAINS

Le but de ce chapitre est de faire l'état des lieux des services urbains de la Commune de Mengueme. Il s'agira de questionner toutes les facilités nécessaires à l'épanouissement infrastructurel des populations de la Commune, telles que les réseaux routiers, l'adduction en eau potable, l'alimentation en électricité, les équipements d'assainissement. Il s'agira d'analyser leur état, leur accessibilité, leur quantité. Cette analyse nous permettra de savoir si l'offre qualitative et quantitative en infrastructure répond suffisamment aux besoins de la population.

## 7.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

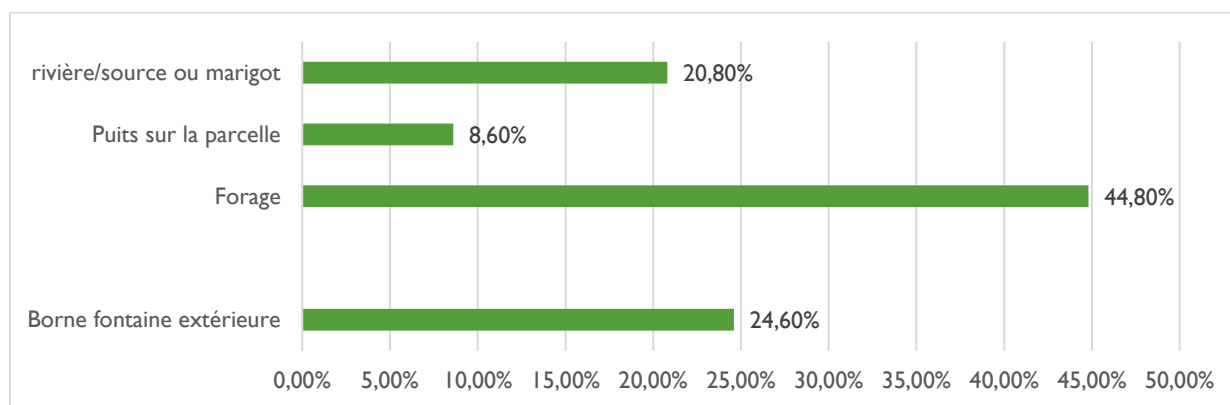
Dans les zones rurales de la Région du Centre Cameroun, les populations font aussi face à des défis en matière d'accès à l'eau potable, ce qui peut avoir de graves conséquences sur la qualité de vie des populations de la Région. La Commune de Mengueme pour sa part dispose de quelques sources d'approvisionnement en eau potable pour combler les besoins de sa population. Dans l'ensemble, les villages et les quartiers de la Commune et Mengueme ont accès à l'eau potable. Toutefois, l'on relève aussi quelques manquements, qui constituent des écueils auxquels se heurte l'AEP dans la Commune de Mengueme.

### 7.1.1. Les sources d'approvisionnement en eau dans la Commune

L'approvisionnement en eau potable dans la Commune présente certaines failles. Le réseau d'eau national de la Camerounaise Des Eaux (CDE) y est carrément inexistant. Les principales sources d'approvisionnement en eau dans la commune sont les bornes fontaines, les forages et les puits. Globalement, les sources d'eau de la Commune ne sont pas très diversifiées. L'on retrouve à des proportions différentes, quatre (04) sources d'approvisionnement en eau potable à savoir :

- Borne fontaine extérieure (24.6%) ;
- Forage (44.8%) ;
- Puits sur la parcelle (8.8%) ;
- Rivière/source ou marigot (20.8%).

Figure 39: Les différentes sources d'AEP rencontrées dans la Commune de Mengueme



Source : Polygone SARL Données de terrain, 2024

### 7.1.1.1. Les bornes-fontaines et forages

Les bornes-fontaines et les forages sont deux infrastructures essentielles pour garantir l'accès à l'eau potable, en particulier dans les localités rurales ou faiblement urbanisées, où cette ressource est rare ou difficile d'accès. A elles deux, elles représentent 69.4% des sources d'AEP dans la Commune de Mengueme. Nous retrouvons sur l'étendue du territoire communal 34 bornes fontaines et forages, nous avons également 05 châteaux d'eau. Parmi ceux-ci, nous retrouvons des PMH et des forages qui alimentent des robinets. Le tableau suivant fait état des PMH et des châteaux d'eau au sein la Commune, selon qu'ils soient fonctionnels ou pas.

Tableau 37: Les PMH et forages dans la Commune de Mengueme

	Bon/moyen état		Mauvais état		Total
	Fonctionnel	Non fonctionnel	Fonctionnel	Non fonctionnel	
<b>PMH</b>	80	05	02	02	89
<b>Château d'eau</b>	02	03	00	00	05
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>08</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>94</b>

Source : le Polygone SARL 2024

Ainsi, sur les 94 équipements d'AEP disponibles actuellement au sein de la Commune de Mengueme, nous en avons 84 qui sont fonctionnels. Parmi ceux-ci, 82 sont en bon état, tandis que 02 seulement sont en mauvais état mais continuent de fonctionner.

Les PMH et les robinets approvisionnés par les châteaux d'eau ont tous deux des avantages et des inconvénients. Les PMH doivent être actionnés manuellement, ils requièrent un exercice physique, ce qui peut être pénible surtout pour les enfants et les personnes âgées, surtout. De plus, l'activité de pompage peut prendre beaucoup de temps, réduisant le temps disponible pour d'autres activités. Les robinets des forages à énergie solaire quant à eux, ne nécessitent pas d'efforts physiques pour faire couler l'eau. Cependant le fonctionnement des robinets est conditionné par l'ensoleillement, ce qui peut poser problème en cas de météo défavorable, dans une Région comme le Centre Cameroun.



Image 34: PMH fonctionnelle et en bon état à Nkolebae



Image 35: Château d'eau à Ntang



Image 36: PMH fonctionnelle à pont So'o

Source : Polygone SARL 2024

#### 7.1.1.2. Les puits

Les puits constituent depuis des siècles une source d'approvisionnement en eau potable pour de nombreuses communautés, en particulier dans les zones rurales. Bien que les technologies modernes aient fait évoluer les systèmes d'approvisionnement en eau, les puits conservent leur importance, surtout dans une Commune comme Mengueme, qui n'est pas couverte du tout par le réseau CDE et dont le territoire présente en majorité des zones rurales.

Ces puits combinant les besoins des hommes et des animaux, constituent un atout majeur pour les populations des zones rurales de Mengueme. Cependant, ils sont sujet à quelques désagréments surtout au niveau de la santé.

### 7.1.2. Besoins de la population en eau potable

Les normes de l'OMS préconisent un minimum vital de 20 litres d'eau par jour et par personne pour répondre aux besoins fondamentaux d'hydratation et d'hygiène personnelle, 50 litres d'eau par jour et par personne pour vivre décemment et 100 litres d'eau minimum pour être en réelle situation de confort.

La population actuelle étant de 13 200 habitants (2025), la demande en eau potable de la Commune se situerait donc quotidiennement entre 263 960 litres pour assurer le minimum vital et 659 900 litres pour être à l'abri de toute nécessité en ce qui concerne les besoins domestiques. La consommation en eau des établissements publics de santé, d'éducation, de tourisme ... selon leurs capacités d'accueil devant aussi être prise en compte. Satisfaire cette demande ne sera pas chose aisée. La difficulté d'accès à l'eau potable dans la Commune impose : L'installation du réseau de la CDE dans la Commune, car jusqu'à présent, le ravitaillement en eau potable est assuré majoritairement par les forages et les PMH.

L'OMS privilégie dans ses orientations en matière d'AEP des indicateurs larges comme l'accès à une source d'eau améliorée, la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées, ou encore le temps passé à chercher de l'eau. C'est dans ce sillage qu'elle recommande qu'il soit installé une PMH pour 250 habitants, soit **53 PMH et forages** à Mengueme, pour répondre aux besoins domestiques.

La norme de 250 habitants pour une PMH correspond essentiellement à la capacité pratique d'exhaure à la pompe à main : de l'ordre de 500 à 600 Litres/heure. Ce débit exploité 10 heures par jour, permet d'alimenter 250 à 300 personnes à raison de 20 Litres/jour, ce qui constitue là exactement le minimum vital journalier par personne.

### 7.1.3. Problématiques de l'AEP à Mengueme

De façon générale, l'approvisionnement en eau potable au sein de la Commune de Mengueme se heurte à quelques défis à savoir :

- **Inexistence du réseau de distribution CAMWATER** : La CAMWATER est l'entreprise publique camerounaise chargée de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable dans de nombreuses villes du pays à travers un réseau qu'elle développe. Ce réseau est constitué d'un dispositif de captage des eaux souterraines ou de surface, stockage, traitement ou non et distribution. La production et la distribution de l'eau potable dans la Région du Centre par la société CAMWATER n'est réellement effective que dans quelques villes. La Commune de Mengueme fait partie des collectivités déficitaires de ce réseau, aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.
- **L'éloignement et l'abandon des points d'eau existants** : les infrastructures hydrauliques nécessitent des investissements importants et réguliers pour leur construction, leur entretien et leur renouvellement. La Commune de Mengueme recense près d'une centaine de PMH et robinets, ce qui est doublement supérieur au minimum requis vis-à-vis de la taille de la population. Cependant,

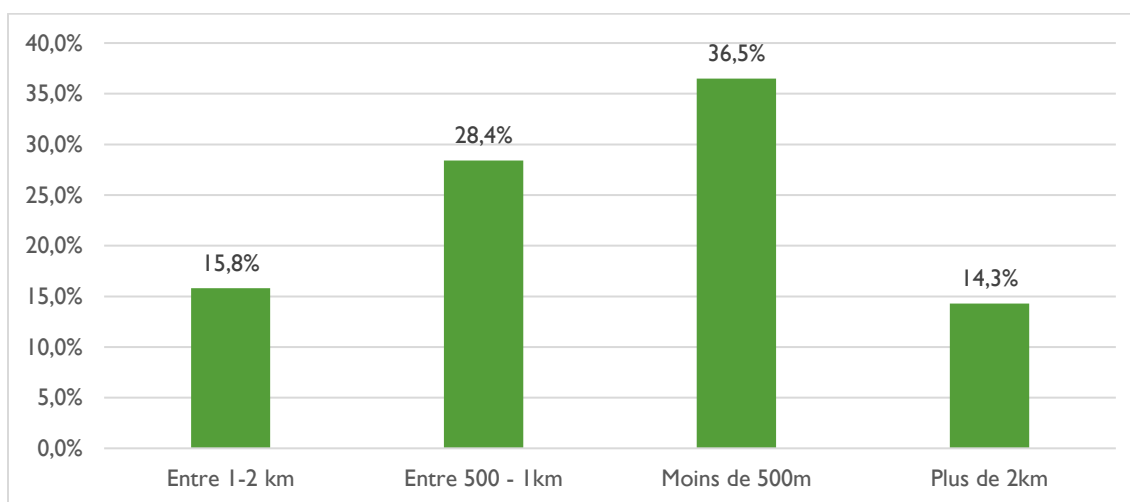
parmi ces équipements, plusieurs sont laissés à l'abandon à cause de l'absence de populations et les autres équipements sont tout aussi bien menacés d'usure. Ces points d'eau sont souvent concentrés à une même zone, tandis que d'autres zones se retrouvent lésées.



Image 37: PMH fonctionnelle à l'abandon

- **L'éloignement des points d'eau existants** : L'éloignement des points d'eau potable constitue un défi majeur pour les populations locales. Cette situation engendre de nombreuses difficultés, tant sur le plan sanitaire que socio-économique. Les populations, notamment les femmes et les enfants, doivent parcourir de longues distances pour accéder à l'eau, ce qui réduit considérablement le temps qu'elles pourraient consacrer à d'autres activités, comme l'agriculture, l'éducation ou les soins. L'enquête ménage effectuée a révélé que, pour atteindre un point d'eau : (i) 36.5% de la population parcourt une distance inférieure 500m ; (ii) 28.4% de la population parcourt entre 500m et 1Km ; 15.8% de la population parcourt entre 1 et 2 Km ; et 14.3% de la population parcourt plus de 2 Km.

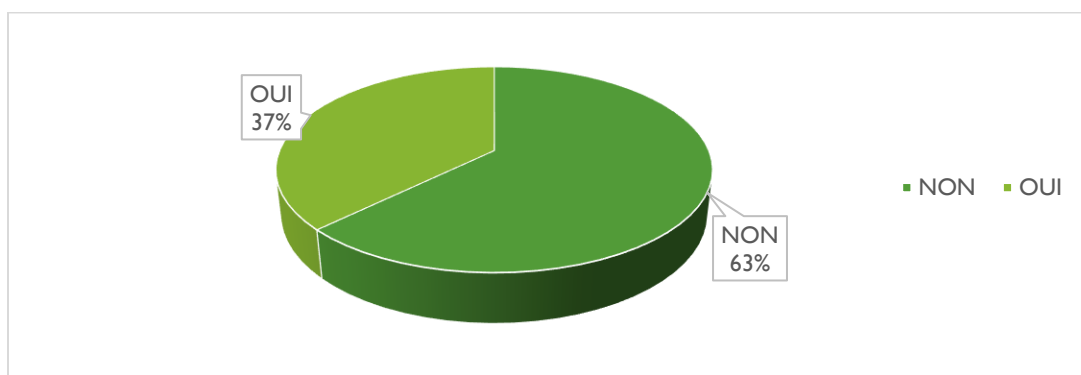
Figure 40: Différentes proportions des distances parcourues pour atteindre les points d'eau



Source : Enquêtes socioéconomiques, Polygone SARL 2024

- **L'exposition aux maladies hydriques** : L'accès limité à une eau potable saine est un problème, car plusieurs dépendent de sources d'eau non traitées, souvent contaminées par des agents pathogènes. Les pratiques d'hygiène insuffisantes et la gestion inadéquate des ressources en eau exacerbent cette situation. Les populations se ravitaillent à 20% auprès des cours d'eau. Or, l'agriculture intensive et l'urbanisation autour dans la Commune contribuent à la pollution de l'eau. L'agriculture utilise des pesticides et des engrais qui peuvent contaminer les eaux de rivière. Les populations qui boivent cette eau sont ainsi exposées à des maladies, pouvant être plus ou moins graves. La vulnérabilité aux maladies hydriques est une situation réelle même dans l'ensemble de la Commune de Mengueme car, 30% de la population se ravitaillent en eau dans les puits et les rivières, et 63% de la population ne procède pas au traitement de l'eau avant consommation.

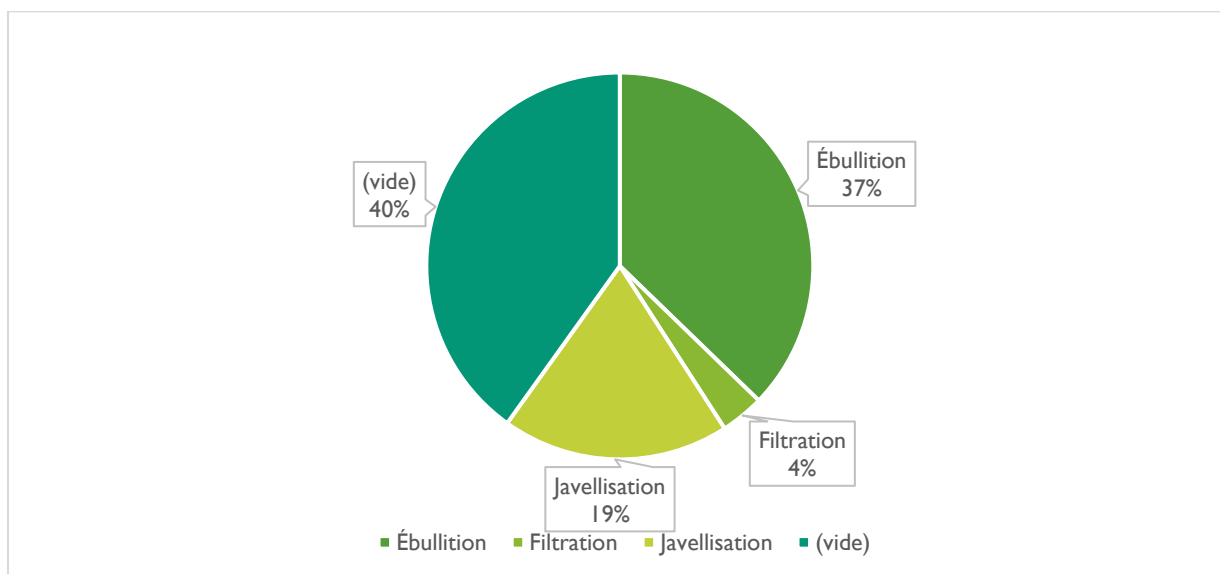
Figure 41: Proportions de réponse à la question : procédez-vous au traitement de l'eau avant consommation



Source : Enquêtes de terrain par Polygone Sarl, 2024

Seul 37% de la population procède occasionnellement au traitement de l'eau par ébullition, filtration et javellisation. Les campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'assainissement et l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau sont essentielles pour réduire cette exposition et protéger la santé publique.

Figure 42: Modes de potabilisation de l'eau à Mengueme



Source : Enquêtes socioéconomiques, Polygone SARL 2024

## 7.2. ALIMENTATION EN ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC

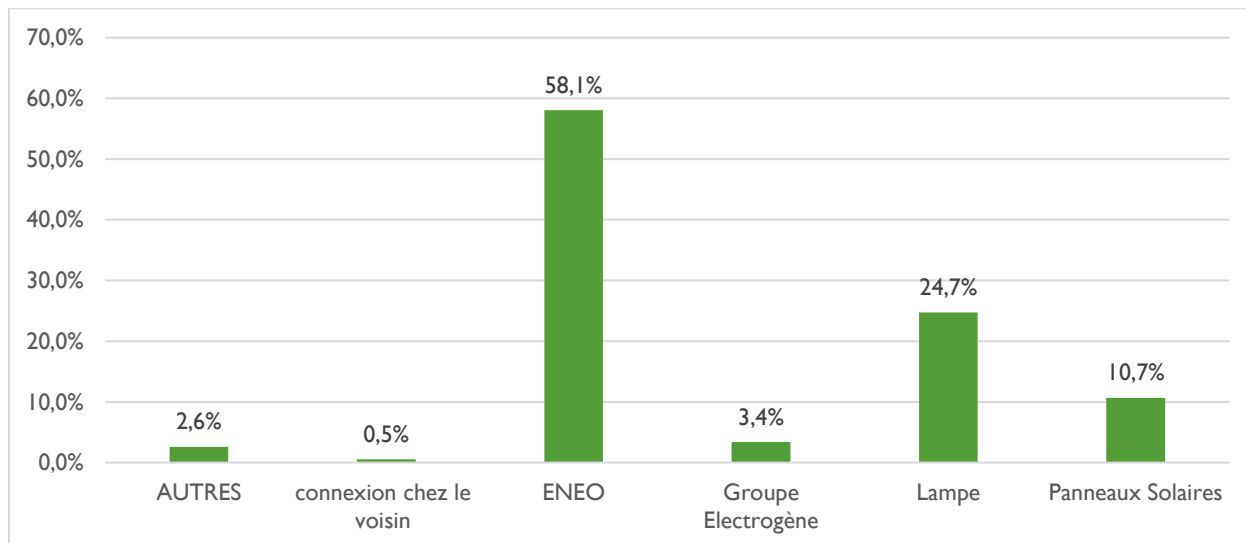
L'électricité et l'éclairage public sont intimement liés au fonctionnement des population dans leur quotidien, que ce soit pour des besoins domestiques, professionnels ou autres. Ils jouent un rôle crucial dans la vie quotidienne des citoyens, impactant tant la sécurité que le développement économique local.

### 7.2.1. Alimentation en électricité dans la Commune de Mengueme

L'alimentation en électricité dans la Région du Centre Cameroun est assurée par le concessionnaire ENEO. Le taux d'accès à l'électricité dans la Région du Centre est estimé à 92% quelle que soit la source, ce qui la place en deuxième position à l'échelle nationale, après la Région du Littoral. Ce taux cache une inégalité entre la partie sud bien desservie en électricité, et la partie nord. L'alimentation actuelle du réseau électrique, au sud de la Région du Centre est basée essentiellement sur 3 Centrales thermiques, 2 lignes en HT et réseau MT 30 kV.

La Commune de Mengueme pour sa part fait heureusement partie des Communes de la Région bénéficiant d'un branchement au réseau de distribution ENEO, près de 60% des ménages de la Commune sont connectés au réseau ENEO. Cependant, une bonne partie de l'énergie électrique distribuée dans les ménages et les équipements urbains provient du champ solaire, des plaques solaires des particuliers et des lampes.

Figure 43: Modes d'approvisionnement en électricité dans la Commune de Mengueme



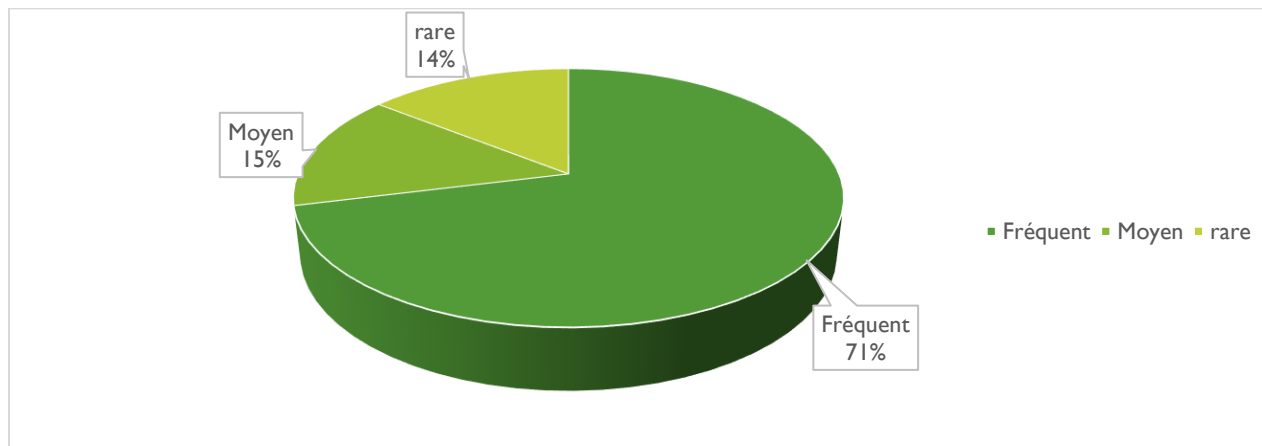
Source : Enquêtes socioéconomiques, Polygone SARL2024



Image 38: Champ solaire à Nkolebae

Source : Enquêtes socioéconomiques, Polygone SARL 2024

Figure 44: Fréquence de coupure de courant au sein de la Commune



Source : Enquêtes socioéconomiques, Polygone SARL, 2024

71% de la population de Mengueme lors des enquêtes auprès des ménages ont déclaré subir des coupures fréquentes d'électricité, tandis que seuls 14% des habitants ont déclaré ne subir des coupures de courant rarement. La Commune connaît ainsi de sérieux problèmes de développement et accuse un retard important en matière d'infrastructures énergétiques.

### 7.2.2. Eclairage public au sein de la Commune

L'éclairage public est bien plus qu'un simple dispositif d'illumination nocturne dans les espaces publics. Il constitue un élément essentiel de la vie communale, impactant directement la sécurité, le développement économique et la qualité de vie des citoyens. Un environnement bien éclairé dissuade les actes de vandalisme et d'incivilité, réduit les risques d'accidents et d'agression et favorise la vie sociale et les activités de loisirs. La Commune de Mengueme n'est éclairée que dans le centre urbain, ou suivant la route régionale. L'on retrouve ainsi, dans la zone urbaine de Mengueme et à Pont So'o, 17 lampadaires qui sont fonctionnels.

## 7.3. POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

De façon globale, la Région du Centre présente trois types d'infrastructures de postes et de télécommunications à savoir : les infrastructures de postes ; les infrastructures de télécommunications et les télécentres communautaires.

### 7.3.1. Les infrastructures de postes

Les infrastructures postales, bien qu'ayant évolué avec le temps face à la concurrence des nouvelles technologies, demeurent un élément essentiel de la vie communale. Elles assurent la distribution du courrier, des colis et jouent un rôle important dans l'inclusion numérique et sociale. Au Cameroun, ces services sont assurés par l'opérateur postal public qui est CAMPOST, ou par un de multiples opérateurs privés présents sur le territoire national.

Le réseau postal de la Région du Centre ne compte pas moins de 45 bureaux CAMPOST, 226 opérateurs privés, 95 opérateurs de transfert de fonds et 13 opérateurs de messagerie et de transfert de fonds. Ce réseau s'appuie sur l'infrastructure e-Post de la CAMPOST. Cependant, la Commune de Mengueme pour sa part ne dispose encore d'aucun opérateur postal en service à date. Cette absence de services postaux à Mengueme peut entraîner plusieurs désagréments tels que :

- **La difficulté à recevoir et envoyer du courrier** : Les habitants sont contraints de se déplacer hors du territoire communal pour effectuer leurs opérations postales, ce qui représente une perte de temps et d'argent.
- **La complexité des démarches administratives** : De nombreuses démarches administratives nécessitent l'envoi ou la réception de courrier postal. L'absence de bureau de poste complique considérablement ces démarches.
- **Le ralentissement des activités économiques** : La réception tardive ou la perte de courrier peut perturber les échanges commerciaux et ralentir l'activité économique locale.

### 7.3.2. Les infrastructures de télécommunications

Les télécommunications ont connu une évolution fulgurante ces dernières décennies, transformant profondément notre manière de vivre, de travailler et d'interagir. Au sein des Communes, elles jouent un rôle de plus en plus central, impactant l'ensemble des aspects de la vie locale. Que ce soit pour des besoins personnels ou professionnels, il est très difficile de fonctionner sans un téléphone ayant accès au réseau téléphonique ou au réseau internet.

Sur l'étendue du territoire national, 03 opérateurs mobiles se partagent la scène à savoir : MTN Cameroun, Orange Cameroun et Camtel. La Région du centre est couverte par ces réseaux là à un taux général de 83%, et la Commune de Mengueme pour sa part est beaucoup plus couverte dans sa zone urbaine. Au fur et à mesure qu'on s'en éloigne, la couverture réseau est de plus en plus faible.

L'on constate néanmoins que le réseau MTN est le plus fiable et le plus stable au sein du territoire communal. Le réseau Orange ne passe quasiment pas. Cette couverture téléphonique est assurée par des antennes réseau, placées à des endroits stratégiques de la Commune.

### 7.3.3. Les télécentres Communautaires

Les télécentres Communautaires sont des infrastructures communes dispensatrices des services de télécommunications, informatiques, audiovisuels et Internet à partir d'un terminal ou des terminaux mis à la disposition d'une communauté afin de lui permettre de communiquer à un prix abordable. Les TCP intègrent les services postaux, les télécommunications et les technologies de l'information et la communication. Selon le SRADDT, la Région du Centre compte vingt-six (26) télécentres communautaires qui offrent le service postal, la microfinance, le téléphone public ainsi que la bureautique. La Commune de Mengueme ne dispose pas d'un TCP.

## 7.4. VOIRIE ET TRANSPORT

La voirie, c'est l'ensemble des routes, chemins et rues qui composent le réseau routier d'une Commune. La Commune de Mengueme est constituée essentiellement des routes communales et de la Régionale. Cependant, hormis un petit tronçon au niveau du centre-ville, toutes ces voies, sont non bitumées, ce sont des voies en terre, et leur état dépend de la section sur laquelle on se trouve.

Tableau 38: Types de routes dans la Commune

Type de route	Longueur (km)	Etat
Route nationale	30.19	Bitumée
Route Régionale	23.9	Non bitumée
Routes communales	269.59	Non bitumée

Source : Polygone SARL, 2024

Tableau 39: Itinéraires de route au sein de la Commune

Itinéraire	Symbole
Carrefour Mimdzomzo (inter Nationale N2) – CSI Mengueme – Chefferie Mengueme – Entrée Yenessi	C0134001
Entrée Yenessi (inter Nationale N2) – Carrefour Nkol Benebalot – Chefferie Yenessi – Carrefour Falassi – Rivière Fala (limite avec Akoeman)	C0134002
Chefferie Benebalot (Inter N2) – Carrefour Nkol Benebalot (Inter C0134002)	C0134003
Carrefour Benebalot limite (Inter N2) – Chefferie Mintsangom – Carrefour Nyiemeyong – Carrefour Soumou – Assi – Carrefour Andock – Carrefour Nnom Nnam – Carrefour Mebomezoa – Rivière Mebunya (limite avec Ngomedzap)	C0134004
Carrefour Mfida (inter N2) – EP Nyimeyong – Carrefour Nyiemeyong (Inter C0134004)	C0134005
Carrefour Soumou – Assi (Inter C0134004) – Carrefour mission catholique de Minlaba – Chefferie Mekamba – Nkoalu (limite avec Ngoulemakong)	C0134006
Carrefour Soumou – Assi (Inter C0134006) – Carrefour Andock (inter C0134004)	C0134007
Carrefour Kamba (Inter R0117) – Chefferie Mebomezoa – Carrefour Mebomezoa (Inter C0134004)	C0134008
Carrefour Ossoeossam chefferie (inter R0117) – Chefferie Mebomezoa – Carrefour Mebomezoa (inter C0134004)	C0134009
Carrefour Ossoessam (inter R0117) – Paroisse St Joseph d'Ossoessam – Chefferie Bilon (Inter C0134011)	C0134010
Akoumbegue – Assi (limite avec Mbalmayo) – Site touristique d'Ebogo	C0134011
Carrefour Mimdzomzo (inter N2) – SAAR de Mengueme – Carrefour de Nkoemessebe – Carrefour ambassade (inter N2)	C0134012
Carrefour Mvam Bot (inter N2) – Carrefour Nkol Ebae (inter C0134010)	C0134013
Entrée Falassi (inter N2)– Carrefour Falassi (inter C0134002)	C0134014
Entrée Akoeman (inter N2) – Pont sur la rivière Fala (limite avec Akoeman)	C0134015
Benebalot – Mintsa Ngon – Carrefour EM	C0134016

Source : DD-MINTP, 2024

Le réseau routier de la Commune, majoritairement constitué de routes communales peut être catégorisé en trois types à savoir :

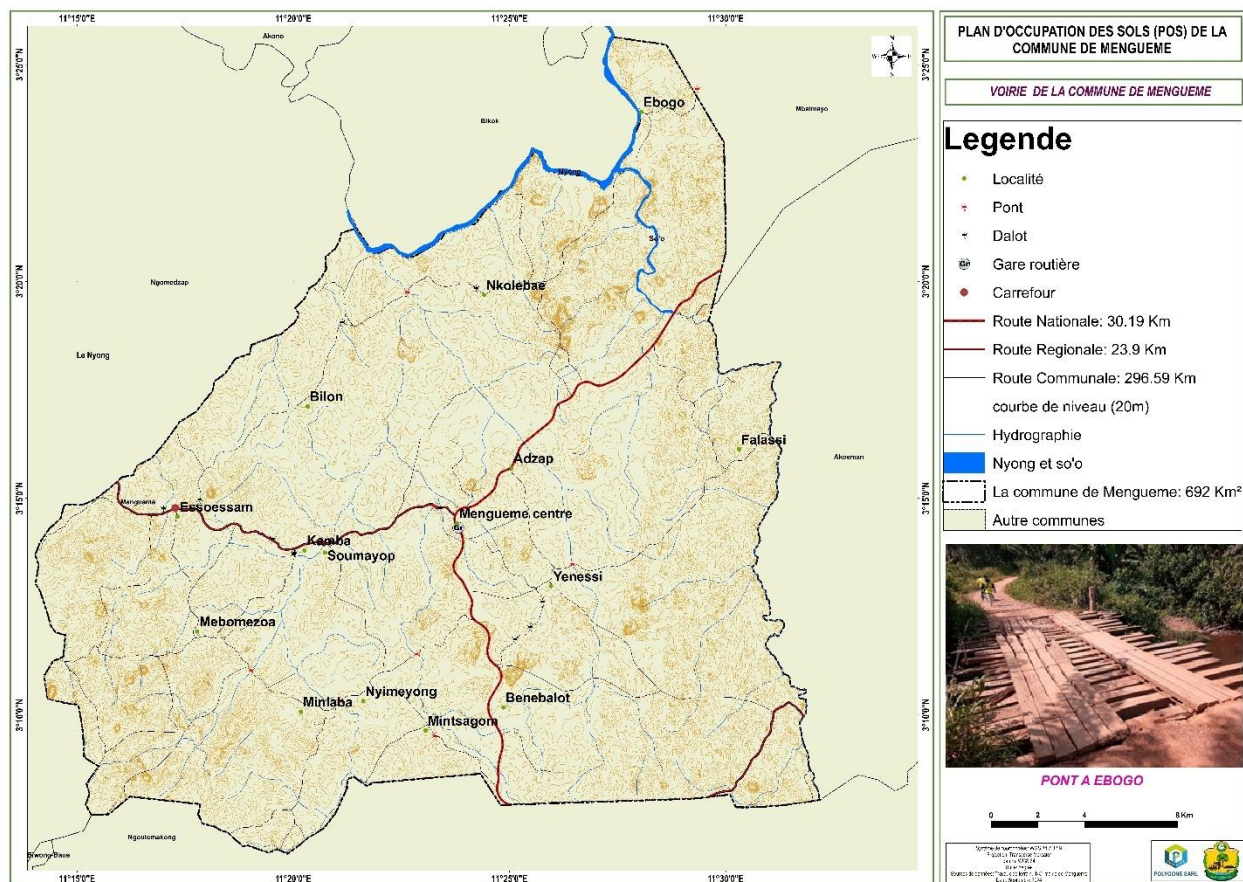
- **La voirie primaire** : La voirie primaire correspond aux grandes routes qui assurent la liaison entre les villes, les zones urbaines importantes, et les infrastructures majeures comme les autoroutes, les routes nationales ou les grands axes régionaux. il s'agit de la Route Nationale 2 et la Route Régionale ;
- **La voirie secondaire ou encore voirie de distribution** : ce sont des axes routiers menant soit hors de la ville, soit dans les différents secteurs urbains, ou alors vers des zones résidentielles et les équipements de superstructures. Elles sont toutes non bitumées sur tout l'étendue de la Commune.
- **La voirie tertiaire** : Ces voies permettent l'accès et la circulation à l'intérieur des quartiers. C'est le réseau routier le plus développé de la commune. Ces voies, qui sont en terre permettent de desservir les logements ou des équipements spécifiques et sont le plus souvent internes à un même quartier. Leurs emprises varient selon le quartier/village considéré, mais de manière générale, ce sont des voies de petites emprises et elles ont un tracé très irrégulier dans sa grande majorité. Dans cette catégorie se trouvent également les nombreuses pistes présentes dans les quartiers. La nature en terre de ces voies a un fort impact sur l'esthétique urbaine avec la poussière en saison sèche et la boue en saison pluvieuse.



Image 39: État de la RN2, au niveau de pont So'o



Image 40: Route communale non revêtue à Falassi



Carte 19: Voirie de la Commune de Mengueme

Source : Enquêtes socioéconomiques, Polygone SARL 2024

## 7.5. LES OUVRAGES D'ART

Les ouvrages d'art sont des constructions de génie civil, généralement de grande envergure, conçus pour franchir un obstacle ou assurer la protection d'une infrastructure. Ces ouvrages jouent un rôle crucial dans le développement et la maintenance des réseaux de transport et de communication, en permettant de surmonter des contraintes géographiques ou environnementales complexes. La Commune de Mengueme ne présente qu'un seul type d'ouvrage d'art, à savoir les ponts.

Les ponts sont des ouvrages de plus ou moins grande envergure, avec une ouverture supérieure à 1 mètre. Ils permettent de franchir des cours d'eau plus ou moins importants et peuvent supporter un débit d'eau considérablement plus élevé. Ils sont essentiels pour le passage des véhicules, des trains ou des piétons

au-dessus de cours d'eau larges ou profonds. La Commune de Mengueme dispose de 12 ponts en planches qui sont quasiment tous en assez bon état.



Image 41: Pont en bois à Yenessi



Image 42: Pont à Kamba

Source : Polygone SARL 2024

Tableau 40: Récapitulatif des ouvrages d'art dans la Commune de Mengueme

N°	Nom	X	Y	Localisation	Etat équipement	Fonctionnalité
1	Pont Yenessi	771302,2321	356746,2159	Yenessi	En planches	F
2	Pont	771265,4694	356727,4305	Yenessi	En planches	F
3	Pont	776562,3767	376961,4905	Ebogo 1	Bon	F
4	Pont	764749,9632	353008,6642	Nyiemeyong	Bon	F
5	Pont	765400,2236	349415,1338	Mimtchangong	Bon, rouillé à certain endroit	F
6	Pont sur la rivière Soumou	764239,4806	368434,3285	Nkoisoumou	Bon	F
7	Pont sur la rivière Soumou	764206,9873	368353,4905	Nkoisoumou	Moyen, sans garde fou	F
8	Pont	760624,3762	357660,1135	Kamba	Bon	F
9	Pont en bois	765365,8519	359251,187	Ntang	Moyen	F
10	Pont en bois	764747,5158	353009,101	Minlaba	Moyen	F
11	Pont de Soumou(nom de rivière)	761462,0056	351018,9874	Minlaba	Moyen	F
12	Pont	757384,1208	352464,1655	Tsing (Millaba)	Bon	F

Source : Polygone SARL, 2024

## 7.6. GESTION DES DECHETS SOLIDES

La gestion des déchets solides dans les Communes du Cameroun est une problématique complexe qui pose de nombreux défis. Au regard de la forte croissance démographique, de l'urbanisation croissante et des ressources limitées, les Communes font face à des difficultés spécifiques en matière de gestion des déchets. Pour qu'elle soit effective, la gestion des déchets doit se faire suivant trois étapes : la pré-collecte, la collecte et la collecte/transport des déchets et le stockage/traitement des déchets.

### 7.6.1. La pré collecte des déchets

Etape primordiale dans la gestion des déchets, la pré-collecte est l'opération qui consiste à ramener les déchets de la source de production (ménages) au point de regroupement ou de collecte (bac à ordures ou espaces aménagés à cet effet). À Mengueme, cette opération se fait par apport volontaire des usagers. Les enquêtes de terrain ont révélé que la Commune ne propose pas de service de pré collecte. La municipalité ne disposant aussi d'aucun bac à ordures, assiste impuissamment, à la prolifération de points de regroupement anarchique de déchets (dépotoirs sauvages) développés par les habitants.

### 7.6.2. La collecte des déchets

La collecte des ordures est une opération qui consiste à ramasser les ordures ménagères des bacs à ordures ou des lieux de regroupement vers le lieu de stockage. A Mengueme, cette collecte ne se fait pas encore, vu qu'il n'y a même pas de pré collecte des déchets dans la Commune.

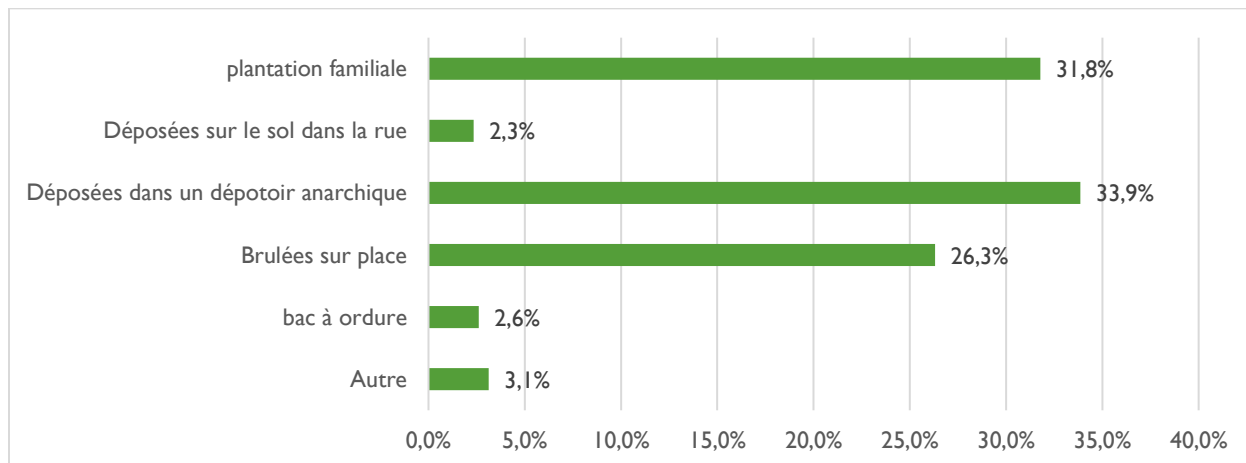
### 7.6.3. Le stockage

Une décharge contrôlée est un lieu de traitement et d'élimination « définitive » des déchets solides urbains basé sur le stockage rationnel des déchets solides dans le but d'éviter tout risque de nuisances sur la santé humaine et l'environnement. La commune de Mengueme ne dispose malheureusement pas encore d'une décharge municipale.

### 7.6.4. Comportement des populations vis-à-vis de leurs déchets

La façon dont les populations gèrent leurs déchets n'est assurément ni adéquate ni durable. En effet, des enquêtes de terrain il ressort que plus du tiers de la population déverse ses déchets dans les plantations familiales ; 26,3 % de la population choisissent de brûler leurs ordures sur place ; 33.9% de la population déversent leurs ordures dans des dépotoirs anarchiques ; 2.3% de la population déverse ses déchets dans la rue ; 2.6% des habitants admettent jeter leurs ordures dans des bacs et 31.8% dans des plantations familiales.

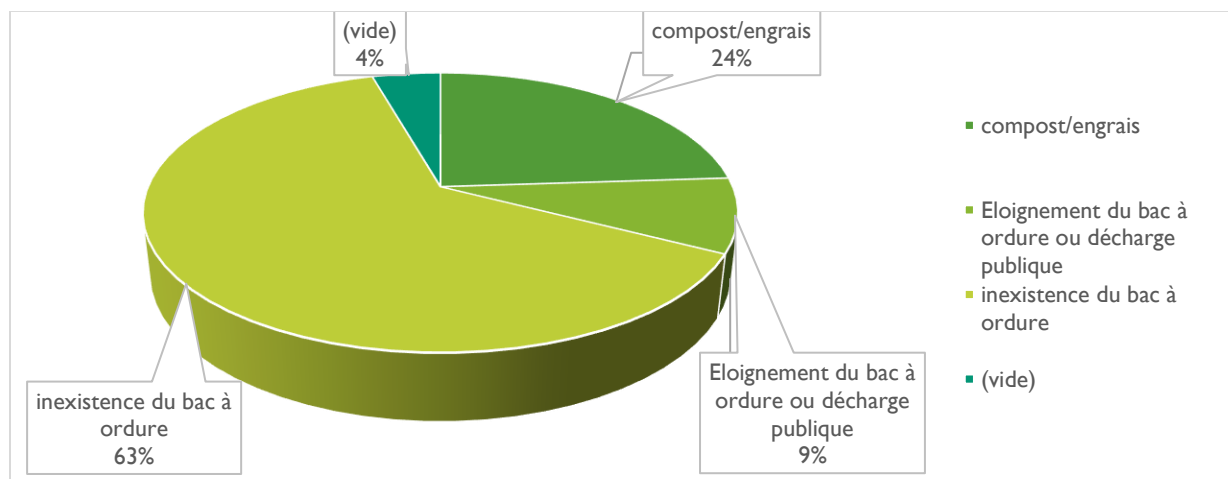
Figure 45: Gestion des déchets par les populations



Source : Polygone SARL, 2024

Ainsi, environ 68 % de la population déverse leurs ordures dans la nature, ce qui est alarmant. Des investigations ont alors été menées sur le terrain afin de déterminer les raisons de ce comportement dégradant et il en est ressorti ce qu'il suit :

Figure 46: Raisons du rejet des déchets dans la nature par la population



Source : Polygone SARL, 2024

Manifestement, la raison prédominante du rejet des ordures dans la nature est l'inexistence d'un bac à ordures. Également, 24% de la population admet le faire parce qu'ils veulent en faire du compost. Ce qui peut se justifier par le fait que la population est en majorité rurale, et qu'une bonne partie des déchets qu'elle produit est de nature organique.

## 7.7. EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Pour l'heure, bien que certaines voies dans le centre urbain possèdent des ouvrages de drainage des eaux, la Commune de Mengueme dans l'ensemble ne dispose pas encore d'un véritable réseau de drainage des eaux pluviales. Les différentes voies n'étant pas bitumées, elles ne sont pas dotées d'ouvrages de drainage des eaux de pluie. Conséquemment, les eaux sont drainées suivant les inégalités de la surface des sols. Cette situation contribue à la dégradation des voies en terre de la Commune, et ne permet pas une circulation confortable des véhicules.



Image 43: Route sans ouvrage à Minlaba



Image 44: Route sans ouvrage de drainage à Minlaba

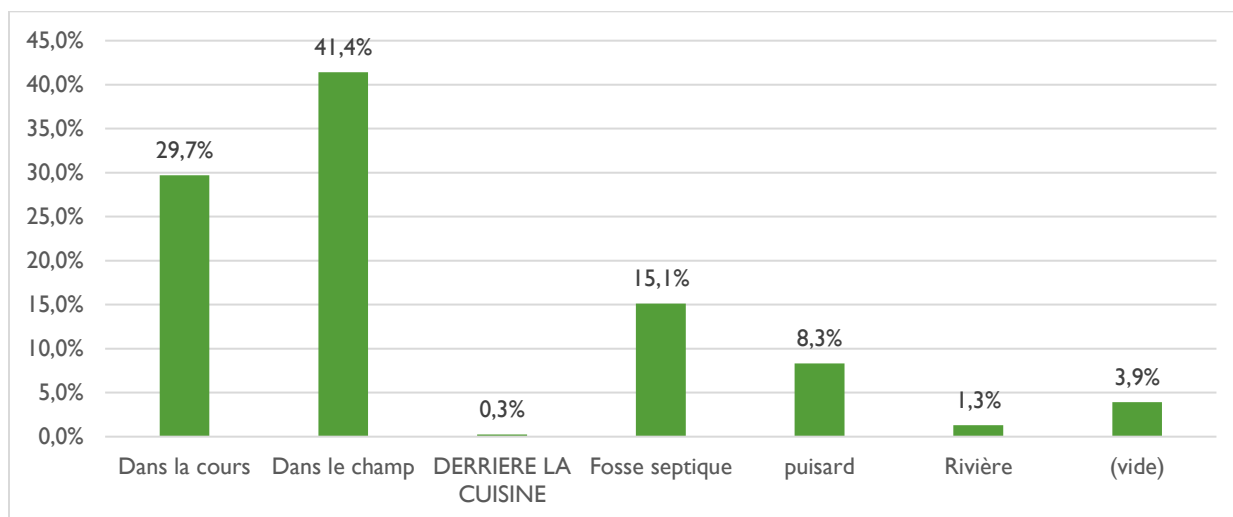
Source : Polygone SARL, 2024

## 7.8. ASSAINISSEMENT

L'assainissement et la gestion des eaux usées dans la Commune de Mengueme représente un enjeu majeur pour garantir la santé publique, protéger l'environnement et favoriser un développement durable. Toutefois, la gestion de l'assainissement est un réel problème dans la commune à cause de la platitude des différents sites. De ce fait, l'écoulement des eaux de surface, des eaux diffus est très difficile à gérer et cause de nombreux problèmes d'inondations pérennes.

Les eaux usées domestiques produites dans la Commune proviennent pour la plupart des activités de lessive, de bain, vaisselle, etc. La Commune ne disposant pas d'un réseau de collecte des eaux usées domestiques, ces derniers sont évacués suivant différents autres modes. Les résultats des enquêtes sont présentés dans le graphe suivant :

Figure 47: Mode de gestion des eaux usées par les populations



Source : Enquêtes ménage, Polygone SARL2024

En somme, les eaux usées sont déversées par la majorité de la population (71,1%) dans les champs et les cours/terrain vides. Ceci se justifie par l'inexistence d'un système de gestion des eaux usées au sein de la Commune.

## 7.9. ANALYSE FFOM DES EQUIPEMENTS VRD

La présente Une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) permet d'évaluer de manière exhaustive la situation des infrastructures de voirie et de réseaux divers de la Commune de Mengueme. Cette analyse peut aider à identifier les points forts, les points faibles, les opportunités à saisir et les menaces à anticiper.

**Tableau 41: Synthèse FFOM des équipements de voirie et de réseaux divers**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage de la RN2 par la Commune ;</li> <li>• Présence d'un projet de construction d'une aire de repos pouvant servir principalement pour les transports vers Kribi</li> <li>• Présence de plus de 90 infrastructures hydrauliques dont les forages, les PMH;</li> <li>• PMH majoritairement en bon état ;</li> <li>• Ouvrages de franchissement majoritairement en bon état ;</li> <li>• Présence d'un champ solaire ;</li> <li>• Présence d'une agence ENEO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de branchement au réseau CDE ;</li> <li>• Les voies ne sont pas aménagées</li> <li>• Inexistence des ouvrages de drainage ;</li> <li>• Difficultés d'accès à certains villages ;</li> <li>• Eclairage public uniquement en zone urbaine ou suivant la route nationale;</li> <li>• Fréquentes coupures d'électricité ;</li> <li>• Absence d'un service postal ;</li> <li>• Moyenne couverture des réseaux de téléphonie mobile ;</li> <li>• Absence d'un réel système de gestion des déchets.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commune dispose de suffisamment d'espace pour aménager une décharge municipale ;</li> <li>• Possibilité de mise en place d'un nouveau système de gestion des déchets ;</li> <li>• Possibilité d'établir des partenariats public-privé permettent de mobiliser des financements privés pour développer de nouvelles infrastructures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs PMH en état d'abandon ;</li> <li>• Insécurité due au manque d'équipement d'éclairage public ;</li> <li>• Inexistence de mécanisme d'entretien des équipements de VRD ;</li> <li>• Enclavement de certains villages ;</li> <li>• Exposition des populations aux maladies hydriques.</li> </ul>

Source : Le Groupement Polygone SARL, 2024

## 8. ENVIRONNEMENT ET RISQUES

Le Cameroun a mis en place un cadre juridique et réglementaire qui encadre et oriente les politiques et stratégies en matière de développement durable. Dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie cohérente et ambitieuse en matière de protection de l'environnement, le Cameroun a intégré les objectifs globaux de protection de l'environnement. Ladite stratégie est contenue dans le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) adopté en juin 1996. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PNGE s'appuie sur un cadre légal et réglementaire composé de lois, décrets, décisions d'application et directives. Au cours des deux dernières décennies, le cadre légal et réglementaire lié à l'environnement a beaucoup évolué au Cameroun. C'est ainsi qu'un ensemble de textes législatifs relatifs à l'environnement existent.

Par ailleurs, dans le souci de prendre en compte les exigences environnementales dans tous les projets de développement, et afin d'assurer la gestion durable des ressources naturelles, la présente section s'attèle à présenter le cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la gestion de l'environnement, mais également met en exergue les enjeux de la préservation des ressources et les sources d'impact dans la commune de Mengueme.



## 8.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la présente étude n'est pas une étude d'impact environnementale et sociale. Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'est pas un projet impactant directement l'environnement, mais une source génératrice d'activités l'impactera au moment de leur mise en œuvre comme par exemple la création de nouvelles infrastructures.

La présente analyse environnementale est abordée dans une logique stratégique et conduite de façon indépendante et parallèle afin de contribuer à l'intégration des critères environnementaux dans la conception du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Mengueme. L'approche utilisée se veut informative, pédagogique et incitative. Il s'agit de recenser parmi les impacts environnementaux majeurs générés par les activités humaines, ceux qui, eu égard à la situation environnementale de la commune de Mengueme, devraient être l'objet des préoccupations du Plan d'Occupation des Sols. Cette analyse présente les dimensions environnementales prises intrinsèquement dans un premier temps, puis elle les aborde selon les thématiques d'effets environnementaux des activités humaines. Elle pourra ainsi être un outil d'aide à la décision dans l'élaboration du dudit plan et le choix des scénarii. De manière spécifique, la réglementation camerounaise ne fixe pas comme pour les études d'impacts environnementaux, une démarche appropriée et des orientations précises pour réaliser les évaluations environnementales stratégiques. Notre analyse se base donc principalement sur quelques directives de certains bailleurs de fonds en la matière.

## 8.2. LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN

### 8.2.1. Le cadre juridique national

Le Cameroun dispose à ce jour d'un arsenal de textes législatifs liés à la protection de l'environnement. Le tableau ci-dessous récapitule le cadre juridique en vigueur au pays.

Tableau 42: Le cadre juridique de la gestion environnementale au Cameroun

Textes	Dénomination	Contenus
Textes législatifs	Loi 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement	Elle fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Cameroun
	Loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun	Cette loi régit l'urbanisme, l'aménagement urbain et la construction sur l'ensemble du territoire camerounais. A ce titre, elle fixe les règles générales d'utilisation du sol, définit les prévisions, règles et actes d'urbanisme, organise les opérations d'aménagement foncier et les relations entre les différents acteurs urbains.
	Loi n° 001/2001 du 16 avril 2001 portant code minier du Cameroun et la loi n°2010/011 du 29 juillet 2010	Cette loi et les textes pris pour son application visent à favoriser et à encourager la recherche et l'exploitation des

	modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant code minier	ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté.
	La loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche	Cette loi, en son article 16, alinéa 2 rappelle que tout projet susceptible d'entraîner des perturbations sur le milieu forestier ou aquatique est subordonné à une étude préalable d'impact sur l'environnement.
	La loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau	Cette loi fixe le cadre juridique de l'eau et les dispositions relatives à sa sauvegarde, sa gestion, et à la protection de la santé publique.
	La loi n° 091/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel	Cette loi définit le cadre réglementaire de la préservation du patrimoine culturel national. Elle identifie les procédures de protection des sites et matériaux faisant partie de l'héritage culturel national et s'applique aux sites culturels qui pourraient exister
	La loi n° 85-09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation	Cette loi détermine les conditions d'expropriation au cas où l'État entreprend une réalisation d'intérêt général. Elle définit notamment les modalités d'indemnisation en fonction du type d'expropriation.
	La loi N° 64/LF/23 du 13 Novembre 1964 portant protection de la Santé Publique	Cette loi pose les bases des règles de la salubrité des centres urbains et lieux habités, des immeubles et de leurs dépendances, des lieux publics et privés, des lotissements, des établissements dangereux, insalubres et incommodes.
	La loi n° 80/22 du 14 juillet 1980 portant répression des atteintes à la propriété foncière et domaniale	Cette loi précise des sanctions auxquelles est assujéti tout occupant illégitime du terrain privé de l'Etat. Elle exige que le terrain ayant fait l'objet d'une occupation illégitime fasse l'objet d'un déguerpissement aux frais de l'occupant.
<b>Textes réglementaires</b>	<i>Le Décret n° 2011/2582/PM du 23 août 2011, fixant les modalités de protection de l'atmosphère au Cameroun</i>	Les chapitres 2 et 3 présentent la liste des polluants atmosphériques contrôlés et les modalités de fonctionnement des sources d'émission des polluants. Il convient de préciser que ces modalités s'appliquent plus aux sources fixes d'émission de polluants atmosphériques.
	<i>Le Décret n° 2011/2583/PM du 23 août 2011, portant réglementation des nuisances sonores et olfactives</i>	Ce décret apporte un éclairage sur la définition même des nuisances sonores et olfactives. On peut citer par exemple, les émissions de gaz, les vibrations acoustiques qui interfèrent de manière excessive sur la jouissance de la vie ou de la propriété au voisinage de sa source.

	<p>Le décret n°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victime de destruction pour cause d'utilité publique de cultures et arbres cultivés</p>	<p>Ce décret fixe le montant des indemnités à payer aux propriétaires de plantes cultivées suivant le type et l'âge des plantes</p>
	<p>Le Décret n° 2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution</p>	<p>Ce décret stipule dans son article 3 alinéa 1 que sont interdits, les déversements, écoulements, rejets, infiltrations, enfouissements, épandages, dépôts directs ou indirects dans les eaux de toute matière solide, liquide ou gazeuse et, en particulier, tout déchet industriel, agricole ou atomique</p>
	<p>Le décret n°2001/163/PM du 08 Mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux probabilisables</p>	<p>Ce décret précise dans son article 3 alinéa 3 que les terrains compris dans les périmètres de protection sont déclarés d'utilité publique. L'article 8 stipule que le Ministre de l'eau peut, sur proposition de l'autorité administrative territoriale compétente, interdire le captage des eaux de surface ou souterraine</p>
	<p>L'arrêté n° 002/MINEPIA du 01 août 2001 portant modalités de protection des ressources halieutiques</p>	<p>L'arrêté fixe les modalités de protection des ressources halieutiques</p>
	<p>L'arrêté N°00001/MINEP du 03 février 2007 définissant le contenu général des termes de référence (TDR) des Etudes d'Impact Environnemental</p>	<p>Cet arrêté définit les différents éléments constitutifs des termes de référence d'une Etude d'Impact Environnemental : sommaire ou détaillée</p>
	<p>L'arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social</p>	<p>Cet arrêté liste les différentes catégories de projet dont la réalisation nécessite une étude d'impact environnemental et social et les classe en fonction du type d'EIES (sommaire ou détaillée).</p>
	<p>L'arrêté N°00004/MINEP du 03 juillet 2007 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'études à la réalisation des études d'impact et audits environnementaux</p>	<p>Il fixe les conditions à remplir par les bureaux d'études pour obtenir l'agrément du Ministère en charge de l'environnement pour la réalisation des études d'impacts et audits environnementaux. En son article 11, il précise qu'un rapport d'EIES ou d'audit environnemental ne peut être reçu au Ministère en charge de l'environnement que s'il a été réalisé</p>

		par un bureau d'études agréé dans les conditions fixées par la législation en vigueur en la matière
	L'arrêté N°002 /MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion de déchets industriels (toxiques et/ou dangereux)	Cet arrêté prescrit les mesures de collecte et de gestion des déchets toxiques et/ou dangereux sur l'ensemble du territoire national. Les opérateurs doivent être agréés suivant un cahier de charges et un contrat approuvé par le Ministre en charge de l'environnement
	L'arrêté N° 001/MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des Comités Départementaux de suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	Cet arrêté précise entre autres la composition et les différentes missions de ces comités pour appliquer efficacement les PGES issus des EIES

Source : compilation des textes juridiques et réglementaires, POLYGONE Sarl, Déc. 2024

### 8.2.2. Le cadre juridique international

Sur le plan international, plusieurs instruments juridiques existent. Le Cameroun a souscrit à un certain nombre d'entre eux. Le tableau ci-dessous fait l'économie de ces derniers.

Tableau 43: Conventions et protocoles ratifiés par le Cameroun

Aspect	Convention et objet	Statut du Cameroun
Changement climatique	<b>Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</b> Objectif : stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau minimal afin d'éviter les interférences anthropogéniques avec le système climatique (Ouverte à la signature : 9 Mai 1992, entrée en vigueur : 21 Mars 1994).	Ratifiée le 19 Octobre 1994
	<b>Le protocole de Kyoto</b> ratifié. Signé le 11 décembre 1997 lors de la 3ème conférence annuelle de la Convention à Kyoto (COP 3), au Japon, il est entré en vigueur le 16 février 2005. <b>Objectif</b> : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.	Ratifié en 2002
Zones humides	<b>La Convention relative aux zones humides</b> d'importance internationale, adoptée à RAMSAR le 02 février 1971 <b>Objectif</b> : protection des zones humides au niveau international et local.	20 juillet 2006
Polluants organiques persistants (POP)	<b>La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.</b> <b>Objectif</b> : Réduire voire, éliminer la production et les émissions de 12 de ces polluants.	26 mai 2005

<p><b>Couche d'ozone</b></p>	<p><b>La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone</b>, adoptée le 22 mars 1985, reconnaît la nécessité d'accroître la coopération internationale en vue de limiter les risques que les activités humaines pouvaient faire courir à la couche d'ozone. Cette convention ne contient aucun dispositif contraignant, mais prévoit que des protocoles spécifiques pourront lui être annexés. <b>Objectif</b> : Nécessité d'accroître la coopération internationale en vue de limiter les risques que les activités humaines pouvaient faire courir à la couche d'ozone.</p>	<p>Ratifiée le 30.08.1989</p>
	<p><b>Le Protocole de Montréal</b> <b>Objectif</b> : accord international visant à réduire et à terme éliminer complètement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a été signé par 24 pays et par la Communauté économique européenne le 16 septembre 1987 dans la ville de Montréal, au Québec.</p>	
<p><b>Déchets toxiques et dangereux</b></p>	<p><b>La Convention de Bamako sur l'interdiction des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers et la Convention de Bâle sur les déchets toxiques et dangereux.</b> <b>Objectif</b> : L'objectif est de protéger la santé des populations et l'environnement des pays africains vis-à-vis du transit, du dépôt et de la manipulation de déchets dangereux en provenance d'autres pays. La convention vise aussi à améliorer et à assurer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, ainsi que la coopération des états africains impliqués.</p>	<p>Signée et ratifiée en 1995</p>
<p><b>Patrimoine culturel et aménagement</b></p>	<p><b>La Convention de Paris du 16/12/1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.</b> <b>Objectif</b> : établir un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel d'une valeur universelle exceptionnelle, et ce sur une base permanente en adoptant des méthodes scientifiques modernes.</p>	

Source : compilation des textes juridiques internationaux, POLYGONE Sarl, Déc. 2024

### 8.2.3. Le cadre institutionnel

Plusieurs acteurs aux responsabilités complémentaires interviennent dans le processus de protection de l'environnement sur l'étendue du territoire national, et dans la Commune de Mengueme en particulier. Les plus importants sont répertoriés dans les lignes qui suivent.

- a. *Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)*

D'après le décret N° 2012/431 du 1er Octobre 2012, il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'environnement.

A ce titre, il est responsable :

- De la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement ;
- De la définition des mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles, en liaison avec les ministères et organismes spécialisés concernés ;
- De l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement ;
- De l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement, en liaison avec les départements ministériels intéressés ;
- De la négociation des accords et conventions internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de leur mise en œuvre.

Localement, la Délégation Départementale du MINEPDED pour le Nyong et So'o accompagne la mairie selon les sollicitations de cette dernière. Il s'agit notamment pour ces dernières années, de :

- Projet de reboisement dans la réserve forestière (projet financé à hauteur de 10 millions)
- Lutte contre la jacinthe d'eau et les plantes aquatiques envahissantes au centre touristique d'Ebogo.

Toutefois, il est important de relever que la mairie ne dispose pas suffisamment de compétence dans ce domaine. Avec l'accompagnement de la DDMINEPDED, elle devrait délivrer des attestations de conformité environnementale, compétence déjà transférée. Certes, il n'y a pas beaucoup d'activités soumises aux notices d'impact environnementales.

La Mairie jusqu'à date n'a pas soumis de projet à l'élaboration d'une NIE, en dehors d'une plantation qui se trouve à Yenessi et appartient en réalité à la Société Industrielle de Production Agricole Biologique (SIPAB). Cette plantation s'étend sur 300 Ha.

Des difficultés sont relevées dans le cadre de cet accompagnement, dont l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des actions projetées.

#### *b. Le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF)*

Le MINFOF est l'administration compétente en matière d'exploitation forestière. Il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de la nation en matière de forêt et de faune. Il est responsable de : la gestion et de la protection des forêts du domaine national, [...] la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse. C'est lui qui crée la forêt communale, et il est chargé du suivi et du contrôle de son exploitation.

Au niveau local, le poste forestier et de chasse contrôle les différentes activités liées à l'exploitation forestière et faunique. Bien plus, Il peut également accompagner la mairie dans les projets de reboisement.

#### *c. Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)*

Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) est l'épine dorsale de la politique urbaine au Cameroun. Au terme du Décret N°2012/384 du 14 septembre 2012 portant son organisation, le ministère de l'Habitat et du Développement Urbain est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'habitat et de développement urbain. Sur le plan environnemental, il est chargé entre autres :

- Du drainage, de la collecte et du traitement des déchets, de l'élaboration des normes d'hygiène et de salubrité, et de l'élaboration des normes en matière d'assainissement dans les villes ;
- De la définition des normes en matière d'hygiène et de salubrité, d'enlèvement et/ou de traitement des ordures ménagères, ainsi que du contrôle du respect de ces normes ;
- Du suivi de l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de salubrité, d'enlèvement et du traitement des ordures ménagères.

Dans le cadre du transfert des compétences et des ressources, le MINH DU a financé la présente étude d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Mengueme dont le présent rapport constitue la mission 1 et met en exergue l'état des lieux et le bilan diagnostique sur le plan environnemental.

*d. Le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)*

Les attributions du ministère de la Santé Publique sont définies par le décret n°2004/320 du 08 décembre 2004. Elles portent sur l'assainissement, la surveillance sanitaire des collectivités et la promotion de la salubrité de l'environnement. La Note Circulaire n°069/NC/MSP/DMPHP/SHPA du 20 août 1980 du MINSANTE concernant les déchets solides précise que les agents techniques du génie sanitaire doivent surveiller l'élimination des ordures ménagères à l'échelle domestique, promouvoir, contrôler et participer au projet de la collecte et de l'élimination collective des déchets solides, vulgariser la méthode du compostage et celle de l'utilisation du compostage, enseigner aux populations les moyens salubres d'évacuation de leurs ordures en tenant compte de leurs habitudes et de l'environnement.

*e. La Commune de Mengueme*

La Commune de Mengueme est le garant du développement urbain et de la protection de l'environnement au sein de son espace géographique. En tant que Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD), elle jouit de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts locaux.

D'après l'article 157 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, des compétences multiples ont été transférées aux CTD en matière de protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles. A ce titre, la Commune de Mengueme est chargée d'assurer :

- Le nettoyage des rues, chemins et espaces publics communaux ;
- Le suivi et le contrôle de gestion des déchets industriels ;
- Les opérations de reboisement et la création de bois communaux ;
- La lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ;
- La protection des ressources en eau souterraines et superficielles ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes ;
- La pré-collecte et la gestion au niveau local des ordures ménagères.

Si les communes ont souvent des points communs avec des entreprises privées, de service, de commerce, d'exploitation ou de production, leur particularité concerne les enjeux de service public, comme la protection

des populations, la protection du cadre de vie. C'est ainsi que dans son organigramme, la commune de Mengueme dispose au sein des services techniques un bureau d'hygiène et de la salubrité. Ce service s'occupe de l'hygiène et la salubrité et instruit les demandes de validation des TDR et des rapports de notice d'impact environnemental des projets devant être réalisées dans l'espace communal.

### 8.3. OBJECTIFS DU POS ET ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Le **Plan d'Occupation des Sols (POS)** est un document qui fixe l'affectation des sols et définit le périmètre de chacune des zones d'affectation. Il édicte de façon sommaire, pour chacune d'entre elles, les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol.

Les objectifs poursuivis par le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Mengueme sont de :

- Elaborer la cartographie de base ;
- Faire un état des lieux assorti d'un bilan diagnostic de la situation actuelle ;
- Dégager la vision de développement de la Commune, les orientations stratégiques, les objectifs et axes de développement ;
- Elaborer un plan d'affectation des sols en collaboration avec les autres administrations sectorielles ;
- Délimiter le périmètre urbain de la Commune à l'horizon du POS ;
- Elaborer une stratégie de mise en œuvre et de mobilisation des ressources ;
- Elaborer un programme d'investissements prioritaires à court, moyen et long terme ;
- Produire un règlement d'urbanisme qui servira de boussole pour la mise en œuvre du POS. Y définir le périmètre de chacune des zones d'affectation et édicter, pour chacune d'elles, les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol.

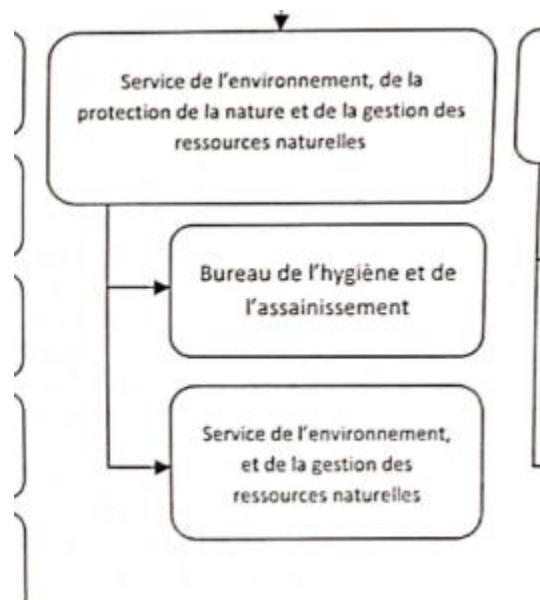
En ce qui concerne l'évaluation environnementale stratégique, il n'existe pas encore au Cameroun un cadre réglementaire précis. Cependant, il convient d'indiquer que la prise en compte du volet environnemental dans le Plan d'Occupation des Sols répond aux exigences de la réglementation décrite dans le tableau suivant :

**Tableau 44: Articulation du Plan d'Occupation des Sols (POS) avec le cadre réglementaire et la politique environnementale**

Texte ou document réglementaire	Cadrage
<p><b>Loi cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement qui régleme tous les grands secteurs environnementaux.</b></p>	<p>Elle reprend les principes fondamentaux du développement durable devant gouverner la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Enumérons entre autres principes, le principe de <b>précaution</b> qui fournit un cadre de décision en cas d'incertitude, le principe <b>d'action préventive et de correction</b> par priorité à la source des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable, le principe de <b>responsabilité</b> selon lequel toute personne ou entité qui par son action, crée des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter les dits effets et le principe</p>

	de <b>participation publique</b> qui voudrait entre autre que chaque citoyen ait accès aux informations relatives à l'environnement, et que les décisions concernant l'environnement soient prises après concertation avec les acteurs des secteurs d'activité ou les groupes concernés.
<b>Convention-cadre sur les changements climatiques adoptés à Rio de Janeiro en 1992 et du protocole de Kyoto du 11 décembre 1997, entré en vigueur le 16 février 2005</b>	Les états ayant ratifié ce protocole se sont engagés à réduire les gaz à effet de serre de 5% par rapport au niveau de 1990 durant la période 2008-2012. Ce protocole implique par exemple que, pour le secteur des transports, les pays engagés appliquent et/ou élaborent plus avant des politiques et des mesures, en fonction de leur situation nationale, en adoptant des mesures visant à limiter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre non réglementées par le Protocole de Montréal dans le secteur des transports.  L'implication du Cameroun dans l'engagement de la Convention-cadre et du protocole de Kyoto s'est manifestée par la création d'un Observatoire National des Changements Climatiques par décret 2009/410 du 10 décembre 2009. Ce décret décline les missions spécifiques de l'observatoire en dix points qui peuvent se résumer en un suivi et une évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux, des mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes de l'environnement. Au-delà de ce décret, un Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques (PNACC) est à l'ordre du jour.
<b>Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles adoptée à Alger le 15 septembre 1968 par les Etats membres de l'OUA, et entrée en vigueur le 16 juin 1969.</b>	Cette Convention vise la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en sol, en eau, en flore et en faune.  Pour marquer son implication, le Cameroun a élaboré une Stratégie Nationale en matière de la Conservation de la Biodiversité. Elle est assortie d'un plan d'actions à entreprendre, comme par exemple celle traitant des facteurs de risques environnementaux pour la santé.
<b>Stratégies nationales ou urbaines</b>	Elles comprennent entre autres : la Stratégie nationale en matière de déchets, la stratégie nationale de l'assainissement urbain, la stratégie nationale en matière de gestion des ressources en eau qui a abouti sur la mise sur pied du Plan national de gestion intégré des ressources en eau, la Stratégie durable des Eaux et des sols qui intègrent toutes la prise en compte des impacts environnementaux...
<b>Lois</b>	Différentes lois sectorielles spécifiques qui intègrent les normes des conventions internationales et incitent à une meilleure prise en considération des effets environnementaux.
<b>Organigramme Commune</b>	L'organigramme de la Commune prévoit un service environnement, de la protection de la nature et de la gestion des ressources naturelles. Ce service, à travers le bureau d'hygiène, salubrité, logé dans les services techniques. Ce dernier est primordial et la mission principale consiste à intégrer les problématiques environnementales dans les opérations engagées par la Commune.

Source : Enquêtes, Polygone SARL 2024



Source : Enquêtes socioéconomiques, Polygone SARL 2024

## 8.4. RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

### 8.4.1. Exposition aux risques

La notion de risque fait référence à des événements auxquels on peut ou on doit s'attendre, mais dont l'occurrence et l'intensité sont souvent difficilement prévisibles. La cause ou l'identification constitue l'étape primordiale de la planification de la réponse à apporter aux situations de crise que peuvent générer ces risques. Elle intègre la probabilité de survenance, les régions géographiques à risque, l'impact humain, sanitaire, économique, environnemental, etc.

La Commune de Mengueme est exposée à des risques de tout ordre.

#### a. Typologie des risques

Les risques qui concernent la commune peuvent être classés selon trois critères :

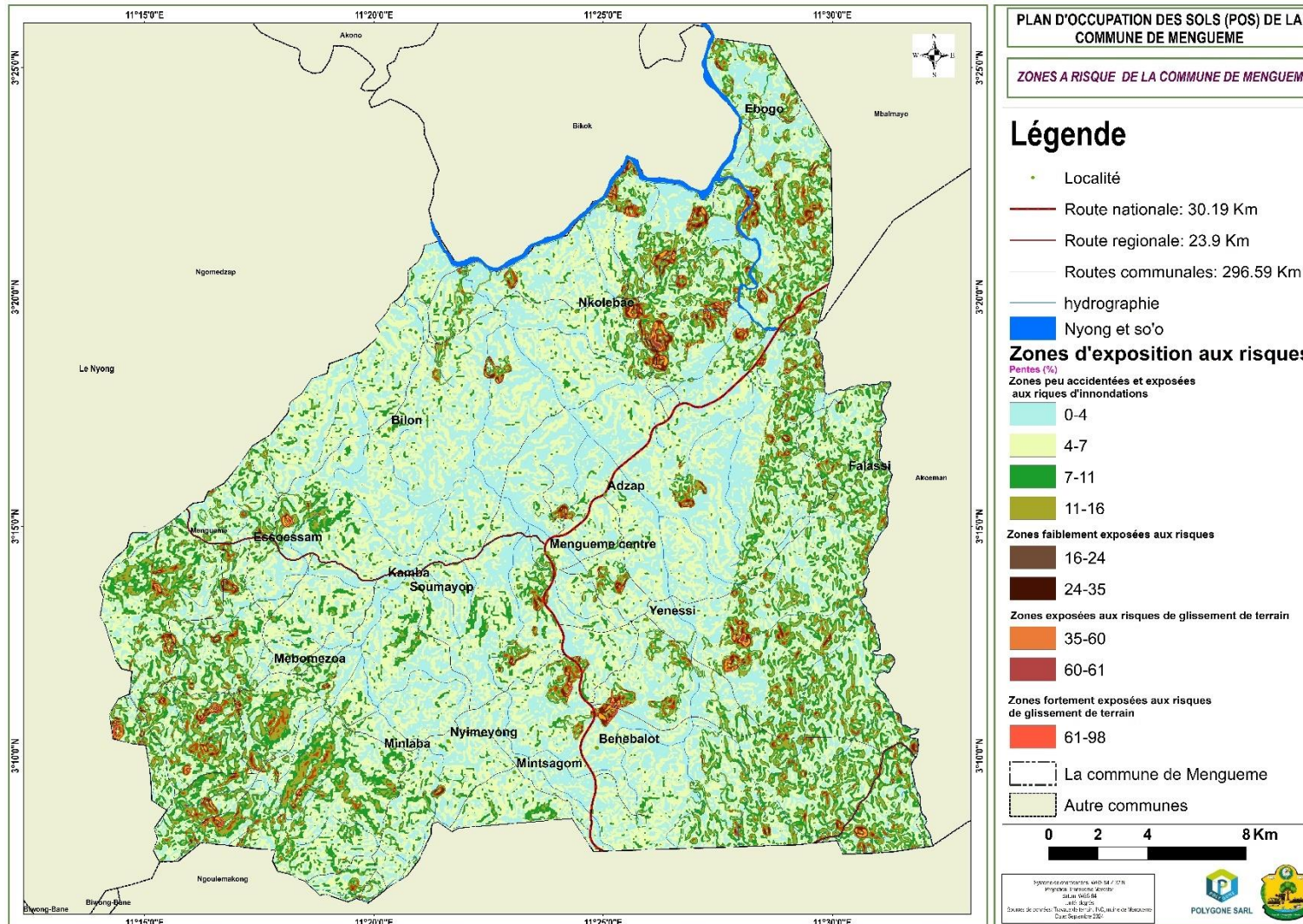
- Les événements générés dans la commune avec un impact circonscrit à la commune : incendie d'un bâtiment, accident routier, effondrement...
- Les événements générés dans la commune et ayant, en plus d'un impact interne, un impact également à l'extérieur de son périmètre : pollution d'un cours d'eau se propageant hors de la commune ; incendie (forêt, cultures) se propageant hors de la commune ; blocage d'une voie traversant la commune...
- Les événements provenant de l'environnement extérieur (physique ou réglementaire) de la commune : pollution d'un cours d'eau provenant d'une autre commune ; pollution de l'air venant d'une autre commune ; blocage des accès extérieurs de la commune ; évolution de la réglementation, exposant la commune à un risque juridique en cas de non prise en compte de cette évolution...

L'analyse de la carte d'exposition aux risques de la Commune permet d'identifier les zones en proie aux risques d'inondation et de glissement de terrain. On distingue:

- Les zones peu accidentées, mais présentant des risques d'inondations élevés ;
- Les zones faiblement exposées aux risques d'inondations ;
- Les zones accidentées et exposées aux risques de glissement de terrain.

La figure ci-dessous présente les principales zones à risque dans la Commune de Mengueme.

Carte 20: zones à risque de la commune de Mengueme



b. Exposition aux risques

La prise en compte des enjeux transversaux est un outil de performance en matière de planification et sert de plateforme pour les orientations importantes à prendre en compte. Les enjeux traités dans la présente thématique sont les suivants :

- L'étalement urbain : L'élaboration du Plan d'Occupation des Sols devrait permettre aussi d'orienter sa faisabilité dans le sens d'une densification de la ville ;
- La gestion de l'environnement urbain : Des actions visant à promouvoir la culture environnementale et le management environnemental d'une ville doivent faire l'objet de l'attention de la ville de Mengueme. Ces actions pourraient conduire à l'élaboration de plusieurs profils spécifiques de la Commune (profil de santé urbaine, profil environnemental urbain).

Le profil environnemental urbain est un référentiel commun aux acteurs publics ou privés en matière d'environnement et d'aménagement de l'espace. Il apporte des éléments de connaissance et de stratégie environnementale pour aider à la prise de décision. Il doit permettre d'améliorer la prise en compte de l'environnement par les politiques publiques et une meilleure coordination entre les services de l'Etat sur des enjeux et orientations considérés comme prioritaires. Il est la photographie de l'état de l'environnement d'un territoire pendant une période donnée. Il constitue un outil opérationnel et pédagogique qui rassemble à la fois les connaissances des différents partenaires de l'environnement, met en évidence de manière partagée les principaux enjeux environnementaux et propose des orientations à mettre en œuvre. Il sert de cadre de référence pour la conduite de l'évaluation environnementale des plans, des programmes et des projets. La définition du profil environnemental a pour double objectif d'identification et de hiérarchisation des enjeux environnementaux et la diffusion de la connaissance sur l'environnement. Il ne s'applique pas à une ville en particulier, mais à une région urbaine et intègre toutes les spécificités des territoires de son périmètre.

Le tableau ci-après présente une synthèse des risques et des enjeux transversaux ainsi que les mesures correctrices adaptées.

**Tableau : Synthèse des enjeux liés aux risques**

Déclinaison	Enjeux généraux	Orientations stratégiques			Indicateurs de contexte	Prise en compte
		Outil de protection	Outils de gestion	Cadre réglementaire		
Risques naturels	Préservation de la sécurité des biens et des personnes	Normes sur les risques	Réflexion sur la gestion des catastrophes naturelles	PNGE	*Cartographie des zones à risques	Cellule d'urgence de gestion de catastrophe et des risques du MINAT
Risques technologiques		Normes sur les installations classées	Plan de gestion de risques des entreprises	PNGE	Liste des installations classées	Nombreuses entreprises ont des

							plans d'urgence des risques
<b>Gestion de l'environnement</b>	Promotion d'une culture environnementale	Principes du développement durable	Cellule de communication environnementale	Loi Cadre /PNGE	Rapport d'éducation citoyenne		Actions non identifiées à ce stade d'investigation
	Promotion du management environnemental	Principes du développement durable	Unité de management de l'environnement urbain	Loi Cadre /PNGE	Cellule environnementale performante (objectifs et missions ciblées)		

Source : Enquêtes, Polygone SARL 2024

### 8.4.2. Pollution et nuisances

#### a. Pollution des cours d'eau

La pollution des cours d'eau dans la Commune de Mengueme est tributaire des actions anthropiques. Avec les activités de pêche, les eaux sont polluées. Bien plus, les lits de ces derniers sont parfois obstrués. Malheureusement, les services déconcentrés du MINEPDED n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour faire les inspections et sensibiliser les différents acteurs.

Cette pollution est également issue des pesticides utilisés dans les activités agricoles, ce qui concourt à la modification de la qualité des eaux de surface et des nappes.

#### b. Pollution de l'air

Pour nombre de scientifiques, la pollution de l'air est directement liée aux phénomènes tels l'urbanisation et l'industrialisation. Ces deux phénomènes sont responsables d'émissions non contrôlées de particules dans l'atmosphère. En effet, avec la croissance urbaine et l'augmentation du trafic motorisée polluant, ainsi que les pratiques domestiques de combustion, de nombreux impacts sont enregistrés au niveau de la santé des populations et de l'environnement.

Dans la commune de Mengueme, la pollution de l'air est consécutive aux poussières, aux fumées et aux odeurs. Les poussières les plus récurrentes sont celles des routes en terre. Elles sont davantage ressenties en saison sèche et elles affectent la qualité de l'air. En effet, avec l'air sec, il y a beaucoup de poussière. L'absence de bitumes ou de pavés sur les routes de la commune est un élément majeur des poussières. Il est vrai qu'au niveau des carrefours et de la route nationale qui traverse la commune, on observe une importante circulation de véhicules et de motos.

Dans l'espace domestique, l'énergie au bois est la première source de production de fumées. Sont également évoquées des fumées qui émanent des lieux de sociabilité comme les bars, les rues où sont installés des foyers (pour griller la viande, faire les beignets, etc.). Dans l'espace domestique, les mauvaises odeurs, élément constitutif de la pollution de l'air, proviennent principalement des toilettes. Dans l'espace public les odeurs citées proviennent notamment des caniveaux mal entretenus. Ces odeurs

sont considérées comme de « mauvaises » odeurs à causes des effets ressentis, voire des malaises qu'elles peuvent provoquer. Elles vont parfois jusqu'à provoquer des « nausées », des « vomissements », des « pertes d'appétit », etc.

c. Nuisances sonores

Les nuisances sonores qui sont enregistrées dans la Commune de Mengueme sont de faible amplitude. Elles sont principalement liées au trafic routier et à l'animation dans les buvettes du centre urbain de Mengueme. Les populations sont soumises aux bruits de klaxons et de moteurs des véhicules sur la RN et sur les axes principaux de la circulation.

Le trafic routier constitue l'une des sources de bruit urbain causant le plus de désagréments. Les bruits proviennent du volume du trafic qui s'écoule sur une voie, de la nature du revêtement des voies, des vitesses pratiquées, des coups de klaxon en cas de congestion et de l'effort d'accélération sur les fortes pentes. Des mesures de bruit n'ont pas encore été faites à Mengueme, mais il est clair qu'il n'est pas encore préoccupant à Mengueme. Cependant, le facteur bruit n'est pas culturellement considéré comme une nuisance à proprement parler.

Au-delà du sentiment d'inconfort, d'atteinte à la qualité de vie ou de la perception que les populations auraient, le bruit peut avoir des effets néfastes sur la santé de l'homme. Le bruit est considéré comme impact négatif de la qualité de vie lorsqu'il dépasse 70 dB(A)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Unité de mesure du bruit, au-dessus de ce seuil il est considéré comme impact négatif.

Tableau 45: Synthèse des enjeux en matière de pollution

Déclinaison	Enjeux généraux	Orientations stratégiques			Indicateurs de contexte	Prise en compte
		Outil de protection	Outils de gestion	Cadre réglementaire		
<b>Pollution atmosphérique</b>	<p>*Réduire les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>*Maîtriser, organiser et orienter l'offre et la demande en transport vers des modes moins polluants</p>	Observatoire national des changements climatiques	Relevé des stations permanentes de mesure de la qualité de l'air	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques	Statistiques quantitatives et qualitatives sur la qualité de l'air et ses répercussions sur le changement climatique	Actions opérationnelles concrètes non identifiées ou non disponibles
<b>Pollution des eaux</b>	<p>*Affirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines</p> <p>*Garantir la qualité de l'eau</p> <p>*Prévenir la pollution aquatique et gérer la végétation des berges</p> <p>*Maîtriser l'assainissement urbain (eaux usées et ménagères)</p>	<p>-Analyses séquentielles des eaux et création d'un réseau de suivi qualité des eaux</p> <p>- Stations d'épuration en service</p> <p>- Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau</p> <p>- Schéma Directeur des eaux</p>	Cartographie hydrologique et hydrogéologique de la commune, Cartographie du réseau de gestion des eaux usées et ménagères	<p>- Stratégie nationale en matière d'assainissement urbain</p> <p>- Stratégie nationale en matière de gestion des ressources en eau</p> <p>- Stratégie nationale sur la Gestion durable des eaux et des sols</p>	Statistiques quantitatives et qualitatives de la qualité des eaux et du réseau d'assainissement urbain, Fonctionnalité des stations d'épuration	Actions opérationnelles concrètes non identifiées ou non disponibles
<b>Gestion durable des déchets</b>	<p>* Réduire et limiter le stockage des déchets ultimes</p> <p>*Faciliter le tri et la collecte sélective</p> <p>* Préservation de la qualité du champ visuel</p> <p>*Considérer les déchets comme</p>	<p>*Identification des centres d'élimination de déchet ou de tri</p> <p>*Dépôts d'ordures spécialisés pour réduire les impacts visuels</p>	Circuit de collecte des déchets	Stratégie nationale en matière de gestion des déchets	Atteindre les objectifs en matière d'enlèvement de tri et de traitement des déchets	Activités du service d'hygiène et de salubrité de la Mairie

	une ressource exploitable					
<b>Pollution des sols</b>	* Limiter l'érosion et prévenir la dégradation des sols	Analyse séquentielle des sols	Cartographie des sols	Code minier		Actions opérationnelles concrètes non identifiées ou non disponibles
<b>Préoccupations du Plan d'Occupation des Sols et de la Mairie de Mengueme en matière de Pollutions :</b>						
<i>Proposer un scénario qui agit sur le comportement des populations.</i>						

Source : Enquêtes, Polygone SARL 2024

## 8.5. IMPACTS DES ACTIVITES DE L'HOMME DANS LA COMMUNE DE MENGUEME

### 8.5.1. Impacts des activités agricoles

La mise en œuvre des activités agricoles impacte négativement l'environnement, notamment le sol, la végétation, les eaux de surface ou encore la faune.

- Impacts sur le sol

Les pratiques agricoles qui nécessitent la mise à nu des sols, les exposent à l'action érosive des pluies qui tombent très souvent en averses et des eaux de ruissellement qui s'en suivent, ainsi qu'à l'action du vent (érosion éolienne).

L'appauvrissement des sols sont également une résultante des pratiques agropastorales inadéquates, en l'occurrence le non-retour de biomasse, et la dénudation des sols.

- Impacts sur la végétation

La pratique de l'agriculture sur brûlis par certains agriculteurs a pour effet la destruction de la strate herbacée du couvert végétal. Certains agriculteurs préfèrent abattre les arbres pour la culture des céréales. Pourtant pour atteindre la maturité, il faut une dizaine d'années à ces arbres. Ces différentes pratiques conduisent à la perte du couvert végétal et accentue l'érosion et la déforestation. Par conséquent, la végétation ne peut plus jouer son rôle de puits de carbone, ce qui accentue les mutations climatiques.

- Impacts sur les ressources en eau souterraines et de surface

Les conditions climatiques impactent sur les ressources en eau qui s'amenuisent. Bien plus, la qualité de l'eau est désormais sujette à caution. On note également qu'avec l'utilisation des pesticides, ces eaux sont de plus en plus polluées.

### 8.5.2. Impacts de la pollution de l'air sur la santé

Les mauvaises odeurs, source de pollution de l'air, avec la poussière, la fumée, l'humidité, le froid, peuvent être la cause de maladies comme la toux, le rhume, la grippe, la tuberculose.

Les odeurs attirent également les mouches. La gestion des déchets spéciaux, surtout ceux issus des formations sanitaires est encore criarde et nécessite beaucoup d'amélioration.

### 8.5.3. Impacts sur le développement du bois-énergie

On désigne par bois énergie toutes les formes d'utilisation du bois comme combustible, qui se présente habituellement sous forme de bûches, mais également sous forme de charbon, de déchets issus des industries de transformation du bois (copeaux, sciure de bois, ...). C'est la source d'énergie traditionnelle de cuisson et de chauffage par excellence en milieu rural, mais aussi urbain.

Dans un rapport publié en 2010 par le MINEPAT, les statistiques montraient que 66% de la population vivaient sous le seuil de pauvreté (moins de 738 FCFA par jour et par équivalent adulte). Dans un contexte socioéconomique marqué par l'extrême pauvreté en zone rurale et dans une moindre mesure en zone urbaine, l'exploitation du bois énergie revêt un caractère sensible et nécessite une attention particulière, compte tenu de sa relation directe avec la stabilité de l'écosystème.

De manière globale, ces impacts peuvent se résumer en :

- Les activités agricoles se pratiquent sur de vastes superficies dans la Commune, entraînant ainsi une sérieuse déforestation
- L'exploitation illégale du bois au sein de la Commune favorise aussi la déforestation ;
- Le micro climat a clairement changé et est devenu plus chaud à cause de la déforestation ;
- Les activités agricoles qui sont pratiquées au sein de la Commune sont faites à l'aide de pesticides, ces mêmes produits se retrouvent dans l'eau et contaminent ainsi la faune et la flore aquatique, ce qui impactera à coup sûr la suite de la chaîne alimentaire.

## 8.6. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

De l'analyse faite plus haut, il en ressort que la Commune de Mengueme présente à la fois de nombreuses forces, faiblesses, opportunités et menaces pour l'aménagement. Le tableau ci-dessous revient en détail sur ces derniers.

**Tableau 46: Synthèse de l'analyse FFOM de l'environnement de la commune de Mengueme**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Richesse et la diversité des milieux naturels ;</li> <li>- Faible nuisance sonore ;</li> <li>- Forte densité du couvert végétal</li> <li>- Existence de minerais (sable et pierres) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Erosion des sols ;</li> <li>- Absence d'un système de gestion intégrée des déchets ;</li> <li>- Pollution des sols, de l'air et des cours d'eau due aux dépôts sauvages d'ordures ;</li> <li>- Pollution olfactive liée aux odeurs émanant des dépôts sauvages de déchets et au gaz émanant des tuyaux d'échappement de moto</li> <li>- Présence de zones à risques (inondations et glissement de terrain) ;</li> <li>- Absence d'une décharge municipale aménagée ;</li> <li>- Destruction progressive du couvert végétal au profit des constructions et des activités agrosylvopastorales.</li> <li>- Absence de stations de mesures des pluies et des débits et difficulté de maîtrise des variables du changement climatique ;</li> <li>- Insuffisance d'appui technique à la mairie en matière d'environnement pour le suivi des projets ;</li> <li>- Absence d'une politique communale de restauration des sites dégradés ;</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources naturelles encore disponibles ;</li> <li>- Existence d'un cadre juridique et institutionnel en matière d'environnement</li> <li>- Existence des textes de lois et règlements sur la gestion et l'environnement et sur la décentralisation</li> <li>- Une volonté des responsables locaux dans la Commune pour conduire le changement ;</li> <li>- Existence de l'observatoire national des changements climatiques (ONACC).</li> <li>- Soutien des organisations internationales pour la protection des écosystèmes.</li> <li>• Existence de plusieurs projets s'intéressant au développement économique de la Commune ;</li> <li>• Mise en place des énergies renouvelable (panneaux ou mini centrale solaire) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement climatique</li> <li>- Risques de maladies hydriques et respiratoires liées à la pollution ;</li> <li>• Non-respect et mise en application des textes réglementaires existants</li> <li>• Attente de plus en plus forte d'équipements de qualité, créateurs de lien social ;</li> <li>• Pression sur la biodiversité ;</li> <li>• Pression sur les ressources fauniques</li> <li>• Trafic important du bois-énergie</li> <li>• Insuffisance de mise en œuvre du reboisement systématique des espaces dégradés ;</li> </ul>

Source : Polygone SARL 2024

## 9. GOUVERNANCE URBAINE ET FINANCE LOCALE

Le diagnostic dans cette section consiste à faire un état des lieux de l'environnement interne et externe de la Commune de Mengueme. Les données analysées et traitées ci-dessous sont fournies principalement par la Mairie de Mengueme et en second par les autres organismes qui œuvrent dans la réussite du processus de décentralisation entamé par le gouvernement camerounais à l'instar du MINDDEVEL et des autres partenaires au développement voire bailleurs de fond.

Avec l'évolution du contexte de la décentralisation au Cameroun, les communes ont vu accroître leurs responsabilités et sont désormais appelées à jouer un rôle important dans le développement du pays à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale. Pour se faire, la pratique d'une bonne gouvernance et une gestion rationnelle des ressources locales s'avèrent nécessaires, en vue d'assurer un développement économique, social et culturel dudit territoire communal.

Dans ce chapitre, il est question d'apprécier l'état de gestion/administration de la commune de Mengueme sur les volets institutionnel, organisationnel et financier, ainsi que la nature des relations entre les multiples acteurs impliqués dans le processus de développement dudit territoire.

## 9.1. ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNE DE MENGUEME

L'analyse institutionnelle de la Commune de Mengueme ressort l'ancrage institutionnel de cette dernière dans la vie politique et administrative au Cameroun. De ce fait, sont abordé à ce niveau la situation juridique, la structure de la commune et son organigramme.

### 9.1.1. Situation juridique générale au Cameroun

L'organisation administrative est la manière dont les administrations publiques procèdent au découpage d'un État en régions, départements et arrondissements, mais aussi en cantons, Communes, chefferies et quartiers. Elle renvoie aussi à la manière dont les administrations publiques traitent les demandes qu'elles reçoivent des citoyens et interagis avec ces derniers. Ainsi, pour une gestion efficace, un territoire à son niveau de désagrégation le plus bas (arrondissement/CTD = Commune), est sous la tutelle de la préfecture administrativement et de la Mairie législativement.

L'organisation administrative et juridique des communes au Cameroun est encadrée par de nombreux textes y afférant et cela dans plusieurs catégories à savoir : la constitution, les lois, les ordonnances, les décrets, les arrêtés, les décisions, les lettres circulaires et les instructions. Ce riche arsenal juridique en ce qui concerne le processus de décentralisation prend source sur la loi 1996, portant révision de la Constitution et autour de laquelle gravite de nombreux autres textes parmi lesquels :

- La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 sur l'orientation de la décentralisation applicable aux communes, (abrogée) ;
- La loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des CTD, (abrogée) ;
- La loi n° 2009/019 du 15 Décembre 2009 portant fiscalité locale, (abrogée) ;
- Le décret N° 2010/1 735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées ;
- La loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), en particulier en son article 500 ;
- Le décret N° 2021/3353/PM du 17 juin 2021 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Le décret N°2021/3352/PM du 17 juin 2021 fixant le plan comptable des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Ces lois régissent les modalités de création, ainsi que d'organisation et de fonctionnement des CTD. Selon elles, la Commune est la collectivité territoriale de base à partir de laquelle se développe la décentralisation. Elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. A celles-ci s'ajoutent une multitude de textes d'application (décrets, arrêtés et circulaires) parmi lesquels on peut citer les décrets du Premier Ministre fixant la nomenclature budgétaire des CTD et celui fixant le plan sectoriel comptable. Mais aussi, le décret précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs des communes, l'arrêté rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux, etc.

### 9.1.2. Structure de la commune de MENGUEME

#### • Histoire de la Commune de Mengueme

L'arrondissement de Mengueme dont le chef-lieu est du même nom a été créée à la fin du 19e siècle avec l'installation du clan des Enoa sur ces espaces. A l'ère contemporaine, on a noté le passage de ce territoire de Commune rurale à Commune de Mengueme (District) en 1995 à la suite du décret n°095/082 du 24 avril 1995. Dès 2010, le district devient l'arrondissement de Mengueme.

Commune du Cameroun située dans la Région du Centre, Mengueme est l'une des 04 Communes du Département du Nyong et So'o, département qu'elle partage avec les Communes de Mbalmayo (chef-lieu), Dzeng et Ngomedzap. Toutes ces Communes ont fait l'objet de document de planification urbaine. La Commune de Mengueme a vu passé à sa tête plusieurs Maires. Depuis l'ère moderne les quatre (04) Maires suivants ont œuvrés au devenir dudit territoire :

- 1) Maire AKOA MANGA, 1997-2007 ;
- 2) Maire ENGOLA Thaddee, 2007-2013 ;
- 3) Maire MVONDO Luc Hubert, 2013-2020 ;
- 4) **Maire ONANA MBA Martin Désiré, 2020 à nos jours.**

Les locaux actuels de la mairie de Mengueme faisant office de l'Hôtel de ville sont localisés au centre-ville de Mengueme pas loin du CMA.

#### • Organisation structurelle

La Commune est la Collectivité Territoriale Décentralisée de base. Toutes les Communes du Cameroun à l'instar de celle de Mengueme sont membres de l'association "Communes et Villes Unies du Cameroun" (CVUC), une plateforme de développement locale créée en 2003 et dont le siège est à Yaoundé. Cette structure participe au renforcement des capacités des Communes en tant que plateforme d'échange d'information sur les opportunités de formation dans plusieurs domaines tels que : la décentralisation et contexte des Collectivités Territoriales, les finances publiques et fiscalité des Collectivités Territoriales, le budget participatif, la bonne gouvernance urbaine, le leadership ...

De l'analyse des comptes administratifs des 05 dernières années (2019 à 2023), dont celui récent de 2023, Les comptes administratifs et le budget communal de la Mairie de Mengueme (2023) ressortent une population estimative de 19 000 habitants sur une superficie de 548 km<sup>2</sup>, pour un ratio de plus de 34,67 habitants/km<sup>2</sup>. Cette situation ressort la faible occupation de la Commune en termes de ratio homme/terre, mais aussi que la Commune comporte encore beaucoup de terre inoccupée. Enfin, le nombre de kilomètres de route en charge par la Mairie est de 103 km. La Mairie est dirigée par un Maire principal et deux (02) adjoints dont un homme (A2) et une femme (A1) ; et l'ensemble porte le nombre de conseillers municipaux à 25.

Comme toutes les communes du Cameroun, elle est constituée par deux organes : un délibérant et un exécutif.

#### • L'organe délibérant

Les attributs de l'organe délibérant sont contenus dans la Loi portant code général des CTD dans ses articles 167 et 168. L'organe délibérant actuel comprend vingt et cinq (25) conseillers et magistrats

municipaux (Maire et adjoints inclus), pour la Commune de Mengueme nous avons 1 maire et 02 adjoints. Le premier adjoint au maire est de sexe féminin, soit 1/3. Le principe d'égalité de sexe est prôné au sein de l'organe délibérant de la Commune, bien que les chiffres soient encore faibles en quantité (08 femmes sur 25 membres) soit 32%. Cet organe est chargé de délibérer sur les décisions administratives et financières de la Commune et se réunit en session ordinaire 04 fois par an comme prescrit par la loi. Il est à relever que des fois suivant les disponibilités et les ressources allouées, cet organe peut se réunir à titre exceptionnel 2 fois par an.

- **L'organe exécutif**

Conformément à l'article 197 du Code Général des CTD, Le Maire étant le chef de l'exécutif communal. Sur le plan administratif, le Maire est assisté par le Secrétaire Général (nommé par le Ministre en charge des CTD), et autour duquel gravite la majorité des tâches administratives, techniques et financières. Sur le plan du recouvrement des recettes et du règlement des dépenses, il est assisté par le Receveur municipal (nommé par l'arrêté conjoint du Ministre chargé des CTD et du Ministre des finances) et le Comptable matière (désigné par arrêté du Maire).

D'autres services gravitent autour de ces deux organes et sont plus à caractère opérationnels, comme l'indique l'organigramme de la Commune. Les principales fonctions/tâches de la tutelle locale sur la Commune de Mengueme sont classifiées selon les trois axes d'intervention ci - après :

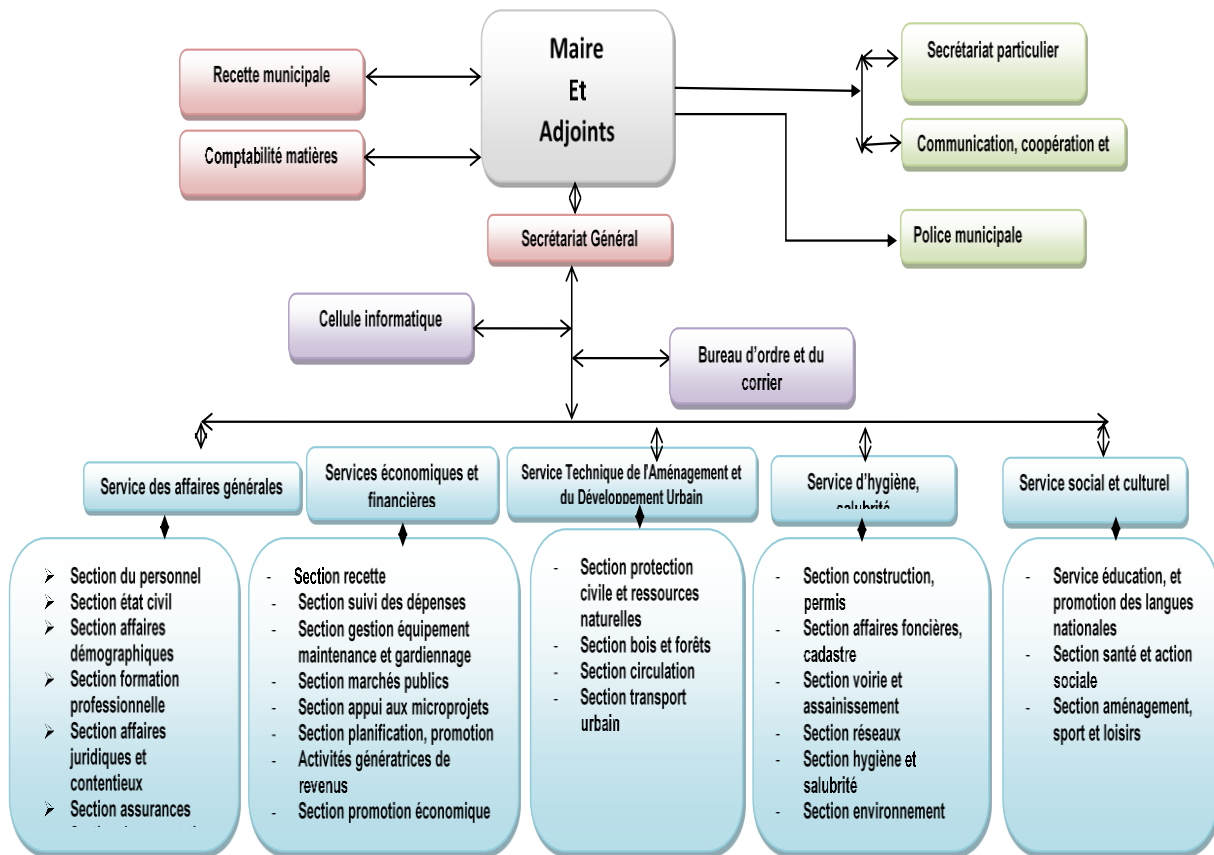
- L'accompagnement du développement local qui revient essentiellement à veiller à la mise en œuvre des politiques nationale, sectorielles et/ou ministérielles (lutte contre la pauvreté ou contre la corruption, santé, urbanisme et habitat, éducation, eau et énergie, genre...) à travers une utilisation judicieuse des outils mécanismes institutionnels et/ou corporatifs mis en place ;
- La régulation de l'activité locale, qui consiste essentiellement à coordonner et/ou encadrer l'action des acteurs locaux d'une part et à veiller à la légalité et au maintien de l'ordre d'autre part ;
- L'appui-conseil auprès des Communes, qui revient à écouter, soutenir et reconnaître l'effort, faciliter la résolution des problèmes et la prise de décisions, y compris par le renforcement des capacités (Tutelle et assistance dans un souci de collaboration et d'information réciproque).

Ainsi réunis, la Commune se doit dès lors de se doter de moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

### **9.1.3. Organigramme de la commune de Mengueme**

L'institution communale de Mengueme à fortiori fonctionne selon l'organigramme type des Communes et communes d'Arrondissement fixé par l'arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 Août 2009.

Figure 48: Organigramme type des Communes au Cameroun



Source : Arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 Août 2009/, exploitation Polygone Sarl, 2024

Dans la pratique, tous les services ne pas sont présents et ces derniers ne disposent pas tous, de toutes les sous-sections nécessaires ou unités d'action opérationnelle, telle que prescrit par l'organigramme type des communes au Cameroun.

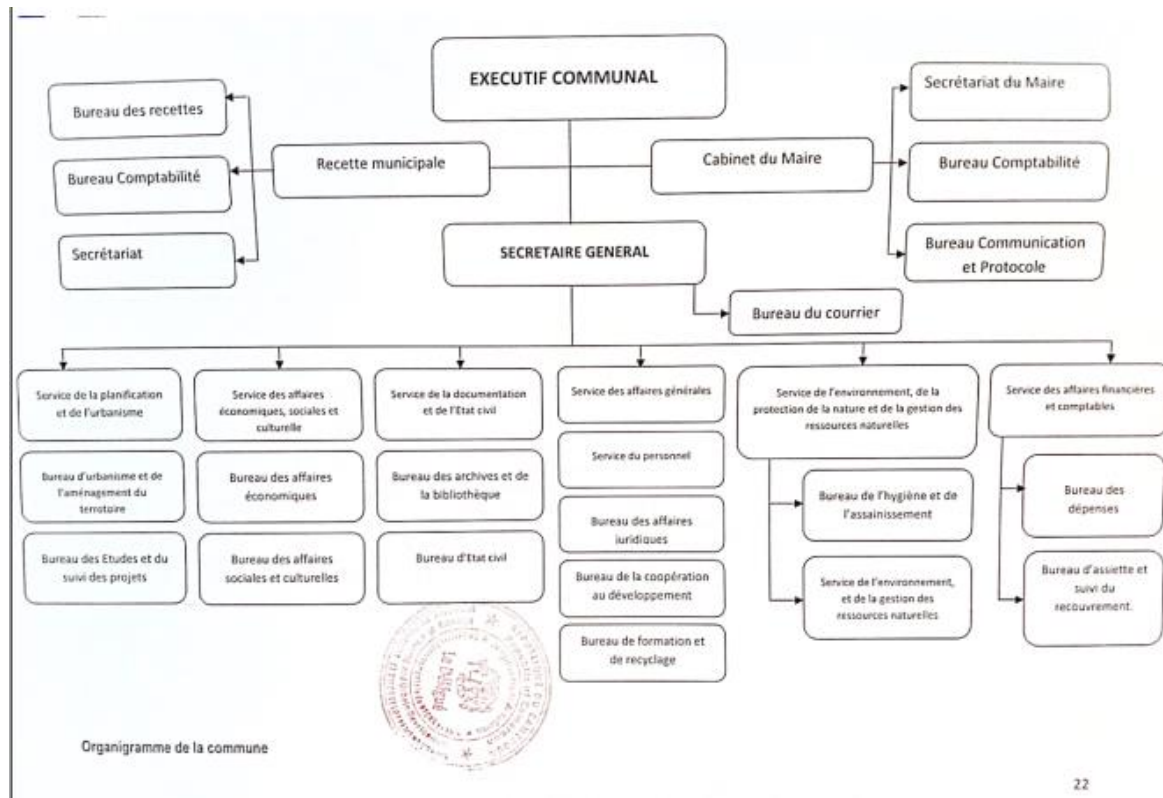
Conformément à l'arrêté suscité, près de 70% des services existent du moins au niveau des directions des services, ce qui traduit l'évolution de l'appareil institutionnel de la commune à faire face aux différents enjeux de développement. Cependant, d'importants efforts restent à faire pour assurer d'une part le bon fonctionnement de l'ensemble de ces services et créer d'autre part ceux encore inexistants, nécessaires pour couvrir l'ensemble des compétences transférées. Et cet état de fait a pour corollaire le recrutement du personnel adéquat à chaque poste de fonctionnalité.

L'organigramme structurel de la commune de Mengueme tel que reçu par la Mairie, se présente comme suit : à la tête accompagnée de ses adjoints nous avons l'exécutif communal. Il chapeaute les services à caractère administratif à savoir :

- La recette municipale (qui englobe le bureau de recouvrement et de la caisse et celui du contrôle de la dépense et de la comptabilité) ;
- Le secrétariat général (qui englobe le bureau du courrier et de la documentation et archives).
- A un niveau plus bas de l'organigramme, de manière linéaire, se trouve les services :
- Service de la planification et de l'urbanisme ;
- Service des affaires économiques, sociales et culturelles ;
- Service de la documentation et de l'état civil ;

- Service des affaires générales ;
- Service de l'environnement, de la protection de la nature et de la gestion des ressources naturelles ;
- Service des affaires financières et comptables.

Figure 49: Organigramme de la commune de Mengueme



Source : Mairie de Mengueme, Reflet sur l'organigramme de la Commune de Mengueme ; analysé et traité par POLYgone Sarl, 2024

L'organigramme ci-dessus fait ressortir 03 niveaux hiérarchiques à savoir :

- Le sommet de la Mairie constitué par une partie du corps restreint délibérant (Le Maire et ses Adjoints) ;
- La technostructure constituée de la comptabilité matière, le secrétariat général, la recette municipale et les services placés sous sa responsabilité ;
- La structure d'appui logistique constituée des différents services spécifiques et de l'Unité Economique et Technique.

## 9.2. RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines concernent le personnel employé par la Mairie de Mengueme et susceptible de faire l'objet d'un paiement quelconque à un moment donné. Cette analyse prend en compte ces différents employés nu égard à leur niveau scolaire, la catégorie socio-professionnelle, et leur déploiement sur le territoire communal. Dans le fonctionnement d'une commune, on rencontre deux catégories de personnels :

- Le personnel décisionnaire qui est de la catégorie 1 à 6 ;
- Le personnel contractuel qui est de catégorie 7 à 12.

La Mairie de Mengueme suivant l'exercice 2024 emploie un personnel de 15 âmes dont 10 de sexe masculin (71,42%) et 04 de sexe féminin soit 28,57%. Afin d'être efficace et rentable, ce personnel évolue en total harmonie dans les différentes activités et de manière complémentaire.

### 9.2.1. Le personnel de la Mairie de Mengueme

La commune de Mengueme suivant la mise à jour de son personnel du 30 décembre 2024, dispose d'un personnel employé de 14 âmes toute catégorie confondue. Il est reparti de manière suivante.

**Tableau 47: Statut du personnel employé par la Mairie de Mengueme**

N°	Statut	Effectif	Pourcentage
01	Cadre communal	01	7,14%
02	Contractuel d'administration	02	14,28%
03	Agent communal	01	7,14%
04	Agent décisionnaire	09	64,28%
05	Agent décisionnaire à recruter	01	7,14%
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>100%</b>

Source : Mairie de Mengueme, liste du personnel communal/Secrétariat général, interprété par le Consultant, 2024

Des sept (05) statut d'emploi recensé au sein de la Commune de Mengueme, les agents décisionnaires se trouvent être les plus prisés avec 64,28%. S'ensuit directement les contractuels d'administration (14,28%) représentés par le comptable matière et le receveur municipal. Le reste des postes concerne respectivement à (7,14%) le cadre communal, l'agent communal et l'agent décisionnaire à recruter.

### 9.2.2. Le personnel de la Mairie : employé par service

Les travaux de terrain ont permis d'identifier 10 services au sein de la Mairie de Mengueme. Chaque service a son personnel employé et ce dernier est récapitulé dans le tableau suivant.

**Tableau 48: Etat du personnel par service dans la Mairie de Mengueme**

N°	Désignation	Nombres	Statut d'emploi				
			CC	CA	AC	AD	AD1
01	Secrétariat général	01	01				
02	Recette municipale	01		01			
03	Comptabilité matière	01		01			

04	ACF/ACD	01			01		
05	Plombier	01				01	
06	Caissière	01				01	
07	Chauffeur	02				01	
08	Technicien de surface	02				01	
09	Employé de bureau	01				01	
10	Chef de bureau affaires générales	01					01
11	Maitresse des parents	01				01	

Source : Mairie de Mengueme, liste du personnel communal/Secrétariat général, interprété par le Consultant, 2024

L'analyse du niveau de service et le personnel employé par service plus statut nous permet d'avoir une idée de la situation réelle dans la Mairie de Mengueme. Il ressort que la Mairie emploie une maitresse des parents afin d'appuyer localement.

### 9.2.3. Le personnel de la Mairie : Catégorie

Le niveau d'instruction du personnel communal est dans la bonne moyenne. Ce personnel dans l'ensemble est assez jeune et dans la fleur de l'âge. Suivant les tranches d'âges, 21,42% du personnel se situe entre 1960-1970 ; 28,57% entre 1970-1980 ; 35,71% de ce personnel et le plus nombre, se situe entre 1980-1990 et enfin nous avons 14,28% dudit personnel, le plus jeune qui se situe dans la tranche d'âge 1990-2000.

L'année moyenne de départ à la retraite est située pour près de 62% du personnel vers 2040. Seulement 19% du personnel ira en retraite avant cette date-là.

### 9.2.4. Le revenu du personnel communal

Le personnel employé dans la Mairie de Mengueme est échelonné suivant une catégorisation allant de 2/8 à 9/12. Le secrétaire général est le plus capé en termes de salaire brute. S'ensuivent le SEC, le comptable matière, les chefs de service, le receveur municipal, etc. L'ensemble du personnel est au-dessus du SMIG (41 875 FCFA), ce qui est une preuve du dynamisme communal. Seul un agent est en deçà de 100 000 FCFA de salaire brute. La Mairie reçoit quotidiennement des stagiaires des institutions étatiques et autres écoles de formation ; ces derniers font l'objet de prime de participation comme rémunération.

## 9.3. DIAGNOSTIC FINANCIER SOMMAIRE DE LA COMMUNE DE MENGUEME

Il est de pratique courante pour chaque Commune d'élaborer annuellement son budget. L'élaboration du budget communal est un exercice annuel essentiel qui permet aux élus locaux de définir les priorités et les moyens d'action de la municipalité pour l'année à venir.

Ainsi, sous les directives du secrétaire général, il est question de recueillir des différents services les prévisions de recette et de dépenses basées beaucoup souvent sur les données des exercices antérieurs. Cette procédure est encadrée par la Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ainsi que le Décret N° 2021/3353/PM du 17 juin 2021 fixant la

nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées. Il fixe les conditions d'élaboration, de présentation, d'exécution et du contrôle des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Il importe, pour les besoins de cette analyse financière synthétique, d'apporter quelques clarifications sur la classification des recettes. En effet, conformément au Décret N° 2021/3353/PM du 17 juin 2021 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées, les Communes appliquent une nouvelle nomenclature budgétaire et un nouveau plan comptable sectoriel communal, abrogeant celui de 2010.

L'analyse des ressources budgétaires de la Commune de Mengueme s'appuie donc sur les comptes administratifs des cinq années suivantes à savoir 2019 à 2023. Quant aux comptes administratifs de l'année 2024, ces derniers n'ont pas été pris en considération puisque n'étant pas encore disponibles lors de l'élaboration de présent POS. Ainsi, cette analyse sera axée d'une part sur le descriptif des différentes sources de recette et leur degré de mobilisation. D'autre part, il s'agira d'apprécier la capacité d'autofinancement brut de la Commune.

### 9.3.1. Recettes budgétaires de la Commune de Mengueme

Le budget communal et les comptes administratifs des années 2019 à 2023 ont permis d'avoir la tendance d'évolution des recettes budgétaires de la Commune de Mengueme sur cinq années consécutives.

L'analyse ci-après a été faite en exploitant les données financières de la Mairie de Mengueme au cours des années 2019 à 2023 et permet d'avoir une idée de la gestion, de l'évolution et la mise en œuvre des différents budgets. Le 12 janvier 2023, la Commune de Mengueme adoptait son Budget pour le compte de l'exercice 2023 avec en perspective :

- Une prévision Budgétaire de : Six Cent Quarante un millions sept cent soixante-sept mille sept cent cinquante-six (641 767 756) Francs CFA et, une projection en Dépenses de fonctionnement de cent onze million six cent dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (111 617 457) Francs CFA et, en dépenses d'investissement de cent quatre-vingt-huit millions cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (188 150 299) Francs CFA ;

La mise en œuvre de ce Budget 2023 dont les résultats sont présentés dans le compte Administratif ont été impactés :

#### Négativement par :

- La baisse des revenus liés aux activités économique dont la Commune tire l'essentiel de ses recettes (le secteur primaire, secondaire et tertiaire ;
- L'absence des ristournes et redevances consenties par l'état ;
- La flambée continue des prix des produits de consommation courante.

#### Positivement par :

- Sur-recouvrement des centimes additionnelles communaux soit un taux de 107% ;
- Les multiples financement reçus suite aux divers partenariats et conventions signés continuellement par la Commune ;

- Disponibilité assez conséquente des réserves communales correspondant à près de 30% de la recette communale ;

**L'exercice 2022** : le compte administratif présentait :

En Recettes à la somme de cinq cent quarante-six millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-sept (546 592 527) Francs CFA.

En Dépenses à la somme de trois cent quarante-cinq millions sept cent trente-huit mille cinquante un (345 738 051) Francs CFA.

Il dégage ainsi un excédent global des recettes sur les dépenses d'un montant de deux cent millions huit cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante-seize (200 854 476) Francs CFA avec des restes à payer sur mandat de 6 013 688 F CFA d'excédent net à reporter au budget 2023.

### **9.3.1.1. Première partie : état d'exécution des recettes**

Est présenté ici l'exécution des recettes au cours de l'exercice 2023, leur évolution au cours des 3 dernières années à savoir 2022, 2021, 2020 et 2019 ; et la politique de partenariat menée.

#### **A. Exécution des recettes**

##### **1) Politique de recettes**

En 2023, la Commune de Mengueme a recouvré : 593 962 678 FCFA en recettes pour une prévision de 641 767 756 FCFA.

En Recettes de fonctionnement : 105 390 590 F CFA pour un Budget total de fonctionnement estimé à 153 195 668 F CFA ;

En Recettes d'investissement : 488 572 088 CFA pour une prévision Budgétaire finale d'investissement de 488 572 088 CFA soit 100% du taux d'exécution.

Quelques mesures ont été prises afin d'impacter positivement ces recettes :

- La poursuite de la rigoureuse politique de recouvrement des recettes propres basée sur le suivi régulier des Percepteurs et un contrôle permanent de toute la chaîne de recouvrement.

##### **2) Types de recettes**

#### **Recettes de fonctionnement exécutées : 105 390 590 FRANCS CFA**

- Recettes fiscales : 3 462 000 FCFA pour une prévision de 32 185 668 FCFA ;
- CAC : 72 338 095 FCFA pour une prévision de 68 000 000 FCFA ;
- Taxe de Développement Local : 0 FCFA pour une prévision de 2 000 000 FCFA ;
- Taxes communales : 3 623 918 FCFA pour une prévision de 6 660 000 FCFA ;
- Produits de l'exploitation du domaine et des services communaux : 1 899 000 FCFA pour une prévision de 8 150 000 FCFA ;
- Ristournes et redevances consenties par l'état : 0 FCFA pour une prévision de 9 000 000 FCFA ;

- Subventions de fonctionnement reçues : 24 000 000 FCFA pour une prévision de 27 000 000 FCFA ;
- Autres produits et profits divers : 67 577 FCFA pour une prévision de 200 000 FCFA ;
- Réserves : 170 572 088 FCFA pour une prévision de 170 572 088 FCFA ;
- Dotation et subvention d'équipement reçues de l'état : 218 000 000 FCFA pour une prévision de 218 000 000 FCFA ;
- Dotation générale de la décentralisation pour l'investissement : 100 000 000 FCFA pour une prévision de 100 000 000 FCFA.

Le tableau suivant en fait un récapitulatif.

Tableau 49: Récapitulatif de l'état d'exécution des recettes de la Mairie de 2023

Nature de la recette	Recettes budgétisées	Recettes recouvrées _	Taux d'exécution
Recettes fiscales	32 185 668	3 462 000	11%
Centimes additionnels communaux	68 000 000	72 338 095	107%
Taxe de développement local	2 000 000	0	0%
Taxes communales	6 660 000	3 623 918	55%
Produits de l'exploitation du domaine et services communaux	8 150 000	1 899 000	24%
Ristournes et redevances consenties par l'Etat	9 000 000	0	0%
Subventions de fonctionnement reçues	27 000 000	24 000 000	89%
Transferts reçus	0	0	0%
Autres produits et profits divers	200 000	67 577	34%
Réserves	170 572 088	170 572 088	100%
Dotation et subvention d'équipement reçues de l'état	218 000 000	218 000 000	100%
Dotation générale de la décentralisation pour l'investissement	100 000 000	100 000 000	100%
<b>TOTAL</b>	<b>641 767 756</b>	<b>593 962 678</b>	<b>98%</b>

Source : Budget communal, comptes administratifs 2019 à 2023, interprété par le Consultant, 2024

➤ **Recettes d'investissement exécutées : 488 572 088 FRANCS CFA**

- Réserves affectées pour l'investissement 170 572 088 F CFA réparties tel que suit :
  - ✓ Immeubles abritant les services communaux : 118 136 000 F CFA ;
  - ✓ Construction des voiries et réseaux, routes, ponts, bacs, barrages, digues et canal : 83 996 743 FCFA ;
  - ✓ Agencement et aménagements 13 167 441 F CFA ;
  - ✓ Matériel et mobiliers : 21 546 528 F CFA

A l'analyse, les chiffres ci-dessous reportés font apparaître le soutien constant de l'Etat au Processus de décentralisation et de développement local.

## B. Evolution des recettes au cours des 3 dernières années

### 1) Evolution des types de recettes sur les 3 dernières années

Tableau 50: Aperçu global sur les 3 dernières années

EXERCICE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
2019	82 035 385	156 777 700
2020	100 410 658	266 940 891
2021	80 287 456	562 881 129
2022	100 768 201	445 824 326
2023	105 390 590	488 572 088

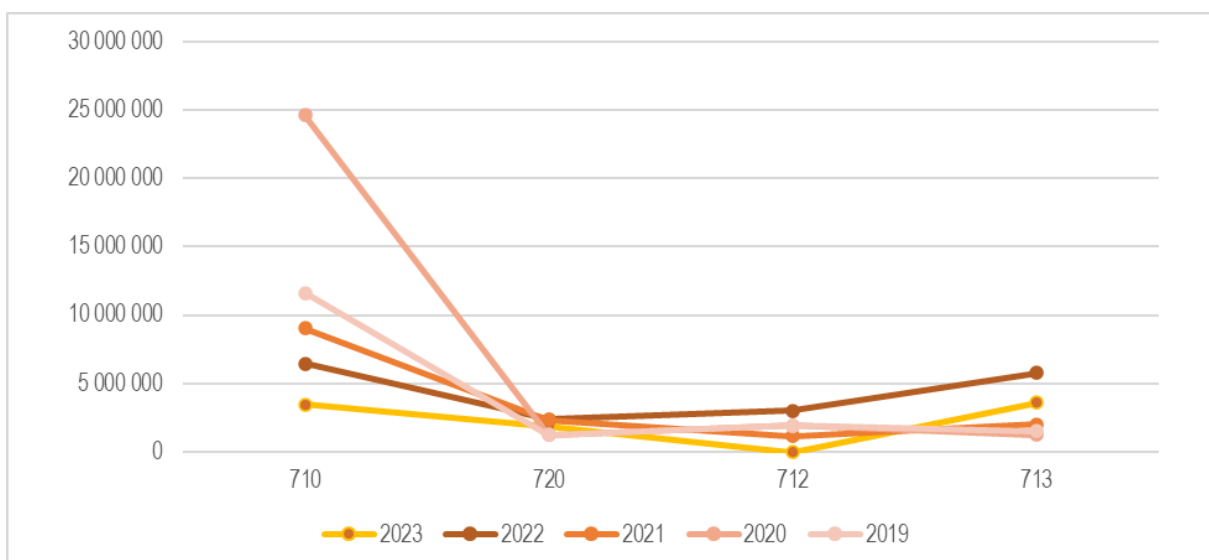
De manière globale, on note une baisse des recettes propres de la commune depuis ces dernières années dû à la baisse progressive des recettes fiscales de la commune. Ceci est sûrement dû aux manquements des contribuables à effectuer leurs obligations fiscales et en partie à la méthodologie de collecte puisque la population de la commune est croissante, ainsi les recettes fiscales devraient suivre la même croissance.

Tableau 51: Tableau 62 : Evolution globale des recettes propres (lignes 710, 712, 713 et 720)

EXERCICE	MONTANTS RECOUVRES
Exercice 2019	16 327 710
Exercice 2020	29 095 225
Exercice 2021	14 568 830
Exercice 2022	17 625 092
Exercice 2023	8 984 918

Source : Budget communal, comptes administratifs 2019 à 2023, interprété par le Consultant, 2024

Figure 50: Récapitulatif des recettes propres de la Commune (lignes 710, 712, 713 et 720)



Source : Budget communal, comptes administratifs 2019 à 2023, interprété par le Consultant, 2024

### 2) Evolution des recettes par rapport aux années précédentes

Comparativement aux exercices 2022 et 2023 précédents, l'on note une légère tendance à la hausse des recettes propres communales, ainsi que du taux des recettes d'investissement. Toutes choses liées à la croissance socio-économique bien que modérée.

### 9.3.1.2. Seconde partie : état d'exécution des dépenses

Cette seconde partie présente l'état d'exécution des dépenses au cours de l'exercice 2023, leur évolution sur les 5 dernières années et enfin, une présentation sectorielle et cartographique des investissements de la Commune.

#### A. Etat d'exécution des recettes

##### 1) Politique de recettes

En votant le Budget de l'exercice 2023, les priorités fixées par le Maire en matière de dépenses tendaient à :

- Améliorer la couverture en voirie et réseaux divers dans la commune ;
- Améliorer la desserte ;
- Sur le plan économique, faciliter l'écoulement des produits des activités agropastorales locales au travers des aménagements routiers et du désenclavement.

##### 2) Types de dépenses

➤ Dépenses de fonctionnement exécutées : 117 332 915 FCFA

Biens et services consommés : 34 773 000 FCFA pour une prévision de 33 225 000 FCFA

Frais de personnel : 37 411 257 FCFA pour une prévision initiale de 35 207 457 FCFA

Subventions versées : 11 715 473 FCFA pour une prévision initiale de 7 000 000 FCFA

Transferts versés : 2 946 828 FCFA pour une prévision initiale de 4 750 000 FCFA

Autres charges et pertes diverses : 30 231 000 FCFA pour une prévision initiale de 31 310 000 FCFA.

➤ Dépenses d'investissement exécutées : 236 846 712 FCFA

- Autres immobilisations corporelles : 202 132 743 FCFA pour une prévision initiale de 75 000 000 FCFA
- Agencement et Aménagement : 13 167 441 FCFA pour une prévision initiale de 14 000 000 FCFA
- Matériel et mobilier 21 546 528 FCFA pour une prévision initiale de 32 500 000 FCFA.

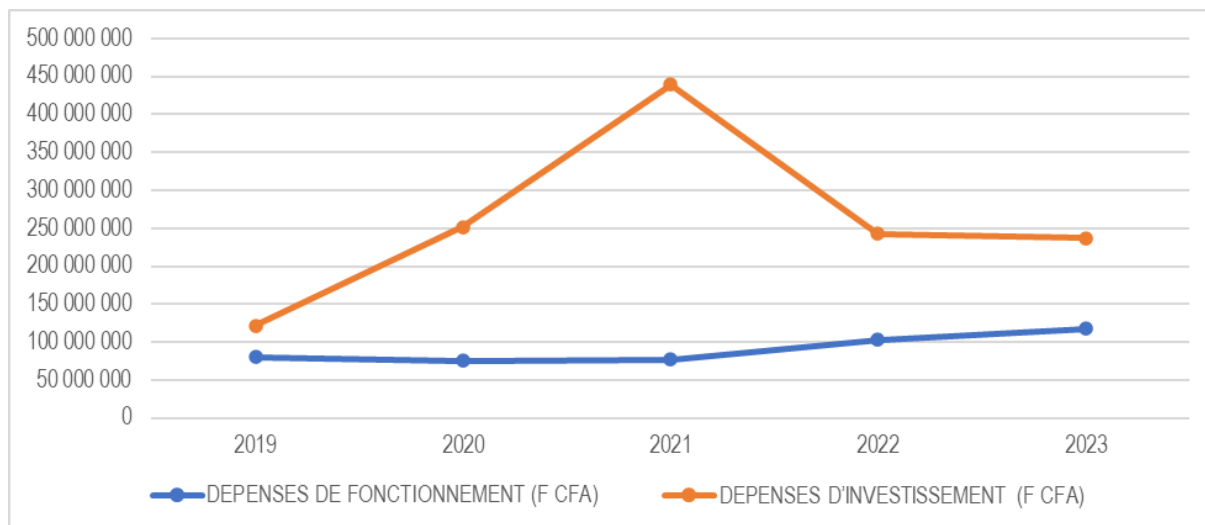
##### 3) Résultats obtenus

Les dépenses exécutées durant l'exercice 2023 ont été beaucoup plus orientées vers le fonctionnement des services communaux notamment en matière d'acquisition de biens immobiliers.

#### B. Evolution des dépenses sur les 3 dernières années

##### 1) Evolution des types de recettes sur les 5 dernières années

De manière globale, les dépenses de la commune ces 5 dernières années sont croissantes jusqu'à 2021 où elles décroissent jusqu'à nos jours. Ceci est dû à la baisse des dépenses d'investissement effectuées ces dernières années par la commune.



Source : Budget communal, comptes administratifs 2019 à 2023, interprété par le Consultant, 2024

## 2) Dynamique des dépenses par rapport aux années précédentes

Comparativement aux exercices 2020 et 2021 précédents, l'on note une légère augmentation des dépenses de fonctionnement et concomitamment une légère diminution des dépenses d'investissements pour l'exercice 2022.

Tableau 64 : Taux d'exécution des dépenses au cours des trois dernières années

Désignation	2019	2020	2021	2022	2023
<b>BUDGET</b>	402 102 984	392 962 495	789 861 628	599 248 993	641 767 756
<b>CA</b>	202 614 745	326 885 855	515 844 259	345 738 051	354 179 627
<b>Taux d'exécution</b>	<b>50%</b>	<b>83%</b>	<b>65%</b>	<b>58%</b>	<b>55%</b>

Source : Budget communal, comptes administratifs 2019 à 2023, interprété par le Consultant, 2024

### 9.3.1.3. Quatrième partie : Analyse du budget et compte administratif 2023

De l'analyse de l'évolution des données financières de la Commune, il en ressort que la tendance générale du budget de la Commune de Mengueme est croissante bien-que ces dernières années il est observé une décroissance. Les prévisions budgétaires de la Commune de Mengueme ont légèrement augmenté tant en recette qu'en dépense.

Par la suite, les prévisions budgétaires tant en recette de fonctionnement que d'investissement ont augmenté respectivement de 69% et 100% pour les recettes de fonctionnement et d'investissement. Soit un gap respectif de 47 805 078 FCFA pour les recettes de fonctionnement

En somme, l'analyse de l'évolution des recettes, de l'excédent brut et des taux de recouvrement montre que la Commune de Mengueme a su faire des efforts importants ces 5 dernières années pour restaurer

son équilibre budgétaire bien qu'elles tendent légèrement à décroître ces deux dernières années. Après une période difficile marquée par une baisse des recettes et de l'excédent brut, elle a réussi à redresser de manière remarquable sa situation financière en 2023, avec une hausse spectaculaire des recettes de 43% et de son excédent brut. Cela a été permis grâce notamment à des ressources exceptionnelles provenant de l'État, du PNDP et du FEICOM, ainsi qu'à une amélioration spectaculaire de 69,3% de la des dotations et subvention d'équipement reçues de l'état

Les différentes sources de recettes de la Commune de Mengueme en 2023

La gestion efficace des finances communales est essentielle pour assurer le bon fonctionnement et le développement d'une collectivité locale. Dans le cas de la Commune de Mengueme, il est important d'analyser les différentes sources de recettes qui alimentent son budget (2023). Cette section examinera donc en détail les principales sources de recettes. Cette analyse permettra de mieux comprendre la structure budgétaire de la Commune et d'identifier les leviers potentiels pour améliorer sa situation financière.

Les recettes de fonctionnement

- Les sources de financement

De l'analyse des finances de la Commune de Mengueme exercice 2023, il en ressort que, des différentes sources de recettes de fonctionnement préétablies par le tableau type de recette (comptes des produits), toutes ne sont pas exploitées. Conformément à la présentation du budget communal, hormis les réserves de fonctionnement, le compte ressort les 08 sources suivantes :

- 1) Les produits des recettes fiscales, centimes additionnels communaux et taxes communales ;
- 2) Les produits de l'exploitation du domaine et services communaux ;
- 3) Les ristournes et redevances consenties par l'Etat ;
- 4) Les produits financiers ;
- 5) Les subventions de fonctionnement reçues ;
- 6) Les transferts reçus ;
- 7) Les autres produits et profits divers ;
- 8) Les reprises sur amortissements.

De ces huit (08) comptes de produits, seul cinq (05) sont exploités par la Commune. Il s'agit des numéros 1, 2, 3, 4, 6 et 8. Les quatre (04) autres restent inexploités à l'instar du 5, 7 et 9.

En effet, ces quatre sources de produits sont pour la plupart moyennement exploitées par la Commune. Elle utilise près de 49% des capacités des ressources d'exploitation de la 1, seulement 25% de la 5 et la 8, et moins de 18% du reste. Le tableau suivant présente le pourcentage de recettes exploitées par la Commune de Mengueme en 2023.

Tableau 52: Récapitulatif de fonctionnement de l'année 2023

N°	Recettes de fonctionnement	Nombre de sources exploitables	Nombre de sources exploitées	Pourcentages en %
0	Fonds de réserves	1	1	100%
1.	Produits des recettes fiscales et taxes	37	18	49%
2.	Produits de l'exploitation du domaine et des services	22	4	18%
3.	Ristournes et redevances consenties par l'Etat	13	1	8%
4.	Produits financiers	7	0	0%
5.	Subventions de fonctionnement reçues	4	1	25%
6.	Transferts reçus	4	0	0%
7.	Autres produits et profits divers	13	1	8%
8.	Reprises sur amortissements	1	0	0%
	TOTAL	102	26	25%

Source : Budget et CA communal 2023, analysé par le Consultant, 2024

La source de produits n°1 est la plus exploitée par la Commune. La Mairie de Mengueme collecte tant bien que mal ses recettes fiscales avec 18/37 sources exploitées à l'instar de l'impôt libérateur, les droits de timbres automobiles, la redevance forestière (1 820 000 FCFA) ... Elle a reçu en 2023 près de 75 284 923 FCFA de centimes additionnels communaux. La taxe de développement local quant à elle n'a pas été exploitée. En ce qui concerne les taxes communales indirectes, la Mairie perçoit plusieurs telles que :

- Taxe de stationnement 300 000 FCFA ;
- Taxe de publicité : 281 918 FCFA ;
- Taxe sur les produits de récupération 2 680 000 FCFA ;
- La taxe de transport de produit de carrière 196 000 FCFA ;
- Droit de timbre communal 146 000 FCFA ;
- Etc.

#### Les Recettes d'investissement

Toutes les sources de recettes d'investissement préétablies par le tableau de recette (comptes de capitaux et comptes d'immobilisation) ne sont pas encore exploitées. Conformément à la présentation des budget communaux, ce dernier est censé comporter les onze (11) sources suivantes :

- 1) Fonds de dotations reçus ;
- 2) Fonds de réserves ;
- 3) Subventions d'équipement et d'investissement reçues ;
- 4) Emprunts à long et à moyen termes ;
- 5) Autres dettes à long et à moyen termes ;
- 6) Remboursement des dettes résultant des engagements à long et à moyen termes ;
- 7) Remboursement de prêts et autres créances à long et à moyen termes ;

- 8) Remboursement des titres de participation ;
- 9) Amortissement des immobilisations ;
- 10) Productions d'immobilisations par la collectivité territoriale décentralisée pour elle-même ;
- 11) Cession d'immobilisation.

De ces onze (11) comptes de produits, seul le numéro 3 est exploité par la Commune.

Les dix (10) autres demeurent inexploités à l'instar du 1,2,4,5,6,7,8,9,10 et 11. En effet, cette source est faiblement exploitée par la Commune en utilisant que 40% de sa capacité. De manière globale cela équivaut à un taux d'exploitation des sources d'investissement de 10%.

### 9.3.2. Les différentes sources de dépenses de la Commune pour 2023

La gestion rigoureuse des dépenses est tout aussi cruciale que la mobilisation des recettes pour assurer l'équilibre budgétaire et le développement d'une collectivité locale comme la Commune de Mengueme. Cette section se penchera donc sur les deux grandes catégories de dépenses qui composent le budget communal en 2023 : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Cette analyse détaillée permettra de mieux comprendre la structure des charges de la Commune, d'identifier les postes les plus importants et d'évaluer les marges de manœuvre potentielles pour optimiser l'allocation des ressources disponibles.

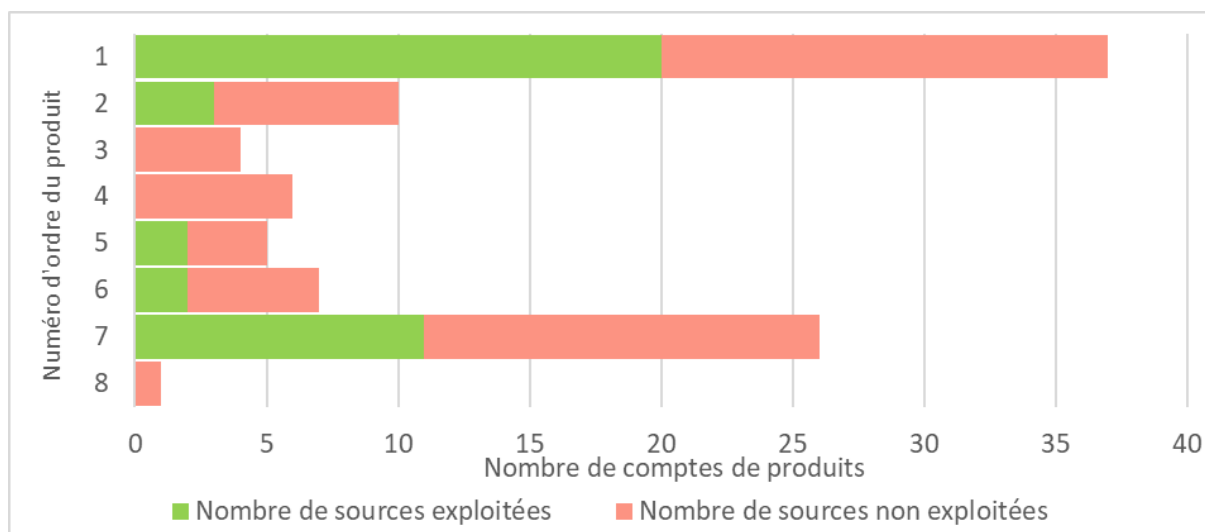
- Dépense de fonctionnement

Toutes les sources de dépense de fonctionnement préétablies par le tableau de recette (comptes de charge) ne sont pas encore exploitées. Des comptes de charge nous pouvons citer :

- 1) Biens et services consommés ;
- 2) Frais de personnel ;
- 3) Impôts et taxes ;
- 4) Frais financiers ;
- 5) Subventions versées ;
- 6) Transferts versés ;
- 7) Autres charges et pertes diverses ;
- 8) Dotation aux amortissements.

De ces huit (08) comptes de charge, trois (03) ne sont pas exploités par la Commune. Il s'agit des numéros 3, 4 et 8.

Figure 51: Récapitulatif de l'exploitation des comptes des dépenses de la Commune



Source : Budget et CA communal 2023, adapté par le Consultant, 2024

En effet, des cinq exploités, seul le 1 est exploité à plus de 50%. Ensuite vient le 7 à 42%. Par contre, le reste n'exploite que moyennement leurs sources de dépenses. Le tableau suivant présente le pourcentage des dépenses de fonctionnement exploitées par la Commune de Mengueme en 2023.

Tableau 69 : Récapitulatif des dépenses de fonctionnement exploitées en 2023

N°	Dépenses de fonctionnement	Nombre de sources exploitables	Nombre de sources non exploitées	Nombre de sources exploitées	Pourcentages en %
1	Biens et services consommés	37	17	20	54%
2	Frais de personnel	10	7	3	30%
3	Impôts et taxes	4	4	0	0%
4	Frais financiers	6	6	0	0%
5	Subventions versées	5	3	2	40%
6	Transferts versés	7	5	2	29%
7	Autres charges et pertes diverses	26	15	11	42%
8	Dotation aux amortissements	1	1	0	0%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>96</b>	<b>58</b>	<b>38</b>	<b>40%</b>

Source : Budget et CA communal 2023, adapté par le Consultant, 2024

- Dépense d'investissement

Toutes les sources de dépense de fonctionnement préétablies par le tableau de dépense (comptes de capitaux et comptes d'immobilisation) ne sont pas encore exploitées. Des comptes de capitaux, nous pouvons citer :

- 1) Remboursement des emprunts à LMT
- 2) Remboursement des autres emprunts à LMT
- 3) Remboursement dettes LMT résultant des engagements à LMT

De ces trois (03) comptes de capitaux, aucune n'est exploitée par la Commune.

Des comptes d'immobilisation, nous pouvons citer :

- 1) Immobilisations incorporelles et dépenses payables par annuité
- 2) Acquisition de terrain
- 3) Acquisition des autres immobilisations corporelles
- 4) Acquisition des immobilisations corporelles en cours
- 5) Avancés et comptes sur commandes d'immobilisation en cours
- 6) Prêts et autres créances à long et à moyen terme
- 7) Participation et affectation

De ces sept (07) comptes d'immobilisation, seul le numéro 3 est exploité par la Commune. En effet, ce dernier exploite uniquement 22 % de sources de dépenses notamment 6 sur 27 sources. Le tableau suivant présente le pourcentage des dépenses d'investissement exploitées par la Commune de Mengueme en 2023.

**Tableau 53: Récapitulatif des dépenses d'investissement exploitées**

N°	Dépenses d'investissement	Nombre de sources exploitables	Nombre de sources exploitées	Taux d'exploitation en %
1	Remboursement des emprunts à long et à moyen terme	4	0	0%
2	Remboursement des autres dettes à long et à moyen termes	4	0	0%
3	Remboursement des dettes résultant des engagements à long et à moyen termes	1	0	0%
4	Immobilisations incorporelles et dépenses payables par annuité	2	0	0%
5	Acquisition des terrains	5	0	0%
6	Acquisition des autres immobilisations corporelles	27	6	22%
7	Acquisition des immobilisations corporelles en cours	25	0	0%
8	Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations en cours	22	0	0%
9	Prêts et autres créances à long et à moyen termes	4	0	0%
10	Participations et affectations	2	0	0%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>96</b>	<b>6</b>	<b>6%</b>

Source : Budget et CA communal 2023, adapté par le Consultant, 2024

### 9.3.3. Difficultés liées au recouvrement des ressources fiscales

Plusieurs difficultés liées au recouvrement des ressources fiscales dans la Commune de Mengueme ont été identifiées. Parmi elles, les plus marquantes ont trait à :

- Le faible taux de contribution des contribuables ;

- Le faible tissu sociaux-économique ;
- La part non négligeable du secteur informel ;
- Un registre de contribuable irrégulier et nécessitant une mise à jour permanente ;
- La réticence de la part des contribuables à verser leur mensualité ;
- La sous information des contribuables sur l'importance d'être en règle avec le fisc ;
- L'absence de taxation de tous les gisements de recettes locales ;
- La hausse généralisée du prix de certains produits de consommation courante ;
- La difficulté à élargir l'assiette fiscale locale ;
- L'inorganisation de certaines activités économiques soumises à la fiscalité locale.

### 9.3.4. Principales immobilisations de la Commune en début 2024

Tableau 54: Principales immobilisations de la Mairie en début 2024

IMMOBILISATIONS		
BATIMENTS HOTEL DE VILLE	80000000	
SALLE DES ACTES (ANNEXE HÔTEL DE VILLE)	60000000	
BATIMENTS SITE TOURISTIQUE D'EBOGO	300000000	
BATIMENTS SITE TOURISTIQUE DE SOA ASSI	50000000	
CACAOYERE MUNICIPALE	30000000	
HANGAR DU PONT SO'O + FORAGE+ BLOC LATRINE	15000000	
HANGAR D'OSSOESSAM	26500000	
HANGAR DU CARREFOUR NKOL EBAE + LATRINE + PUIT PMH	25000000	
BATIMENTS DU MARCHE DE MENGUEME	78000000	
ANCIEN MARCHE MUNICIPAL	5000000	
CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MENGUEME	15000000	AMORTIE
CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MEBOMEZOA	50000000	
CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MINLABA	50000000	
MAISON D'ASTREINTE MEBOMEZOA	35000000	
CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EBOGO	50000000	
CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BILON	50000000	

### 9.4.2. Sommier mobilier : Matériels roulants

Le parc de véhicules de la commune de Mengueme comporte quelques véhicules de type : voitures personnelles, véhicules de la Mairie (pick-up), les motos et tricycles, etc. Un inventaire de 02 biens a été fait et ce dernier ressort la nature de chaque bien, sa marque, sa date d'acquisition et son usage. Le tableau suivant recapitule le sommier mobilier communal suivant l'exercice 2024.

**Tableau 55: Sommier mobilier de la Mairie de Mengueme**

N°	Nature	Marque	Immatriculation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur actuelle	Usage	Obs
1	Moto tout terrain 2 places essence	YAMAHA AG 100	/	2015	Don	/	Tous services	Bon état
2	PICKUP 4*4	Toyota	/	2024	FEICOM	/		Neuf

Source : Mairie de Mengueme, Reflet sur le sommier communal, secrétariat général ; analysé et traité par POLYGONE Sarl, 2025

### 9.4.3. Sommier meuble : Matériels informatiques et de bureau

Le matériel meuble de la commune est tout aussi acceptable. On retrouve dans la Mairie de Mengueme le matériel suivant : les meubles de bureau, armoire de bureau, les bureaux administratifs, les effigies du Président de la République du Cameroun son Excellence Paul Biya, les chaises de réception et de bureau, les fauteuils de bureau, les salons de réception, les tables de salon, etc.

Ce matériel assez conséquent est reparti dans les différents bureaux et autres salles que comporte l'hôtel de ville de Mengueme.

## 9.5. RELATIONS DE PARTENARIATS

### 9.5.1. Relations avec la tutelle et les partenaires institutionnels

- **La tutelle**

Mengueme est une commune du département du Nyong et So'o et entretient une très bonne relation avec la Préfecture et les délégations départementales principalement celle du MINDDEVEL, dont elle reçoit tous les ans la dotation générale de la décentralisation à hauteur de 100 000 000 FCFA. La commune bénéficie de l'assistance de proximité des nombreux services régionaux déconcentrés de l'Etat situé principalement à Yaoundé à plus de 115 km. La Mairie de Mengueme, la préfecture et la sous-préfecture entretiennent de bons rapports conformément aux dispositions légales de la décentralisation. Le droit de regard du préfet sur les délégations départementales est aussi respecté. Mengueme bénéficie des financements de l'Etat à travers les BIP qui sont transférés au moyen de crédits suivant ses différentes compétences. Pour l'année 2024, la Mairie a reçu près de 500 millions FCFA de BIP investissement, soit approximativement 448 773 653 FCFA pour la réalisation de divers projets et autres études.

- **Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM)**

Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunal (FEICOM) est le premier partenaire financier des communes. En plus de sa mission d'assurer la péréquation des impôts spécifiques et de redistribuer sous forme de Centimes additionnels communaux (CAC), qui se sont élevés pour la Commune de Mengueme suivant l'exercice 2023 à 72 338 095 FCFA.

#### **9.5.2. Relation entre la commune et les collectivités voisines et internationales (intercommunalité)**

Localisée dans la Région du Centre Cameroun, la commune de Mengueme entretient de bonne relation avec les communes voisines, tant sur le territoire national que dans le département du Nyong et So'o.

La Commune de Mengueme est également en partenariat avec la Commune de Stains en France, et est en cours de finalisation d'un partenariat avec la ville d'Atlanta, dans l'Etat de Géorgie aux Etats-Unis d'Amérique.

#### **9.5.3. Relations entre la commune et les partenaires internationaux**

La commune de Mengueme entretient des relations d'ordre technique et financière avec les bailleurs internationaux. Dans sa mission, l'institution communale est appuyée par des partenaires au développement et des ONG, qui interviennent dans le financement de projets dans divers secteurs. Au rang de ceux-ci, on peut citer principalement :

- Le Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ;
- Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ;
- L'association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ;
- La Banque Mondiale (BM) ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- L'ONG Okwa ;
- Etc.

#### **9.5.4. Relations entre la Commune et les services déconcentrés de l'Etat**

La mairie de Mengueme entretient de bonnes relations avec les services déconcentrés de l'Etat. Ceux-ci sont consultés en réunion d'information pour le lancement des projets et lors des sensibilisations sur des thèmes divers à l'échelle communale et assurent le rôle d'ingénieur en cas d'étude, de réalisation d'un projet à caractère BIP ou pas. Les principaux sont :

- Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) au travers de sa dotation ;
- Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) au travers de ses BIP dont celui en charge de la réalisation du POS de Mengueme ;
- Le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) ;
- Le Ministère de l'Economie, la Planification et l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) au travers du PNDP ;
- Le Ministère des Travaux Publics (MINTP) au travers des projets routiers ;
- Etc.

La commune a ainsi œuvré dans l'aménagement des salles de classe par exemple, la dotation des tables bancs, mais aussi le bitumage de la place centrale abritant la tribune.

Il faut aussi prendre en compte à ce niveau les travaux d'entretien des routes communales, d'équipement de l'hôtel de ville, le désenclavement des bassins agricoles, l'électrification rurales et aussi l'aménagement des hangars des marchés entre autres.

#### **9.5.5. Relations entre la Commune, les chefs traditionnels et les acteurs privés**

La relation entre la commune et ses chefferies traditionnelles est bien établie et structurée. En effet, les chefferies entretiennent de bonnes relations avec la municipalité et quelques conseillers municipaux en sont membres.

La société civile à Mengueme est représentée par la présence des organisations de producteurs (GIC, coopératives, etc.), des associations et la population. A ceux-ci s'ajoutent les acteurs privés et la diaspora qui s'impliquent significativement dans les actions de développement de la commune.

#### **9.6. PROJETS ET AUTRES ENTREPRISES**

La commune de Mengueme est une jeune commune (1995). Pour se faire, chaque année, elle mène en œuvre différents projets afin d'assurer son développement et le bien-être de ses populations. Que ces projets soient étatiques ou privés, un cahier de charge est dressé et des objectifs doivent être atteints chaque année. Hormis les projets BIP, le FEICOM et le PNDP sont des acteurs majeurs du processus de développement du territoire communal à travers les différentes subventions.

Le tableau suivant ressort les projets de l'année 2024 sur l'étendue du territoire communal.

Tableau 56: Reflet sur les projets 2024

N°	Intitulé du projet	Délais d'exécution	Entreprise Adjudicataire	Montant TTC de la lettre commande	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Taux de consommation des délais	Observations
01	Travaux de construction d'un forage équipé d'une PMH à Nyiémeyong	03 mois	<b>SOTRASOL SARL</b> BP: 33192 Yaoundé Tel: 699 99 08 55	7 979 316	100%	100%		En cours d'exécution
02	Travaux de construction d'un forage équipé d'une PMH à TING MELEN	03 mois	<b>SOTRASOL SARL</b> BP: 33192 Yaoundé Tel: 699 99 08 55	7 979 316	100%	100%		En cours d'exécution
03	Travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de Mengueme			2 000 000		0%		
04	Travaux de construction de la gare routière de Mengueme phase1	04 mois	<b>CHRIST&amp; FILS SARL</b> BP : 14243Yaoundé Tel : 675 76 94 90	57 674 415	95%	40%		En cours d'exécution
05	Extension et travaux connexes de la tribune à la place des fêtes de Mengueme	03 mois	<b>CENEG-CAM</b> BP: 34388 Yaoundé Tel: 661 33 33 32	14 999 414	100%	100%		Travaux exécutés et réceptionnés
06	Travaux d'extension du réseau BT de Nyiémeyong	MINEE		1 000 000				
07	Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de NTANG	03 mois	<b>SERUDI SARL</b> BP: 1694 Yaoundé Tel: 691 92 22 11	17 995 672	100%	100%		Travaux exécutés et réceptionnés
08	Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Yenessi	03 mois	<b>ETS TKB&amp;FILS</b> BP: Yaoundé Tel: 677 6751 29	17 122 165	100%	100%		Travaux exécutés et réceptionnés
09	Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Mebomezoa	03 mois	<b>SERUDI SARL</b> BP: 1694 Yaoundé Tel: 691 92 22 11	17 995 672	100%	100%		Travaux exécutés et réceptionnés
10	Equipement en tables-bancs dans certaines écoles de Mengueme	03 mois		4 000 000				
11	Travaux de construction atelier à la SAR/SM de Mengueme	03 mois	<b>ETS TKB&amp;FILS</b> BP: Yaoundé Tel: 677 6751 29	28 431 216	100%	100%		En cours d'exécution

N°	Intitulé du projet	Délais d'exécution	Entreprise Adjudicataire	Montant TTC de la lettre commande	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Taux de consommation des délais	Observations
12	Travaux de traitement des ponts critiques de la route communale carrefour OSSOESSAM-carrefour MEBOMEZOA	03 mois	<b>CENEG-CAM</b> BP: 34388 Yaoundé Tel: 661 33 33 32	<b>22 999 748</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		Travaux exécutés et réceptionnés
13	Travaux de lutte contre la jacinthe et les plantes envahissantes sur le fleuve Nyong à EBOGO	02 mois	IDEAL SERVICE NLENDEE-SARL BP : 114 Tél : 699 24 16 44	8 961 000	<b>10%</b>	<b>0%</b>		En cours d'exécution
14	Travaux d'aménagement des étangs piscicoles de MFIDA	02 mois	IDEAL SERVICE NLENDEE-SARL BP : 114, Tél : 699 24 16 44	14 999 861	<b>30%</b>	<b>0%</b>		En cours d'exécution
15	Travaux d'équipement du CMA de MENGUEME	03 mois	ETS LECOMPETANT BP : 00 Yaoundé, Tél : 694 39 20 51	29 996 857	<b>5%</b>	<b>0%</b>		
16	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie mixte ou hybride (solaire et électrique) au CMA de Mengueme	03 mois	<b>SOTRASOL SARL</b> BP: 33192 Yaoundé Tel: 699 99 08 55	26 990 000	<b>100%</b>	<b>100%</b>		Travaux exécutés et réceptionnés
17	Travaux de construction d'un forage avec pompe solaire pour le renforcement de l'adduction d'eau potable de NTANG	03 mois	<b>SOTRASOL SARL</b> BP: 33192 Yaoundé Tel: 699 99 08 55	14 000 000	<b>100%</b>	<b>100%</b>		Travaux exécutés et réceptionnés
18	Travaux de réhabilitation de certains points d'eau de la Commune de Mengueme			3 710 000	<b>100%</b>	<b>100%</b>		Travaux exécutés et réceptionnés
19	Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau électrique dans certaines localités de Mengueme	03 mois	<b>MBAKA SENIOR SARL</b> BP: 8241 Yaoundé Tel: 677 62 23 42	<b>49 958 345</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		En cours d'exécution
20	Travaux d'extension du réseau électrique BT au CMA de Mengueme	03 mois	<b>MBAKA SENIOR SARL</b> BP: 8241 Yaoundé Tel: 677 62 23 42	<b>9 977 051</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		En cours d'exécution
21	Elaboration du plan d'occupation des sols de Mengueme		<b>POLYGONE Sarl</b>	<b>50 000 000</b>	<b>25%</b>	<b>0%</b>		En cours d'exécution
22	Travaux de réhabilitation de la voirie municipale de Mengueme (axe Hôtel de ville – place des fêtes)	03 mois	CENEG CAM Sarl BP : 34388 Yaoundé Tel : 661 33 33 32	<b>40 003 605</b>	<b>90%</b>	<b>0%</b>		En cours d'exécution

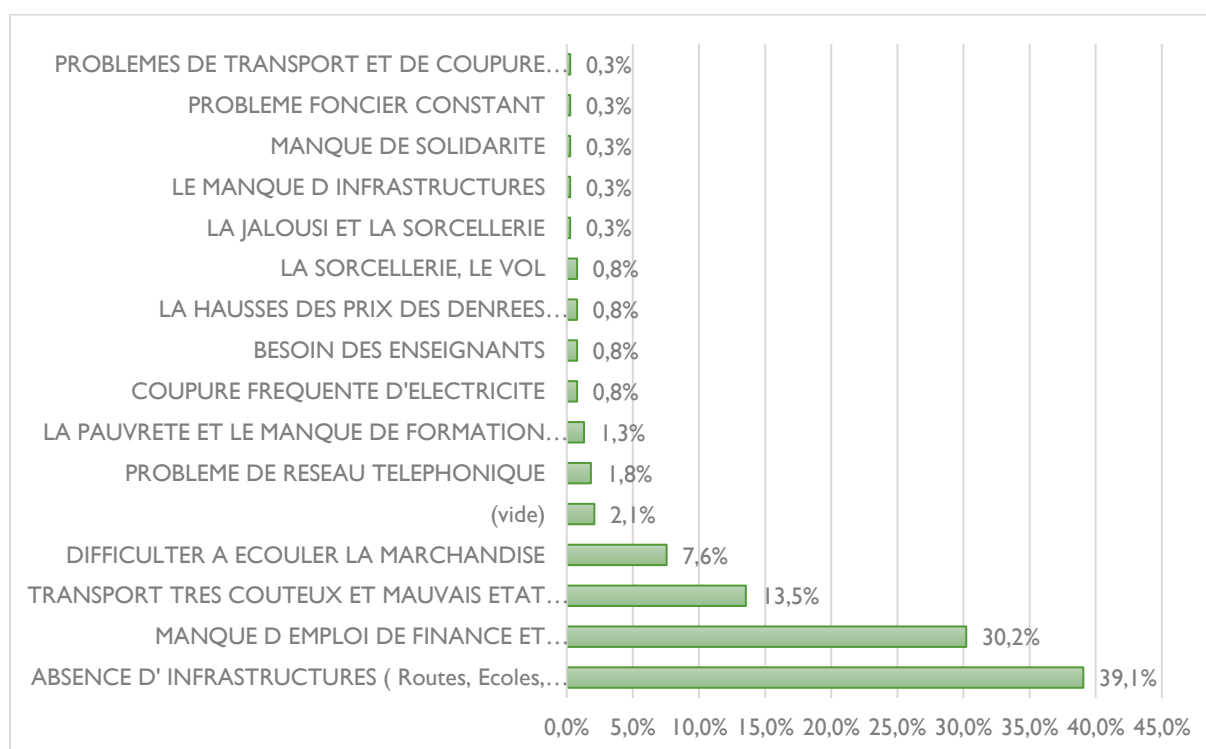
Source : Mairie de Mengueme, Reflet sur les projets 2024 de la Commune, secrétariat général ; analysé et traité par POLYGONE Sarl, 2025

## 9.7. PERCEPTION DE L'ACTIVITE DE LA MAIRIE PAR LA POPULATION

L'étude se voulant participative, avec comme premier acteur les populations de commune de Mengueme, il a été procédé lors de l'enquête socio-économique auprès des ménages à une identification et hiérarchisation des problèmes rencontrés par ces derniers en différenciant selon qu'on soit en zone urbaine qu'en zone rural et les résultats sont conciliés dans les lignes ci-dessous.

La liste de problème étant exhaustive, le consultant a procédé à une synthèse de ces derniers. Le graphique suivant en fait la présentation.

**Figure 52: Quelques problèmes économiques rencontrés par les ménages au quotidien**



Source : Mairie de Mengueme, Enquête de terrain ; analysé et traité par POLYGONE Sarl, 2025

Les principaux problèmes économiques dans la localité, d'après les résultats de l'enquête, sont essentiellement liés à l'absence d'infrastructures, avec 39,1 % des répondants mettant en avant le manque de routes, d'écoles, de marchés, d'électricité et d'eau potable. Le manque d'emplois, de financement et d'infrastructures est également une préoccupation majeure pour 30,2 % des personnes interrogées, soulignant une faiblesse en termes d'opportunités économiques. En outre, 13,5 % des participants pointent du doigt le coût élevé et le mauvais état des transports, ce qui entrave la mobilité et les échanges économiques. D'autres problèmes, bien que moins fréquents, ont aussi été signalés, comme la difficulté à écouler la marchandise (7,6 %), les problèmes de réseau téléphonique, la pauvreté et le manque de formation professionnelle, ainsi que les coupures d'électricité fréquentes. Ces éléments révèlent que les infrastructures insuffisantes et les problèmes liés au transport et à l'emploi sont des obstacles majeurs au développement économique local.

Pour résorber ces différents problèmes, les populations ont proposés ces axes d'action.

Tableau 57: Attentes des populations de la commune de Mengueme face aux problèmes énoncés

Les attentes de la population	Effectif	Pourcentage
<b>CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES (Routes, Ecoles, Forages, marchés...etc.)</b>	90	23,4%
<b>RETABLIR ET REABILITER LES INFRASTRUCTURES EXISTANTS</b>	87	22,7%
<b>CREATION D'EMPLOI ET CONSTRUCTION DE MARCHES</b>	45	11,7%
<b>AVOIR LES ROUTES et l'EMPLOI DES JEUNES (vide)</b>	44	11,5%
<b>CONSTRUIRE ET EQUIPER LES HOPITAUX</b>	23	6,0%
<b>CRÉER DES MARCHES PERIODIQUES</b>	17	4,4%
<b>BAISSER LES PRIX DE TRANSPORT</b>	16	4,2%
<b>QUE LE GOUVERNEMENT VIENNE AU SECOURS DES POPULATIONS</b>	14	3,6%
<b>INSTALLER DES ANTENNES</b>	13	3,4%
<b>SENSIBILISER LES POPULATIONS</b>	10	2,6%
<b>FINANACEMENTS DES PROJETS</b>	6	1,6%
<b>INSTALLATION DES FORAGES ET POTEAUX ELECTRIQUES</b>	5	1,3%
<b>L'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES</b>	3	0,8%
<b>ENCOURAGER LA CREATION DES GIC ET COOPERATIVES</b>	1	0,3%
<b>TROUVER LES SOLUTIONS DES PROBLEMES FONCIER</b>	1	0,3%
<b>LA CONSTRUCTION DE FORAGES ET DES MARCHES</b>	1	0,3%
<b>ENVOYER DES ONG ET CREER DES EMPLOIS</b>	1	0,3%
<b>NECESSITE D'AVOIR UN CHEF DU VILLAGE COMPETENT</b>	1	0,3%
<b>SOUTENIR LES JEUNES ET OFFRIR DES EMPLOIS</b>	1	0,3%
<b>AU MOINS UN PROJET PAR AN</b>	1	0,3%
<b>LA COMMUNE DOIT APPUYER LES JEUNES</b>	1	0,3%
<b>PENSER A SATISFAIRE LES POPULATIONS</b>	1	0,3%
<b>NOUS INSTALLER LES BANQUES</b>	1	0,3%
<b>Total général</b>	<b>384</b>	<b>100,0%</b>

Source : Mairie de Mengueme, Enquête de terrain ; analysé et traité par POLYGONE Sarl, 2025

Les attentes de la population se concentrent principalement sur l'amélioration des infrastructures et la création d'opportunités économiques. Près de la moitié des répondants (23,4 %) souhaite la construction de nouvelles infrastructures essentielles, telles que des routes, des écoles, des forages et des marchés, tandis qu'une proportion similaire (22,7 %) appelle à la réhabilitation des infrastructures existantes, souvent en mauvais état. La création d'emplois et la construction de marchés (11,7 %) ainsi que des routes en bon état pour les jeunes (11,5 %) sont également des priorités majeures, afin de stimuler l'économie locale et offrir des opportunités professionnelles, particulièrement pour la jeunesse.

D'autres attentes incluent la construction et l'équipement des hôpitaux (4,4 %), la création de marchés périodiques (4,2 %) et la réduction des prix du transport (3,6 %), ce qui souligne le besoin d'améliorer les services de santé et de faciliter l'accès aux biens et services. Il existe également un besoin manifeste de soutien gouvernemental (3,4 %) pour aider les populations et de meilleure communication, notamment avec l'installation d'antennes téléphoniques (2,6 %) et la sensibilisation (1,6 %).

Enfin, les attentes moins courantes montrent une volonté d'améliorer la gestion locale, avec des demandes pour résoudre les problèmes fonciers (0,3 %) ou soutenir la création de coopératives (0,3 %), ainsi que la création de projets locaux réguliers pour stimuler le développement.

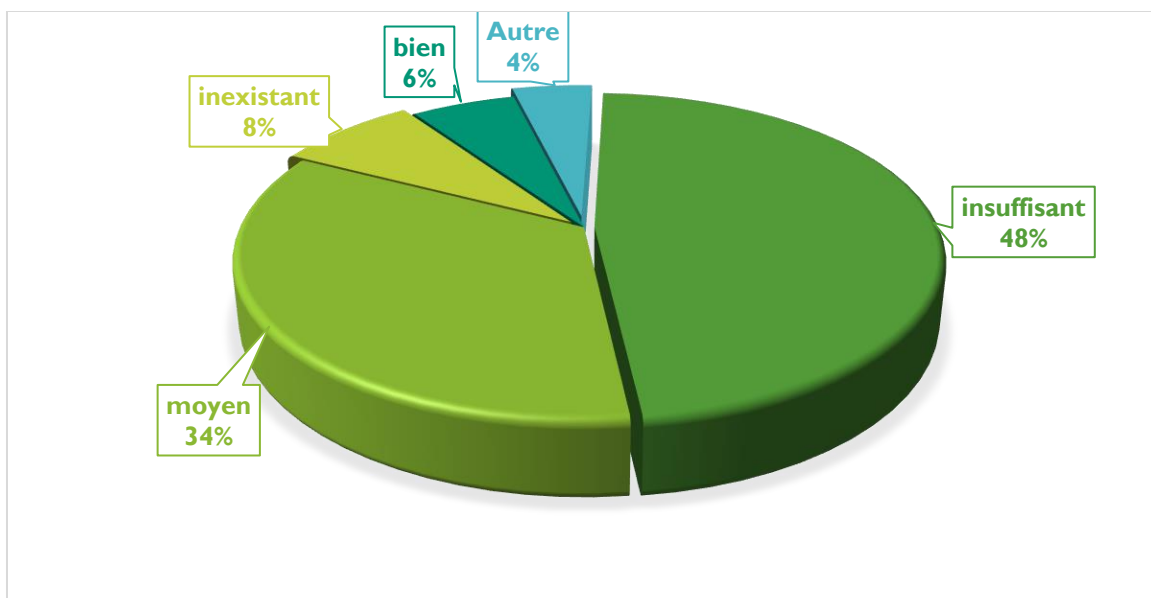
En somme, la population recherche une amélioration significative des infrastructures de base, un soutien accru à l'emploi et à la formation, et une meilleure gouvernance pour répondre aux défis socio-économiques actuels.

Pour clore cette phase, il leur a été demandé d'apprécier l'action de la Mairie de Mengueme pour améliorer leurs conditions de vie. Le graphique suivant fait état des différentes réponses.

L'action de l'exécutif communal est globalement perçue de manière insatisfaisante par la population. Une large majorité (47,7%) des répondants estime que l'action de la commune est insuffisante ou moyenne, ce qui reflète une frustration générale face à la gestion locale. Il semble qu'il y ait un manque de résultats tangibles ou d'améliorations notables dans les services et les infrastructures, ce qui affecte la perception de l'exécutif. Quelques répondants considèrent que l'action est bien menée, mais ces avis restent minoritaires. Un nombre significatif de personnes estime également que l'action de la commune est inexistante, ce qui pourrait indiquer un sentiment de déconnexion ou de négligence de la part des autorités locales. En somme, il y a un besoin manifeste d'une meilleure gestion, d'une prise en compte plus attentive des attentes de la population et d'une amélioration de la visibilité et de l'impact des actions de l'exécutif communal.

Toutefois il est à noter que de nombreux efforts restent encore à fournir surtout à la vue de l'étendue du territoire.

Figure 53: Impact de l'action de la Mairie auprès de ses populations



Source : Mairie de Mengueme, Enquête de terrain ; analysé et traité par POLYGONE Sarl, 2025

## 9.8. SYNTHÈSE D'ANALYSE/SWOT

La matrice suivante synthétise les différents éléments découlant de l'analyse institutionnelle, organisationnelle et financière de la Commune de Mengueme.

**Tableau 58: Matrice FFOM de l'analyse institutionnelle, organisationnelle et financière de la Commune de Mengueme**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un Plan communal de développement en vigueur et actualisé ;</li> <li>• Bonne relation de coopération avec la tutelle et l'État central ;</li> <li>• Présence de quelques cadres dans l'effectif du personnel ;</li> <li>• -Exploitations de l'ensemble des sources de produits à près de 70% ;</li> <li>• Existence de plusieurs sources de collecte des impôts 4/8 ;</li> <li>• Comptes administratifs et de gestion rédigés et approuvés par les conseillers municipaux et validés par la tutelle communale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des actions de l'exécutif municipal</li> <li>• Insuffisance du personnel technique ;</li> <li>• Insuffisance du parc automobile ;</li> <li>• Difficulté de recouvrement des taxes communales dans les normes et sur l'ensemble des activités ;</li> <li>• Incivisme de certains contribuables ;</li> <li>• Faible représentativité de la Commune dans certaines localités reculées.</li> <li>• Le faible taux de contribution des contribuables ;</li> <li>• Le faible tissu sociaux-économique ;</li> <li>• La part non négligeable du secteur informel ;</li> <li>• Un registre de contribuable irrégulier et nécessitant une mise à jour permanente ;</li> <li>• La réticence de la part des contribuables à verser leur mensualité ;</li> <li>• La sous information des contribuables sur l'importance d'être en règle avec le fisc ;</li> <li>• L'absence de taxation de tous les gisements de recettes locales ;</li> <li>• La difficulté à élargir l'assiette fiscale locale ;</li> <li>• L'inorganisation de certaines activités économiques soumises à la fiscalité locale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un cadre juridique précis encadrant les mécanismes de coopération entre les CTD ;</li> <li>• Existence de sources multiples de revenus (réseau de partenaires dense et diversifié) ;</li> <li>• Possibilité de rechercher et de signer des conventions et des partenariats ;</li> <li>• Nombreuses compétences transférées dans le cadre de la décentralisation (Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées).</li> <li>• Projets structurants en vue dans la Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendances aux financements extérieures ;</li> <li>• Dépendance de la Commune aux subventions et ressources transférées ;</li> <li>• Evasion fiscale possible sur certaines activités économiques ;</li> <li>• Fichier contribuable pas à améliorer ;</li> <li>• Forte périodicité des marchés en localité ce qui entravent la collecte de l'impôt.</li> </ul>

Source : Mairie de Mengueme, Résultat de terrain ; analysé et traité par POLYGONE Sarl, 2025

## PARTIE III : BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

### 10. VISION DE DEVELOPPEMENT



## 10.1. BILAN DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES LIEUX DU POS DE MENGUEME

Dans cette partie, il est question de faire la synthèse de l'état des lieux afin de ressortir de manière claire et précise la problématique de développement urbain de la commune de Mengueme. Pour se faire, il faudra au préalable se situer sur l'outil méthodologique à utiliser.

### 10.1.1.1. Approche méthodologique de la synthèse diagnostique

En matière de diagnostic territorial, plusieurs approches existent parmi lesquelles :

- \* L'approche MARP (Méthode d'Analyse Rapide et de Planification Participative) ;
- \* L'approche PPO ou ZOPP (Planification Par Objectifs) ;
- \* L'approche SWOT (Strength Weakness Opportunities Threats) ou FFOM (Force, Faiblesse, Opportunité et Menace).

Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour l'approche FFOM en considérant les forces et les faiblesses internes à la Commune et en examinant les opportunités et les menaces externes à cette dernière. La Commune de Mengueme peut prendre, de ce fait, de meilleures décisions à l'égard des trois composantes de son plan de développement stratégique :

- ✓ les objectifs stratégiques ;
- ✓ la portée stratégique et ;
- ✓ les facteurs clés de réussite.

Plus concrètement, il s'agit dans un premier temps de dresser des **Tableaux FFOM** à la fin de chaque thématique de l'étude dont les racines sont constituées des causes du problème central et les branches comme les conséquences négatives. « Ainsi, nous avons procédé à :

- Une **analyse des principaux problèmes**
- Une hiérarchisation des problèmes au travers de relations de causalité (causes à effets).

Cela va permettre dans la suite de l'étude de monter l'arbre à problème et arrimer ce dernier à l'approche PPO et catégoriser le problème central, ses causes et leurs conséquences, ainsi que les problèmes sous-jacents. Cet aspect sera abordé dans la Mission 2 de l'étude.

Il ressort de ce diagnostic territorial que la commune de Mengueme est soumise à de multiples difficultés qui prennent naissance au niveau de la transition de la Commune du rural à l'urbain, de l'absence de document de planification urbaine, de l'absence d'un guide de l'évolution du territoire tant du point de vue spatial, qu'économique ou social ; autrement dit, **l'absence d'une vision générale** orientant l'occupation du sol en fonction des interactions humain-espace de telles en sorte que celles-ci soient non seulement efficaces, cohérentes, mais mieux encore : DURABLES.

Le territoire de Mengueme se développe au gré des opportunités ; ce qui justifie le fait que les zones les plus denses (qui font office de principaux pôles de développement) de la commune soient d'une prime à bord situées le long de la voie principale qui dessert la ville (N2) et permet de relier Mengueme à Yaoundé et Ebolowa en passant par Mbalmayo. Néanmoins, quelques zones denses existent aussi à l'intérieur du territoire communal et sont boostées par la présence des fleuves Nyong et So'o.

Toutefois, ceci ne saurait empêcher le processus d'urbanisation générale de la commune qui est en cours. Ces logiques font que le territoire soit essentiellement diffus avec des opportunités qui sont

inégalement réparties créant une inefficace gestion foncière, une faible efficacité des quelques actions publiques de développement initiées, une réduction des espaces agricoles, des mutations socioéconomiques, une mauvaise gestion des ressources naturelles, un développement pas toujours durable, etc.

Or ce territoire est riche d'opportunités non suffisamment mises en valeur et présente des avantages géostratégiques (espace de transit à développer), naturels (la présence d'une hydrographie importante avec les fleuves Nyong et So'o, un relief fort diversifié, des cours d'eau abondants, des sites touristiques de renommées internationales, une faune abondante et des carrières), économiques (un capital humain particulièrement important, instruit et dynamique, des élites puissantes à forte influence à l'échelle nationale voir internationale, un patrimoine culturel et paysager qui peut être mis au service du développement touristique), sociaux (présence acceptable des équipements socio collectifs, bien qu'en piteux état).

Alors, il faut aménager la commune de Mengueme, orienter son développement territorial, économique et satisfaire les populations locales. De fait, quelle synthèse pour le POS de Mengueme ?

### 10.1.1.2. Synthèse FFOM du POS de la Commune de Mengueme

La synthèse FFOM du POS de Mengueme ressort les traits suivants :

Tableau 59: Synthèse FFOM du POS de Mengueme

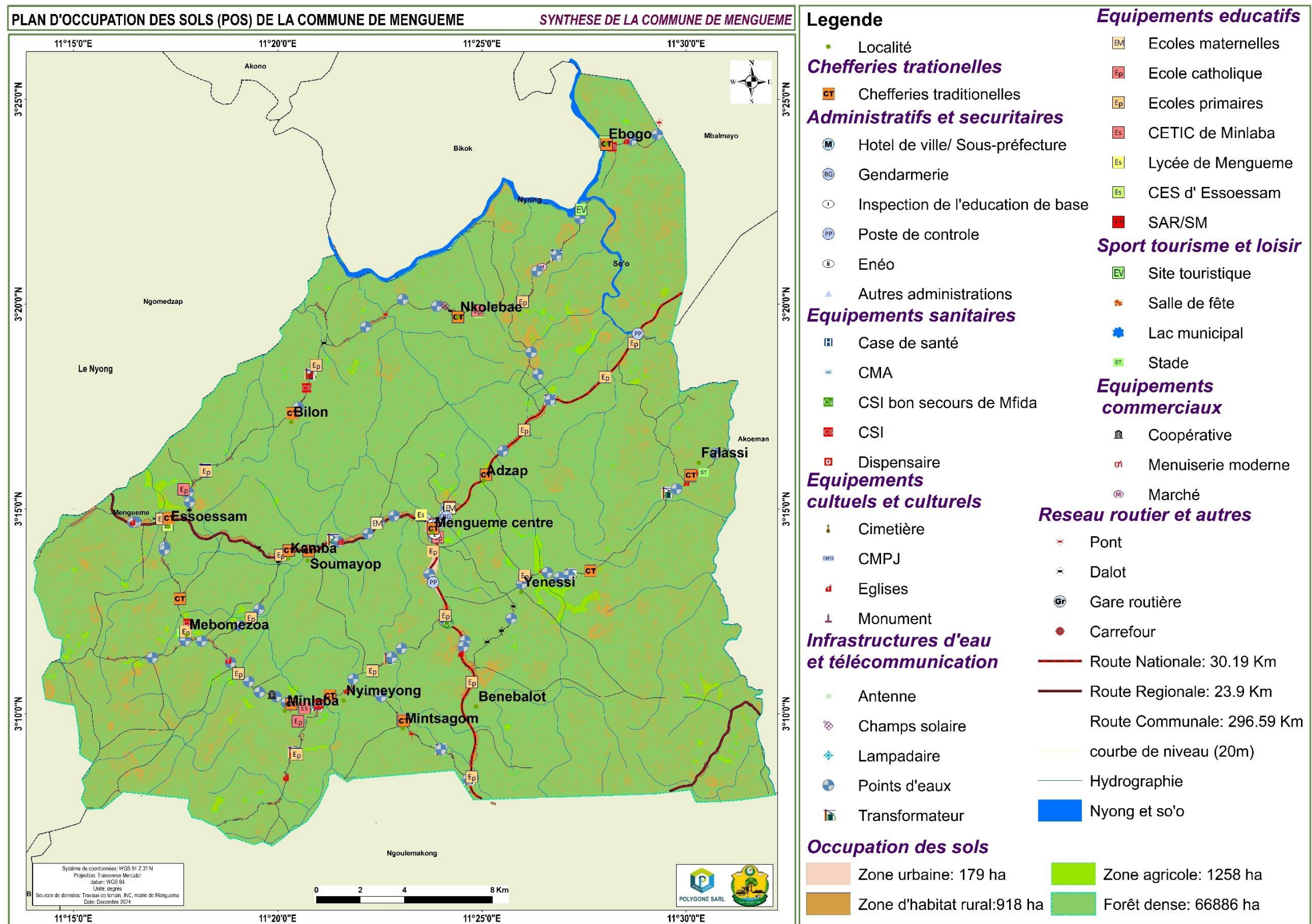
MILIEU NATUREL ET SES CONTRAINTES	
Alternance entre saison sèche et saison des pluies, permettant des activités agricoles diversifiées ; Grande diversité floristique et faunistique, incluant habitats variés et richesse aquatique	Période longue de grande sécheresse avec des températures très élevées, pouvant fragiliser les écosystèmes et les activités productives ; Faible teneur en nutriments des sols tropicaux, limitant l'agriculture intensive et leur rétention en eau.
Potentiel de développement de techniques d'irrigation et de gestion durable de l'eau pour sécuriser les activités agricoles Développement d'un tourisme de nature axé sur l'observation de la faune restante ;	Risque accru de dégradation des écosystèmes et de baisse de la productivité des terres lié à la pression anthropique Menaces de pollution des cours d'eau, surexploitation des ressources aquatiques et pertes écologiques
ANALYSE DE LA POPULATION	
Démographie croissante avec une population estimée à 10 623 habitants en 2024	Chômage important de la population et forte dépendance aux activités agricoles peu développées
Disponibilité foncière dans une Région en développement, offrant des possibilités d'expansion urbaine et de développement de nouvelles infrastructures et activités économiques	Risque de sous-emploi, de revenus insuffisants et exode rural
ANALYSE DE L'HABITAT ET L'OCCUPATION DES SOLS	
Forte disponibilité foncière favorable aux opérations d'aménagement, l'extension future de l'habitat et l'édification des établissements humains	Développement urbain anarchique et incontrôlé des zones d'extension de l'habitat
Soutien aux initiatives locales de gestion des services essentiels	Pratiques de spéculation foncière et Pollution de l'environnement et des sources d'eau ;

<b>ECONOMIE LOCALE</b>	
Existence d'un potentiel pour la pêche, d'un important gisement minier (sable et gravier), d'un tissu économique intéressant, d'un potentiel touristique intéressant.	Faible pouvoir d'achat de la population Faible maîtrise ou ignorance des textes et des initiatives pour les projets de développement économique local
Proximité avec les principaux marchés d'écoulement des produits	Manque d'initiatives de projets pour le développement local et manque de dynamisme de la part des populations
<b>Equipements socio-collectifs</b>	
Existence et assez bonne répartition des divers équipements socio collectifs	Insuffisance des bâtiments administratifs et manque d'entretien des équipements existants
Documents de planification en cours d'élaboration : Les documents de planification peuvent aider à structurer le développement et à adresser les faiblesses identifiées	Décrépitude des équipements : Le manque d'entretien et de maintenance peut conduire à la dégradation continue des infrastructures existantes
<b>INFRASTRUCTURES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS</b>	
Présence d'une bonne panoplie d'infrastructures hydrauliques fonctionnelles, d'une agence ENEO et le passage de la RN2	Pas de branchement CDE, pas de système complet de gestion des déchets et les coupures d'électricité sont fréquentes et plusieurs villages sont enclavés
Foncier disponible et mobilisation de l'exécutif communal	Abandon et négligence des équipements, exposition des populations aux maladies hydriques
<b>GOVERNANCE URBAINE</b>	
Exploitations de l'ensemble des sources de produits Existence de plusieurs sources de collecte des impôts	Incivisme de certains contribuables ; Manque d'initiative collective Insuffisance des services techniques
Existence de sources multiples de revenus (réseau de partenaires dense et diversifié) ; Possibilité de rechercher et de signer des conventions et des partenariats	Collecte des CAC encore valant ; Evasion fiscale possible sur certaines activités ;

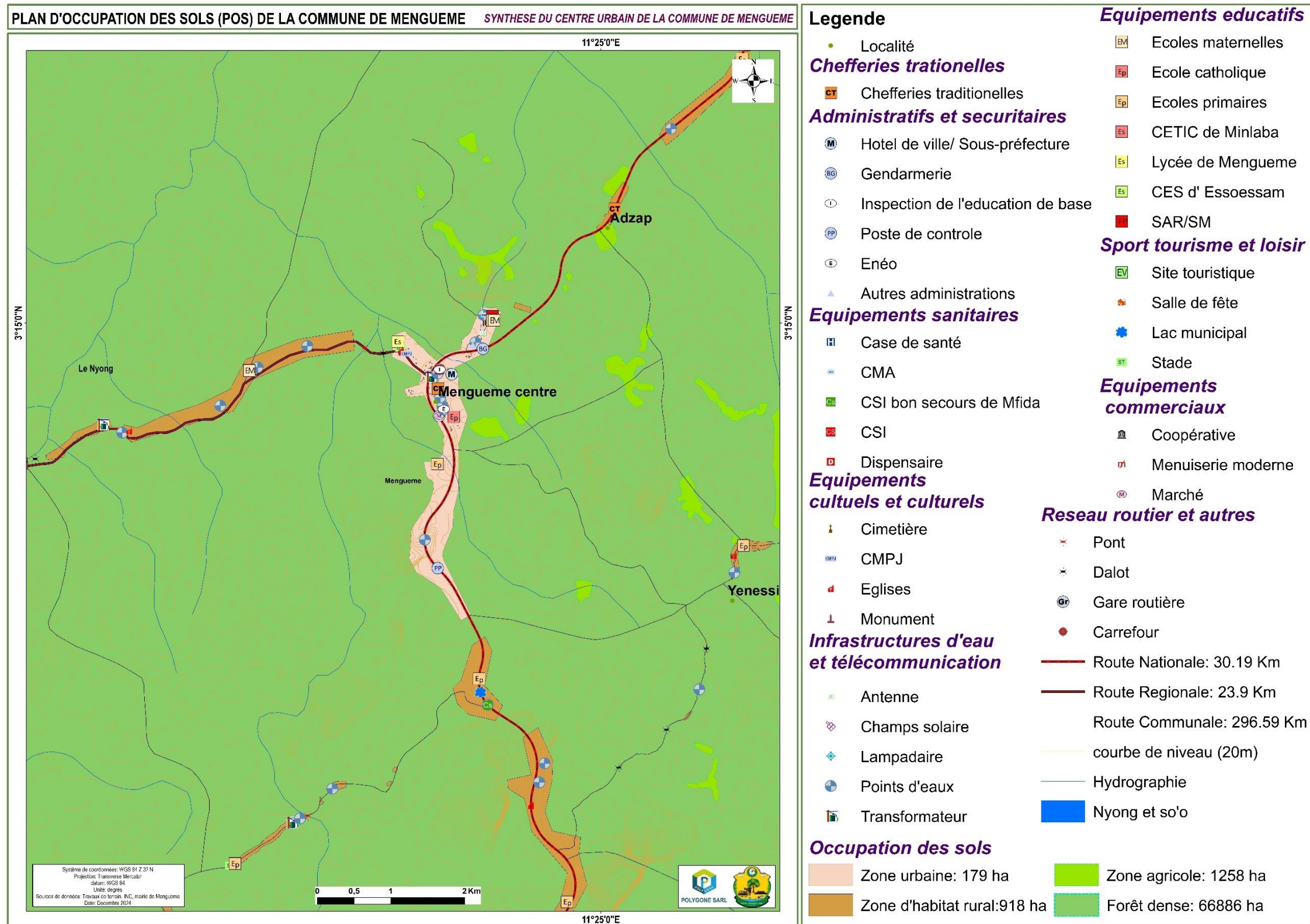
Source : Analyse des données de terrain, POLYGONE Sarl, 2024

La synthèse de cette analyse FFOM a permis de dégager les enjeux et les défis de développement de la Commune de Mengueme à moyen terme.

Carte 21: Synthèse des équipements de la Commune de Mengueme



Carte 22: Synthèse du centre urbain de Mengueme



### 10.1.1.3. Enjeux et défis du développement de la localité de Mengueme

La définition de la Vision stratégique de développement de la Commune de *Mengueme* permet de ressortir les principaux problèmes qui minent le développement de cette dernière et ils ont été listés dans les lignes suivantes en termes d'enjeux :

- **Non maîtrise de l'urbanisation** : Depuis des décennies, *Mengueme* connaît une urbanisation moyenne, incontrôlée, renforcée par une croissance démographique grandissante qui a tourné autour de 2,6% annuellement. L'inadéquation des documents d'urbanisme et la faible maîtrise du développement du territoire urbain par les autorités publiques a engendré la prolifération des quartiers et villages anarchiques, insalubres pour la plupart car installés au gré des activités économiques. De sorte que de nos jours (2025) on n'observe pas de véritable structuration urbaine voire des pôles urbains qui émergent.
- **Une faiblesse de la mobilité** : Traversé par la nationale n°2 et les routes communales sans véritable classification, *Mengueme* profite peu de sa situation de « d'espace de transit » pour engranger les bénéfices et renforcer sa compétitivité. La mobilité est problématique, les temps de parcours entre le centre et la périphérie sont importants et difficile, le transport de personne et marchandise est quasi inexistant. Malgré tous les efforts, l'électricité, l'eau potable et l'assainissement n'atteignent pas tous les ménages. L'assainissement de type déchets solides n'est pas parfait et pose pour certains quartiers des problèmes de salubrité.
- **Relief très accidenté marqué par une importante hydrographie et cause de nombreuses inondations et a pour conséquence la création de nombreux bas-fonds et des zones non aedificandi** : Le site est faiblement vallonné et constitué de nombreuses plaines traversées par des cours d'eaux, formant des bas-fonds de sorte qu'il n'est pas toujours propice à l'urbanisation. L'occupation des plaines basses due à l'hydrographie et des fonds de rivières par l'habitat complique les interventions et l'assainissement de pans entiers de quartiers installés dans des zones d'interdiction et sont sources de nombreuses inondations.
- **Une économie urbaine non structurée** : Tous les ingrédients du blocage économique et social sont là, ainsi que tous les mécanismes du développement non durable. Autre défi auquel est confrontée la Commune : la croissance de la pauvreté et la paupérisation de sa population. Il n'est pas exagéré de parler de désordre urbain à propos de *Mengueme* même si l'ampleur n'est pas encore trop marquée. L'origine et les composantes de ce dysfonctionnement sont bien connues : inorganisation et déstructuration des espaces centraux, absence des transports publics, crise du logement, dysfonctionnements et blocages du marché foncier, augmentation de l'habitat spontané, carences d'infrastructures urbaines, etc. Toutes ces carences rendent le système urbain presque ingérable.

Ces différents enjeux permettent de mettre en exergue les défis de développement de la commune de *Mengueme*.

Le grand défi de la commune de *Mengueme* est de réussir sa transformation sur le quadruple plan urbanistique, économique, social et environnemental à moyen terme (15 ans) malgré les contraintes d'aménagement. Il s'agira de restructurer les tissus urbains et rénover les zones à écologie fragile inconstructibles à l'effet d'affirmer et de renforcer la vocation résidentielle de ces sites.

Plus spécifiquement, il faudra parvenir à la réorganisation et la construction de la trame viaire anarchique actuelle pour une intégration cohérente et harmonieuse dans la grande trame projetée de la ville et pour une bonne desserte des parcelles et activités.

Comme défis, il ressort spécifiquement :

- **Défis de revaloriser le foncier urbain** : cela afin de faciliter la mise en place du cadastre fiscal, réduire les coûts et temps de déplacement, permettre une bonne visibilité et lisibilité urbaine, faciliter l'aménagement des réseaux techniques, accompagner les ménages dans l'acquisition des fonds et l'aménagement de ces derniers. Permettre à la municipalité d'avoir une armature urbaine cohérente et harmonieuse spatialement.  
Concernant le défi de la satisfaction du besoin en habitat salubre, durable et adapté à l'armature urbaine projetée.
- **Défis de promouvoir un cadre de vie décent** : cela passe par la reconquête de l'espace urbain par une architecture d'ensemble au niveau central et au niveau de potentiel pôle de développement à définir, mais aussi, il s'agira de maîtriser le processus d'étalement urbain et le circonscrire afin de limiter l'extension tous azimuts que connaît le territoire communal actuellement et source du désordre urbain.  
Quant au défi de mise à niveaux des équipements urbains pour un service de qualité.
- **Défis de réduire le coût d'accès aux services urbains** : il est question de faire bénéficier aux populations un service urbain de qualité, accessible à tous et à la portée de tous. Il faut mettre les équipements aux normes et rapprochés ces derniers des populations bénéficiaires.  
Pour le défi relatif à la facilitation de la mobilité urbaine dans la zone et ses environs.
- **Défis d'accroître l'inter connectivité entre les secteurs phares de la commune** : il est question de relier les sites œuvrant dans le développement de la commune et ceux boostant ledit développement. En sus desdits sites et les autres secteurs clés de la ville de *Mengueme* en favorisant un déplacement rapide. La liaison Mengueme-EBOGO est la priorité et cet axe doit être érigé en Régionale. Après, il faudra requalifier le maillage viaire communal et l'organiser autour d'un point auto-centrique afin de faciliter la distribution du trafic autour et dans l'ensemble de la commune.  
A propos du défi de reconquête des espaces verts à aménager.
- **Défis de réguler la température au niveau des quartiers** : cela afin de faciliter les infiltrations des eaux et réduire les inondations et l'érosion. Mais aussi, faire bénéficier aux populations les aménités des espaces verts afin que ces derniers respirent de l'air pur surtout que la commune connaît une ventilation naturelle assez importante.

## 10.2. FORMULATION DE LA VISION

Les orientations stratégiques à formuler dans le cadre du présent POS doivent être cohérentes avec les orientations nationales stratégiques et à celles localement disponibles. Les documents et stratégies nationales de développement sont sommairement présentés ci-après, en insistant sur les objectifs les plus pertinents pour la présente étude.

Cette vision intégratrice et globale, prend en compte les enjeux urbanistiques, sociaux, environnementaux et économiques. Ainsi, la commune de Mengueme s'intègre totalement dans les différents objectifs susmentionnés dans la **section ancrage** et positionnement de la Commune de Mengueme à certains documents stratégiques internationaux, nationaux et locaux. Parmi ces derniers, on peut citer :

- 1) La Vision Cameroun 2035 ;
- 2) La SND 30 ;
- 3) Le SNADDT Cameroun ;
- 4) Le SRADDT Centre ;
- 5) Etc.

Au niveau local, le PSU de Mengueme prend son ancrage en matière d'orientations et d'objectifs dans le Plan Régional de Développement (PRD) de la Région du Centre, mais aussi au niveau de son Plan Communal de Développement (PCD) afin de s'arrimer à sa vision de développement, car ce dernier sert de base d'aménagement du territoire communal de Mengueme depuis quelques années.

#### 10.2.1.1. Rappel de la vision et objectifs spécifiques du PCD de Mengueme

La vision du PCD 2015 de Mengueme est de permettre que la Commune soit un endroit où le résident (permanent et temporaire) est épanoui. De ce fait la vision est d' : « *améliorer le cadre et les conditions de vie des populations locales à travers la promotion participative du développement économique et social* ».

**Objectif global** : Améliorer durablement les conditions et le cadre de vie des habitants de la Commune de Mengueme

Cette vision se découvre à travers :

- la facilitation du développement économique (développement du partenariat secteur privé et commune, financement des activités de production, initier les activités génératrices de revenus).
- l'amélioration des infrastructures routières sur l'ensemble du territoire de la commune,
- l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures sociales de base à savoir l'eau potable, l'électrification rurale, les soins de santé de qualité, l'enseignement de base et secondaire de qualité, etc.
- la protection de l'environnement et la gestion durable des sols,

Dans une période de trois ans (2014 à 2016), la commune de MENGUEME envisage :

- une institution communale qui fonctionne bien et qui joue véritablement son rôle d'acteur au centre de la dynamique du développement local,
- une institution communale qui dans un partenariat avec le secteur privé et les services déconcentrés de l'Etat présents sur l'espace communal, les populations, œuvrent ensemble pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants,
- un espace géographique où les ressources naturelles existantes sont mieux gérées pour bénéficier au développement de toute la collectivité dans une perspective durable,
- un territoire dans lequel le principe de participation est le maître mot pour tous les acteurs qui interviennent dans le processus de développement.

Sur le long terme :

- un espace géographique où l'accès au service social de base (déplacement à l'intérieur et à l'extérieur de la municipalité, accès à l'eau potable, accès à l'énergie électrique, accès aux soins de santé etc.) est amélioré de 80%.

Cette vision de développement s'intègre parfaitement dans la vision globale du Cameroun énoncée dans le DSCE ayant pour objectif principal de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Elle est définie par l'ensemble des acteurs à l'œuvre sur le territoire de la commune de MENGUEME et est consignée dans la feuille de route qu'est le Plan Communal de développement.

Le Plan Communal de développement de MENGUEME envisage de :

**Doter la Commune d'un document de référence qui définit la vision de développement dans son espace géographique et qui projette les actions à entreprendre à court, moyen et long terme.** Pour atteindre cet objectif il prévoit de :

- Identifier et planifier les actions à mettre en œuvre pour rendre plus opérationnel l'institution communale,
- Identifier les actions à entreprendre pour booster les différents secteurs de développement dans l'espace géographique de la commune
- Mettre en place un cadre de concertation publique - privée pour la mise en œuvre des activités inscrites dans le document du PCD
- Mettre en place une stratégie de marketing en vue de la vulgarisation du document PCD et de la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre dudit document PCD.

L'actualisation du PCD dans cette mesure s'impose et son arrimage au POS de la Commune de Mengueme encore plus. Toutefois, les données primaires fournies par le PCD doublées aux autres documents supra analysés plus haut ont permis de définir la vision stratégique du POS du territoire communal de Mengueme.

#### **10.2.1.2. Enoncé de la Vision Stratégique de développement de Mengueme**

La vision stratégique formulée dans le cadre du POS de Mengueme doit être cohérente avec les orientations stratégiques nationales listées plus haut dans le but de constituer leur transcription spatiale, à l'échelle de la ville et de l'ensemble de l'arrondissement.

Cette vision se veut stratégique, car elle est issue des données de l'état des lieux effectué par le Consultant sur le terrain et de l'analyse des différentes données par thème. Cette vision stratégique prend aussi en considération l'analyse FFOM faite précédemment, les différents enjeux de développement identifiés et les défis à lever afin de mettre sur pied les prémices de développement novateur.

Au vu des caractéristiques sociodémographiques de Mengueme avec une population en pleine expansion, il est clair que la Commune de Mengueme est appelée à jouer un rôle important dans son armature sous régionale (Département du Nyong et So'o, Régions du Centre et Sud et quelques-unes de leurs principales villes) visant à assurer l'équilibre et la cohérence dans cette sphère urbaine en devenir.

C'est suivant ces analyses qu'a été formulée la vision stratégique du développement futur de la Commune qui consiste à faire de Mengueme :

**Un territoire en pleine transformation positive, alliant économie touristique florissante, aménagement urbain de qualité, abritant des populations allègres dans un espace sain et agréable à vivre**

### 10.3. OBJECTIFS STRATEGIQUES / AXES STRATEGIQUES

Le POS vise de ce fait à promouvoir un développement cohérent, harmonieux et durable de la Commune de Mengueme. Cette vision stratégique de développement devra couvrir la période 2026 à 2040. En effet, l'année 2025 étant celle de l'étude, le POS ne pourra entrer en vigueur que début 2026 après sa validation devant le conseil municipal et approuvé par arrêté préfectoral afin d'être opposable aux tiers.

Cette vision stratégique se structure autour de quatre (04) objectifs/Axes stratégiques :

Tableau 60: Objectifs Stratégiques du PSU de la Commune de Mengueme

OBJECTIFS STRATEGIQUES	
<p><b>VOLET ECONOMICO - TOURISTIQUE</b> <i>Mengueme : Un espace touristique de rayonnement internationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'activité agricole en tant que composante économique forte du territoire ;</li> <li>• Réorganiser l'armature commerciale de la Commune ;</li> <li>• Assurer la maîtrise et la cohérence des grandes infrastructures de transport et des activités économiques (zones marchandes, zones d'activités, sites touristiques, ) ;</li> <li>• Favoriser le développement d'activités économiques diversifiées créatrices d'emplois (agriculture périurbaine, agro-industrie, commerces, activités financières, artisanat, tourisme écologique, ...) ;</li> <li>• Une zone de tourisme de premier ordre avec pour site phare Ebogo, nœud du circuit touristique communal.</li> </ul>
<p><b>VOLET SOCIAL</b> <i>Mengueme : Une Commune à population épanouie et où il fait bon vivre.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer les nouvelles implantations et résorber les quartiers défavorisés ;</li> <li>• Améliorer la qualité d'accès aux services de base (éducation, santé, adduction en eau, alimentation en électricité, assainissement, drainage, ) ;</li> <li>• Réduire les inégalités spatiales et promouvoir la multipolarité de l'espace urbain ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'attractivité résidentielle de la Commune.</li> </ul>
<p><b>VOLET ENVIRONNEMENTAL</b></p> <p><i>Mengueme : un cadre de résilience urbain face aux risques naturels et aux menaces anthropiques.</i></p>	<p>Pour assurer la durabilité du développement urbain, le POS doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêter une attention particulière aux déchets et élaborer un Plan Directeur d'Assainissement ;</li> <li>• Minimiser la pollution et la dégradation de l'environnement ;</li> <li>• Réduire les effets des menaces environnementales ;</li> <li>• Protéger et mettre en valeur la trame bleue partant du fleuve Nyong et So'o et leurs différents affluents ;</li> <li>• Préserver les zones naturelles (les fleuves, les zones humides, les zones vertes, les bas-fonds) ;</li> <li>• Réduire les risques d'inondation et organiser la canalisation des fleuves phares.</li> </ul>
<p><b>VOLET ESPACE URBAIN</b></p> <p><i>Mengueme : Un développement urbain durable et maîtrisé autour des villes modernes et structurellement biens aménagés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, renforcer et développer les pôles secondaires de développement ;</li> <li>• Maîtriser l'étalement urbain ;</li> <li>• Aménager des grandes trames le long des fronts d'urbanisation ;</li> <li>• Répondre aux besoins en logements présents et futurs à travers la création de lotissements ;</li> <li>• Restructurer et rénover des quartiers précaires ;</li> <li>• Améliorer l'offre en équipements et services urbains ainsi que de leur distribution spatiale ;</li> <li>• Mettre sur pied un maillage viaire capable de structurer le déplacement aisément sur l'ensemble du territoire communal ;</li> <li>• Faciliter la liaison par transport de masse avec les localités environnantes et les différents chefs-lieux de régions de proximité.</li> </ul>

Source : POLYGONE Sarl, 2024

Le respect de ces axes stratégiques serait favorable au développement de la phase suivante du POS de Mengueme et au développement des propositions d'aménagement adaptées pour l'atteinte de la **Vision Communautaire de Développement** du territoire communal de Mengueme dans le moyen terme.

## CONCLUSION GENERALE

Le présent diagnostic a mis en évidence les problématiques de développement et d'aménagement de la Commune de Mengueme. Il s'est attaché à faire émerger l'état des lieux du site naturel, du site crée, de l'armature urbaine de la Commune, des données démographiques, socioéconomiques. Cet état des lieux s'est caractérisé par la mise en exergue des forces et faiblesses de développement ainsi que les opportunités et menaces de Mengueme. Les forces s'identifient comme les atouts internes sur lesquelles les autorités peuvent s'appuyer pour forger et accélérer le développement urbain.

Dans son contexte régional et local, Mengueme se caractérise par la présence de nombreux atouts à dynamiser (ressources naturelles, positionnement territorial, disponibilité foncière, etc) mais elle reste confrontée à quelques obstacles et faiblesses (sous-équipement, pauvreté, manque d'investissement, etc) qu'il faudra franchir pour assurer une meilleure croissance du territoire et de la ville et si on n'en prend pas garde, ils peuvent annihiler toute action de développement.

A terme, les besoins vont être multipliés, de nouveaux besoins apparaitront dans la plupart des établissements humains, induisant un décalage entre la planification urbaine et la dynamique d'occupation du sol. Le POS en tant qu'instrument de planification aidera à assurer cette cohérence, d'où l'intérêt de bien construire les scénarii d'aménagement.

Sur la base des problèmes relevés dans ce diagnostic il s'agira de proposer au final des perspectives de développement programmant des besoins en infrastructures et équipements collectifs conformément aux normes correspondantes et en fonction de la population et son évolution à divers horizons de la Commune de Mengueme à travers deux scénarii d'aménagement et de développement. Ces deux scénarii seront soumis à l'appréciation et au choix des membres du comité de pilotage, à l'effet du choix du scénario d'équilibre qui prendra en compte les amendements apportés sur les deux scénarii. et regroupant en son sein tous les besoins de développement à moyen terme de Mengueme.

## BIBLIOGRAPHIE

### DOCUMENTS

- **BUCREP**, 2010, Mouvements migratoires, 3ème RGPH 2005, Vol. II : Analyse thématique, tome 9, Yaoundé
- **BUCREP**, 2010, Projections démographiques, Volume 3, Tome 3 p. 82
- **Institut National de la Statistique**, 2009, Recensement Général des Entreprises
- **Institut National de la Statistique**, 2010, La population du Cameroun en 2010, 3ème RGPH, 10 p.
- **Institut National de la Statistique**, 2011, Annuaire statistique du Cameroun édition 2011, 456 p.
- **Institut National de Statistique**, 2012, Evolution des indices du commerce extérieur
- **MINADER**, 2012, Stratégie de développement du secteur rural
- **MINADER**, 2013, Enquête agricole annuelle 2011
- **MINEPAT et MINSP**, 2012, Enquête Démographique et de Santé à INS, Indicateurs multiples
- **MINEPAT**, 2020 : SND Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
- **MINEPAT**, Vision Cameroun 2035
- **MINEPAT** (2017), Rapport du diagnostic territorial du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable
- **MINEPAT** (2018), Rapport du diagnostic territorial du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Centre
- **MINEPDED**, 2007, Stratégie Nationale de Gestion des Déchets au Cameroun (période 2007 – 2015)
- **MINHDU**, 2013, Stratégie de Développement du sous- secteur urbain, rapport final
- **MINHDU**, 2018, Guide Pratique et Méthodologique de la Planification Urbaine au Cameroun
- **MINHDU**, 2018, Manuel de procédure d'élaboration des DPU au Cameroun
- **MINHDU**, Recueil des textes relatifs à l'urbanisme au Cameroun
- **MINMIDT**, 2013, Identification des facteurs de production dans l'agro-industrie au Cameroun
- **MINTL**, Fiches récapitulatives des données du tourisme 2004-2013.
- Régime foncier et domanial au Cameroun, 2008
- **PNDP**, 2015, Plan Communal de Développement de la Commune de Mengueme

### OUVRAGES

- Dictionnaire d'urbanisme et de l'aménagement, F CHOAY et P, MERLIN, (2009)
- Outils et méthodes de la planification urbaine et territoriale Mailinh Cam, AFD, Emmanuel Cerise, IMV, Christine Larousse, atelier INTERSCENE, Clément Musil, PADDI, Fanny Quertamp, PADDI, Irène Salenson, AFD
- Mathieu, N., & Guermond, Y. (2011). La ville durable, du politique au scientifique. Editions Quae. Voir notamment p 109, chap. "Le référentiel écosystémique"
- Encyclopédie de géographie, Alain Rénaud, PP 583-599.
- Techniques et outils pour des analyses comparatives efficaces, P 65-89

- Theys J & Emelianoff C (2001) Les contradictions de la ville durable. Le débat, (1), 122-135.
- Vadémécum, MINH DU, (2016)
- Cameroun, Vision 2035, MINEPAT

## REVUES

- Etude sur l'analyse des besoins en renforcement des capacités en matière de planification urbaine, suivi de l'élaboration et de mise en œuvre des documents de planification urbaine au Cameroun(2015)
- Nouveau programme pour les villes, Habitat III, Quito 17-20 octobre 2016, 2017, ONU-Habitat
- Objectifs de Développement Durable, Agenda 2030, septembre 2015

## ARTICLES

- Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme Thierry Villemin, Longeville
- Repères Méthodologiques Pour La Réalisation De Diagnostics Territoriaux Au Québec ; Par Alexandre Provost

## DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES

- Loi N° 97-003 du 10 janvier 1997 relative à la promotion immobilière
- Loi n° 2009/010 du 08 juillet 2009 régissant la location-accession à la propriété immobilière - Loi n° 2010/022 du 21 décembre 2010 relative à la copropriété des immeubles.
- Loi n° 85-09 du 4 juillet 1985 Relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation
- Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier au Cameroun
- Décret n° 2005/481 du 16 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier
- Décret n° 2008/0738/PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier.
- Loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun ; (2004) MINH DU
- Arrêté 085/CABPM du 20 avril 2010 portant création d'un comité interministériel de supervision et de pilotage du programme gouvernemental de construction de logements sociaux et d'aménagement des parcelles de terrains
- Loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

# TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE .....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES CARTES .....	viii
LISTE DES IMAGES .....	viii
LISTE DES FIGURES .....	x
PARTIE I : CADRAGE DE L'ETUDE.....	12
INTRODUCTION GENERALE.....	12
ORIENTATION GLOBALE DE L'ETUDE .....	13
RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE.....	14
CADRE REGLEMENTAIRE D'ELABORATION DES DPU AU CAMEROUN .....	16
CADRE CONTRACTUEL DE L'ETUDE .....	18
ENJEUX ET FONCTIONS DU POS POUR LA COMMUNE DE MENGUEME .....	19
OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	20
PHASAGE DE L'ETUDE .....	20
CONSISTANCE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....	21
METHODOLOGIE DE LA MISSION 1 DU POS DE MENGUEME.....	23
Structuration du rapport de l'étude .....	37
0. POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DANS LA REGION.....	39
0.1. GENESE ET EVOLUTION DE LA COMMUNE DE MENGUEME.....	40
0.2. ANALYSE DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	40
0.3. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE.....	42
0.4. Délimitation du périmètre de l'étude.....	43
0.5. ANCRAGE DE L'ETUDE A QUELQUES DOCUMENTS STRATEGIQUES .....	44
0.5.1. Ancrage du POS dans les documents stratégiques internationaux .....	44
0.5.1.1. Ancrage du POS dans les ODD.....	45
0.5.1.2. Ancrage du POS dans l'Agenda 2063 de l'UA.....	45
0.5.2. Ancrage du POS dans les documents de planification stratégique nationaux .....	46
0.5.2.1. Ancrage dans le rapport du SNADDT .....	46
0.5.2.2. Ancrage dans le rapport du SRADDT - Centre .....	47
0.5.2.3. Ancrage du POS dans le document de planification Vision 2035 .....	47
0.5.2.4. Ancrage du POS dans la SND 30.....	48
0.5.2.5. Ancrage du POS dans le PNACC.....	49
0.5.3. Ancrage du POS dans les instruments législatifs.....	49
0.5.3.1. Ancrage dans la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun .....	49
0.5.3.2. Ancrage dans la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.....	50
0.5.3.3. Ancrage dans la loi du 6 Mai 2011 d'orientation pour l'Aménagement et de Développement Durable du territoire au Cameroun.....	51
PARTIE II : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA COMMUNE .....	52
1. MILIEU NATUREL ET SITUATION.....	52
1.1. CLIMAT : ALTERNANCE ENTRE SAISONS SÈCHES ET HUMIDES .....	53
1.2. RELIEF : UNE RELIEF PEU ACCIDENTE.....	54
1.3. HYDROGRAPHIE : UN RESEAU DE COURS D'EAU POLARISE PAR LE NYONG.....	57

1.4.	GÉOLOGIE : UN PANORAMA DE RESSOURCES MINERALES .....	60
1.5.	PÉDOLOGIE : DIVERSITÉ DES SOLS ROUGES ET JAUNES .....	63
1.6.	LA FLORE : UNE VÉGÉTATION DIVERSIFIÉE AUX VERTUS MÉDICINALES.....	65
1.7.	LA FAUNE : UNE BIODIVERSITÉ IMPORTANTE À PRÉSERVER .....	67
1.8.	SYNTHESE D'ANALYSE DU MILIEU NATUREL ET INTÉRÊT DE L'AMÉNAGEMENT .....	68
2.	ANALYSE DE LA POPULATION .....	70
2.1.	EFFECTIF DE LA POPULATION .....	71
2.1.1.	De manière générale .....	71
2.1.2.	Distribution spatiale de la population de Mengueme .....	71
2.2.	FACTEURS DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE .....	72
2.2.1.	Les mouvements migratoires.....	72
2.2.2.	La croissance naturelle de la population de Mengueme .....	74
2.2.2.1.	La fécondité et la natalité .....	74
2.2.2.2.	La mortalité .....	74
2.2.3.	Volonté des chefs de ménage de rester ou non dans la Commune.....	74
2.3.	CARACTERE SOCIOECONOMIQUE DES MENAGES .....	75
2.3.1.	Structure par sexe et par âge de la population.....	75
2.3.2.	Appartenances religieuses et ethnique.....	77
2.3.3.	Structure et composition des ménages .....	78
2.3.3.1.	La taille des ménages .....	78
2.3.3.2.	Statut matrimonial des chefs de ménages .....	79
2.3.3.3.	Niveau d'instruction et catégories socioprofessionnelles des chefs de ménage .....	79
2.3.4.	Profil économique des ménages .....	80
2.3.4.1.	Niveau de revenus mensuels des chefs de ménage .....	80
2.3.4.2.	Dépenses mensuelles des ménages .....	81
2.4.	SYNTHESE FFOM DU CAPITAL HUMAIN.....	83
3.	ANALYSE DE L'HABITAT ET DE L'OCCUPATION DU SOL .....	84
3.1.	TENDANCES ACTUELLES ET FUTURS DE L'URBANISATION .....	85
3.2.	CONSTRAINTES LIÉES À L'URBANISATION ET DISPONIBILITÉ FONCIÈRE .....	86
3.2.1.	Relief : Peu accidenté, plat et vallonné .....	86
3.2.2.	Réseau hydrographique : .....	87
3.3.	STRUCTURATION DE L'ESPACE COMMUNAL .....	88
3.4.	MORPHOLOGIE URBAINE A MENGUEME.....	89
3.5.	TISSU URBAIN A MENGUEME.....	90
3.6.	HABITAT ET CADRE DE VIE DES POPULATIONS .....	92
3.6.1.	Typologie des logements.....	92
3.6.2.	Caractéristiques du logement .....	94
3.6.3.	Cadre de vie des populations .....	97
3.7.	RÉGIMES FONCIERS .....	101
3.8.	Structure foncière de la commune de Mengueme.....	102
3.8.1.	Données foncières dans la commune de Mengueme .....	103
3.8.1.1.	Le domaine national.....	103
3.8.2.	Le domaine public .....	103
3.8.3.	Le domaine privé .....	104
3.9.	CARACTERISATION DU TISSU PARCELLAIRE .....	107
3.9.1.	Organisation structurelle des parcelles .....	107
3.9.2.	Taille des parcelles et superficie moyenne de la parcelle .....	107
3.9.3.	Coût du marché foncier .....	108
3.9.4.	Conflits et sécurisation foncière.....	112
3.10.	Les problèmes du foncier dans la commune de MENGUEME.....	112

3.11.	SYNTHESE FFOM DE L'ANALYSE SUR L'HABITAT ET L'OCCUPATION DU SOL .....	113
4.	ECONOMIE LOCALE .....	115
4.1.	LES SOURCES DE DONNÉES ET LES DOCUMENTS D'ORIENTATION STRATÉGIQUE .....	116
4.2.	STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE LOCALE .....	116
4.2.1.	Les activités du secteur primaire .....	117
4.2.1.1.	L'agriculture.....	117
4.2.1.2.	L'élevage.....	122
4.2.1.3.	La pêche .....	126
4.2.1.4.	La chasse.....	126
4.2.1.5.	La cueillette .....	127
4.2.1.6.	L'exploitation minière .....	127
4.2.2.	Les activités du secteur secondaire .....	128
4.2.2.1.	L'artisanat.....	128
4.2.2.2.	L'industrie .....	129
4.2.3.	Les activités du secteur tertiaire .....	129
4.2.3.1.	Le tertiaire administratif.....	129
4.2.3.2.	Le tertiaire marchand .....	130
4.2.3.3.	Les télécommunications.....	131
4.2.3.4.	Tourisme et loisirs .....	131
4.2.3.5.	L'économie informelle .....	132
4.3.	PRINCIPALES POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE .....	133
4.4.	SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE L'ÉCONOMIE LOCALE .....	135
4.4.1.	Hiérarchisation des problèmes .....	135
4.4.2.	Analyse des problèmes et de leurs effets.....	135
4.4.3.	Analyse FFOM.....	135
4.4.4.	Enjeux et défis .....	136
5.	MODES DE DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS DES PERSONNES ET DES BIENS DANS LA COMMUNE	137
5.1.	PRESENTATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS AU CAMEROUN .....	138
5.2.	ANALYSE DU SECTEUR DES TRANSPORTS DANS LA COMMUNE DE MENGUEME .....	139
5.2.1.	Les infrastructures de transport.....	139
5.2.1.1.	Les infrastructures routières.....	139
5.2.1.2.	Infrastructures et équipements du réseau de transport ferroviaire, maritime et aérien.....	142
5.2.2.	Les gares routières.....	142
5.2.3.	Transport urbain et interurbain .....	143
5.2.3.1.	5.2.3.1. La mobilité urbaine de personnes.....	143
5.2.3.2.	Les modes actifs .....	143
5.2.3.3.	Le transport artisanal ou informel.....	144
5.2.3.4.	Les voitures particulières .....	144
5.2.4.	La mobilité urbaine de marchandises et de biens .....	145
5.2.5.	Les générateurs de déplacements .....	145
5.2.5.1.	Les générateurs internes .....	145
5.2.5.2.	Les générateurs de déplacements externes .....	146
5.2.5.3.	Accessibilité des lieux de résidence.....	146
5.2.6.	Organisation du transport .....	147
5.2.7.	Synthèse.....	148
6.	EQUIPEMENTS SOCIOCOLLECTIFS .....	150
6.1.	STRUCTURES ADMINISTRATIVES .....	151
6.2.	EQUIPEMENTS SECURITAIRES.....	151
6.3.	EQUIPEMENTS EDUCATIFS .....	152
6.3.1.	Education de base .....	153
6.3.2.	Enseignement secondaire général et technique .....	157
6.4.	EQUIPEMENTS SANITAIRES .....	158

6.5.	EQUIPEMENTS MARCHANDS .....	163
6.6.	EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET CULTUELS .....	165
6.7.	EQUIPEMENTS DE SPORT, LOISIR ET TOURISTIQUE .....	168
6.8.	BILAN SYNTHETIQUE SWOT DES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS .....	170
7.	ANALYSE DES SERVICES URBAINS .....	172
7.1.	ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....	173
7.1.1.	Les sources d'approvisionnement en eau dans la Commune .....	173
7.1.1.1.	Les bornes-fontaines et forages .....	174
7.1.1.2.	Les puits .....	175
7.1.2.	Besoins de la population en eau potable .....	176
7.1.3.	Problématiques de l'AEP à Mengueme .....	176
7.2.	Alimentation en électricité et éclairage public .....	179
7.2.1.	Alimentation en électricité dans la Commune de Mengueme .....	179
7.2.2.	Eclairage public au sein de la Commune .....	181
7.3.	POSTES ET Télécommunications .....	181
7.3.1.	Les infrastructures de postes .....	181
7.3.2.	Les infrastructures de télécommunications .....	182
7.3.3.	Les télécentres Communautaires .....	182
7.4.	Voirie et transport .....	183
7.5.	Les ouvrages d'art .....	185
7.6.	Gestion des déchets solides .....	187
7.6.1.	La pré collecte des déchets .....	187
7.6.2.	La collecte des déchets .....	187
7.6.3.	Le stockage .....	187
7.6.4.	Comportement des populations vis-à-vis de leurs déchets .....	187
7.7.	Evacuation des eaux pluviales .....	189
7.8.	ASSAINISSEMENT .....	189
7.9.	ANALYSE FFOM DES EQUIPEMENTS VRD .....	190
8.	ENVIRONNEMENT ET RISQUES .....	192
8.1.	APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE .....	193
8.2.	LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN 193	
8.2.1.	Le cadre juridique national .....	193
8.2.2.	Le cadre juridique international .....	196
8.2.3.	Le cadre institutionnel .....	197
8.3.	OBJECTIFS DU POS ET ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES .....	200
8.4.	RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES .....	202
8.4.1.	Exposition aux risques .....	202
8.4.2.	Pollution et nuisances .....	206
8.5.	IMPACTS DES ACTIVITES DE L'HOMME DANS LA COMMUNE DE MENGUEME .....	209
8.5.1.	Impacts des activités agricoles .....	209
8.5.2.	Impacts de la pollution de l'air sur la santé .....	209
8.5.3.	Impacts sur le développement du bois-énergie .....	210
8.6.	SYNTHESE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE .....	210
9.	GOUVERNANCE URBAINE ET FINANCE LOCALE .....	212
9.1.	ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNE DE MENGUEME .....	213
9.1.1.	Situation juridique générale au Cameroun .....	213
9.1.2.	Structure de la commune de MENGUEME .....	214

9.1.3.	Organigramme de la commune de Mengueme .....	215
9.2.	RESSOURCES HUMAINES .....	218
9.2.1.	Le personnel de la Mairie de Mengueme .....	218
9.2.2.	Le personnel de la Mairie : employé par service .....	218
9.2.3.	Le personnel de la Mairie : Catégorie.....	219
9.2.4.	Le revenu du personnel communal .....	219
9.3.	DIAGNOSTIC FINANCIER SOMMAIRE DE LA COMMUNE DE MENGUEME.....	219
9.3.1.	Recettes budgétaires de la Commune de Mengueme .....	220
9.3.1.1.	Première partie : état d'exécution des recettes.....	221
9.3.1.2.	Seconde partie : état d'exécution des dépenses .....	224
9.3.1.3.	Quatrième partie : Analyse du budget et compte administratif 2023 .....	225
9.3.2.	Les différentes sources de dépenses de la Commune pour 2023 .....	228
9.3.3.	Difficultés liées au recouvrement des ressources fiscales .....	230
9.3.4.	Principales immobilisations de la Commune en début 2024 .....	231
9.4.	PATRIMOINE COMMUNAL .....	231
9.4.1.	Sommier immobilier : Bâtiments et baux .....	231
9.4.2.	Sommier mobilier : Matériels roulants .....	232
9.4.3.	Sommier meuble : Matériels informatiques et de bureau .....	232
9.5.	RELATIONS DE PARTENARIATS.....	232
9.5.1.	Relations avec la tutelle et les partenaires institutionnels .....	232
9.5.2.	Relation entre la commune et les collectivités voisines (intercommunalité) .....	233
9.5.3.	Relations entre la commune et les partenaires internationaux.....	233
9.5.4.	Relations entre la Commune et les services déconcentrés de l'Etat.....	233
9.5.5.	Relations entre la Commune, les chefs traditionnels et les acteurs privés.....	234
9.6.	PROJETS ET AUTRES ENTREPRISES .....	234
9.7.	PERCEPTION DE L'ACTIVITE DE LA MAIRIE PAR LA POPULATION .....	237
9.8.	SYNTHESE D'ANALYSE/SWOT .....	240
Partie III : BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE .....		241
10.	VISION DE DEVELOPPEMENT .....	241
10.1.	BILAN DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES LIEUX DU POS DE MENGUEME .....	242
10.1.1.1.	Approche méthodologique de la synthèse diagnostique.....	242
10.1.1.2.	Synthèse FFOM du POS de la Commune de Mengueme .....	243
10.1.1.3.	Enjeux et défis du développement de la localité de Mengueme .....	247
10.2.	FORMULATION DE LA VISION .....	248
10.2.1.1.	Rappel de la vision et objectifs spécifiques du PCD de Mengueme .....	249
10.2.1.2.	Enoncé de la Vision Stratégique de développement de Mengueme .....	250
10.3.	OBJECTIFS STRATEGIQUES / AXES STRATEGIQUES.....	251
CONCLUSION GENERALE.....		253
BIBLIOGRAPHIE.....		254
TABLE DES MATIERES .....		256